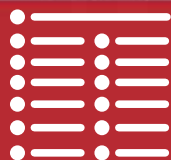


ATLAS

de la politique de la ville
de l'agglomération bordelaise
2003



ATLAS

**de la politique de la ville
de l'agglomération bordelaise
2003**

Comité de pilotage du contrat de ville de l'agglomération bordelaise
a'urba

Ouvrage collectif achevé le 31 décembre 2003

Avec le concours de :

■ État

Caisse d'allocations familiales
Communauté urbaine de Bordeaux
Conférence départementale des HLM
Conseil général de la Gironde
Conseil régional d'Aquitaine

■ Communes de :

Bassens
Bègles
Bordeaux
Le Bouscat
Cenon
Eysines
Floirac
Lormont
Mérignac
Pessac
Sainte-Eulalie
Talence
Villenave d'Ornon

Remerciements

■ Cet atlas est une production partenariale de toutes les équipes politique de la ville de l'agglomération bordelaise, réalisée par l'équipe permanente du contrat de ville et l'agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, pilotée par le bureau, sous l'égide du comité de pilotage du contrat de ville de l'agglomération bordelaise avec le soutien particulier du conseil régional d'Aquitaine.

Que tous les partenaires soient ici chaleureusement remerciés ainsi que tous les collaborateurs qui par leur participation active ont permis l'existence de cet ouvrage.

Directeur de la publication :
Francis Cuillier, directeur général de l'a-urba

Équipe de conception, a'urba :
Tewfik Guerroudj, chef de projet et Alain de Framond - équipe permanente du contrat de ville
Robert Lucante, Virginie Boillet, Pierre Chignac - Opus
Nadine Gibault, chargée de communication, secrétariat de rédaction
Jean-Philippe Gauthier, cartographe consultant

Assistée de :
Christelle Lescarbourea, secrétariat et Armelle Marrière, stagiaire - équipe permanente du contrat de ville

Conception graphique :
Olivier Chaput, apg - a'urba

Cartographie :
apg - © a'urba

Crédits photographiques :
Denys Carrère, Hélène Dumora, Paul Robin - a'urba,
© IGN

Le comité de pilotage du contrat de ville de l'agglomération bordelaise et son bureau ont voulu faire de cet atlas un outil de travail à l'intention des acteurs locaux qui participent à la politique de la ville.

Cet ouvrage a été conçu dans l'objectif de rendre facilement accessible des éléments qui leur permettent de se situer dans cette politique, de s'insérer dans les dispositifs et procédures, de connaître les contacts pour le montage de leurs projets. Il est aussi le témoin d'une situation particulière, à mi-parcours du contrat de ville 2000-2006.

Le premier chapitre dresse une vue d'ensemble synthétique de la politique de la ville et des modalités de son application et montre par une série de cartes, l'inscription des quartiers prioritaires dans l'agglomération bordelaise.

Le second, illustré de cartes, expose les quatre thèmes prioritaires de la politique de la ville.

Le troisième présente les territoires concernés, leurs caractéristiques, enjeux, projets et principaux axes d'actions, avec cartes et tableaux.

Le quatrième chapitre présente une synthèse de l'ensemble des principales procédures et dispositifs directement utilisés pour la politique de la ville, ou en relation forte avec elle. Les contacts pour un complément d'information sont indiqués.

Le cinquième et dernier chapitre est consacré à l'annuaire des instances, des équipes et des acteurs de la politique de la ville dans l'agglomération bordelaise. Il est complété d'un glossaire des sigles.

Cet atlas, achevé fin décembre 2003, a été voulu aussi complet que possible, dans le format fixé.

Nous savons bien, d'une part que l'exhaustivité est rarement atteinte, d'autre part que les politiques et les institutions sont en continuelle évolution.

Nous demandons à tous ceux qui ont perçu un manque ou qui sont informés d'un changement, de bien vouloir le signaler à l'équipe permanente du contrat de ville.

Albert Dupuy,

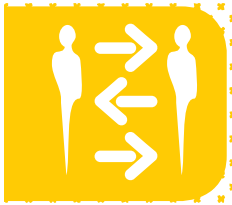
secrétaire général de la préfecture de la Gironde, sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville

1. Les acteurs et les dispositifs	6
1. Une politique de projets	8
2. Le projet de développement solidaire et de renouvellement urbain de l'agglomération bordelaise	9
3. Des territoires qui se singularisent	10
4. Un large partenariat	16
5. La convergence des financements	22
6. L'historique d'une politique en évolution	24
2. Les thèmes prioritaires	26
1. Les thèmes et les champs d'action	28
2. Le renouvellement urbain	30
3. La tranquillité publique	38
4. Le développement économique et l'insertion professionnelle	40
5. Le développement social	50
3. Les territoires	52
1. Bassens	54
1. Le Bousquet	56
2. Le Moura	58
2. Bègles	60
1. Le Dorat	62
2. Monmousseau – Paty	64
3. Thorez – Goèlands	66
4. Yves Farge	68
3. Bordeaux	70
1. Bacalan – Claveau	72
2. Benauges – Bastide	74
3. Chartrons – Saint-Louis	76
4. Le Grand Parc	78
5. Les Aubiers	80
6. Saint-Jean – Belcier – Carle Vernet	82
7. Saint-Michel – Sainte-Croix	84
4. Cenon	86
1. La Marègue	88
2. La Saraillère	90
3. Palmer	92
4. Pont Rouge – Beausite	94
5. Eysines	96
1. Le Grand Caillou – Les Hauts de l'Hippodrome	98
6. Floirac	100
1. Bas Floirac – Libération	102
2. Dravemont	104
7. Le Bouscat	106
1. Lyautey – Champ de courses	108
8. Lormont	110
1. Carriet	112
2. Génicart	114
3. Grand Tressan	116
4. Quatre-Pavillons – Cavaillès-Alpilles – Vincennes	118
5. Vieux Lormont	120

9. Mérignac	122
1. Beaudésert	124
2. Beutre	126
3. Le Burck	128
4. Les Fleurs	130
5. Les Pins – Jacques Cartier – Capeyron	132
10. Pessac	134
1. Alouette – Haut-Livrac	136
2. Châtaigneraie – Arago	138
3. Saige	140
11. Sainte-Eulalie	142
1. Les Bleuets – Les Acacias	143
12. Talence	144
1. Thouars	146
13. Villenave-d'Ornon	148
1. Sarcignan – Saint-Martin	150
14. Le parc des Coteaux	152

4. Les dispositifs de la politique de la ville	154
1. Le renouvellement urbain	156
1. Le contexte	156
2. Les dispositifs spécifiques	157
3. Les dispositifs d'intervention sur le parc privé	157
4. Le financement du logement	158
2. Le développement économique et l'insertion professionnelle	160
1. Les zones bénéficiant d'exonérations fiscales et sociales	160
2. Les structures d'accompagnement à l'emploi	161
3. Les dispositifs d'accompagnement à l'emploi	164
4. Les programmes européens et leurs financements	165
3. Le développement social	166
1. Des mesures territorialisées	166
2. Les dispositifs et contrats orientés vers les jeunes	167
3. Les dispositifs et contrats orientés vers les adultes et les familles	172
4. Les maisons de service public	176
4. La tranquillité publique	177
1. Les dispositifs de prévention de la délinquance	177
2. Les MJD, maisons de la justice et du droit et dispositifs d'accès au droit	178
3. L'aide aux victimes et l'aide juridictionnelle	179

5. L'annuaire	180
1. La composition des instances et les partenaires	182
1. Le pilotage	182
2. Les équipes politique de la ville	184
3. Les bailleurs	185
4. Les autres partenaires	185
2. Les opérateurs de terrain	186
1. Les associations	186
2. Les maisons et plates-formes de services publics	190
3. Les structures sociale de proximité	190
4. Les structures d'accompagnement à l'emploi	191
3. Glossaire des sigles	192



1. La politique de la ville vise à réinsérer durablement dans la ville certains territoires, en cassant la dynamique de ségrégation et de dégradation de ces quartiers. Elle agit par discrimination positive en concentrant géographiquement les moyens d'actions.

C'est une politique nationale qui se décline en projets de territoire portés localement.

2. Le projet de l'agglomération bordelaise vise à moderniser l'offre des services publics, améliorer la vie quotidienne des habitants, insérer les quartiers prioritaires dans l'agglomération, agir en faveur du développement économique des quartiers, organiser la participation des habitants, améliorer les conditions de sécurité et prévenir la délinquance.

Le dispositif bordelais de la politique de la ville est constitué de différents niveaux contractuels dont un GPV et une ORU.

3. Un emboîtement de zone (ZUS, ZRU, et ZFU) définit des niveaux d'aide croissants qui s'adressent à des quartiers qui se singularisent par le taux de chômage élevé et le faible niveau d'instruction des habitants, et la forme urbaine où domine l'habitat collectif relativement dense en grands ensembles, comme le montrent les cartes. La stabilité de certains indicateurs s'explique par le fait que les habitants, dont la situation personnelle s'améliore, déménagent fréquemment hors du quartier.

4. La politique de la ville est appliquée à différentes échelles ce qui implique une série d'acteurs à chaque échelle.

Il en résulte un large partenariat où les principaux partenaires sont l'État et les communes auxquels s'ajoutent les autres collectivités territoriales, la CAF, l'USH et le FASILD.

5. Les projets sont financés par les crédits ordinaires des partenaires, par les financements du logement, par des fonds spécifiques, et par des programmes européens. Les orientations gouvernementales se traduisent par de nouvelles règles de financement.

6. La politique de la ville, mise en place depuis les années 70, évolue régulièrement sous l'effet de l'avis des acteurs, des difficultés rencontrées, et des résultats obtenus.



Les acteurs et les dispositifs





I. Une politique de projets

La politique de la ville, visant à réinsérer durablement dans la ville des quartiers en difficulté, traite avant tout les facteurs à l'origine de l'exclusion urbaine et sociale dont souffrent ces quartiers. Elle veut mettre en œuvre, dans le cadre d'un projet global de territoire, un véritable développement économique, social et urbain de ces quartiers défavorisés, pour améliorer les conditions de vie quotidienne de ses habitants. Elle mobilise, oriente et coordonne des moyens d'action sur ces territoires.

Les grands enjeux sont la promotion de la mixité sociale et la diversité urbaine, en luttant contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination.

- Les quartiers concernés sont principalement constitués de grands ensembles mal intégrés à la structure urbaine, dont l'organisation interne et la qualité des logements sont souvent obsolètes.

La concentration des problèmes dans ces quartiers, leur stigmatisation et celle de leurs habitants, a atteint des niveaux tels que les politiques publiques courantes n'arrivent pas à enrayer la dégradation des conditions de vie et de la situation personnelle des habitants.

Il s'agit, en France, de 751 ZUS (zones urbaines sensibles) réparties sur 491 communes et touchant près de six millions d'habitants et, dans l'agglomération bordelaise, de plus de 110 000 habitants répartis sur 13 communes et 37 quartiers prioritaires¹.

- Le succès de la politique de la ville implique une évolution des politiques publiques de façon à créer une synergie entre les politiques institutionnelles, de mobiliser l'ensemble des outils existants pour le développement de solutions adaptées et nouvelles, et de modifier les comportements et les démarches. Il s'agit pour les communes et leurs partenaires de conduire une véritable démarche de projets, évaluables et incluant la participation des habitants.
- Des actions à différentes échelles sont nécessaires pour atteindre l'objectif visé : actions directes à l'échelle du quartier, à l'échelle de la commune notamment dans les domaines de l'insertion, à l'échelle de l'agglomération pour les déplacements et l'emploi par exemple.

- Il en résulte que la politique de la ville doit articuler des projets aux échelles de l'agglomération, des communes et des quartiers concernés. La volonté n'est pas de constituer un système descendant ou hiérarchisé mais de mettre en cohérence les actions de différents acteurs polarisés par des objectifs partagés.

La réussite des actions, et des projets dans lesquelles elles s'insèrent, implique la mise en œuvre de procédures, notamment pour la mobilisation des moyens financiers et l'utilisation des dispositifs.

- La politique de la ville est au croisement de deux grandes logiques, celle du logement et plus particulièrement du logement social, et celle de la conduite de l'action publique et de son évolution face aux nouveaux défis.

C'est une politique nationale qui se décline en projets de territoires portés localement.

¹ Il faut y ajouter un espace de projet, le parc des Coteaux, espace vert stratégique qui s'étend à travers les quatre communes du GPV.

2. Le projet de développement solidaire et de renouvellement urbain de l'agglomération bordelaise

Le projet de développement solidaire et de renouvellement urbain du contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération bordelaise implique 13 communes. Il est conduit par un comité de pilotage assisté par un bureau, un groupe projet et une équipe permanente. Quatre commissions permanentes sont chargées chacune d'une thématique faisant l'objet d'une convention particulière :

- le renouvellement urbain,
- le développement social,
- le développement économique et l'insertion professionnelle,
- la tranquillité publique.

■ Les objectifs principaux du contrat de ville de l'agglomération bordelaise sont les suivants :

- moderniser l'offre des services publics et des conditions d'accès pour les habitants (services aux publics) ;
- améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers en développant la gestion urbaine de proximité (GUP) ;
- insérer les quartiers prioritaires dans les villes et l'agglomération, par des actions de restructuration du bâti, d'aménagement des espaces extérieurs et de la structure foncière, et par une politique de l'habitat ;
- agir en faveur du développement économique des quartiers et l'emploi de ses habitants ;
- organiser la participation des habitants à la vie de la cité, en favorisant la vie associative et les projets de quartiers, l'accès au droit, le développement de la vie culturelle, et le rapprochement du système de santé vers les habitants ;
- améliorer les conditions de sécurité et prévenir la délinquance.

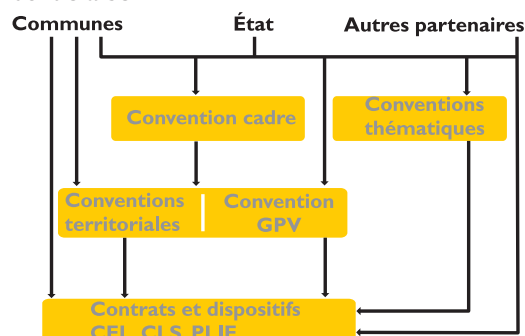
■ Le dispositif bordelais de la politique de la ville est constitué de différents niveaux contractuels :

- la convention cadre dresse le diagnostic de la situation, engage tous les partenaires sur des orientations et des thèmes prioritaires, indique les quartiers et zones concernés, précise les modalités de pilotage et d'évaluation ;
- les conventions d'application complètent la convention cadre pour préciser les objectifs visés et les moyens mis en œuvre pour chaque thématique et sur chaque territoire : quatre conventions thématiques, neuf conventions territoriales communales, une convention territoriale unique du GPV Bassens-Cenon-Florac-Lormont, une convention territoriale de la commune et de l'ORU de Bègles qui concerne le

quartier Yves Farge et, le PIC URBAN (Bordeaux, Cenon, Florac).

- Le GPV concerne quatre communes qui accueillent plus de 65 000 habitants, en majorité sur une ancienne ZUP, rive droite de la Garonne. Ses deux enjeux majeurs sont de désenclaver la rive droite et de créer une zone de développement ouverte sur l'agglomération. Les orientations du projet sont de :
 - diversifier l'habitat et assurer le rééquilibrage social ;
 - améliorer la vie des habitants et ouvrir des perspectives à chacun ;
 - mettre en valeur la diversité de la richesse culturelle, historique et paysagère ;
 - briser les logiques discriminatoires ;
 - modifier la perception collective du territoire et communiquer sur les projets et les actions.
- L'ORU de Bègles concerne le quartier Yves Farge, limitrophe de la ville de Bordeaux. Il s'agit d'une cité d'habitat social qui comprend 448 logements sociaux. Les axes d'intervention de ce projet emblématique pour la ville sont la requalification urbaine, le développement social et le développement local, la citoyenneté et la tranquillité publique.
- Le PIC URBAN, programme européen, concerne la partie centrale de l'agglomération sur les trois communes de Bordeaux, Cenon et Florac. Il vise à fédérer les énergies autour de projets de revitalisation et de valorisation des quartiers et d'amélioration de la qualité de vie des habitants. Il soutient prioritairement le développement urbain et économique, la création d'emplois, l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, la protection de l'environnement et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

■ Dispositif contractuel de l'agglomération bordelaise





3. Des territoires qui se singularisent

La politique de la ville concerne des territoires qui se singularisent, par rapport à leur environnement et au reste de l'agglomération. Leurs caractéristiques générales sont le taux de chômage élevé et le faible niveau d'instruction des habitants, la forme urbaine où domine l'habitat collectif relativement dense en grands ensembles.

■ Le zonage, ZUS, ZRU et ZFU

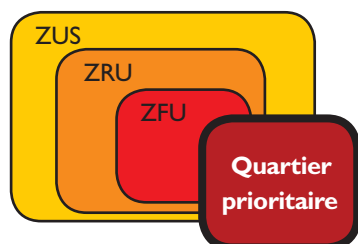
Il vise à concentrer les actions et à modifier les logiques des acteurs sur un territoire défini, en intervenant dans une logique de projet et en définissant une stratégie territoriale. La définition de périmètres d'application, sous forme de « zones » est une conséquence de cette approche.

Un emboîtement de zones a été défini. Il correspond à des niveaux d'aide croissants et cumulatifs :

- les ZUS, zones urbaines sensibles, d'intervention prioritaire, bénéficient d'aides à l'aménagement et au développement. Les opérations de rénovation urbaine se situent dans ces zones. Les ZUS sont des territoires d'action prioritaires mais non exclusifs caractérisés par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre habitat et emploi.
- les ZRU, zones de redynamisation urbaine, correspondent à certaines ZUS qui ont des difficultés particulières où l'on veut rééquilibrer la relation habitant-emploi par des allègements de charges sociales et fiscales ;
- les ZFU, zones franches urbaines, correspondent aux territoires les plus en difficulté où l'on veut attirer des entreprises par des exonérations de cotisations patronales².

Les ZRU et ZFU génèrent des réductions fiscales ou parafiscales exclusivement à l'intérieur de leur périmètre.

• Emboîtement des dispositifs



² Par exception, dans l'agglomération bordelaise, une petite partie de la ZFU n'est pas en ZUS.

Les quartiers prioritaires, qui ne recouvrent pas obligatoirement les zones ci-dessus, correspondent aux territoires où l'on recherche la concentration des actions. La politique de la ville s'exerce prioritairement dans ces quartiers mais peut en sortir dans l'intérêt des habitants ou pour créer ou renforcer les relations de ces quartiers avec leur environnement et le reste de l'agglomération. La liste des quartiers prioritaires est définie de façon centralisée et leurs périmètres sont fixés localement par les conventions territoriales.

D'autres zones sont définies, telles que les ZEP, elles sont présentées au chapitre 4.3 (le développement social).

■ Les contrats de ville en Aquitaine

Sept agglomérations de la région Aquitaine sont en contrat de ville 2000-2006. L'analyse de l'INSEE³ indique que les quartiers concernés, d'une taille de 400 à 10 000 habitants, totalisaient 280 000 personnes en 1999. Leur population dépasse largement celle des ZUS qui était de 177 000 habitants.

Entre 1990 et 1999, les quartiers prioritaires denses des proches banlieues ont perdu des habitants alors que d'autres quartiers prioritaires, moins peuplés et moins touchés par la précarité, situés soit dans les centres villes soit dans des communes plus éloignées, enregistrent un gain de population.

- L'INSEE a classé ces quartiers aux profils bien spécifiques en six classes :

1. Quartiers à forte précarité :

cumul des handicaps sociaux, beaucoup de jeunes de moins de 15 ans, de ménages de 6 personnes et plus, d'étrangers ne provenant pas de l'UE, chômage élevé plus particulièrement pour les jeunes, les femmes et les étrangers, près des deux tiers des locataires sont en logement collectifs sociaux.

Cette classe est très bien représentée dans l'agglomération bordelaise, environ 18 % de la population des quartiers prioritaires contre 15 % pour l'Aquitaine.

2. Ensembles périphériques en difficulté :

ils se différencient de la classe 1 par une moindre précarité, une population de 25 à 60 ans plus importante, et par conséquent un taux d'activité

³ Le quatre pages INSEE Aquitaine *Les quartiers « prioritaires » de la politique de la ville* n°103, février 2002

plus élevé, un chômage plus bas qui touche principalement les étrangers et une très faible stabilité résidentielle.

C'est la classe la plus représentée dans l'agglomération bordelaise avec près de 40 % de la population des quartiers prioritaires, 20 % pour l'Aquitaine.

3. Centres villes :

sur-représentation des 15-25 ans au détriment des moins de 15 ans, très forte proportion de personnes seules, faible stabilité résidentielle, faible taux de motorisation, taux d'activité modéré, locataires essentiellement en immeuble collectif ancien. Les caractéristiques sont celles d'une population jeune qui s'installe provisoirement.

On retrouve quatre quartiers de cette classe dans l'agglomération bordelaise, soit 20 % de la population des quartiers prioritaires, plus de 30 % pour l'Aquitaine.

4. Grands ensembles anciens :

ils combinent précarité, petite taille des ménages et population âgée, ils ont les taux d'activité les plus faibles et le chômage élevé touche particulièrement les femmes et les jeunes, les 2/3 des logements sont sociaux. Ils concernent près de 17 % de la population des quartiers prioritaires de l'agglomération et 15 % en Aquitaine.

5. Quartiers résidentiels populaires :

l'habitat individuel prédomine, occupé à 54 % par les propriétaires. La part des personnes âgées est la plus forte et celle des jeunes la plus faible. 4 ménages sur 5 possèdent une voiture. La stabilité résidentielle est la plus élevée, le chômage est élevé pour les jeunes. Ils constituent moins de 5 % de la population des quartiers prioritaires de l'agglomération bordelaise, 11 % en Aquitaine.

6. Zones résidentielles épargnées :

leur inscription en contrat de ville s'explique par la volonté d'interventions ciblées ou préventives. Moins de 5 % de la population des quartiers prioritaires de l'agglomération bordelaise, près de 8 % en Aquitaine.

- L'agglomération bordelaise est la seule d'Aquitaine où les six classes de quartiers sont présentes. C'est, avec Mont-de-Marsan, celle qui a la plus grande proportion de quartiers en grande difficulté qui correspondent aux trois ou quatre premières classes.

Le pourcentage d'habitants de l'agglomération bordelaise résidant dans les quartiers prioritaires est inférieur à 20 % alors qu'il est de 40 % à Agen, 33 % à Pau et 27 % à Mont-de-Marsan.

■ Les quartiers prioritaires de l'agglomération

Le schéma de la forme urbaine des communes de la politique de la ville⁴ qui suit montre que la situation des quartiers prioritaires n'est pas du tout aléatoire. Ils se trouvent soit à la périphérie d'ensembles morphologiques constituant le centre de l'agglomération, soit dans des emprises proches de celles où devait passer la rocade, localisations qui sont celles d'opportunités foncières au moment de la construction de ces quartiers.

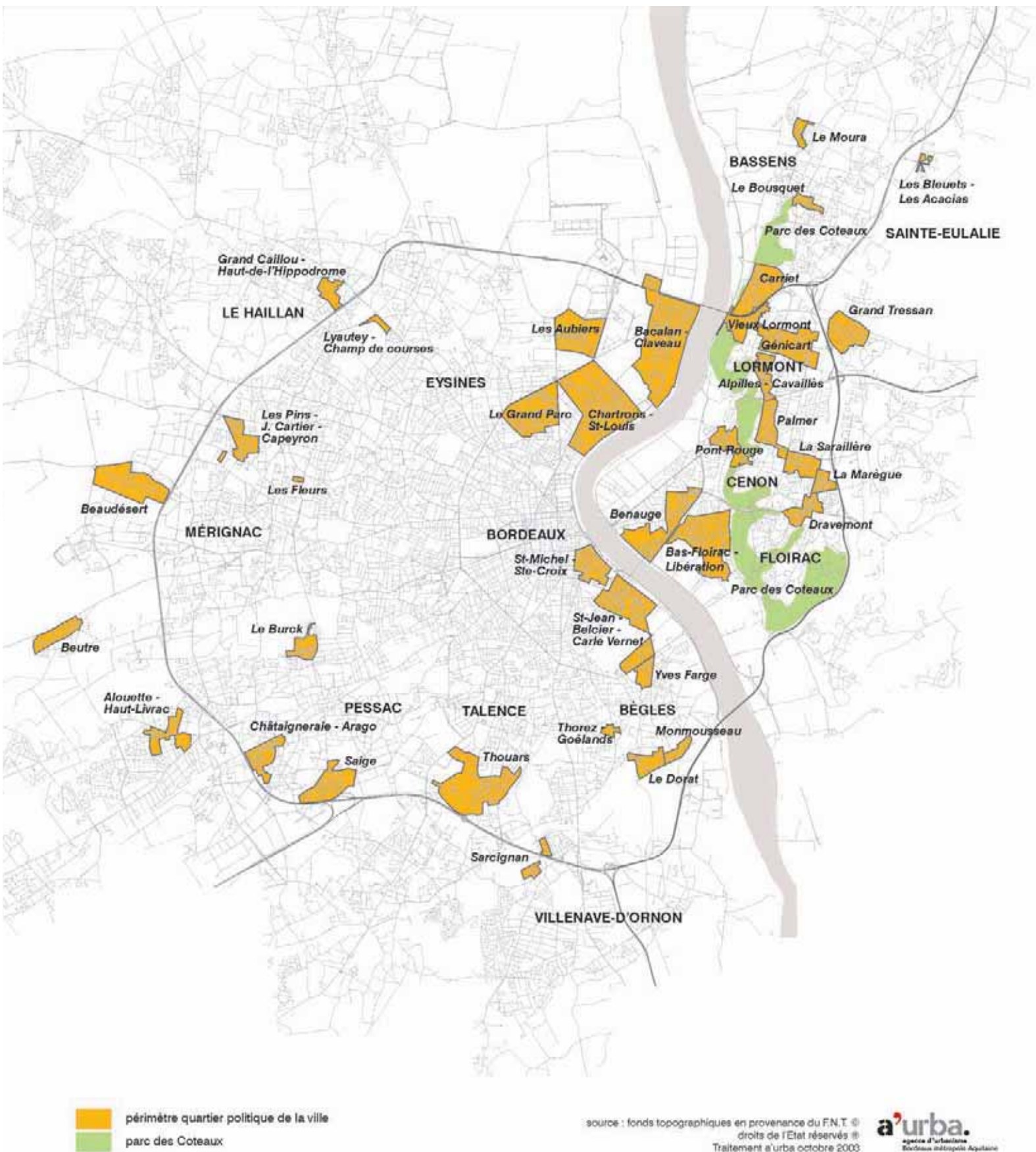
L'évolution de la ville fait que ces localisations, sont devenues favorables par rapport à la forme urbaine globale. En effet la périphérie de quartiers centraux est devenue attractive et les anciennes opportunités foncières périphériques le long de la rocade ont été englobées par les extensions urbaines récentes.

La plupart de ces quartiers ont donc acquis un avantage, souvent renforcé par une qualité paysagère, en général suffisante pour que la diversification puisse se faire sans difficultés. La conséquence de cette diversification risque d'être la délocalisation des ménages ayant le moins de ressources vers des zones moins favorables, plus en périphérie encore.

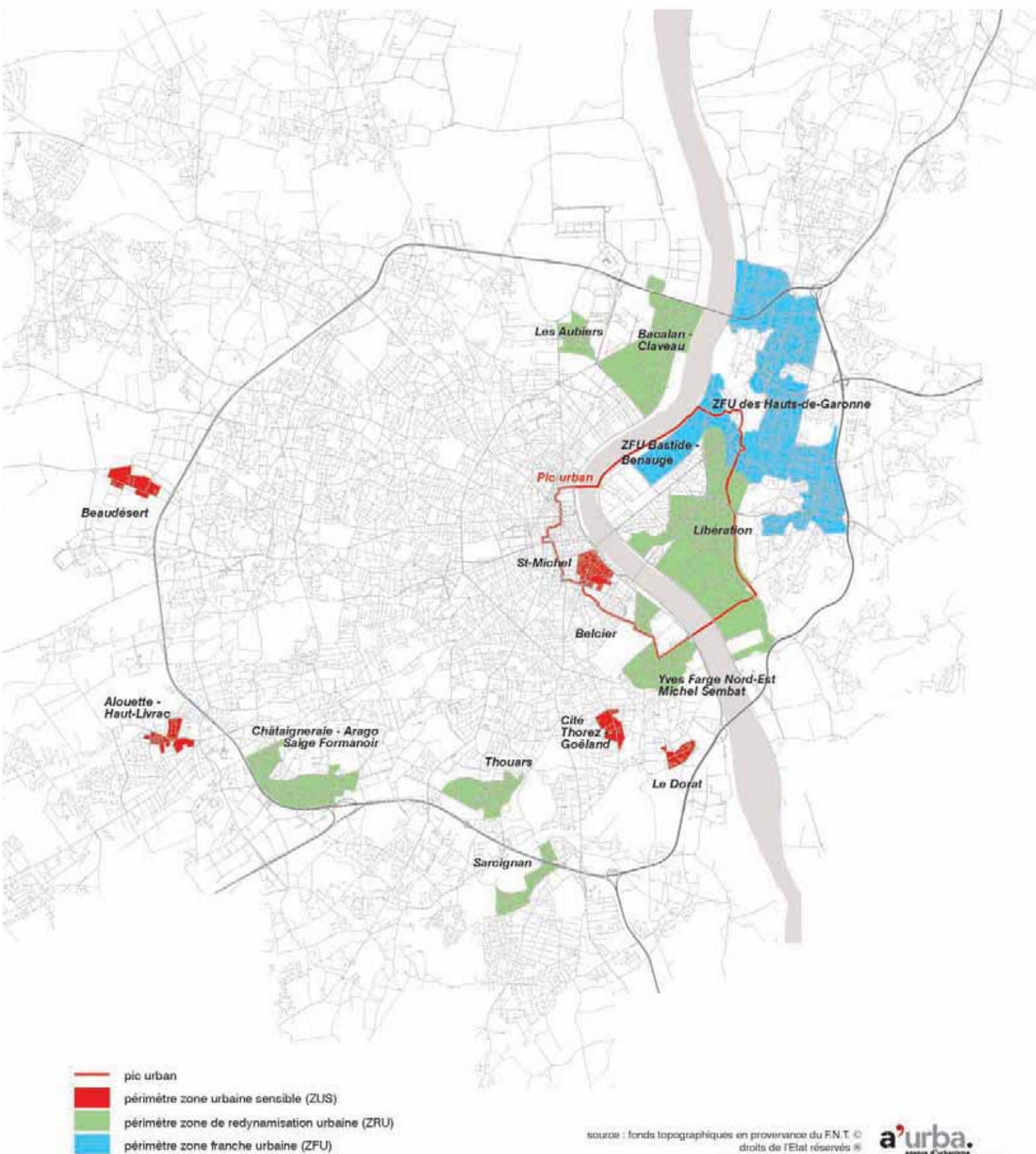
Les cartes qui suivent montrent que la situation socio-économique des quartiers prioritaires est très défavorable, y compris pour des quartiers qui ont bénéficié depuis de nombreuses années d'actions politiques de la ville. Ces actions ont contribué à une nette amélioration de la situation personnelle d'une partie des habitants. Ceux-ci profitent fréquemment de la liberté que leur donne l'amélioration de leur situation pour déménager hors du quartier. Ils ont été souvent remplacés par de nouveaux résidents dans une situation difficile, ce qui contribue à la relative stabilité des indicateurs malgré les actions engagées.

⁴ Ce schéma est construit par regroupement des ensembles de constructions en ensembles morphologiques. Les ensembles de constructions ont été délimités par Anne-Clarisse Rebeyrolle, stagiaire à l'a-urba / MCV à partir du MOS, cartographie des modes d'occupation des sols, et d'enquêtes de terrain. La commune de Sainte-Eulalie qui est en dehors de la CUB n'est pas couverte par le MOS et n'a pas été traitée de ce fait.

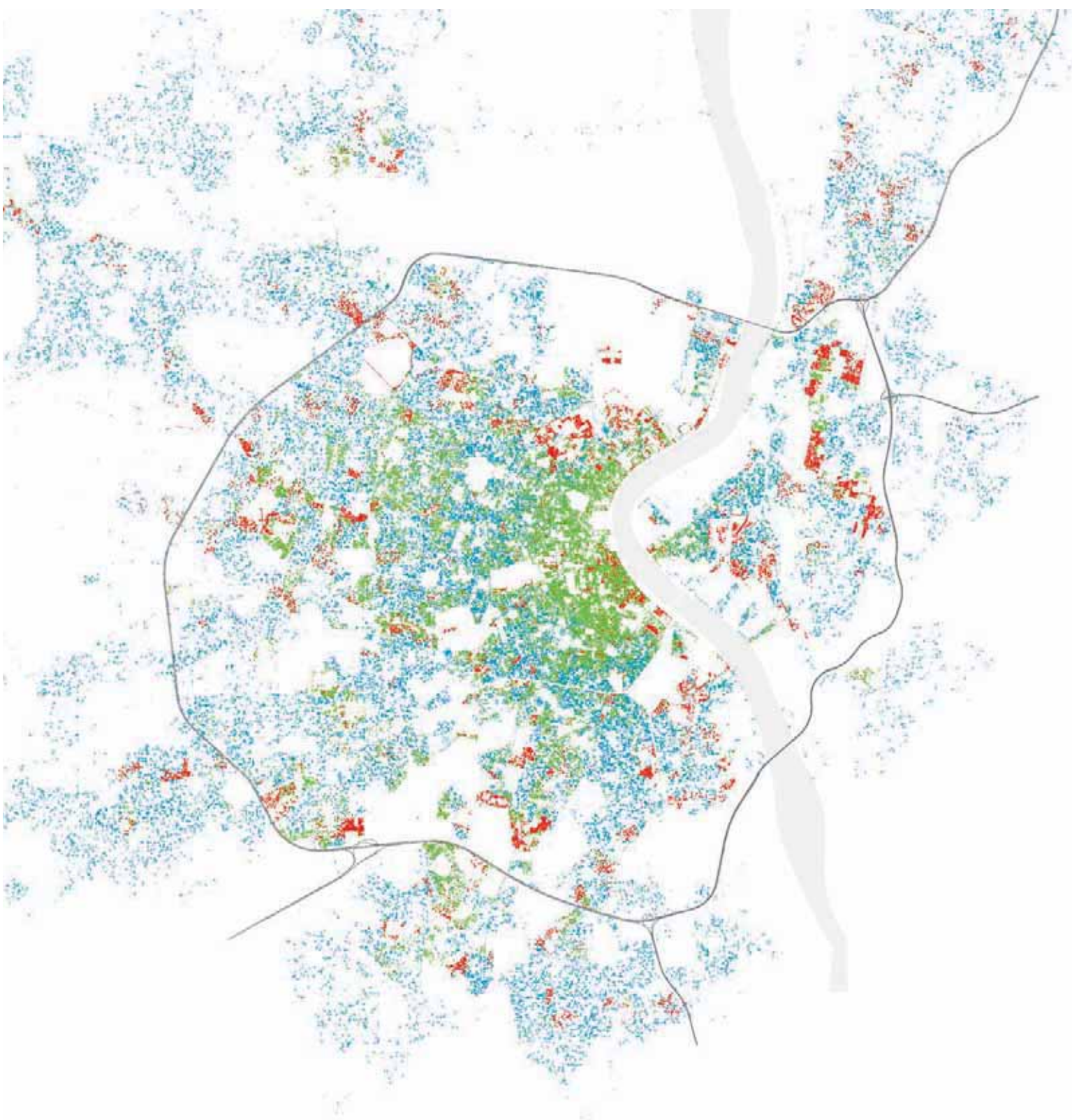
Les quartiers politiques de la ville



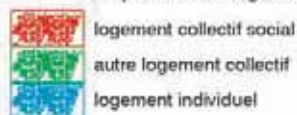
Géographie des dispositifs



Densité par catégories de logements



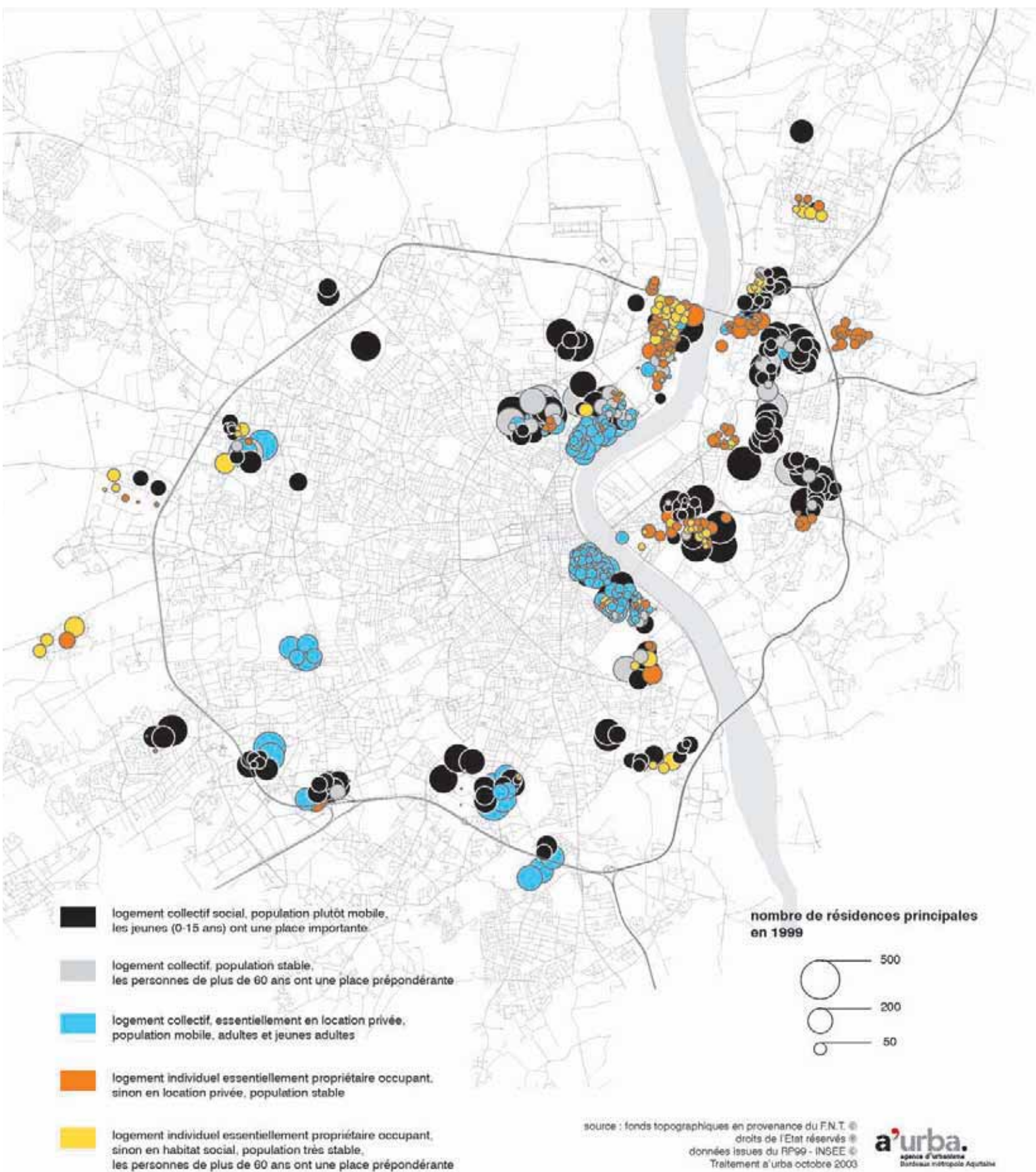
un point vaut 5 logements



source : fonds topographiques en provenance du F.N.T. ©
droits de l'Etat réservés ©
données issues du RP99 - INSEE ©
Traitement a'urba octobre 2003

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Typologie à l'îlot des quartiers prioritaires





4. Un large partenariat

■ Le système d'acteurs

La politique de la ville est appliquée à différentes échelles ce qui implique une série d'acteurs à chaque échelle.

- Le **niveau national** est celui des instances de conception, d'impulsion et d'application de la politique nationale ainsi que des instances spécialisées sur des thèmes particuliers de la politique de la ville. Celles qui interviennent sur le thème du renouvellement urbain occupent une place particulière du fait de la centralisation des décisions majeures et des volumes financiers en jeu.
- Aux **niveaux régional et départemental** se trouvent les assemblées élues, les instances déconcentrées de l'État et les structures déconcentrées des autres instances nationales. Elles contribuent au financement des projets et de l'ingénierie et jouent un rôle d'animation.
- Le **niveau communautaire** correspond au pilotage global du contrat de ville de l'agglomération bordelaise. Il correspond aussi, à une commune près⁵, à une assemblée élue, celle de la CUB, qui contribue au financement de la politique de la ville.
- Le **niveau communal** est celui de la définition et de la mise en œuvre des projets. C'est le principal niveau d'application de la politique. Les treize communes qui portent la politique de la ville font partie de la communauté urbaine de Bordeaux, à l'exception de Sainte-Eulalie. Elles le font sur la base d'un projet de solidarité et de cohésion sociale contractualisée et contribuent largement au financement. Les principaux partenaires sont l'État et les communes auxquels s'ajoutent les autres collectivités territoriales, la CAF (caisse d'allocations familiales) et l'USH (union sociale pour l'habitat). Ils ont en général mis en place une équipe pour impulser leurs actions et les coordonner avec celles des autres acteurs, ou désigné un référent politique de la ville. Ils sont aidés dans leur mission par des acteurs de terrain, notamment les opérateurs associatifs. Pour une meilleure compréhension, sont déclinées ci-après les instances du niveau local vers le niveau national, en regroupant celles de la rénovation urbaine, quel que soit leur niveau.

⁵ La commune de Sainte-Eulalie est hors CUB.

■ La mise en œuvre locale

- La **commune** est le lieu de la définition partenariale du projet communal et des projets de quartiers. C'est aussi le niveau du pilotage et de la mise en œuvre des projets. Pour ce faire une série d'acteurs et d'instances organisées de façon variable selon les communes se déploient.
- Le **comité de pilotage local**, présidé par le maire, comprend les représentants des principales parties et financeurs, l'État, les bailleurs sociaux et, au minimum, la CUB, le conseil général, le conseil régional, le procureur de la république, l'inspection académique, la direction régionale du FASILD, la direction régionale de la CDC, la CAF. C'est lui qui conduit l'élaboration des projets et pilote leur bonne réalisation.
- Un **comité technique communal**, émanation du comité de pilotage, est présidé en général par un adjoint au maire et prépare les travaux du comité de pilotage.
- Une **équipe locale de mise en œuvre urbaine et sociale (MOUS)** a été créée par chacune des communes concernées. La MOUS a en charge l'animation et la mise en œuvre du contrat aux échelles de la commune et des quartiers. C'est l'équipe opérationnelle permanente qui prépare les dossiers et constitue l'instance technique d'application de la politique définie par le comité de pilotage et les élus communaux. Les MOUS ont des organisations variées et sont, en général, composées d'un chef de projet qui peut être un DGA (directeur général adjoint) des services municipaux, d'un secrétariat et de chargés de mission intervenant sur des thèmes ou des territoires particuliers. Elles sont réduites au chef de projet dans les communes n'ayant qu'un seul quartier prioritaire. Les porteurs associatifs ou autres, présentent leurs projets au chef de projet qui est chronologiquement le premier instructeur. Il vérifie leur cohérence par rapport au projet communal, puis engage la suite de l'instruction.
- Le **groupement d'intérêt public (GIP) du GPV Bassens-Lormont-Cenon-Florac** a constitué une équipe qui correspond à une MOUS, chargée des projets communs, de l'animation du GPV et du fonctionnement du GIP.

- D'autres **acteurs de terrain, institutionnels et associatifs**, jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique de la ville. Ils agissent dans les domaines tels que l'accès au droit, l'action socioculturelle, l'éducation, l'insertion, l'habitat, l'emploi, l'initiative économique, la lutte contre les discriminations et la prévention :

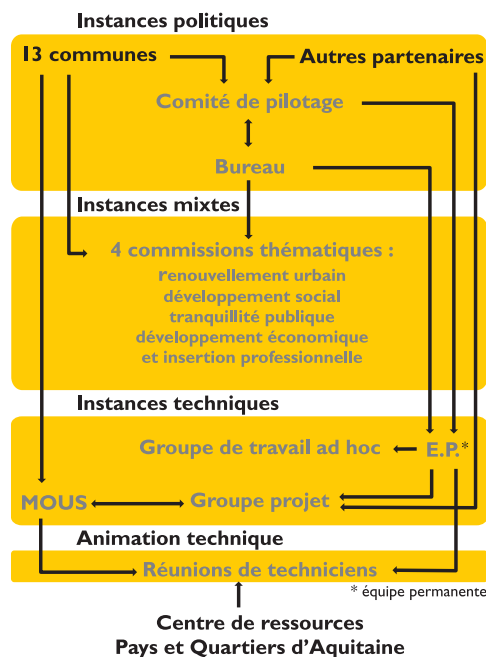
- Les structures institutionnelles ont une activité qui repose sur le portage d'un dispositif impulsé par les pouvoirs publics. Il s'agit en particulier des missions locales et des PLIE (plans locaux d'insertion par l'emploi). La présidence est le plus souvent assurée par un élu. Elles sont des interlocuteurs des pouvoirs publics.

- Les associations dont l'activité repose sur une initiative locale gèrent en particulier des équipements sociaux de proximité, des équipements spécifiques ou d'actions socioculturelles et du secteur associatif. Le financement de leur activité reste fragilisé et soumis à l'exercice répété des demandes de subvention.

■ La cohérence d'agglomération

L'échelle de l'agglomération est celle de la conduite de projet partenariale qui articule les projets aux différentes échelles, du quartier à l'agglomération. C'est aussi le niveau d'un acteur important, la CUB. Le projet d'agglomération est conduit par des instances hiérarchisées.

• Les instances de la politique de la ville



- Le **comité de pilotage** mène la politique territoriale de développement solidaire et de renouvellement urbain. Il exprime les engagements, pris par l'État, les collectivités territoriales et leurs partenaires, de mener une politique de solidarité urbaine et de lutter contre les processus de dévalorisation de certains territoires. Il décide des objectifs à atteindre, définit les moyens pour y parvenir, vérifie la cohérence d'ensemble des programmes d'actions thématiques, oriente les travaux du groupe projet et de l'équipe permanente et met en place le dispositif d'évaluation.

Il est composé des signataires de la convention cadre ou de leurs représentants et il est présidé par Albert Dupuy, secrétaire général de la préfecture de la Gironde, sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville. Il désigne en son sein les présidents des commissions thématiques : Véronique Fayet, commission renouvellement urbain (CUB), Jean-Jacques Benoît, commission développement social (conseil général), Philippe Despujols, commission tranquillité publique (ville de Pessac), Pierre Hurmic, commission développement économique et insertion professionnelle (conseil régional). Ce comité se réunit trois à quatre fois par an.

- Le **bureau du comité de pilotage** est l'instance exécutive chargée de prendre les dispositions nécessaires à la bonne mise en œuvre des orientations et décisions du comité de pilotage. Constitué en octobre 2002, il est formé de onze membres du comité de pilotage et se réunit une fois par mois.

- Le **groupe projet** est une instance technique chargée de préparer les travaux du comité de pilotage et de faire des propositions utiles à la bonne réalisation du contrat de ville. Il peut constituer des groupes de travail chargés d'examiner des aspects particuliers de la politique de la ville.

Formé des techniciens mandatés par les signataires de la convention cadre, il se réunit au moins une fois avant chaque réunion du comité de pilotage.

- L'**équipe permanente du contrat de ville** joue un rôle de facilitateur dans la mise en œuvre du contrat de ville aux différentes échelles, de soutien et d'animation des équipes locales, et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage du contrat de ville. Elle a un rôle de mise en œuvre des orientations dans leur dimension d'agglomération,



1

et mène les actions qui lui sont confiées par le bureau.

Elle assure aussi le secrétariat des instances et la présidence du groupe projet.

- Un **pôle de consultation et d'initiatives** visant à impliquer la population, les associations et les acteurs de terrain, doit compléter le dispositif de conduite du projet. La convention cadre a prévu qu'il comprenne un conseil consultatif des opérateurs, un conseil consultatif des habitants et la CODAC, (commission départementale d'accès à la citoyenneté).
- La **communauté urbaine de Bordeaux (CUB)** intervient dans le cadre de ses compétences et en fonction des géographies prioritaires qu'elle a définies (quartiers prioritaires, renforcement de la centralité et des corridors de TCSP et rééquilibrage de l'offre de logements à louer) :
 - financement du programme de l'observatoire du PLH ;
 - financement d'une partie de la surcharge foncière pour les opérations de construction et acquisition de logements locatifs sociaux aidés, également acquisitions foncières pour l'habitat ;
 - participation à l'aménagement de sites, comme les ZAC, sur le volet habitat et pour les reconstructions-démolitions de logements sociaux, au financement des actions d'accompagnement des opérations de reconstructions-démolitions et de réhabilitation situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
 - aides à la pierre, versement d'une subvention complémentaire à la PALULOS aux organismes opérateurs. Elle intervient sur le bâti des espaces communs dans le cadre des opérations de réhabilitation du parc privé (OPAH, OPAH-RU, PRI, RHI). Elle contribue également aux opérations de restructuration immobilière dans le centre historique de Bordeaux ;
 - aides aux études et à l'ingénierie pour des études pré-opérationnelles, d'OPAH, de PIG Habitat, d'OPAH RU, de restauration immobilière, de sortie d'insalubrité et de résorption de l'habitat insalubre, des études pré-opérationnelles d'identification et de traitement des copropriétés dégradées ou en difficulté, le suivi et l'animation de ces opérations de réhabilitation du parc privé ;
 - soutien des projets associatifs axés sur l'information, la concertation, la participation des habitants dans le cadre des projets de renouvellement urbain dans les périmètres de la politique de la ville.

■ Les contributions départementales et régionales

- La **préfecture du département** est l'interlocuteur principal des collectivités locales. C'est au niveau du département que la politique de la ville se concrétise par des accords passés entre le préfet et les collectivités locales. Le préfet impulse l'action de l'État en mobilisant l'ensemble des services au sein du comité inter-services départemental (CID). Au sein de chaque service déconcentré de l'État, un référent est nommé, afin de coordonner les actions de son ministère au profit des programmes d'action de la politique de la ville.

Le préfet, assisté par le sous-préfet en charge de la politique de la ville, veille à la répartition des moyens et des crédits de l'État pour le financement des programmes d'action des contrats de ville.
- La **préfecture de région** anime, coordonne, programme et répartit les crédits auprès des préfets de département.

Une mission ville, composée d'une chargée de mission, joue le rôle de correspondant de la DIV et anime les équipes d'agglomération.
- Le **conseil général de la Gironde** intervient dans le suivi des dispositifs d'aide au logement, il encadre également la politique d'aide au logement de publics spécifiques. Il soutient les actions de développement social, y compris l'accès au logement. Ces actions doivent s'insérer dans le cadre de contrats de développement durable signés avec les communes.
- Le **conseil régional d'Aquitaine**, dans le champ de ses compétences et en appui des politiques locales, mobilise en premier lieu ses budgets ordinaires sur les quartiers prioritaires, ensuite il soutient principalement les actions de formation, d'insertion et l'ingénierie.
- Le **tribunal de grande instance**, représenté par le procureur de la république, est associé aux actions concernant la tranquillité publique.
- L'**inspection académique** participe aux actions concernant l'éducation et la citoyenneté.
- La **direction régionale du FASILD** soutient les actions qui prennent en compte les

problématiques de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, l'accueil des personnes primo-arrivantes, l'apprentissage du français, la promotion individuelle sociale et professionnelle, l'action culturelle, notamment en matière de travail sur la mémoire des habitants et des quartiers, la formation et la qualification des acteurs de l'intégration dans les territoires de la politique de la ville.

- La **Caisse des dépôts et consignations** (CDC) intervient selon des modalités qui sont contractualisées avec l'État pour une période triennale. Depuis janvier 1999, elle met en œuvre le programme national de renouvellement urbain (PNRU) qui accompagne la politique de la ville dans le réaménagement de territoires urbains dégradés, la diversification et la répartition de l'offre de logements et les activités économiques (ville, agglomération), la remise à niveau de services et le développement d'une gestion locale de qualité.

La CDC apporte son expertise et ses outils de financement au service du montage opérationnel des actions pour favoriser les projets de revalorisation des territoires urbains dégradés ou fragiles.

La **direction régionale de la CDC** est un partenaire privilégié du renouvellement urbain et des dispositifs de revitalisation économique dans les territoires éligibles. Elle finance la politique de la ville sous forme de prêts sur fonds d'épargne pour les investissements (logements, équipements publics) et sur ses fonds propres pour l'ingénierie ou la conduite de projets.

- La **caisse d'allocations familiales** (CAF) intervient dans le domaine de l'action sociale en faveur des enfants et des familles. Elle contractualise, avec les communes, des projets de développement en matière d'accueil de la petite enfance, du temps libre des enfants, des jeunes, et d'animation locale. Elle privilégie la participation des usagers au fonctionnement des services et équipements qui les concernent.

Elle contribue au financement de ces projets en matière d'investissement et de fonctionnement.

- La **délégation régionale de l'union sociale pour l'habitat** (USH) regroupe les organismes HLM (bailleurs) et intervient en tant que représentant des gestionnaires de la plus grande partie du parc de logement social concerné par

la politique de la ville, sur la gestion urbaine de proximité et le renouvellement urbain.

- Le **centre de ressources régional pays et quartiers d'Aquitaine** (PQA) mène des actions de mise en réseau régional, de capitalisation de l'expérience, de communication et d'information sur la politique de la ville pour répondre au bénéfice des acteurs régionaux.

■ Les instances de la rénovation urbaine

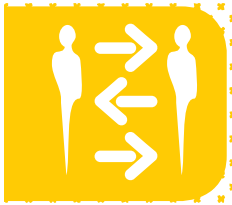
La rénovation urbaine est un volet de la politique de la ville dont l'aspect spécifique a été renforcé par la loi 2003.710 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Cette loi modifie les manières de faire, notamment en créant un « guichet unique », l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), devant laquelle le maire présente un projet opérationnel de renouvellement urbain complété de l'avis du préfet de département. Nous allons évoquer le rôle des acteurs impliqués dans cette démarche, sans revenir sur la fonction essentielle de la commune et du maire qui porte le projet, et des autres collectivités.

- Les **organismes de logement social** interviennent sur le cadre bâti (rénovation, réhabilitation, maintenance, changement d'usage) et assurent la gestion locative de proximité. À ce titre, ce sont, avec la commune, les principaux acteurs de la rénovation urbaine qui inclut, outre la reconstruction-démolition, la réhabilitation et la gestion urbaine de proximité. Ils interviennent directement dans les quartiers.

Les quinze organismes ayant leur siège dans la Gironde sont représentés dans la préparation, la négociation, le suivi du contrat et de ses conventions thématiques, à l'échelle de l'agglomération, par la Conférence départementale des organismes HLM de la Gironde.

- La **direction départementale de l'Équipement** (DDE) remplit diverses missions :
 - elle accompagne la définition et le portage par les collectivités des politiques locales de l'habitat ;
 - elle co-pilote, en partenariat avec le département, les actions relatives au logement des personnes défavorisées ;
 - elle participe à l'élaboration des projets de renouvellement urbain portés par les collectivités, et instruit les dossiers correspondants pour le compte de l'ANRU ;



1

- elle gère l'enveloppe départementale des aides à la pierre pour la construction, la réhabilitation et la démolition des logements sociaux, ainsi que les aides à l'habitat privé en tant que délégation locale de l'ANAH.
- **La direction régionale de l'Équipement (DRE)** exerce principalement un rôle de soutien, de coordination, d'étude et de production de statistiques dans le domaine de l'habitat.
- **L'agence de rénovation urbaine (ANRU)** est un EPIC. Elle doit, à partir de 2004, constituer le guichet unique pour les concours financiers aux collectivités territoriales, EPCI et organismes qui conduisent des opérations de rénovation urbaine. Une décision globale est prise pour tous les financements, y compris ceux qui ne transitent pas par l'ANRU comme certaines aides de la CDC.
Ses concours passent par des conventions pluriannuelles. L'ANRU s'appuie sur les préfets pour l'évaluation et le suivi local.
Le comité national d'engagement (CNE), mis en place à titre provisoire comme préfiguration de l'agence de rénovation urbaine, jouera, jusqu'à ce que l'ANRU puisse le faire, le rôle de guichet unique de financement de toutes les opérations constitutives d'un projet de territoire.
- **La direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC)** est, entre autres compétences, la direction d'administration centrale chargée de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière de logement. Elle est relayée localement par les services chargés du secteur, qui sont placés dans les DRE et DDE.
- **La Foncière**, association loi 1901, est administrée par les partenaires sociaux et financée à 50 % par des subventions de l'UESL, le reste consistant en emprunts. Elle bénéficie d'un régime dérogatoire afin de mettre en œuvre la politique de diversification et de renouvellement de l'offre locative. L'objectif est de produire 15 000 logements locatifs libres par an à destination des salariés. Une de ses missions est de contribuer à l'équilibre des opérations de démolition. Elle reçoit, en contrepartie des organismes HLM, des terrains ou des droits à construire. Elle y développe son patrimoine sous forme d'une offre de diversification, libre ou conventionnée. Elle n'est ni promoteur ni constructeur, et fonctionnera en externalisant sa gestion (création de filiales et appel à l'expertise).
- **L'union d'économie sociale pour le logement (UESL)**, est la fédération des CIL qui collectent le 1 % patronal. Elle est un des financeurs de l'ANRU et finance La Foncière.
- **Le comité interprofessionnel du logement de Guyenne (CILG)**, est le CIL de l'agglomération.
- **L'union sociale pour l'habitat (USH)**, confédération des fédérations d'organismes HLM représente ses membres auprès des pouvoirs publics. Les organismes HLM participent aussi au financement de l'ANRU. Elle est représentée par l'association régionale des organismes sociaux de l'habitat en Aquitaine (AROSHA).
- **L'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)**, est un établissement public créé par la loi de finance du 31 décembre 1971. Les dernières lois dont la loi SRU permettent à l'ANAH d'être par son financement un des acteurs principaux de l'amélioration du parc privé. Elle a pour mission de renforcer le caractère social des interventions, d'éradiquer l'habitat indigne et d'améliorer l'habitat dans une perspective de développement durable.
La DDE fait fonction de déléguée départementale de l'ANAH.
- **La conduite de la politique nationale**
La politique nationale est impulsée par le ministère délégué à la Ville et à la rénovation urbaine qui définit les orientations, les programmes et les moyens affectés à cette politique. Il s'appuie sur une instance décisionnelle, le CIV et une instance de concertation, le CNV. La politique de la ville est interministérielle et recherche la plus grande implication des différents ministères. La délégation interministérielle à la Ville et au Développement social urbain (DIV) anime et gère les moyens propres à cette politique. Un comité d'évaluation de la politique de la ville a été créé.
- **Le ministère délégué à la Ville et à la rénovation urbaine**, rattaché au ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité, définit les orientations, les priorités, les programmes et les moyens affectés à cette politique. Le ministre délégué à la Ville et à la rénovation urbaine exerce également la tutelle de la DIV et la cotutelle de la DGUHC depuis 2002.

- Le **conseil interministériel des Villes (CIV)**, est l'organe décisionnel composé de vingt ministres désignés par le décret du 12 juillet 1994, présidé par le Premier ministre. Il définit la politique dans son domaine, les objectifs à atteindre, arrête les orientations proposées par le ministère, et précise les programmes et les moyens affectés à la politique de la ville.

- La **délégation interministérielle à la Ville (DIV)**, est une administration de mission qui anime, conduit et met en œuvre la politique de la ville. Elle est rattachée depuis son origine au ministère de l'Équipement. Elle gère les crédits budgétaires inscrits au ministère de la Ville et de la rénovation urbaine, affectés aux actions des contrats de ville, aux autres procédures contractuelles (CLS et CEL) et aux grandes opérations de rénovation urbaine (GPV, ORU). La DIV est organisée en fonction de deux orientations qui font sa spécificité, à la fois thématique et territoriale :

- l'approche thématique, qui se traduit par quatre départements recouvrant les différents champs d'intervention de la politique de la ville : « la citoyenneté, prévention, sécurité », le « lien social et services publics », la « transformation et la gestion urbaine » et « l'emploi, l'insertion et le développement économique » ;

- l'approche transversale avec le Centre de ressources chargé d'animer le réseau de la douzaine de centres de ressources régionaux (CDR), la Mission observation, veille scientifique et évaluation (MOVSE), créée en 2001, et chargée d'accompagner la mise en place de l'évaluation dans la politique de la ville, la Mission nationale des grands projets de ville (MNGPV) qui assure le suivi des sites en GPV, la Mission formation et méthodes (MFM), instituée depuis 1988, qui organise et crée les conditions pour que la formation soit l'un des facteurs du changement dans la mise en œuvre des contrats de ville et enfin le service communication de la DIV qui édite tous les mois *La lettre de la DIV* et le magazine *Comme la ville*.

- Le **Conseil national des villes⁶ (CNV)**, est une instance de concertation placée auprès du Premier ministre et conduite par deux vice-présidents, dont l'un est Véronique Fayet, vice-présidente de la CUB, adjointe au maire de Bordeaux. Il se veut un lieu d'échanges, de

débats critiques et prospectifs sur la politique de la ville. Le Conseil répond à des commandes du gouvernement, conduit des travaux d'études et de recherches à son initiative et émet un avis ou des préconisations destinés au gouvernement ou aux acteurs de la politique de la ville.

- Le **Comité national d'évaluation de la politique de la ville**, institué par le décret du 24 janvier 2002 et placé auprès du ministre délégué à la Ville, est composé de trente membres : des élus, des représentants des administrations de l'État, des experts et des professionnels intervenant dans le champ de la politique de la ville. Il débat et valide les thématiques et la méthodologie retenues pour l'évaluation. Il devra émettre un avis sur le rapport d'évaluation de la politique de la ville à mi-parcours.

- L'**observatoire des ZUS** doit être créé auprès du ministre chargé de la Ville.

Les collectivités territoriales, l'État et leurs établissements doivent lui fournir les informations nécessaires pour un suivi des quartiers. Les résultats feront l'objet d'un rapport annuel présenté aux assemblées délibérantes.

⁶ Créée par le décret 88-1015 du 28 octobre 1998, le décret 91-328 du 29 mars 1991 en modifie la composition. Elle y affecte 40 % de ses investissements et apporte 2 € pour 5 € financés par l'État.



5. La convergence des financements

Les projets de la politique de la ville sont financés par les crédits ordinaires des partenaires, par les financements du logement, par des fonds spécifiques, et par des programmes européens.

Les orientations gouvernementales traduisent de nouvelles règles de financement susceptibles de modifier ce chapitre.

■ Le financement général

La politique de la ville est financée avant tout par le « droit commun » correspondant aux crédits d'intervention ordinaires de l'État, des collectivités territoriales et des autres organismes signataires du contrat de ville. Il constitue la base et le financement prioritaire des actions.

- **Le fonds d'intervention pour la ville (FIV)**, est un financement spécifique complémentaire pour le fonctionnement et l'investissement.

Il a été mis en place en 1995 pour donner plus de souplesse et de lisibilité aux instruments contractuels de la politique de la ville, en améliorant la fongibilité des crédits déconcentrés. Il est le principal outil financier de l'état dans le soutien des actions inscrites dans la programmation annuelle des contrats de ville.

Il s'agit de crédits entièrement déconcentrés aux préfets, et libres d'emploi. Depuis le pacte de relance pour la ville (1996), les directives en matière d'emploi des crédits prévoient qu'ils tiennent compte de la géographie prioritaire. Dans la limite de 10 % du total des crédits, l'État pourra soutenir des actions en dehors des sites ayant signé un contrat de ville dans le cadre des contrats locaux de sécurité (CLS) ou des contrats éducatifs locaux (CEL).

Dans le volet fonctionnement, le FIV intervient en additionnalité des crédits des autres ministères et finance les projets initiés dans le cadre de la démarche de développement social urbain.

- **Le fonds de revitalisation économique (FRE)**, est un financement propre de la politique de la ville qui ne sera plus abondé en 2004. Il apporte des aides directes, destinées à favoriser la création, l'implantation et le maintien d'entreprises dans les ZUS ainsi que, à titre dérogatoire, dans les autres territoires prioritaires des contrats de ville.

Quatre types d'aide sont proposés : soutien à l'ingénierie, aide à la réalisation d'investissements, aide forfaitaire au démarrage des créateurs d'entreprises, soutien et dynamisation du tissu économique existant.

- **Le fonds de participation des habitants (FPH)**, est un outil de financement de petits projets des habitants des quartiers prioritaires. Il permet de les financer de manière souple et rapide et favorise l'auto-organisation des habitants et permet de relayer les initiatives isolées, de les faire se concrétiser et de dynamiser la vie du quartier. Réunis au sein d'une association, ce sont les habitants eux-mêmes qui décident du choix des projets et de l'attribution des crédits.

■ Le logement et le renouvellement urbain

Le financement du logement est assuré par des circuits et des filières spécialisés (cf. 4.1.4).

Les trois circuits sont le 1 % patronal, le livret A et l'épargne logement.

Les principales filières de financement du logement aidé, locatif conventionné et accession sociale, sont l'UESL à partir du 1 % logement et la CDC qui gère deux filières de crédits, l'une sur ses fonds propres, l'autre sur des fonds d'épargne.

■ Les financements européens

L'Europe finance des programmes qui sont définis à partir d'objectifs numérotés. La terminologie européenne est hiérarchisée de la façon suivante : programme ou objectif, axe, mesure, sous-mesure, projet et action. Un projet se présente comme une action ou un ensemble d'actions définis sur la base d'un état des lieux, visant des résultats mesurables grâce à des indicateurs et une mise en œuvre dans des délais déterminés. Un objectif peut être financé par plusieurs fonds.

• Objectif 3 et fonds social européen (FSE) 2000-2006

L'Objectif 3 est mis en œuvre dans le cadre d'un document unique de programmation (DOCUP). Il s'inscrit dans les quatre piliers de la SEE, stratégie européenne pour la mise en œuvre du plan national d'action pour l'emploi (PNAE). Conduit sous la responsabilité du préfet de région, il est à destination des publics ayant des difficultés d'insertion professionnelle. Il a aussi pour but la prévention des exclusions. Le FSE est l'instrument financier unique de l'Objectif 3. Il peut soutenir des actions innovantes permettant de favoriser de nouvelles approches et d'identifier des exemples de bonnes pratiques pouvant améliorer la réalisation d'actions soutenues par les fonds structurels.

Les projets concernés sont d'une durée maximale de trois ans. Ils accompagnent les politiques de l'État pour l'insertion, l'égalité des chances et

1

contre les exclusions. Un volet « FSEVille » (4.2.2) vise directement le développement des quartiers prioritaires.

- **Objectif 2 (zoné) et fonds européen de développement régional (FEDER) 2000-2006**

L'Aquitaine bénéficie jusqu'en 2006 d'une nouvelle intervention de la politique régionale de l'Union Européenne dans le cadre de l'Objectif 2. Ce programme régionalisé est conduit sous la responsabilité du préfet de région. Il tente de réduire les disparités économiques et sociales des zones urbaines et rurales en reconversion.

Le FEDER vise l'amélioration du niveau d'équipement en faveur de la compétitivité régionale, l'augmentation de la capacité d'innovation pour la compétitivité des entreprises et le financement des emplois durables dans les PME-PMI.

Les demandeurs sont les entreprises, les collectivités, les SEM, les associations, les établissements publics, et autres.

Seuls les habitants des communes de Bassens, Cenon, Floirac, Bègles, Lormont ou de certains quartiers des communes de Bordeaux, Pessac, Mérignac, Talence, Villenave d'Ornon constituent le public final.

Le projet doit se situer sur une zone éligible du programme Objectif 2, s'inscrire dans les priorités stratégiques du programme et doit enfin recueillir l'avis favorable du comité régional de programmation.

- **PIC urban 2, baptisé Unicités**, est un programme porté par les villes de Bordeaux, Cenon, et Floirac, sous l'autorité de l'État et de l'Union Européenne.

Unicités veut dynamiser le nouveau centre de l'agglomération bordelaise de part et d'autre de la Garonne sur une partie des communes de Bordeaux, de Cenon et de Floirac et renforcer l'union des deux rives dans une dynamique de renouvellement urbain durable. Il développe une complémentarité active avec les grands travaux d'aménagement engagés dans ce territoire regroupant environ 52 000 habitants.

Unicités bénéficie d'un cofinancement FEDER, collectivités territoriales (Bordeaux, Cenon, Floirac, CUB, conseil général, conseil régional), État et autres partenaires.

- Le **programme européen EQUAL** permet le financement de projets de lutte contre les discriminations raciales ou sexistes dans le monde du travail, comme le projet ESPERE piloté par la direction départementale du travail. Il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi afin de développer des compétences, de créer des pratiques ainsi qu'une culture commune sur la question des discriminations.

Cette opération innovante et expérimentale a permis l'engagement du service public de l'emploi pour restaurer l'égalité ainsi que le développement d'un partenariat très riche sur les questions des discriminations dans le domaine de l'emploi et de la formation.

Le site GPV Bassens-Cenon-Floirac-Lormont et le secteur de Bordeaux Saint-Jean font partie des six sites expérimentaux en France.



6. L'historique d'une politique en évolution

1

La mise en place de la politique de la ville a été progressive et a régulièrement évolué sous l'effet de l'avis des acteurs, des difficultés rencontrées, et des résultats obtenus.

• 1981-1984

Mise en place de quatre dispositifs importants, mission locale, zone d'éducation prioritaire (ZEP), conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD), et opération prévention-été (OPE), élaborés sur la base des rapports fondateurs d'H. Dubedout à propos des quartiers, de B. Schwartz sur l'insertion des jeunes en difficulté et de G. Bonnemaison sur la prévention de la délinquance.

- 1981 : création de la Commission nationale pour le développement social des quartiers (CNDSQ)

- 1982 : création de la Délégation à l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté (DIJ) et mise en place des premières missions locales (ML). Lancement de l'opération prévention-été (OPE) et premiers contrats d'agglomération (de 2 à 5 ans).

1983 : création du Conseil national de prévention de la délinquance et mise en place des premiers conseils communaux et départementaux (CCPD et CDPD).

• 1984-1986

Consolidation de la politique contractuelle en faveur des quartiers défavorisés. La décentralisation (loi du 7 janvier 1983 et textes de référence 1983 et 1984) permet un développement de la contractualisation. La politique de la ville est inscrite dans les contrats de plan État-région. Le contrat devient un des instruments fondamentaux de la politique de la ville, il manifeste à la fois le souci du partenariat, l'engagement réciproque et la volonté d'inscrire les actions dans un temps déterminé avec, au terme du contrat, la possibilité d'une évaluation. Lancement des opérations de développement social des quartiers (DSQ).

• 1988-1995

Création de la délégation interministérielle à la Ville (DIV) et du ministère de la Ville (1990), et changement d'échelle avec le passage au développement social urbain et aux contrats de ville. Cette période est ponctuée par l'adoption de deux lois importantes, la loi sur la solidarité financière et la loi d'orientation pour la ville (13 juillet 1991). Création du Fonds d'intervention pour la ville (FIV) en 1995.

• 1996-1998

Le pacte de relance pour la ville initie une approche nouvelle des quartiers en difficulté en insistant sur la nécessité du retour préalable de l'activité économique : (plates-formes de services publics, emplois de ville, zone urbaine sensible (ZUS), zone de redynamisation urbaine (ZRU) et zone franche urbaine (ZFU). Une volonté est affichée de recentrer les initiatives, de limiter le caractère territorialisé de la politique et d'élargir les mesures à l'échelle de l'agglomération (rapport Sueur, 1998).

• 1999-2002

Cette période est marquée par l'accélération des opérations de renouvellement urbain qui s'intègrent dans le vaste plan de rénovation urbaine. La mutation sémantique n'est pas négligeable, ce terme ayant été employé dans les années 1960 pour évoquer des opérations d'aménagement assez radicales.

Les nouveaux contrats de ville, prévus pour la période du plan 2000-2006, doivent constituer l'outil unique de la politique de la ville, contrairement à la période précédente où plusieurs procédures contractuelles cohabitaient. Au niveau national, plus de 1 300 quartiers et six millions d'habitants devraient bénéficier des actions menées dans le cadre de ces contrats de ville. Les actions peuvent être mises en œuvre au sein des quartiers eux-mêmes ou à l'échelle de la commune ou de plusieurs communes associées dans le contrat de ville. Ils ont une géographie resserrée, la participation des habitants et des associations doit être plus forte et ils doivent être évalués.

En 2001, les crédits du budget du ministère de la Ville bénéficient d'un doublement de leurs moyens, ce sont ceux qui augmentent le plus depuis 1998. Lors du Conseil national des villes (CNV) d'Amiens le 27 juin 2002, Jean-Louis Borloo, actuel ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, confie de nouvelles missions à cette instance, annonce la relance du développement économique des cités sensibles et la création d'une quarantaine de nouvelles zones franches.

• 2003

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août oriente prioritairement l'intervention de l'État vers le volet urbain et édicte une série de mesures, notamment la définition d'un programme national de rénovation urbaine 2004-2008, la mobilisation

garantie des crédits, la création de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), et la création d'un observatoire des ZUS.

Le programme national de rénovation urbaine met l'accent sur les opérations de reconstruction-démolition :

- la construction ou la remise sur le marché de 200 000 logements locatifs sociaux dans les ZUS, ou dans leur agglomération ;
- la réhabilitation de 200 000 logements locatifs sociaux ;
- la démolition de 200 000 logements locatifs sociaux vétustes ou inadaptés à la demande ou au projet ;
- La résidentialisation de 200 000 logements locatifs sociaux ;
- la mise en œuvre de conventions de gestion urbaine de proximité (GUP) entre les bailleurs sociaux et les villes pour toutes les ZUS de plus de 500 logements.

Il vise aussi à traiter les copropriétés fragiles ou dégradées et l'habitat dégradé des quartiers historiques, à mobiliser les logements vacants nécessaires, et à favoriser la revalorisation des quartiers en y soutenant la construction de logements intermédiaires.

Les financements sont garantis par l'État, l'UESL, et la CDC principalement, auxquels s'ajouteront ceux des collectivités territoriales et les contributions de solidarité des organismes d'habitation à loyer modéré.

• Dans l'agglomération bordelaise

Des opérations ont été menées dès le début de la politique de la ville.

Deux opérations HVS ont été engagées en 1977 dans la commune de Bordeaux, les quartiers Claveau-Achard et les Aubiers où la dalle a été détruite, et des équipements collectifs, dont une antenne du CCAS, réalisés. Deux conventions DSQ se sont succédées entre 1985 et 1993 à Saint-Michel et sur les Hauts de Garonne.

Le contrat de ville 1994-1998 est signé le 17 mai 1994 par 26 communes et leurs partenaires. Sa mise en œuvre sera cependant limitée à 10 communes. Ce contrat de ville est animé, à la demande des élus, par une MOUS placée sous l'autorité du sous-préfet à la Ville et composée de fonctionnaires et d'agents mis à disposition par le FAS, la CAF et l'ANPE.

C'est dans ce cadre que seront engagées des opérations de renouvellement urbain au Moura, à Beaudésert, de nombreuses réhabilitations de

logements ainsi que des actions d'accompagnement. Les fonds européens de l'Objectif 2 ont apporté une importante contribution à cette politique.

Le pacte de relance pour la ville, en 1996, se traduit par la délimitation de la ZFU qui sera prolongée par la loi du 1^{er} août 2003.

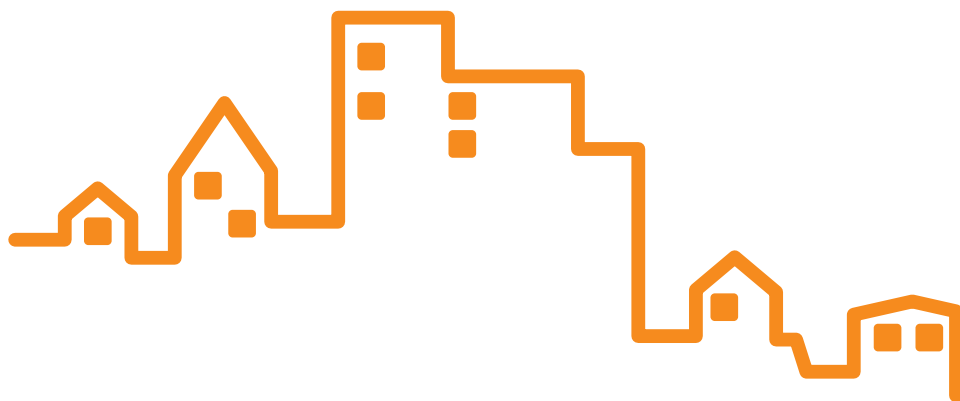


La politique de la ville concerne de nombreux champs d'action qui ont été classés en quatre thèmes prioritaires :

- **Le renouvellement urbain** vise à créer un nouvel environnement, en agissant à la fois sur le cadre bâti, sur le contenu de l'offre en services et en équipements, sur les manières d'agir des acteurs et des habitants, notamment par la démocratie locale et la formation.
Les actions qui visent une mise en conformité avec les normes actuelles du cadre bâti peuvent aller jusqu'à la démolition reconstruction de logements et d'équipements.
- **La tranquillité publique** a pour finalité de renforcer la cohésion sociale et de construire de nouveaux espaces démocratiques pour les habitants :
 - offre diversifiée de prévention de la délinquance ;
 - lutte contre la délinquance et le sentiment d'insécurité ;
 - prévention de la récidive ;
 - réponse aux forts besoins en formation qui s'expriment et système de coproduction des réponses.
- **Le développement économique et l'insertion professionnelle** sont essentiels pour dynamiser l'emploi et favoriser l'accès ou le retour vers l'emploi des populations défavorisées. Les axes prioritaires sont l'articulation des politiques d'insertion sociale et de développement économique ainsi que le développement économique des quartiers.
Une série de dispositifs et de démarches sont mis en place pour atteindre ces objectifs.
- **Le développement social** s'attache à la complémentarité entre la réalisation personnelle des individus et leur intégration dans un groupe. Le fil conducteur des actions est la lutte contre les exclusions pour créer les conditions d'une véritable insertion sociale. Il implique mixité sociale, changement d'image des quartiers, développement de la citoyenneté, reconnaissance de la diversité culturelle et de la mémoire des quartiers. Il est complété par des actions pour faciliter l'accès au logement ou le maintien dans le logement des personnes défavorisées.



Les thèmes prioritaires





La grille ci-contre a été définie par la commission renouvellement urbain. Elle est utilisée pour la codification des actions du contrat de ville. L'accès au logement a été ajouté.

Atlas de la politique de la ville

- 1.1 Projets urbains reconstruction-démolition, requalification du bâti
- 1.2 Aménagements des espaces extérieurs, gestion urbaine de proximité
- 1.3 Restructuration d'équipements commerciaux
- 1.4 Maintien de la qualité de vie pendant les travaux de renouvellement urbain (maintenance des espaces et bâtis existants, relogement, information)
- 1.5 Études et ingénierie spécifiques à la thématique renouvellement urbain
- 2.1 Vie locale et participation des habitants, projets sociaux de quartiers, vie associative locale, jardins familiaux, journaux de quartier, mémoire du quartier)
- 2.2 Prévention de la déscolarisation et veille éducative (veille en temps scolaire, passage de la scolarité à l'insertion professionnelle)
- 2.3 Accompagnement scolaire et prévention de l'illettrisme des jeunes
- 2.4 Apprentissage éducatif de la citoyenneté (engagement des jeunes, ateliers de pratique citoyenne, CESC)
- 2.5 Soutien de la famille et aide à la parentalité (médiation familiale, réseau d'aide et d'accompagnement aux parents et à la parentalité, modes de garde innovants)
- 2.6 Accès à la pratique culturelle et sportive pour les publics des quartiers prioritaires
- 2.7 Création et diffusion culturelle (offre nouvelle et adaptée aux publics des quartiers, création culturelle impliquant les habitants, mise en réseaux des opérateurs)
- 2.8 Accès aux soins et à la prévention des problèmes de santé (lieux d'accueil, ateliers santé ville, médiation interculturelle)
- 2.9 Rapprochement des professionnels de santé vers les publics en besoin
- 2.10 Études et ingénierie spécifiques à la thématique développement social
- 2.11 Accès au logement
- 3.1 Prévention et lutte contre la délinquance (CLSPD, transports, coordination polices et gendarmerie)
- 3.2 Prévention de la récidive
- 3.3 Prévention des toxicomanies et autres conduites addictives
- 3.4 Accès au droit dans la ville (maisons de la justice, permanences d'accueil)
- 3.5 Aide aux victimes
- 3.6 Médiation et régulation des conflits (ALMS, correspondants de nuit)
- 3.7 Études et ingénierie spécifiques à la thématique tranquillité publique
- 4.1 Accès aux savoirs fondamentaux et lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme (y compris NTIC)
- 4.2 Parcours d'insertion professionnelle et maintien durable dans l'emploi (mobilité professionnelle, réseaux partenariaux d'insertion de l'agglomération, accompagnement)
- 4.3 Soutien à l'emploi (points d'accueil, groupements d'employeurs, GEIQ, soutien aux structures économiques de quartiers, attractivité des métiers à fort potentiel d'emploi)
- 4.4 Création d'activité de proximité (commerces, services à la personne, entreprises)
- 4.5 Études et ingénierie spécifiques à la thématique développement économique
- 5.1 Lutte contre les discriminations (à l'emploi, au logement, à la formation, aux loisirs, etc.)
- 5.2 Renforcement de la présence et de la qualité des services publics dans les quartiers (équipements, mise en réseau des services, organisation)
- 5.3 Formation des acteurs
- 5.4 Ingénierie du contrat de ville (y compris évaluation, études)
- 5.5 Communication et image du quartier (presse, médias, signalétique)
- Services aux logements, traité directement par les bailleurs
- Traitement des affaires judiciaires, pris en charge directement par le Parquet



2. Le renouvellement urbain

2

La convention renouvellement urbain traite des projets urbains, de la gestion urbaine de proximité et de la concertation avec les habitants, pour la mise en œuvre de ces projets.

Le renouvellement urbain et la gestion urbaine de proximité, outils essentiels de la politique de la ville, ont pour finalité de réinsérer les quartiers dans la ville et d'améliorer la vie quotidienne de ses habitants. Il s'agit de créer un nouvel environnement en agissant à la fois sur le cadre bâti, sur le contenu de l'offre en services et en équipements et sur les manières d'agir des acteurs et des habitants, notamment par des démarches participatives.

Le renouvellement urbain n'est pas uniquement traité par la politique de la ville. Le programme d'actions du PLH et le tracé du tramway ont été conçus en fonction des opportunités qu'ils génèrent. Le PLU et les projets communaux de territoire intègrent les objectifs de la politique de la ville et les perspectives des projets urbains. La bonne articulation de tous ces contrats et plans doit donner une cohérence entre contrat d'agglomération, contrat de ville, PLU, PLH et PDU.

La mutualisation de l'expérience et le développement d'une culture commune sont une priorité. Les guides de bonnes pratiques, expression de l'expérience communautaire, permettent d'indiquer quelles sont les démarches donnant les meilleures garanties pour atteindre les objectifs stratégiques fixés par la convention.

- **Diversification de l'occupation des territoires :**
 - diversité des catégories de logements ;
 - renforcement de la mixité fonctionnelle par l'apport d'activités et d'équipements.
- **Valorisation du patrimoine bâti :**
 - amélioration de la qualité des quartiers et des logements par des opérations de renouvellement urbain ;
 - appropriation par des manifestations culturelles, sportives et festives ;
 - protection des quartiers au titre du PLU.
- **Valorisation des autres ressources :**
 - utilisation rationnelle du sol grâce à des formes urbaines adaptées, intensification de l'usage du sol à

l'intérieur des corridors de desserte du tramway ;

- utilisation des lignes de tramway pour mieux impulser les transformations ou améliorations des quartiers et valoriser les terrains par des implantations d'activités, de services et de logements ;

- aménagement des espaces adapté aux usages, reconstitution d'une trame viaire adaptée aux besoins internes (circulation piétonne, deux roues et automobile) et aux liaisons avec les quartiers voisins, amélioration de la lisibilité et de la cohérence entre aménagements, espaces publics et espaces privés ;
- organisation vers la sortie de la politique de la ville de quelques quartiers.

- **Amélioration de la gestion de projets des quartiers :**
 - développement de la gestion urbaine de proximité ;
 - conduite de projets visant une qualité qui assure leur pérennité, qui prenne en compte les objectifs des autres contrats et plans et qui implique tous les financeurs pour en assurer la cohérence ;
 - mise en place des instruments de suivi et d'évaluation.
- **Amélioration des manières d'agir :**
 - développement de la démocratie locale autour des projets urbains et de l'amélioration des conditions de vie ;
 - formation des partenaires, des agents de terrain et des habitants impliqués dans les concertations et les médiations.

Perspective de reconstruction-démolition

	démolitions	reconstructions				
		sur site			sociale hors site	
		totale	sociale	autre	commune	autre
GPV						
Bassens						
Le Bousquet	200	163	112	52	26	62
Cenon						
8 mai 45	530	545	160	100	150	220
Beausite	0 ou 70	0	0	0	0 ou 70	
Floirac						
Libération	538	181	42	139	357	0
Lormont						
Carriet	375	363	264	99	100	11
Génicart	800 à 1 000	> 400	340	180	> 400	nd
TOTAL	2 440 à 2 710	> 1 650	~ 900	570	nd	
ORU Bègles						
Yves Farge	286	350	60	290	226	0
TOTAL	286	350	60	290	226	0
AUTRES						
Bordeaux						
Saint-Jean	440	320	182	138	258	0
Mérignac						
Les fleurs	130	137	137	0		
Les Pins	304	340	340	0		
TOTAL	874	797	659	138	258	0
TOTAUX	3 600 à 3 870	> 2 800	~ 1 640	1 000		

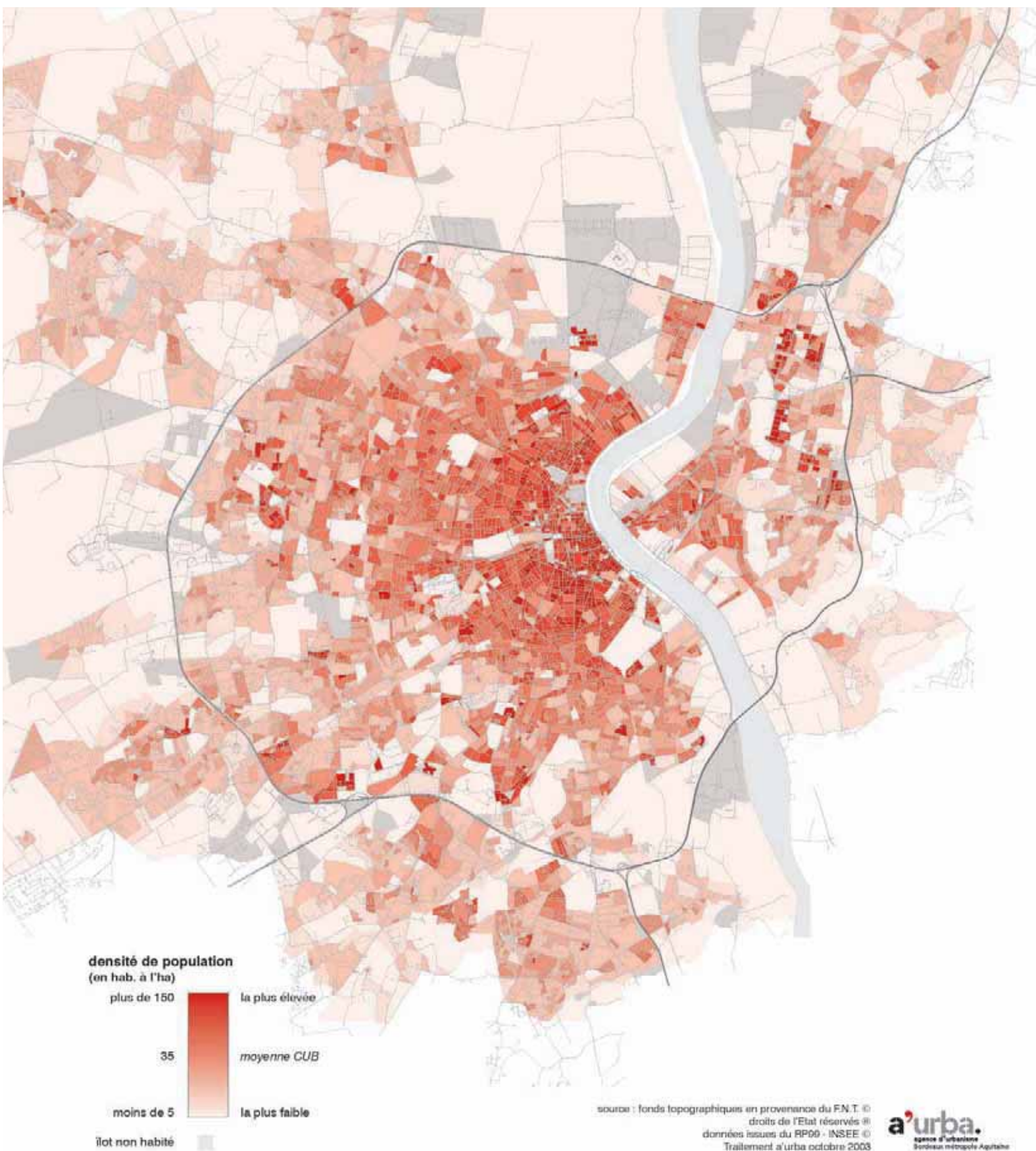
Ces perspectives sont celles de projets dont certains continuent à évoluer et dont les chiffres sont donc indicatifs.

L'offre de logements sociaux détruite devra être intégralement reconstituée par reconstruction de PLAI, PLUS et PLUS CD. Les sites de reconstruction de logements sociaux ne sont pas encore tous connus. Ceux hors de la commune correspondent en partie à des sites à trouver.

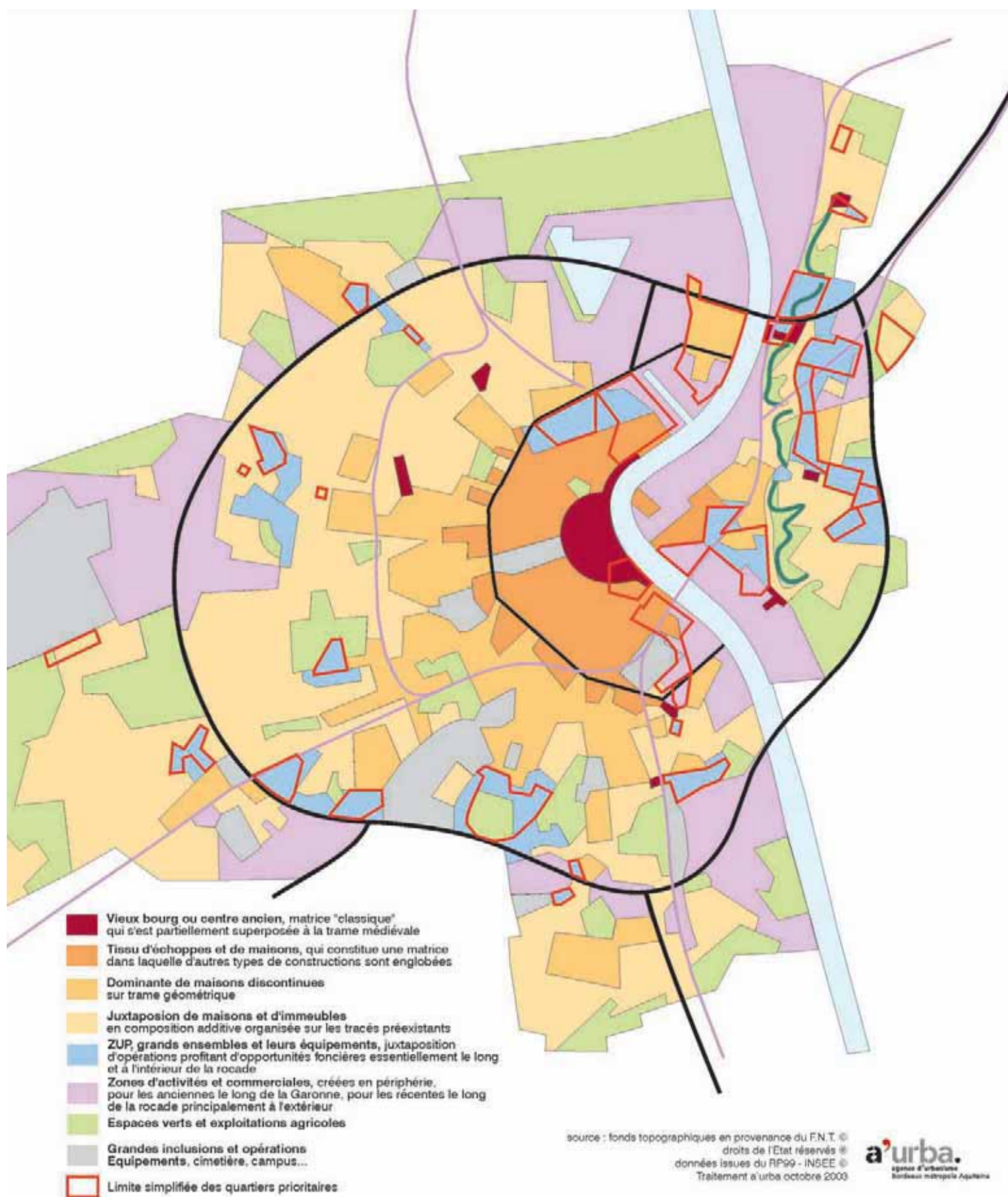
Le relogement des habitants ne se fait pas en relation avec les reconstructions hors site. En effet seul 50 % environ des occupants demandent à être relogés sur place et les autres 50 % sont souvent déjà relogés au moment de la livraison des logements sociaux hors site.

Les opérations des Fleurs et des Pins, à Mérignac, ne passeront pas par l'ANRU car les décisions étaient antérieures à la création de l'Agence. D'autres opérations, comme celle de Meignan à Bassens, pourront éventuellement être engagées avant 2008.

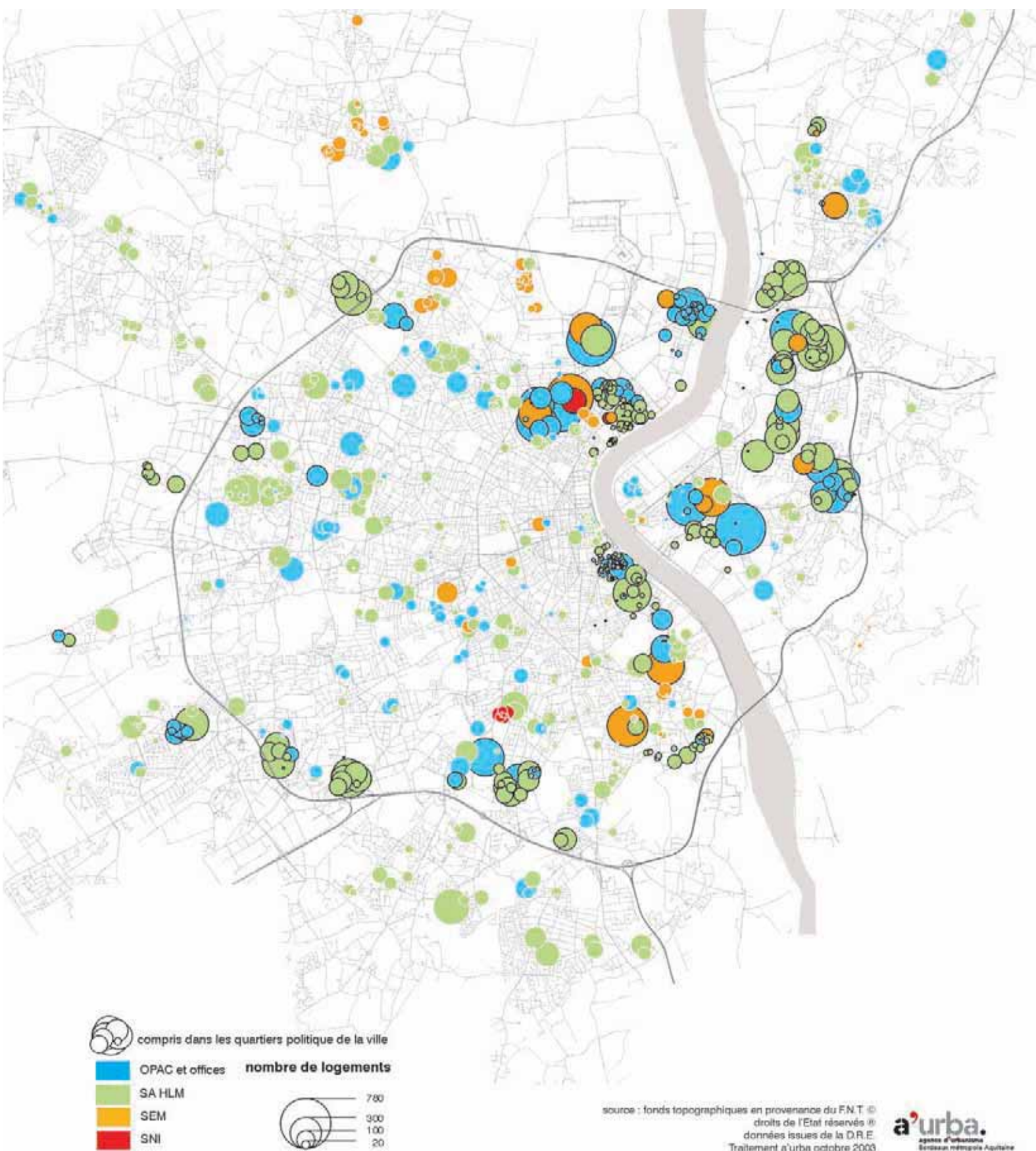
La densité de population à l'îlot habité



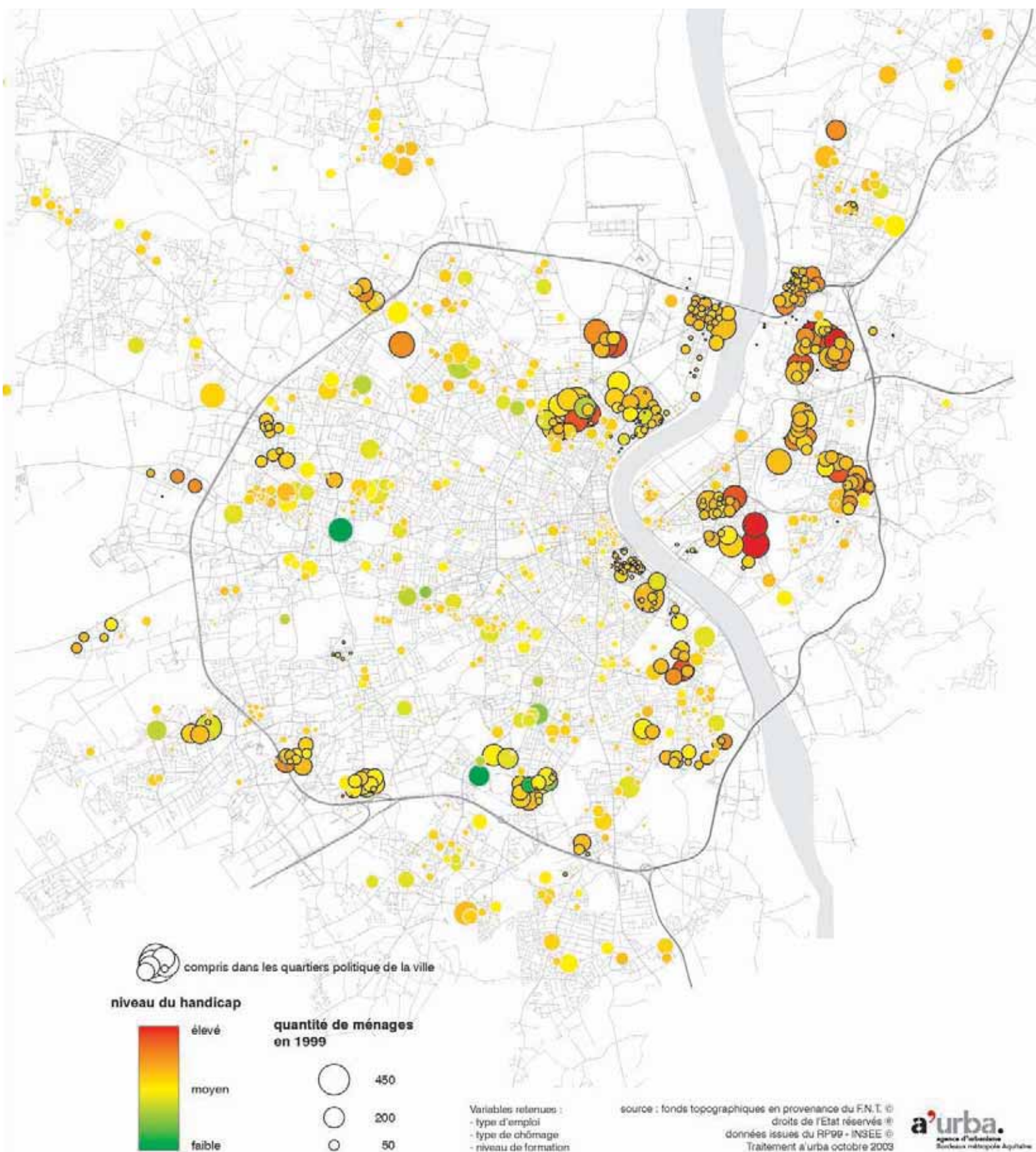
La forme urbaine



Le parc social par catégorie de bailleurs



L'occupation du parc social



Le Grand projet des villes Bassens - Cenon - Floirac - Lormont

Les opérations de renouvellement urbain engagées

Espaces publics et espaces verts

- Création ou requalification d'espaces publics
- Création ou requalification de jardins, squares, mails, promenades...
- Parcs et jardins existants

Programmes bâtis

- Vocation habitat, commerces-services complémentaires
- Activité tertiaire, petite fabrication
- Equipements GPV
- Plan école GPV
- Autres équipements
- Centralités existantes et potentielles
- Secteurs d'activité - ZFU

Les sites d'études à venir

- Futures opérations d'aménagement
- Sites de renouvellement urbain

L'aménagement du parc des coteaux et de la berge

- Grandes continuités paysagères à préserver et à valoriser
- Les parcs nature-urbain
- La promenade en balcon
- Les relations douces entre plaine et plateau
- Les belvédères
- Les parcs de stationnement

Tracés urbains

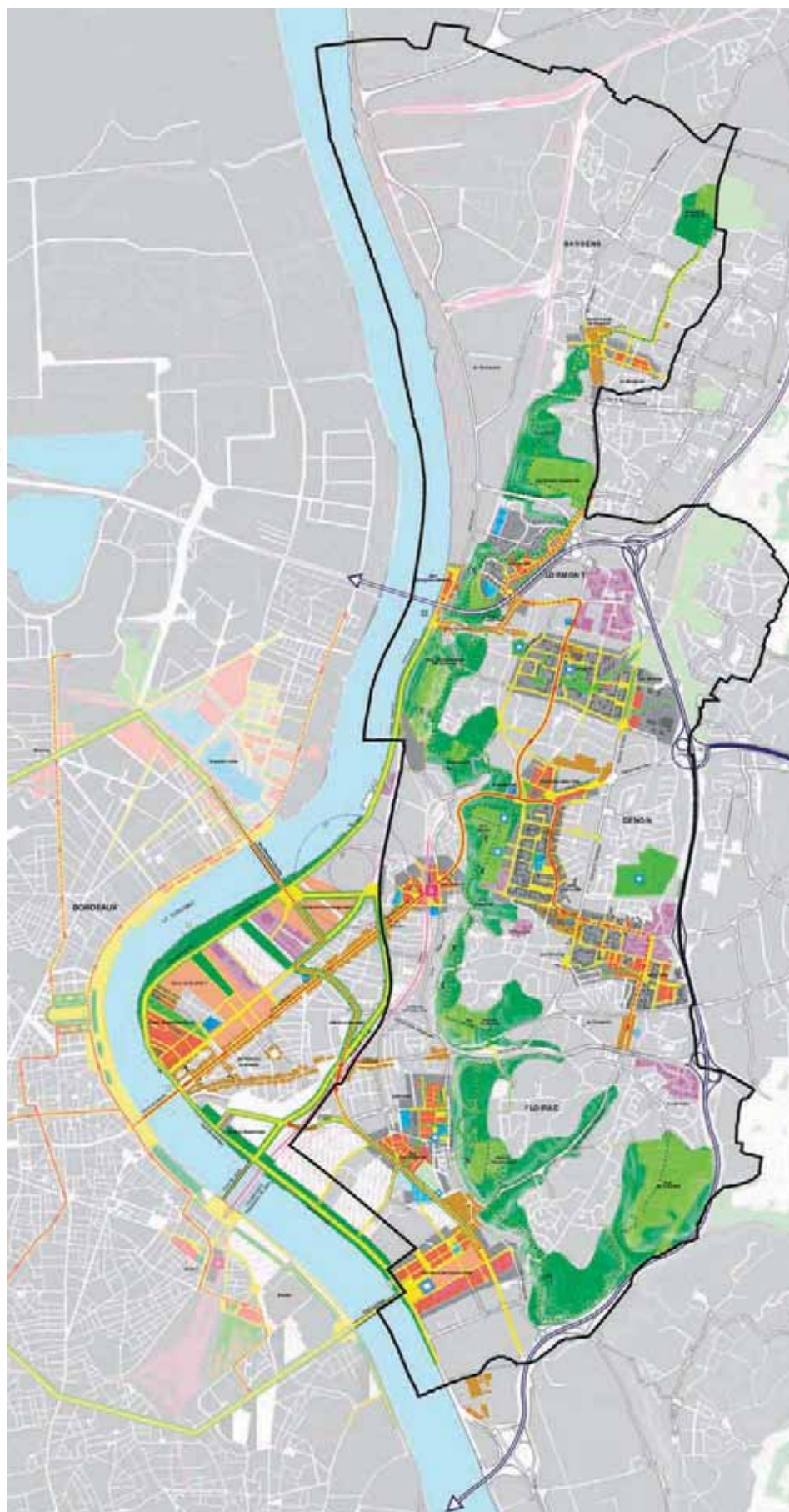
- Ponts Bacalan-Bastide et J.J Bosc
- Tracé du bouclage des boulevards RD
- Avenue-promenade plantée RD
- Aménagement de franchissement

Transports et déplacements

- Tramway 1ère et 2ème phase
- Parking de rabattement et parcs relais 1ère, 2ème phase
- Gare multimodale, réseau régional SNCF / Tramway, gare de passage
- Liaison TCSP envisagée
- Haltes nautiques existantes/prévues
- Doublement de la voie SNCF
- Futur franchissement SNCF
- Réseau autoroutier, grandes coupures péri-urbaines
- Réseau structurant primaire

Territoires

- Territoire du GPV
- Site de projets GPV



Un exemple : l'opération de renouvellement urbain de Bègles

Schéma directeur





3. La tranquillité publique

La convention tranquillité publique précise les intentions de la convention cadre et les traduit en objectifs concrets et évaluable.

Elle est conçue comme un dispositif dynamique et réactif qui doit permettre une évaluation des actions entreprises et des réajustements si nécessaire. Elle peut être remise à jour à ce titre.

- Quatre principes guident l'action en matière de tranquillité publique :
 - conforter les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), s'appuyer sur eux, là où ils existent, pour développer des actions de sécurité et de prévention, ou les initier ;
 - concentrer les interventions de la politique de la ville sur une géographie resserrée ;
 - veiller à ce que la lutte contre la délinquance soit mise en relation avec l'aide et la reconnaissance des victimes ;
 - diffuser les innovations.

Une synthèse des CLS signés depuis 1999 précise ces orientations et rappelle que la sécurité ne résulte pas de l'action des seuls services de police, de gendarmerie et de la justice, mais qu'elle est l'affaire de tous les partenaires signataires du contrat de ville.

La petite et la moyenne délinquance de voie publique résulte d'un certain nombre de facteurs sociaux, familiaux ou encore individuels, qu'il convient de prendre en compte le plus tôt possible pour faciliter l'articulation et renforcer l'efficacité de l'ensemble des actions de prévention, et produire des réponses répressives adaptées.

Le phénomène des incivilités lié à la dégradation des relations sociales de proximité qui est un des facteurs majeurs du sentiment d'insécurité, doit également être pris en compte et faire l'objet d'un traitement privilégié.

Le principe d'action est, dans la mesure du possible, que chaque incivilité ou délit suscite une réaction adaptée de nature à prévenir la récurrence et à rétablir la tranquillité publique, par une aide, une sanction ou éventuellement les deux relatives aux délits.

Le contexte et les principes retenus ont conduit aux orientations d'action suivantes :

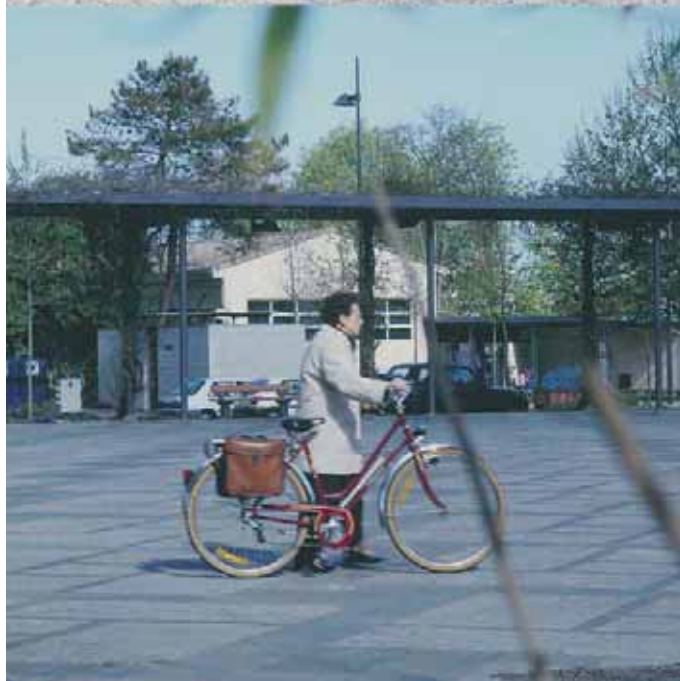
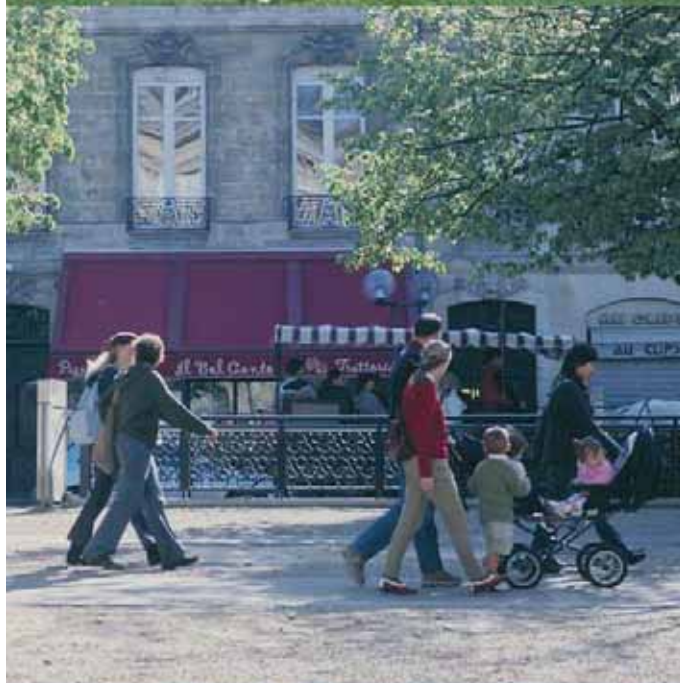
- La promotion d'une offre diversifiée de prévention. Les nouveaux modes de régulation des conflits

complètent ceux qui existaient déjà, notamment en direction des publics jeunes. Ils reposent sur une présence publique de proximité élargie assurée par les agents locaux de médiation sociale (ALMS) et les adultes-relais (AR).

- La réduction du sentiment d'insécurité.
C'est à l'intérieur des quartiers que s'exerce pleinement la police de proximité, par sa mission de police judiciaire, par des actions de partenariat et de recueil de la demande de sécurité, ou par l'. La constitution de cellules de veille, mobilisables rapidement, est également un outil de tranquillité publique.
- Le développement du droit dans la ville et de l'accès au droit.
L'aide aux victimes est un axe important mis en œuvre par la justice, la police et les collectivités territoriales. De même, il s'agit de mettre à la disposition des citoyens les plus défavorisés des lieux capables de leur fournir une information générale sur leurs droits et obligations, une assistance et un accompagnement personnalisé dans leurs démarches administratives.
- La formation des acteurs locaux et la conduite de l'action publique.
La priorité est donnée aux formations communes sur la tranquillité publique, la prévention, la gestion des publics agressifs et la lutte contre les toxicomanies, aux acteurs d'organismes différents de façon à créer une culture commune et à favoriser le travail partenarial.
- La lutte contre toutes les discriminations, axe transversal aux quatre thématiques du contrat de ville, en lien avec les travaux de la CODAC.

Les actions mises en place en réponse à ces orientations sont élaborées en partenariat avec l'ensemble des partenaires du contrat de ville.

2





4. Le développement économique et l'insertion professionnelle

Le développement économique et l'insertion professionnelle constituent deux facteurs essentiels de dynamisation de l'emploi. Dans les communes concernées par la politique de la ville, ils favorisent l'accès et le retour vers l'emploi des populations défavorisées. Les axes de ce développement ont été définis comme suit.

- Réduire les disparités existantes entre les territoires, en ce qui concerne le taux de chômage et particulièrement celui concernant le noyau dur des exclus, et le chômage structurel de très longue durée. Des actions sont à engager pour faciliter la mobilité des publics accédant à l'emploi (constitution de parc de véhicules pour mise à disposition, insertion par le permis de conduire). La lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme fait l'objet d'un développement accru dans la mesure où l'absence de maîtrise de la langue française, souvent associée à des savoirs de bases rudimentaires, diminue gravement les chances d'insertion professionnelle.
- Diminuer les inégalités d'accès à l'emploi par des actions permettant aux demandeurs d'emploi de bénéficier des opportunités liées à la croissance. Il s'agit de porter une attention particulière aux jeunes, dès 14 ans, présentant des difficultés pour suivre des formations qualifiantes au minimum de niveau V. Le but est de faciliter leur transition entre l'école et le monde du travail. La lutte contre les discriminations à l'emploi doit être menée en lien avec les acteurs du contrat de ville.
- Favoriser la revitalisation économique des quartiers de façon à y améliorer les conditions de vie et la situation des habitants, et développer l'attractivité des métiers à haut potentiel d'emploi.
La démarche vise à concilier une approche conjointe de l'activité économique et du traitement social du chômage. Elle cherche donc à mobiliser et à coordonner les compétences économiques et sociales de chaque institution et à favoriser la création de passerelles entre l'insertion professionnelle et l'entreprise.
Enfin, dans un souci de lisibilité des actions menées dans le cadre de la politique de la ville et dans un objectif de proximité des citoyens, les différents plans d'action territoriaux (conventions territoriales, GPV ou PLIE) doivent être coordonnés au niveau local, afin de favoriser un développement territorial, économique et social.
Sur les communes couvertes par un PLIE, celui-ci

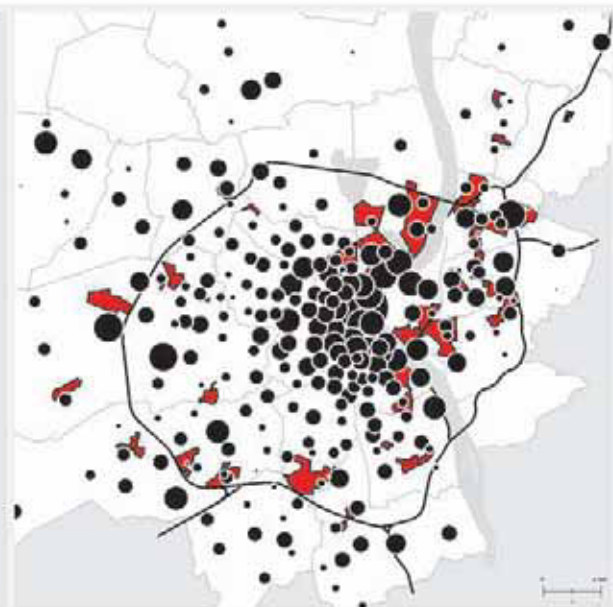
est un acteur central et joue un rôle affirmé de plate-forme de coordination au profit des publics appartenant aux quartiers prioritaires.

- Il s'agit également de rendre plus efficace le service public de l'emploi par :
 - la mobilisation des équipes locales au plus près des réalités du terrain dans les quartiers ;
 - la coordination des pratiques de l'ensemble des intervenants locaux pour les adapter aux particularités des quartiers en fonction du type de chômage et du potentiel de développement économique ;
 - l'association des chefs de projets et des équipes MOUS aux travaux des équipes locales du SPE.

2

La répartition territoriale des salariés par taille d'entreprises

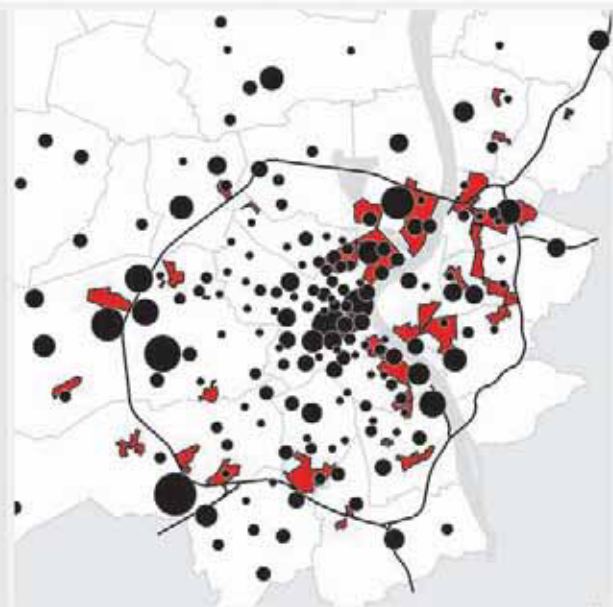
Etablissements de moins de 10 salariés



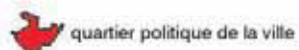
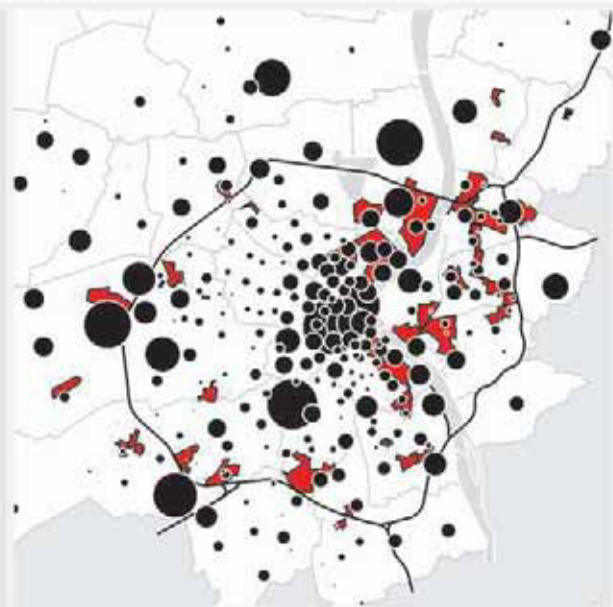
Etablissements de 10 à 49 salariés



Etablissements de 50 salariés et plus



Répartition des salariés, tous types d'établissements confondus



source : fonds topographiques en provenance du F.N.T. ©
droits de l'état réservés ©
données issues du RP99 - INSEE ©
Traitement a'urba juin 2003

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine



2

Les cartes statistiques qui suivent sont établies à partir des données INSEE 1999 de la population.

Systématiquement, les valeurs relatives sont présentées au niveau communal (à gauche), au niveau infra communal (au centre), au niveau du quartier (à droite).

La taille des symboles est proportionnelle à l'importance quantitative (effectif) de la valeur concernée. Les couleurs représentent les écarts à la moyenne de l'ensemble de l'agglomération bordelaise (définition de l'unité urbaine de l'INSEE) : plus la teinte est rouge plus la valeur relative est supérieure à la moyenne ; elle est d'autant plus verte qu'elle lui est inférieure. L'échelle des symboles et celle des teintes est identique qu'elle que soit le niveau territorial (commune, IRIS, quartier).

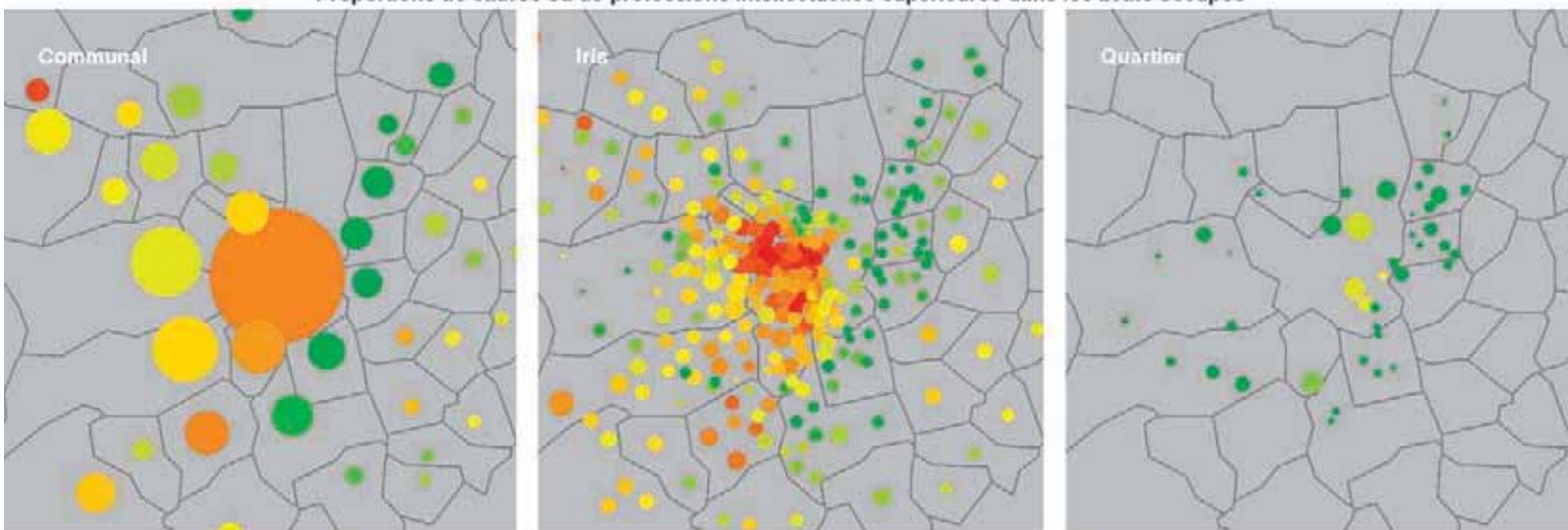
Les quartiers politique de la ville ont une population plus jeune que la moyenne de l'agglomération à l'exception notable du Grand Parc et de Bacalan-Claveau. Ils se caractérisent également par un bas niveau de formation mis à part le centre ancien de Bordeaux marqué par une importante présence étudiante.

Ils concentrent des populations fortement touchées par le chômage, que ce soit celui des jeunes ou celui de longue durée. La mesure du chômage est établie d'après le recensement de la population de 1999, elle prend en compte toutes les personnes qui se déclarent au chômage. Les données les plus récentes sur le chômage ne figurent pas sur les cartes car l'échelon cartographique n'est pas aussi fin et, elles ne sont pas comparables aux données 1999. En effet, elles proviennent des définitions du bureau international du travail (BIT) et sont recalculées à partir du nombre de demandeurs d'emploi. Cette approche ne permet pas de mesurer l'effet zone franche sur l'emploi d'autant que pour une partie des salariés le retour à l'emploi s'est accompagné d'un changement de lieu de résidence.

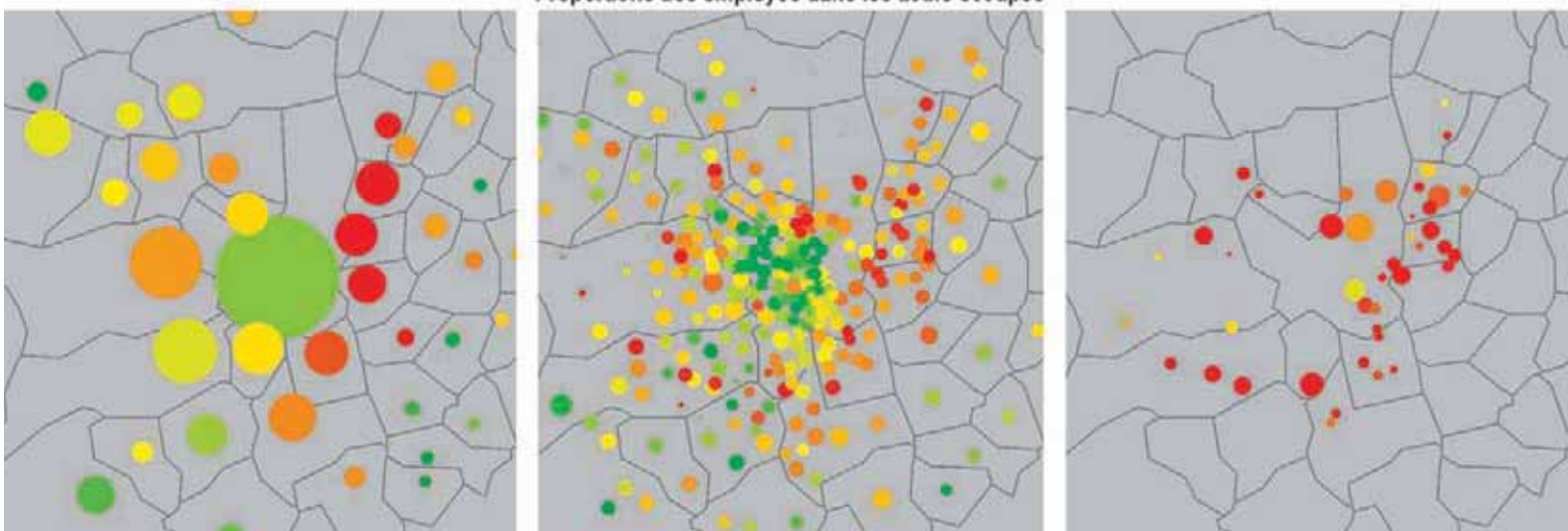
Enfin, parmi les actifs, les salariés apparaissent sur représentés du fait de la faible présence des professions libérales sur ces territoires. En outre une part plus importante qu'ailleurs de ces salariés connaît une situation précaire (CDD ou contrats aidés).

Les catégories socio-professionnelles

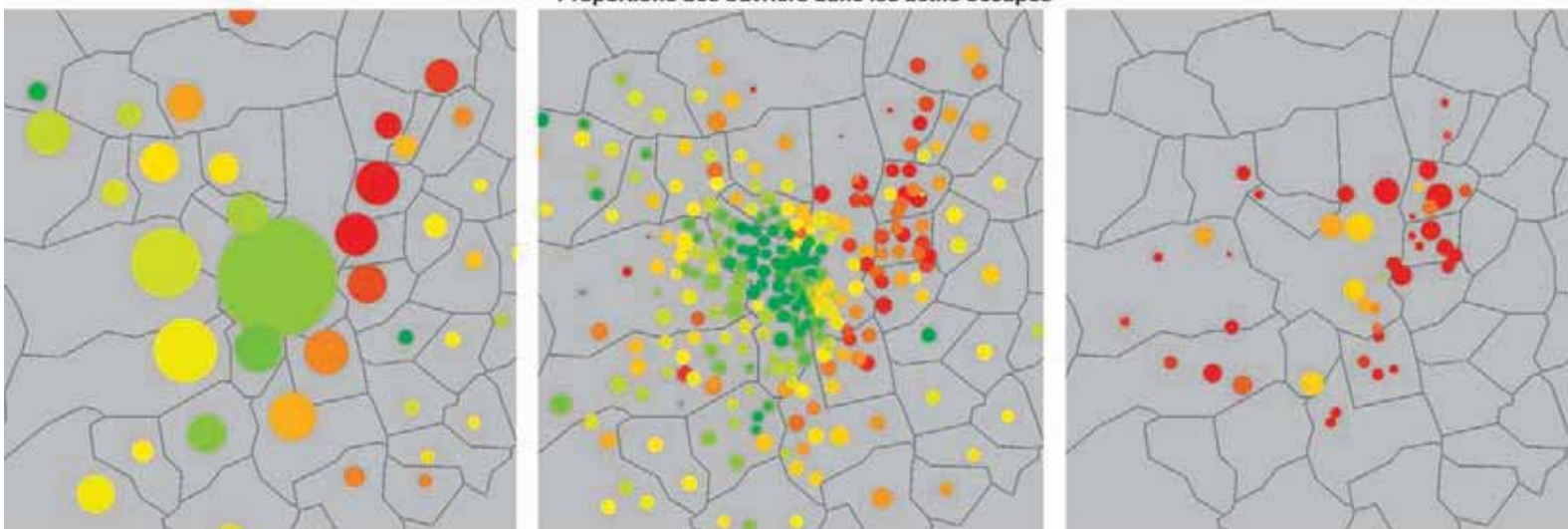
Proportions de cadres ou de professions intellectuelles supérieures dans les actifs occupés



Proportions des employés dans les actifs occupés



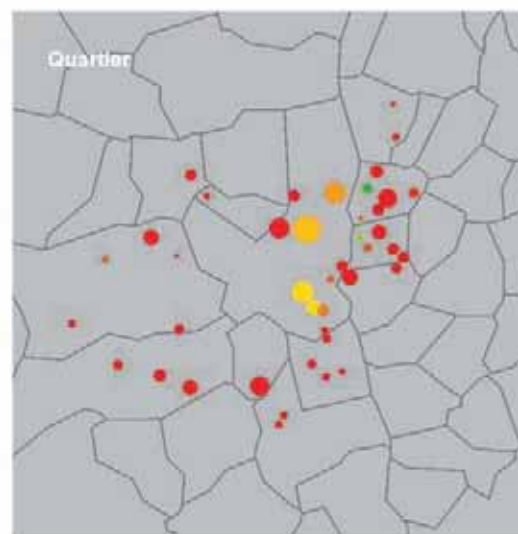
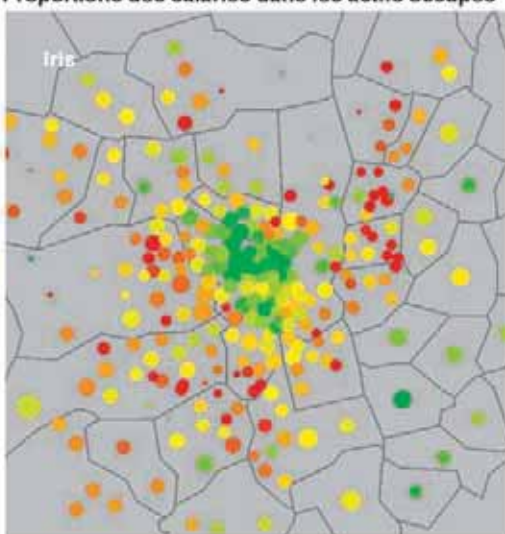
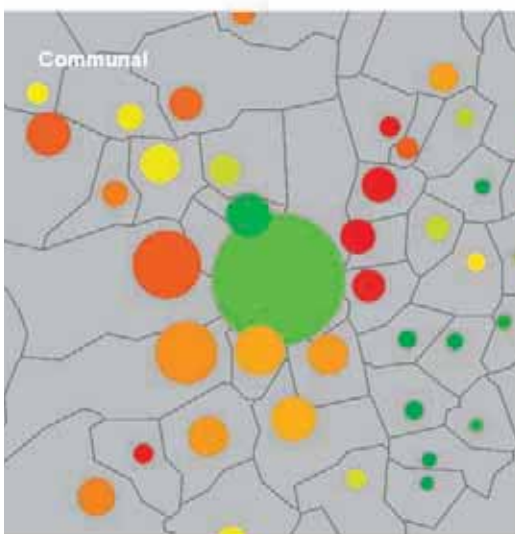
Proportions des ouvriers dans les actifs occupés



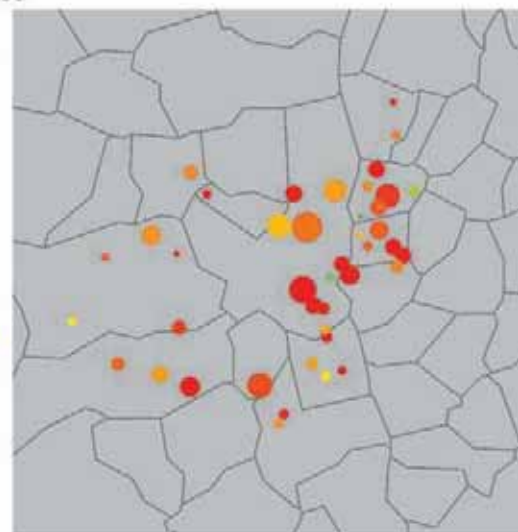
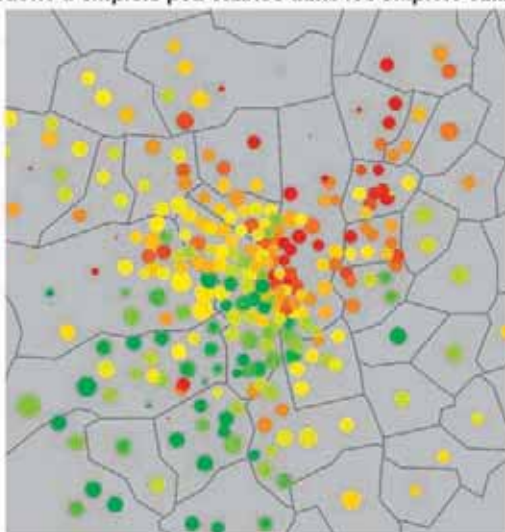
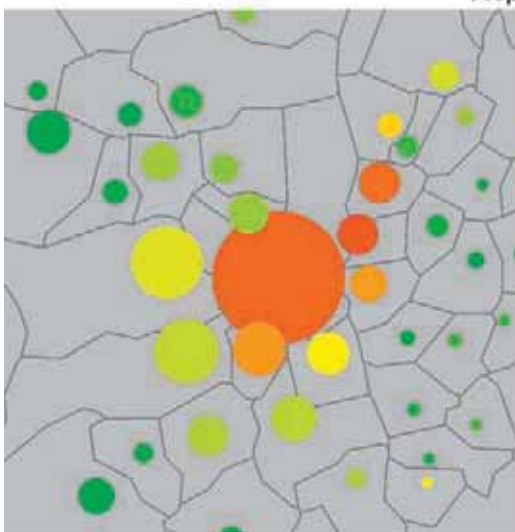
source : fonds topographiques en provenance du F.N.T. ©
droits de l'Etat réservés ©
données issues du RP99 - INSEE ©
Traitement a'urba octobre 2003

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

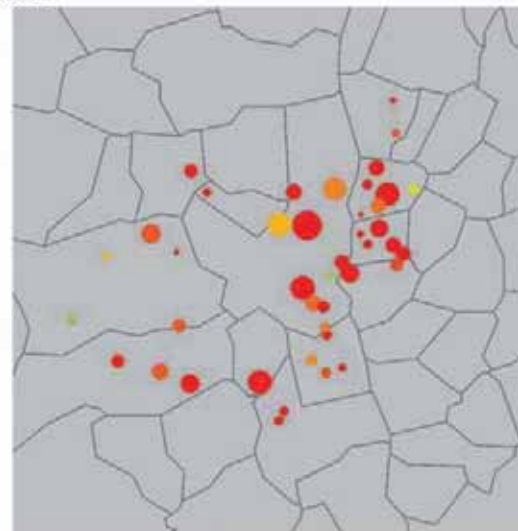
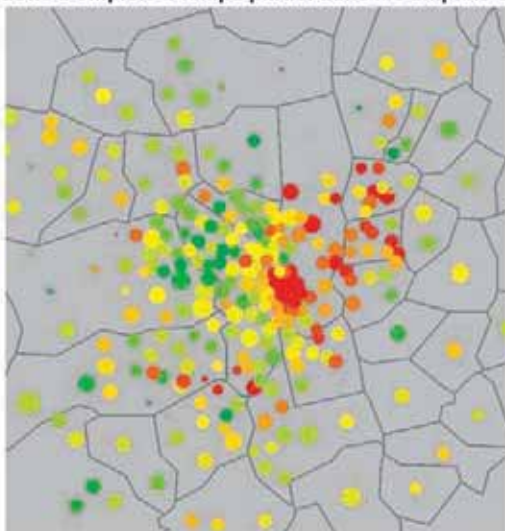
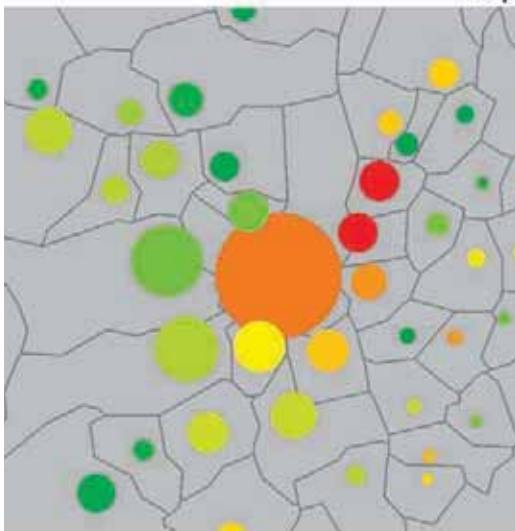
Proportions des salariés dans les actifs occupés



Proportions d'emplois peu stables dans les emplois salariés



Proportions d'emplois à temps partiel dans les emplois salariés

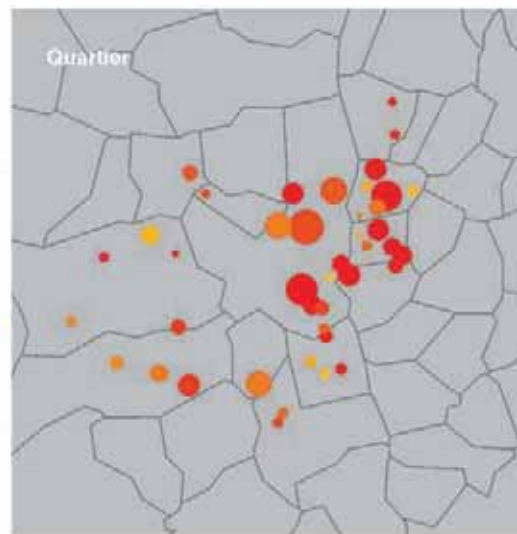
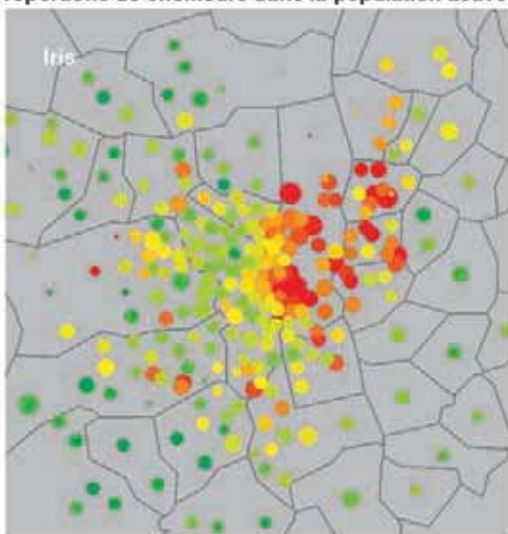
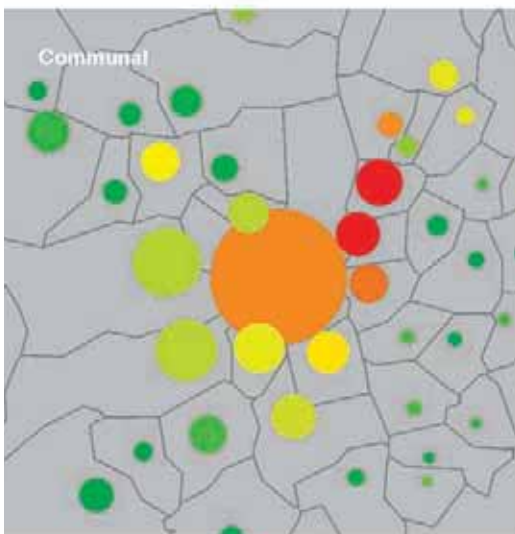


source : fonds topographiques en provenance du F.N.T. ©
droits de l'Etat réservés ©
données issues du RP90 - INSEE ©
Traitement a'urba octobre 2003

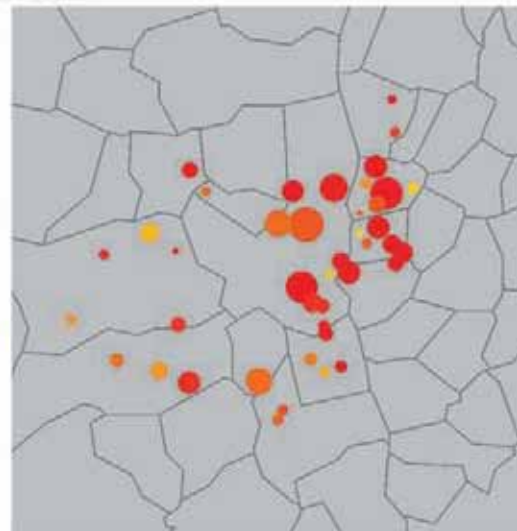
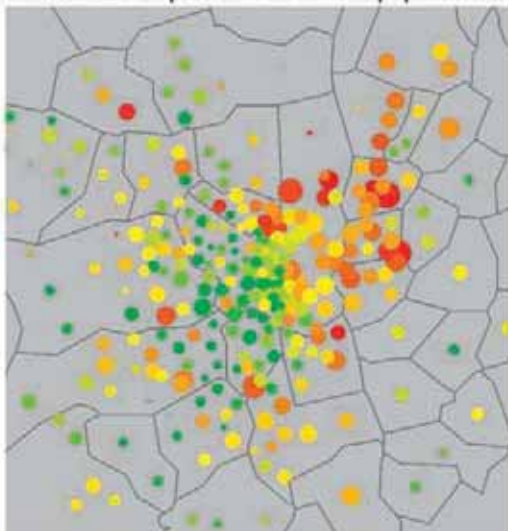
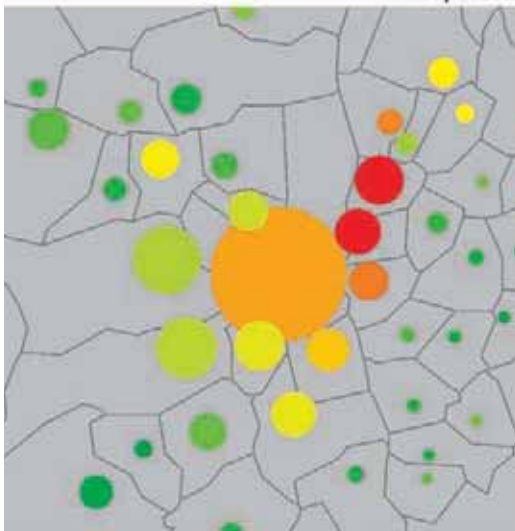
a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aulnay

Le chômage

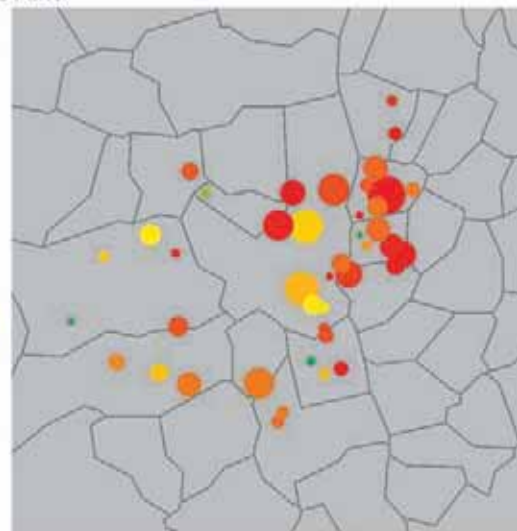
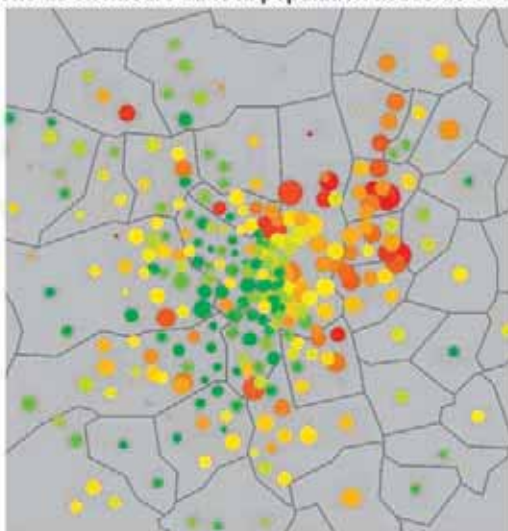
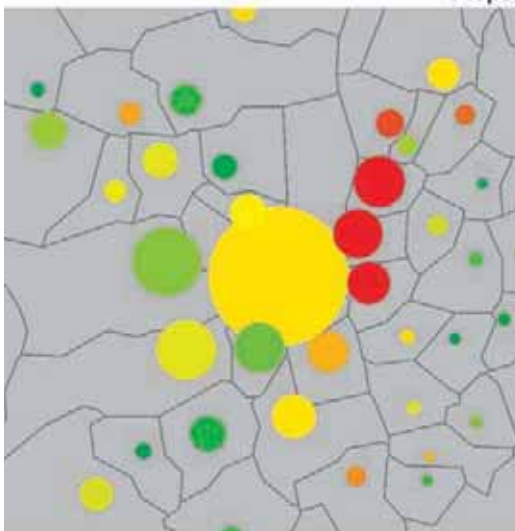
Proportions de chômeurs dans la population active



Proportions de chômeurs de plus d'un an dans la population active totale



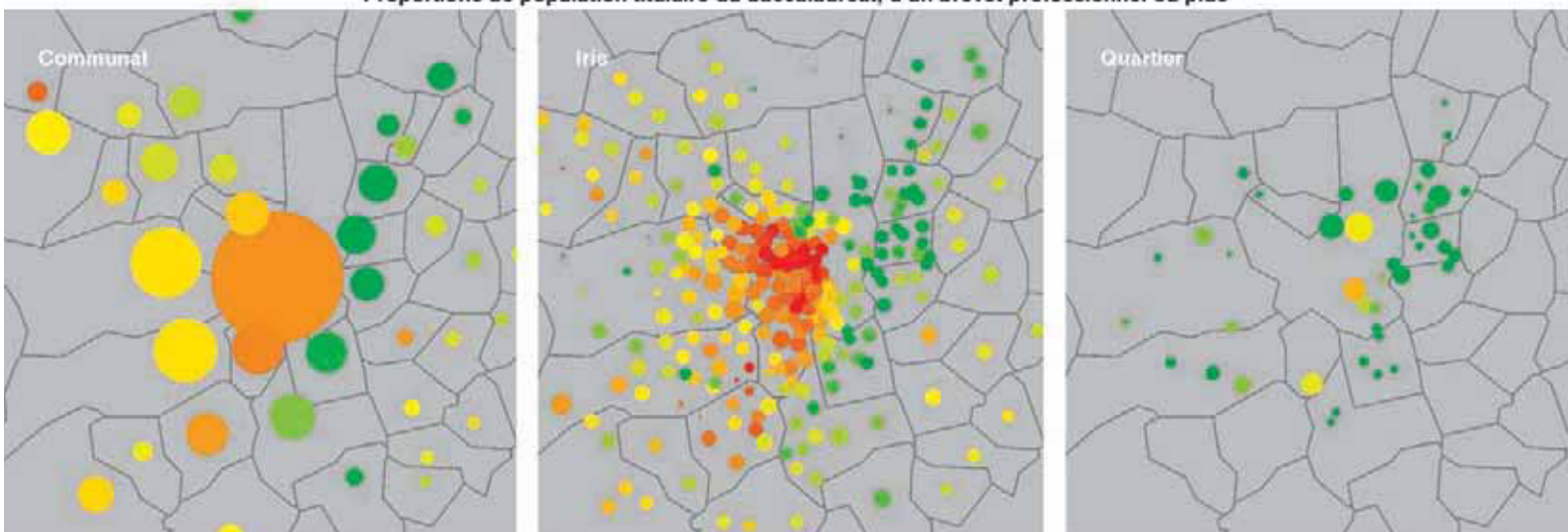
Proportions de chômeurs dans la population active de 15 à 24 ans



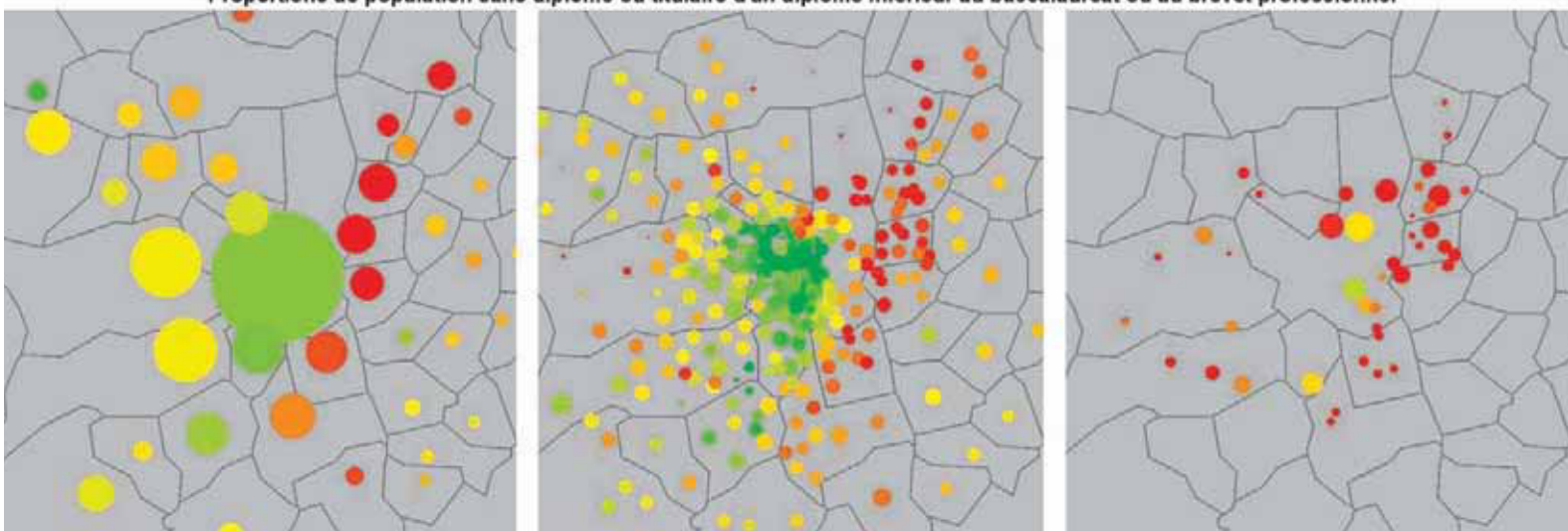
source : fonds topographiques en provenance du F.N.T. ©
droits de l'Etat réservés ©
données issues du RP90 - INSEE ©
Traitement a'urba octobre 2003

a'urba.
agence d'urbanisme
Bureau métropole Aubain

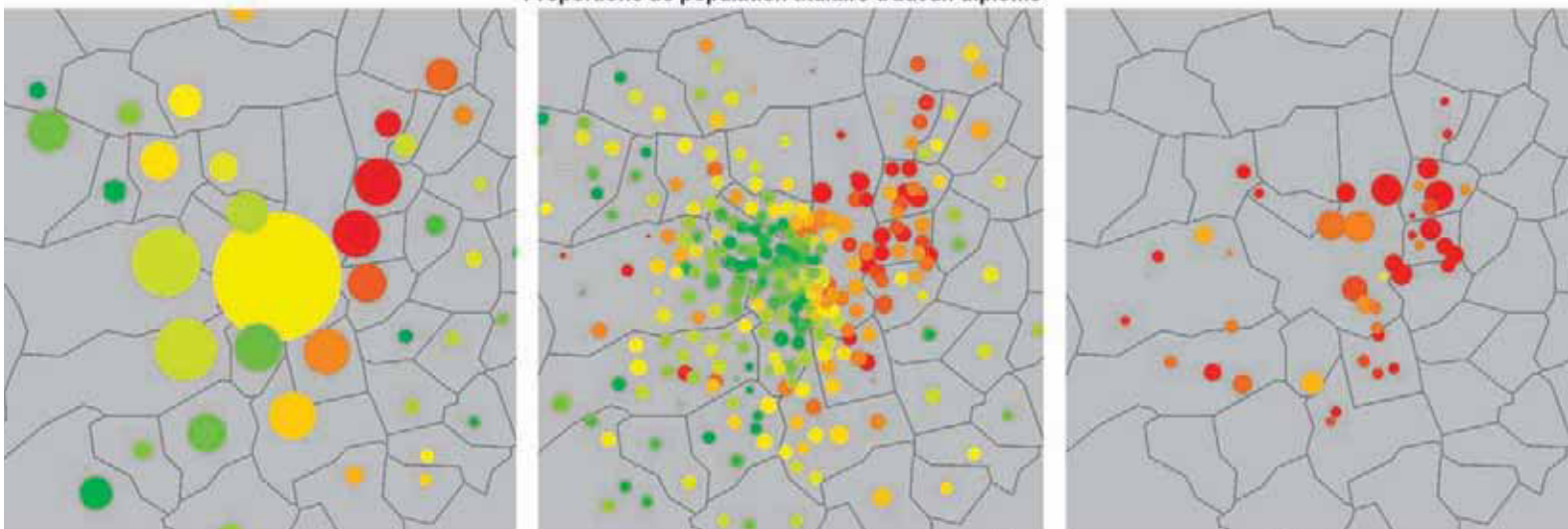
Proportions de population titulaire du baccalauréat, d'un brevet professionnel ou plus



Proportions de population sans diplôme ou titulaire d'un diplôme inférieur au baccalauréat ou au brevet professionnel



Proportions de population titulaire d'aucun diplôme



source : fonds topographiques en provenance du F.N.T. ©
droits de l'Etat réservés ©
données issues du RP00 - INSEE ©
Traitement a'urba octobre 2003

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Les deux cartes suivantes proposent une représentation des « handicaps », ceux-ci étant établis par le cumul de la faible formation, d'éléments pondérés du chômage (la valeur du chômage de longue durée est multipliée par trois, celle du chômage général par deux, alors que le chômage des jeunes garde sa valeur) et de la proportion des emplois précaires. Graphiquement, la représentation des phénomènes (carrés) est proportionnelle au poids démographique de chaque quartier, la formation occupe la moitié de la surface, l'emploi précaire représente un tiers du reste, les deux autres tiers étant partagés entre les trois mesures du chômage.

La première est construite de façon identique aux précédentes séries, c'est à dire par rapport à la moyenne de l'agglomération bordelaise.

La couleur rouge domine fortement sur la plupart des quartiers à l'exception des quartiers des Pins et du Burck, quartiers où le locatif privé est important, du Dorat et du grand Tressan, quartiers où dominent les propriétaires occupants et dans une moindre mesure de Thorez - Goélands et Thouars.

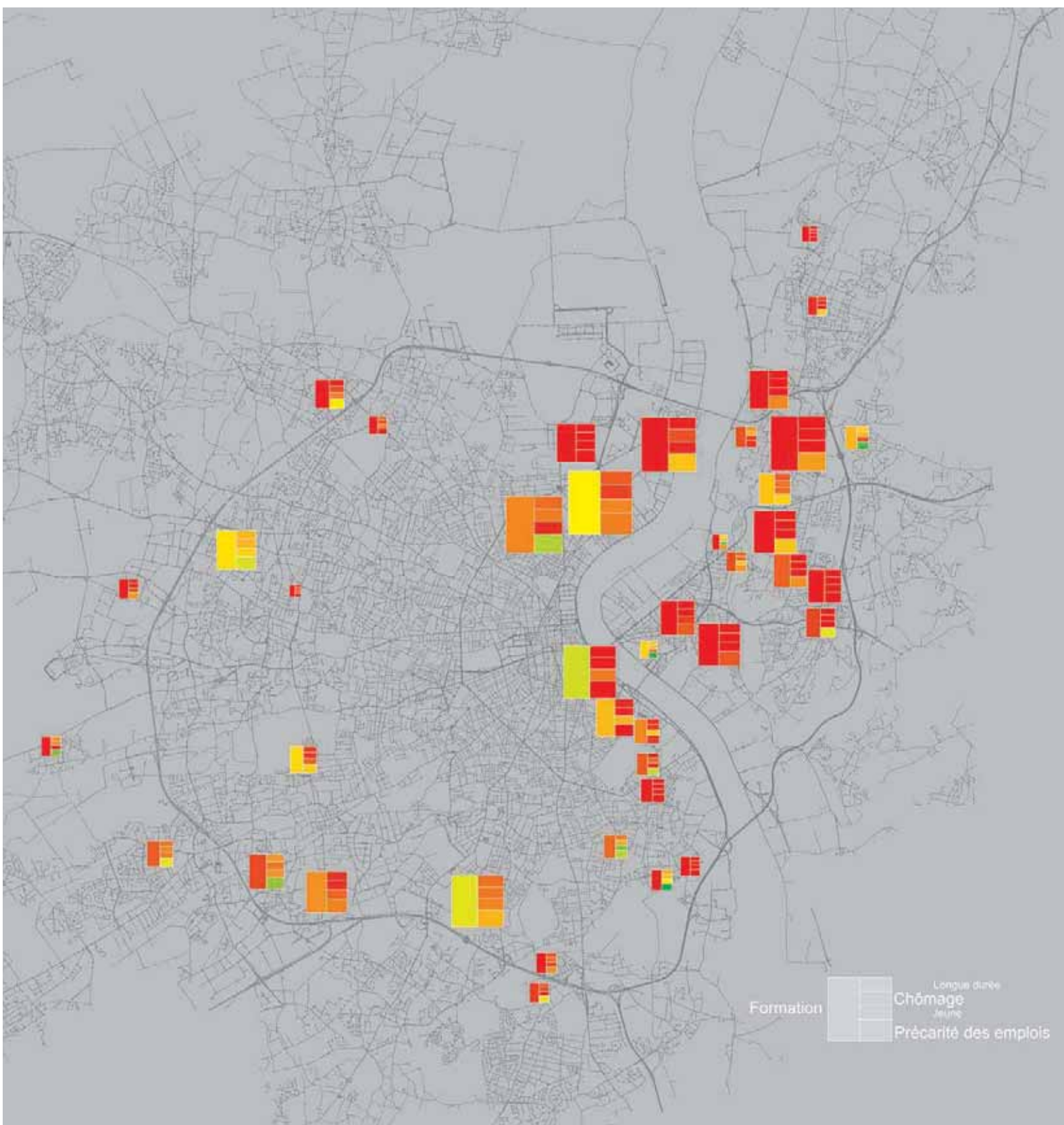
Parmi les critères retenus, c'est la formation qui connaît le plus de variation dans la colorimétrie, la présence importante d'étudiants dans le centre ville de Bordeaux, aux Chartrons et à Saïge est de nature à lisser la moyenne sur ces quartiers. Sur le Grand Parc, il convient de prendre en considération la part importante de personnes âgées pour expliquer le faible niveau de formation (aujourd'hui 65 % des classes d'âge obtiennent le baccalauréat contre moins de 20 % il y a 40 ans).

La seconde propose un zoom sur les quartiers politique de la ville, les écarts sont alors calculés par rapport à la moyenne de l'ensemble des quartiers politique de la ville.

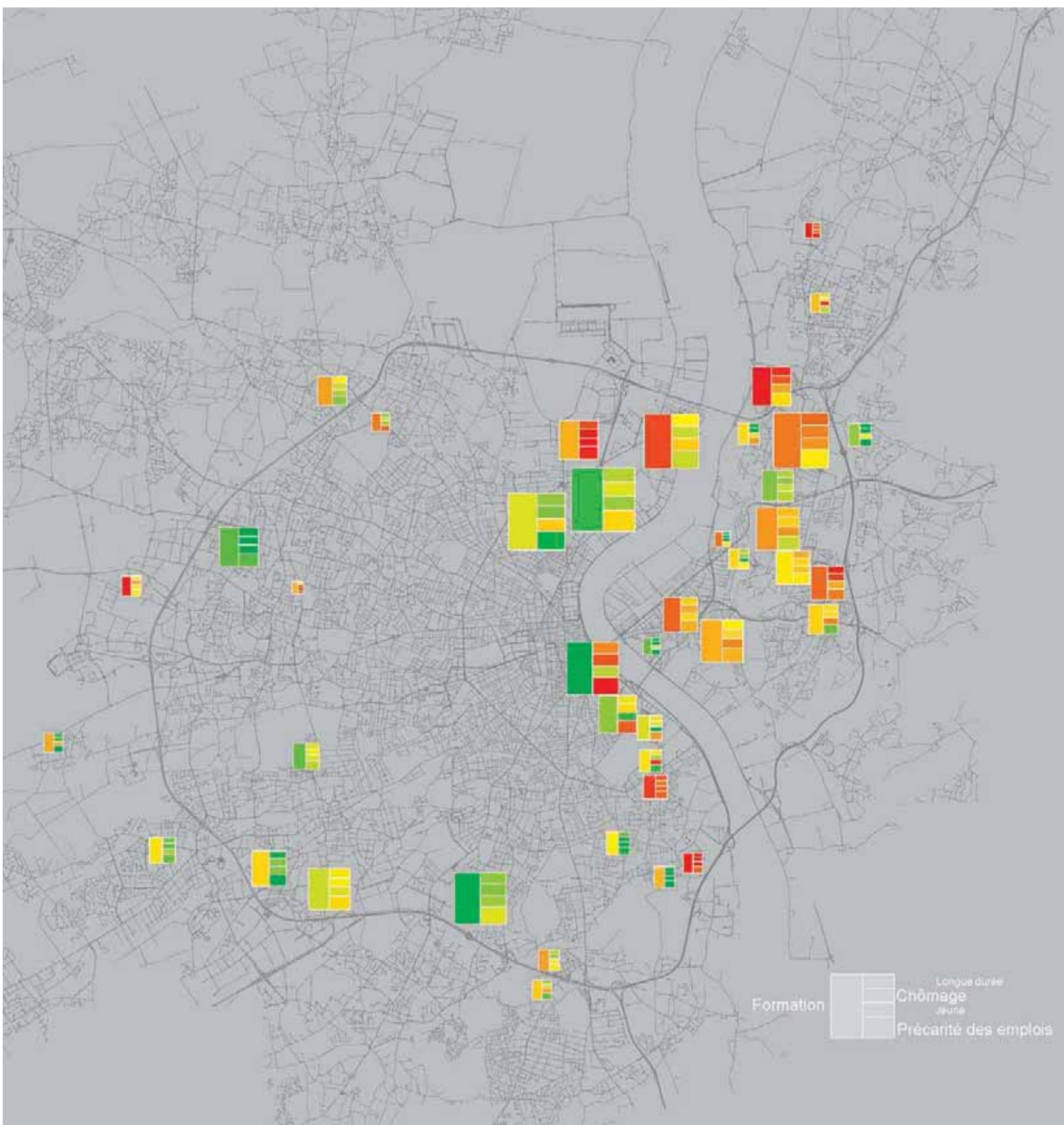
Ce mode de calcul a pour conséquence d'accroître les différences entre les territoires. Ce changement d'échelle montre que les situations de handicap ne sont pas totalement équivalentes.

Si par exemple sur la première carte, le chômage apparaît préjudiciable à l'ensemble des quartiers, la seconde fait apparaître que le niveau de ce handicap est encore plus accentué sur Les Acacias - Les Bleuets, Le Moura, Carriet, Génicart, La Marègue, Saint-Michel, Les Aubiers, Yves Farge et Monmousseau.

**Handicaps : cumul de la faible formation, du chômage et de l'emploi précaire
par rapport à la communauté urbaine de Bordeaux**



**Handicaps : cumul de la faible formation, du chômage et de l'emploi précaire
par rapport aux quartiers politique de la ville**





2

La problématique du développement social s'inscrit dans une démarche d'accomplissement personnel et collectif des habitants et de leur citoyenneté. Les actions engagées s'articulent avec celles impulsées par les autres politiques en les complétant et en les intensifiant sur les quartiers en faveur des publics prioritaires. Il s'agit de faire émerger des projets nouveaux tout en visant progressivement la reprise de ces actions par les diverses politiques de « droit commun ».

Les actions s'appuient sur la participation des habitants, depuis le regard qu'ils portent sur leur quartier jusqu'à leur participation active aux activités éducatives, culturelles et de santé. Les acteurs de la politique de la ville, et notamment les communes, doivent permettre et encourager cette expression des habitants afin de lutter contre la relégation des quartiers en terme d'image ou de discrimination.

Les priorités d'actions fixées par cette convention sont déclinées localement dans les communes, selon trois grands volets : éducation, culture et sport, santé. Ces actions sont basées sur des diagnostics déjà réalisés sur l'agglomération. Elles s'inscrivent dans le cadre du développement durable et de ses valeurs, d'une part parce qu'elles contribuent à une répartition plus équitable des chances ou des atouts pour les générations présentes, d'autre part parce qu'elles visent à développer les opportunités et les capacités de participation des habitants.

La lutte contre les discriminations et l'intégration des populations immigrées sont des thèmes transversaux du développement social qui nécessitent des analyses approfondies et l'engagement de formation des acteurs de la politique de la ville.

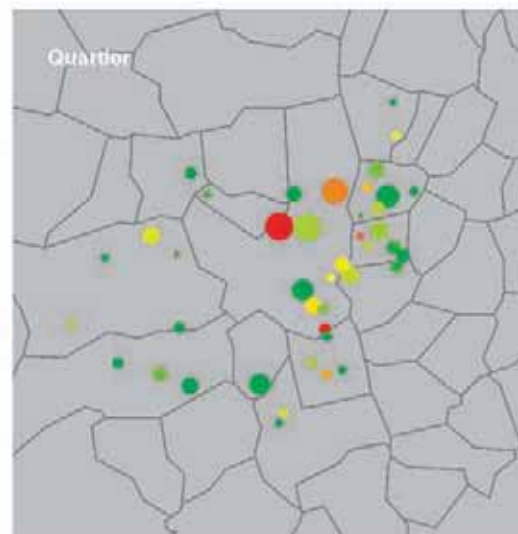
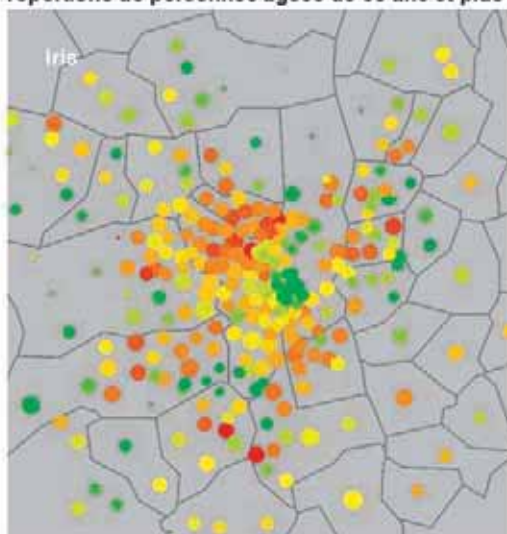
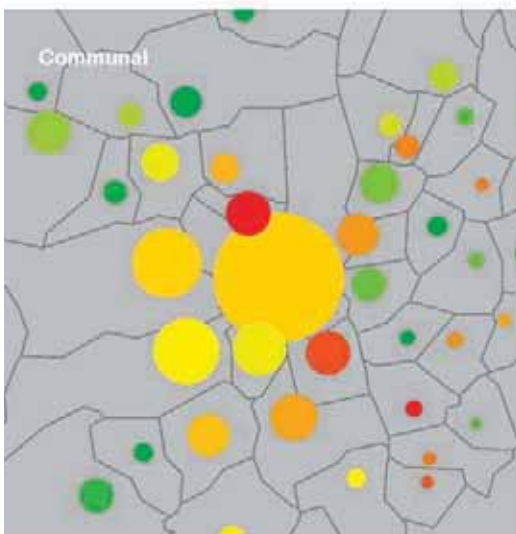
- En matière éducative, la convention fixe trois grands objectifs : l'accès aux savoirs fondamentaux et aux nouvelles technologies (NTIC) pour les enfants en difficulté sur les territoires « politique de la ville » et pour les adultes ; la prévention de la déscolarisation, la veille éducative, et l'apprentissage de la citoyenneté, notamment à travers les activités périscolaires. Cette action éducative renforce et contribue aux démarches contractuelles déjà engagées (CEL).
- En matière culturelle et sportive, il s'agit de favoriser la création et la diffusion culturelle et

d'optimiser la pratique sportive, en développant les échanges intercommunaux ou entre quartiers et la mise en réseau d'opérateurs. L'adéquation entre équipements et besoins des habitants, en terme de programmation, d'organisation et d'horaires, est un autre objectif de la convention.

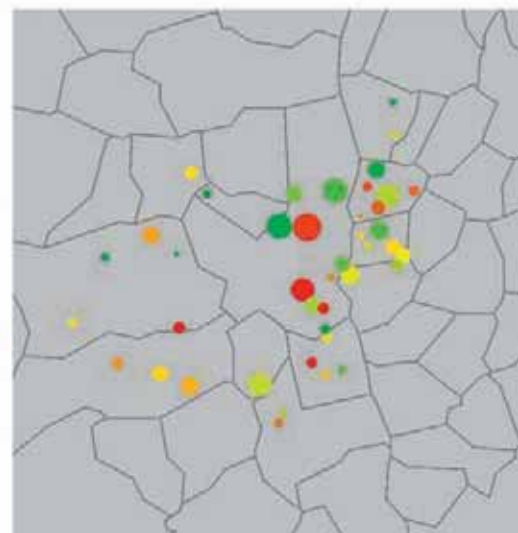
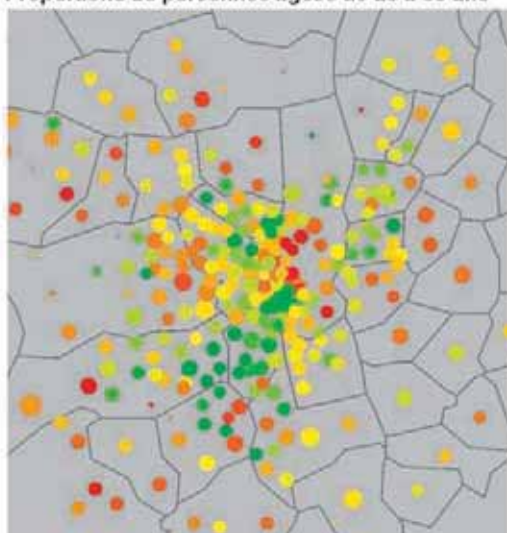
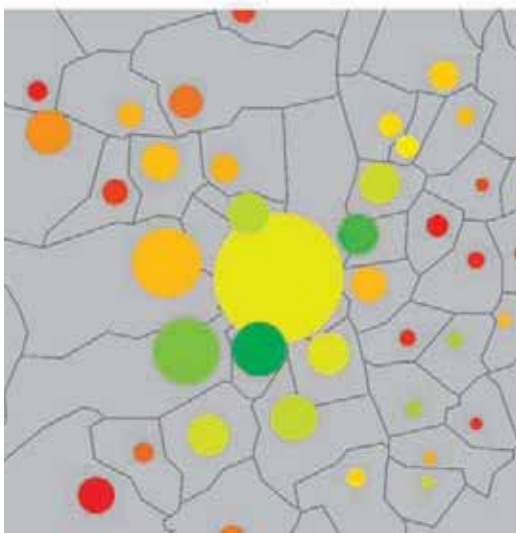
- En matière de santé, l'action doit prendre en compte le rapport à la santé et au système de santé, et le rapprochement des professionnels de santé vers les publics concernés. Elle vise à répondre localement aux besoins et demandes des populations, notamment celles les plus démunies, en organisant pour les habitants des lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation.

La démographie

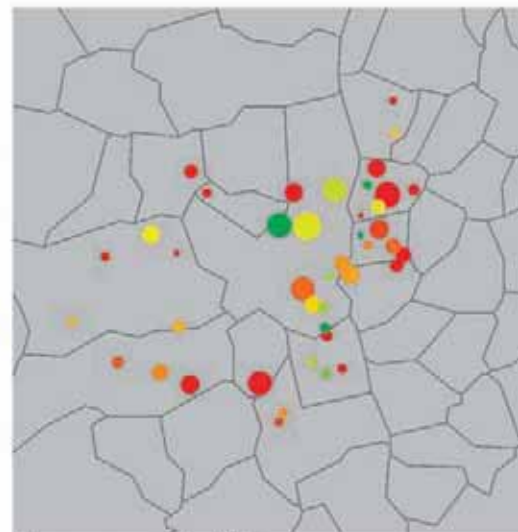
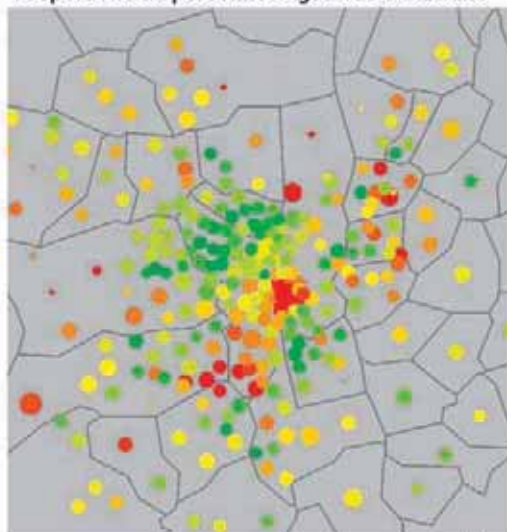
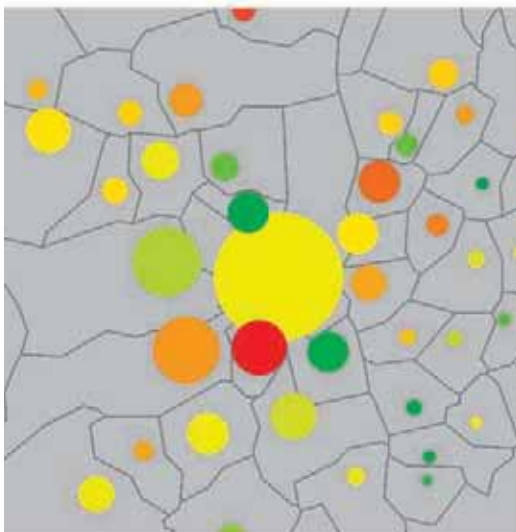
Proportions de personnes âgées de 60 ans et plus



Proportions de personnes âgées de 25 à 59 ans



Proportions de personnes âgées de 0 à 24 ans



source : fonds topographiques en provenance du F.N.T. ©
droits de l'État réservés ©
données issues du RP99 - INSEE ©
Traitement a'urba octobre 2003

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine



Les territoires de la politique de la ville sont répartis sur treize communes. Quatre d'entre elles, Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, situées sur la rive droite, sont concernées par un GPV. Elles sont traversées par le parc des Coteaux, élément unificateur visible, notamment, depuis les quais de la Garonne.

Les territoires sont présentés par commune et par quartier, accompagnés d'un commentaire énonçant les éléments essentiels. Le commentaire ne remplace pas la lecture des cartes, tableaux et histogrammes des chapitres précédents.

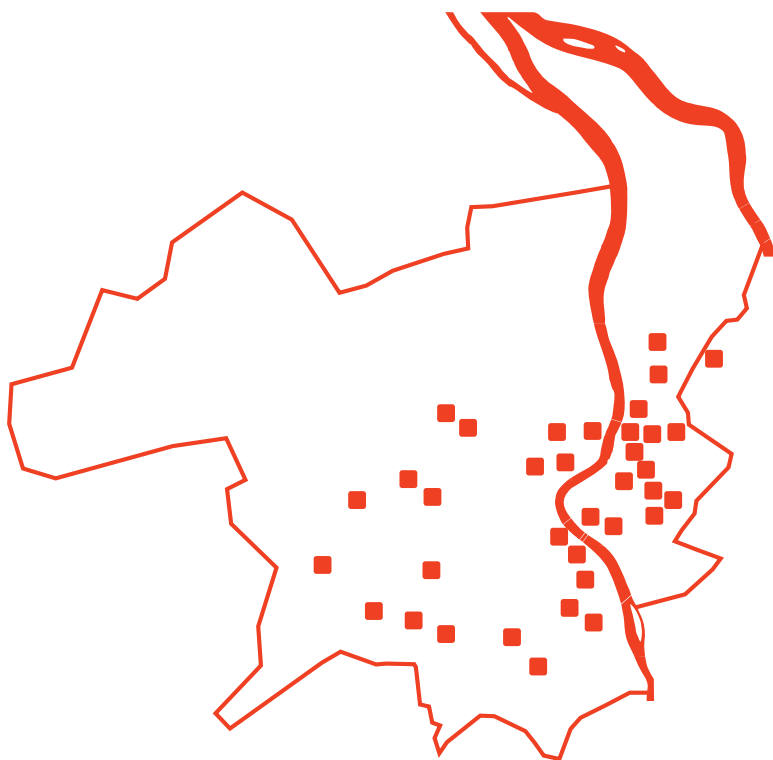
Les tableaux de statistiques par commune proviennent, pour des raisons de cohérence, du recensement de 1999, source la plus complète bien qu'un peu ancienne. N'apparaît donc pas à travers ces chiffres, la réussite de la ZFU qui, depuis sa constitution en 1977, a permis la création de 8 100 emplois s'ajoutant aux 3 500 préexistants.

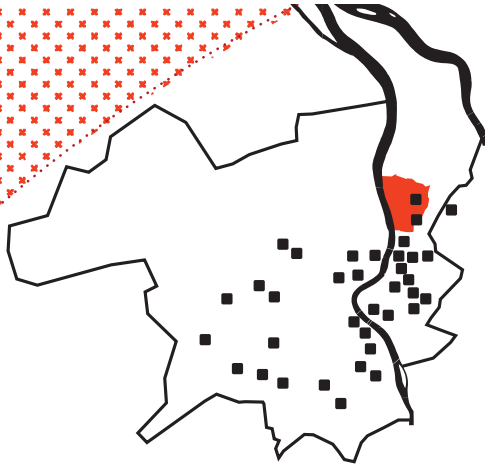
Les chiffres font bien ressortir les spécificités des quartiers prioritaires par rapport à la commune ou à la communauté urbaine de Bordeaux. Des analyses statistiques plus fines ont aussi montré que ces quartiers se différencient nettement de leur environnement immédiat (400 m de large en couronne autour d'eux).

Les petites différences entre les chiffres des logements dans les textes et ceux des tableaux s'expliquent par le fait que les tableaux ne concernent que les résidences principales alors que les textes font parfois référence au parc dans sa totalité.



Les territoires





Bassens

■ Situation et historique

La ville de Bassens, située rive droite sur les Hauts de Garonne, est divisée en deux parties selon une ligne qui suit approximativement la ligne de chemin de fer : la partie basse à vocation portuaire et industrielle, la partie haute où se trouve l'essentiel de l'habitat et de l'agriculture. La commune fait partie du GPV avec les communes de Lormont, Cenon et Floirac. Ces communes font l'objet de l'attention des pouvoirs publics depuis plus de dix ans à travers le DSQ, le 1^{er} contrat de ville et le pacte de relance pour la ville (ZFU et ZRU), évitant une ségrégation trop forte des quartiers concernés mais sans permettre une diversité suffisante des peuplements et des fonctions de la ville.

■ Convention territoriale et enjeux

La convention territoriale du GPV commune aux quatre villes propose, face au constat d'un habitat daté, uniforme et socialement marqué, deux enjeux majeurs pour répondre aux besoins identifiés :

- le désenclavement de la rive droite, en créant un lien fort et lisible entre les communes idéalement situées sur la Garonne, la ville centre de Bordeaux et l'ensemble de l'agglomération, et en permettant aux habitants de la rive droite d'accéder équitablement aux services publics de droit commun ;
- le développement social et économique du territoire, afin de faire évoluer la rive droite d'une zone stigmatisée vers une zone de développement à part entière au sein de l'agglomération.

Le parc des Coteaux constitue la colonne vertébrale du projet intercommunal, espace vert de plus de 400 ha en face des quais rive gauche de Bordeaux, reliant du nord au sud les quatre communes par un espace plus ou moins large et discontinu, auquel il s'agit de donner une continuité, une cohérence d'ensemble et une dimension d'agglomération.

La ville de Bassens est en contrat de ville 2000-2006 pour deux quartiers, Le Moura et Le Bousquet. Deux autres quartiers présentent des caractéristiques comparables, Barbusse et Meignan, sans être à ce jour dans le contrat de ville. Des opérations de reconstruction-démolition sont préconisées sur le quartier de Meignan. Les enjeux pour la ville se situent dans l'accessibilité et le développement des sites industriels et dans la nécessité de prévenir le processus de vieillissement de son parc de logement aidé.

■ Renouveau urbain

Le projet urbain vise à améliorer le cadre de vie des habitants, avec une mise en valeur du patrimoine naturel et historique et un aménagement des liaisons de tous modes et des espaces publics. Une opération de reconstruction-démolition de grande ampleur sur le quartier du Bousquet est programmée de même que la restructuration du centre bourg.

Le PLH de la commune de Bassens recommande une programmation en quatre points :

- diversifier l'offre d'habitat en développant en priorité une offre locative autre que conventionnée SRU, et une offre destinée aux propriétaires occupants susceptible de répondre à la demande de jeunes ménages ;
- mener l'étude de programmation immobilière à l'échelle du territoire du GPV pour définir les objectifs et les conditions d'une diversification de l'offre d'habitat ;
- développer les formes urbaines économes d'espace ;
- réduire ou maintenir le pourcentage de logements sociaux.

■ Développement social et insertion professionnelle

Un accompagnement du projet urbain est à faire autour d'actions thématiques dans les domaines sociaux et culturels, avec la création d'ateliers, et une politique d'équipements internes et externes aux quartiers pour répondre à la forte progression de la population et à l'évolution d'un bourg semi rural en un pôle urbain.

3.1

Portrait socio-démographique des quartiers

	Le Bousquet	Le Moura	Commune	CUB
Population				
Population 1999	902	625	6 972	660 091
Population 1990	932	354	6 476	624 763
Variation annuelle moyenne (90-99)	- 0,4 %	6,5 %	0,8 %	0,6 %
Population 99 par tranche d'âge :				
* moins 15 ans	20,4 %	28,2 %	19,4 %	15,9 %
* de 15 à 24 ans	13,0 %	19,0 %	13,3 %	16,2 %
* de 25 à 59 ans	48,0 %	43,8 %	49,6 %	48,7 %
* 60 ans et plus	18,6 %	9,0 %	17,7 %	19,2 %
Étrangers	5,1 %	16,0 %	5,4 %	5,1 %
Familles et logements				
Nombre de résidences principales	348		2 575	295 559
Statut d'occupation des ménages :				
* locataires :	60,9 %	98,0 %		
- en HLM	52,3 %	93,1 %	39,5 %	18,6 %
- hors HLM	8,6 %	5,0 %	9,4 %	31,3 %
* propriétaires	36,2 %	0,5 %	47,3 %	43,8 %
Résidences principales (+ de 2 logements)	58,9 %	51,5 %	28,5 %	52,0 %
Logements HLM	52,3 %	93,1 %	39,5 %	18,6 %
Personnes en logement HLM	58,2 %	92,6 %	38,6 %	19,3 %
Nombre de ménages	348		2 575	295 559
Ménages d'une personne	21,6 %	32,2 %	22,4 %	38,7 %
* dont personne de 60 ans ou +	8,0 %	17,8 %	12,0 %	12,7 %
Ménages de 6 personnes ou plus	2,9 %	14,9 %	2,9 %	1,5 %
Ménages sans voiture	16,4 %	24,8 %	14,6 %	22,1 %
Ménages arrivés depuis 1990	51,4 %	91,1 %	50,2 %	59,3 %
Familles monoparentales	21,7 %	15,9 %	14,2 %	15,7 %
Activité - formation				
Population active totale	426		3 340	308 096
Niveau de formation des 15 ans et +				
* en cours d'études	8,5 %	17,2 %	10,2 %	15,6 %
* sans diplôme - CEP	39,1 %	46,5 %	37,0 %	23,7 %
* CAP - BEP - BEPC	35,1 %	27,2 %	36,8 %	28,7 %
* bac ou plus	17,3 %	9,1 %	15,9 %	32,0 %
Taux d'activité	47,2 %	40,6 %	47,9 %	46,7 %
* féminin	44,0 %	36,0 %	43,4 %	43,0 %
Taux de chômage	25,8 %	35,8 %	18,6 %	15,6 %
* des jeunes de 15 à 25 ans	46,4 %	50,0 %	37,8 %	30,3 %
* des femmes	31,1 %	46,2 %	22,8 %	17,2 %
Chômeurs de plus d'un an	57,3 %	57,1 %	60,8 %	56,5 %
Surface et densité (en ha et habitants/ha)				
Surface totale	11	11	1 028	55 108
Densité brute	80,0	55,6	21,9	12,0
Surface résidentielle	5	1	176	13 361
Densité résidentielle	181,9	529,6	128,3	49,4

Les données se réfèrent aux périmètres d'observation constitués par l'aggrégation minimum d'îlots entiers

3.1.1



■ Localisation et environnement

Le centre bourg et sa marge immédiate, entourés de maisons et pavillons.

■ Composition

Une partie du centre de la commune, avec des îlots d'habitat individuel, et la cité du Bousquet, 200 logements en barres R+3 (Aquitanis).

■ Socio-démographie

La diversité des logements se traduit par une hétérogénéité sociale entre îlots. Dans l'individuel, la population est plus âgée. Faible proportion de moins de 15 ans, de ménages de plus de 6 personnes et de ménages monoparentaux.

Très faible niveau de formation et chômage très élevé, particulièrement pour les jeunes.

■ Principaux équipements

Une école primaire, une école maternelle, une bibliothèque, un gymnase, un plateau d'évolution, une plateforme de services publics et une salle des fêtes.

■ Historique et état

La cité du Bousquet a été construite dans les années 60 et réhabilitée dans les années 80. La nouvelle réhabilitation nécessaire pour la mise aux normes est trop coûteuse (présence d'amiante) compte tenu de l'intérêt des immeubles.

■ Enjeux

Recomposition urbaine du centre bourg du Bousquet. Renouvellement et diversification de la cité.

■ Projet

Reconstruction-démolition du collectif. Renouvellement et diversification du quartier.

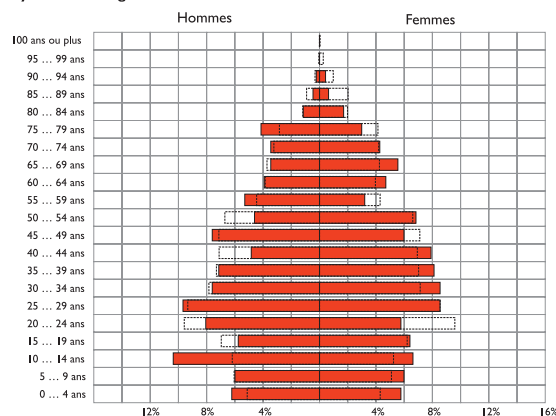
■ Principaux axes d'action

- Reconstruction d'un ensemble diversifié avec mixité urbaine et sociale, connecté au centre et démolition en parallèle de la cité du Bousquet ;
- restructuration et requalification des espaces publics du centre bourg du Bousquet ;
- mise en conformité des établissements scolaires.

Le Bousquet

900 habitants et 350 résidences principales sur 11 ha.

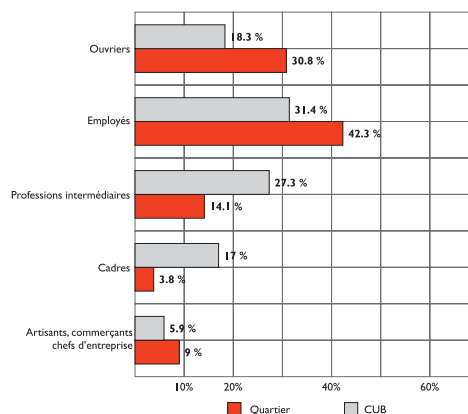
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



3.1.2



■ Localisation et environnement

En limite d'urbanisation, dans un environnement pavillonnaire et de terres agricoles.

■ Composition

200 logements constituent la cité du Moura : un groupe de petites maisons en rez-de-chaussée jumelées ou en bande et 31 maisons de ville en R+1 à patio, 7 immeubles d'habitation réhabilités dont trois de R+3 à R+4 et un ensemble de 4 blocs R+1, des maisons de ville et une résidence pour personnes âgées occupée par de nombreux jeunes.

■ Socio-démographie

Quartier constitué d'un seul îlot. Proportion très élevée des moins de 15 ans et de familles nombreuses. Forte proportion d'étrangers.

Niveau de formation particulièrement faible, taux de chômage extrêmement élevé surtout pour les jeunes et les femmes.

■ Principaux équipements

Un centre social, une école maternelle, une école primaire, un terrain de sport, des espaces publics et des espaces verts avec un point noir, l'absence de commerces.

■ Historique et état

Opération lourde de restructuration menée de façon remarquable de 1992 à 1997 (reconstruction, aménagement des espaces publics, équipements de quartier) associant le bailleur, la ville et la CUB.

Des problèmes sociaux persistent.

■ Enjeux

Organiser la sortie du quartier du dispositif du contrat de ville.

■ Projet

Achever la réinsertion du Moura dans la commune et transformer la RPA en résidence pour jeunes adultes.

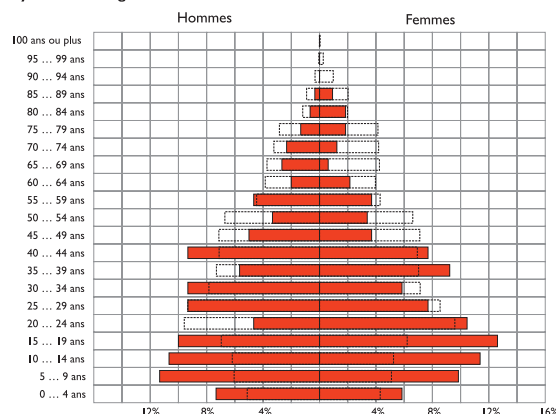
■ Principaux axes d'action

- amélioration de la gestion urbaine de proximité ;
- développement d'actions d'animation.

Le Moura

630 habitants et 200 résidences principales sur 11 ha.

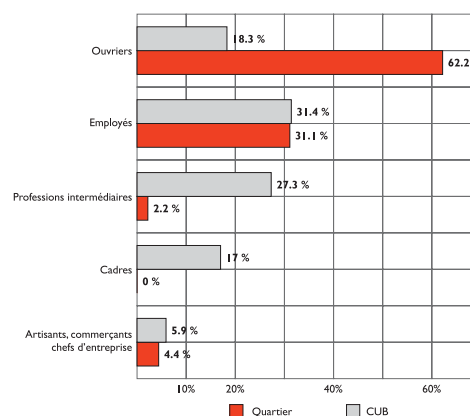
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



rue du Moura

rue Labarre

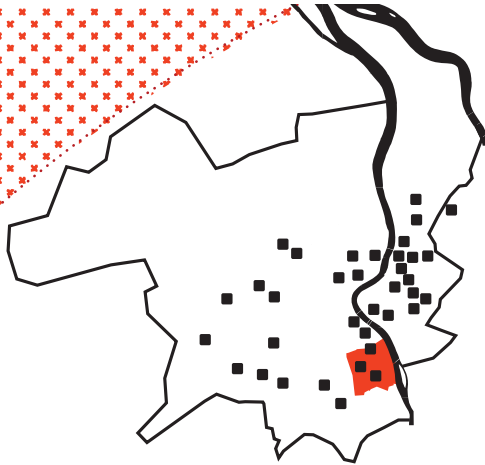
rue Georges Clemenceau

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

0 1 ha 100 m



Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003



Bègles

3 .2

■ Situation et historique

La ville de Bègles s'est engagée depuis 1989 dans une démarche forte de développement des quartiers afin de reconstruire une cohésion sociale et urbaine sur les territoires où elle a disparu. Une convention Ville Habitat a d'abord été mise en place, suivie d'un 1^{er} contrat de ville. Le quartier Monmousseau a fait notamment l'objet d'une opération de reconstruction-démolition gérée par une équipe MOUS et accompagnée par de nombreux opérateurs associatifs liés à la ville par une convention d'objectifs.

■ Convention territoriale, ORU Yves Farge et enjeux

Le contrat de ville 2000-2006 concerne quatre quartiers, Thorez-Goëlands, Monmousseau-Paty, Le Dorat, et Yves Farge classé en ORU.

Le quartier Yves Farge, composé presque exclusivement d'habitat social, est enclavé au sein de la ville et marqué socialement. Il existe cependant des relations urbaines avec le quartier Carle Vernet de Bordeaux, de part et d'autre des boulevards, et des opportunités foncières, qui autorisent une évolution vers la mixité sociale et la diversification des fonctions urbaines.

Deux grands enjeux sont liés à l'ORU :

- la gestion dans le temps de projets dont les termes sont différents, et la qualité de vie des habitants pendant la période des changements ;
- la cohérence des différents projets avec les échelles territoriales et les politiques contractuelles de chaque partenaire.

■ Renouvellement urbain

Les grands projets sur Yves Farge concernent l'espace de 4,5 ha en bordure de la cité sur lequel sont prévus l'aménagement d'équipements à vocation communale ou supracommunale pour devenir un pôle d'entreprise culturelle et multimédia (ECMM), le TCSP, la maison de quartier ou encore le centre de vie Duhourquet. Les autres opérations de restructuration concernent notamment :

- la résidence Maurice Thorez, le plus grand ensemble de la ville de Bègles, composé de 570 logements dont 60 en accession ;
- la résidence Lucien Lerousseau, en marge du contrat de ville, sur laquelle une opération de reconstruction-démolition est prévue ;
- la résidence Gaston Monmousseau et la cité Paty.

Le PLH de la commune de Bègles recommande une programmation en trois points :

- croissance raisonnée du développement urbain, malgré la pression de la demande ;
- poursuite de l'effort de reconstruction-démolition ;
- pas d'obligation de production de logements locatifs conventionnés, tout en prévoyant de maintenir un parc locatif conventionné au sens de la loi SRU à 20 % des résidences principales.

■ Développement social et insertion professionnelle

Le développement social et l'insertion sur les quartiers visent à impliquer les différents acteurs locaux dans une démarche territoriale commune. Ses objectifs prioritaires concernent l'accès au droit et aux services des habitants et l'amélioration de la concertation, les solidarités intergénérationnelles, le soutien à la parentalité et les actions d'insertion sociale, par la santé, par le logement et par l'accès à l'emploi en luttant contre toutes les formes de discriminations.

Des études économiques sur le quartier Yves Farge sont programmées afin de préciser les réalités et les potentialités, et proposer des développements.

■ Tranquillité publique

Les actions de tranquillité publique sont menées à travers le contrat local de sécurité (CLS) qui prévoit essentiellement des actions de prévention, lutte contre le sentiment d'insécurité et la délinquance, développement de l'accès au droit dans la ville, formation des acteurs et coordination et coproduction des réponses apportées aux problèmes rencontrés.

■ Participation des habitants

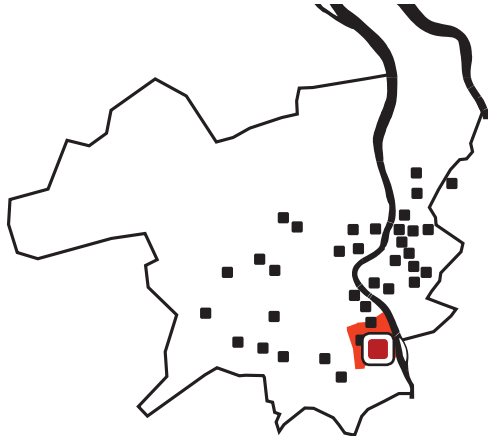
La concertation avec les habitants s'organise autour de groupes de travail composés de représentants de la commune, des services sociaux, des associations présentes sur les sites, d'experts techniques et de locataires, et sur deux thèmes, restructuration urbaine et vie de quartier.

Portrait socio-démographique des quartiers

	Le Dorat	Monmousseau	Thorez Goélands	Yves Farge	Commune	CUB
Population						
Population 1999	1 084	983	1 383	1 444	22 538	660 091
Population 1990	1 117	1 197	1 467	1 515	22 621	624 763
Variation annuelle moyenne (90-99)	- 0,3 %	- 2,2 %	- 0,7 %	- 0,5 %	- 0,0 %	0,6 %
Population 99 par tranche d'âge :						
* moins 15 ans	16,8 %	24,5 %	20,1 %	24,5 %	16,4 %	15,9 %
* de 15 à 24 ans	11,3 %	16,8 %	9,8 %	16,2 %	11,2 %	16,2 %
* de 25 à 59 ans	50,2 %	46,3 %	54,1 %	48,5 %	48,5 %	48,7 %
* 60 ans et plus	21,7 %	12,4 %	16,1 %	10,7 %	23,9 %	19,2 %
Étrangers	4,0 %	15,9 %	5,1 %	15,9 %	5,5 %	5,1 %
Familles et logements						
Nombre de résidences principales	500	370	650	494	9 683	295 559
Statut d'occupation des ménages :						
* locataires :	92,4 %	89,5 %	92,5 %	88,5 %		
- en HLM	90,6 %	86,5 %	88,5 %	84,8 %	31,1 %	18,6 %
- hors HLM	1,8 %	3,0 %	4,0 %	3,6 %	15,6 %	31,3 %
* propriétaires	7,0 %	9,2 %	6,9 %	9,7 %	48,5 %	43,8 %
Résidences principales (+ de 2 logements)	79,8 %	80,3 %	95,1 %	89,1 %	36,5 %	52,0 %
Logements HLM	90,6 %	86,5 %	88,5 %	84,8 %	31,1 %	18,6 %
Personnes en logement HLM	88,4 %	84,4 %	88,2 %	87,7 %	31,3 %	19,3 %
Nombre de ménages	500	370	650	494	9 683	295 559
Ménages d'une personne	31,0 %	33,5 %	39,1 %	23,3 %	31,0 %	38,7 %
* dont personne de 60 ans ou +	9,6 %	11,6 %	16,0 %	8,9 %	15,5 %	12,7 %
Ménages de 6 personnes ou plus	1,4 %	8,4 %	0,8 %	8,1 %	1,6 %	1,5 %
Ménages sans voiture	24,0 %	32,7 %	27,7 %	30,8 %	19,6 %	22,1 %
Ménages arrivés depuis 1990	56,4 %	67,6 %	59,1 %	55,7 %	48,2 %	59,3 %
Familles monoparentales	18,8 %	29,6 %	25,9 %	27,5 %	15,1 %	15,7 %
Activité - formation						
Population active totale	552	433	713	658	10 584	308 096
Niveau de formation des 15 ans et +						
* en cours d'études	6,1 %	12,3 %	7,5 %	14,6 %	9,3 %	15,6 %
* sans diplôme - CEP	41,9 %	50,1 %	35,0 %	41,6 %	33,4 %	23,7 %
* CAP - BEP - BEPC	37,9 %	25,6 %	40,7 %	33,3 %	35,1 %	28,7 %
* bac ou plus	14,1 %	12,0 %	16,7 %	10,6 %	22,3 %	32,0 %
Taux d'activité	50,9 %	44,0 %	51,6 %	45,6 %	47,0 %	46,7 %
* féminin	46,6 %	39,3 %	49,1 %	40,2 %	43,2 %	43,0 %
Taux de chômage	16,8 %	39,0 %	18,0 %	32,5 %	15,4 %	15,6 %
* des jeunes de 15 à 25 ans	28,6 %	54,5 %	21,6 %	43,2 %	32,9 %	30,3 %
* des femmes	21,5 %	37,6 %	19,2 %	36,7 %	16,9 %	17,2 %
Chômeurs de plus d'un an	61,3 %	63,9 %	69,5 %	68,2 %	61,2 %	56,5 %
Surface et densité (en ha et habitants/ha)						
Surface totale	24	13	6	17	1 085	55 108
Densité brute	45,2	75,0	229,0	86,8	20,8	12,0
Surface résidentielle	8	7	5	6	359	13 361
Densité résidentielle	142,4	131,2	271,7	230,7	62,7	49,4

Les données se réfèrent aux périmètres d'observation constitués par l'agrégation minimum d'îlots entiers

3.2.1



■ Localisation et environnement

Près de la rocade, contre une gare de triage, un espace en mutation, et un quartier de maisons et petits immeubles au nord et à l'est.

■ Composition

500 logements, à 91 % sociaux et à 80 % collectifs, en trois ensembles organisés autour d'un étang et d'espaces de sports et de loisirs :

- de part et d'autre de l'avenue Lénine, un habitat collectif exclusivement HLM, en logements locatifs, plutôt récents, constitué de barres de 5 niveaux : la Cité du Dorat 1 et 2 ;
- au nord, un habitat à forte dominante HLM : la Cité du Dorat 3 ;
- au sud-est, un habitat individuel.

■ Socio-démographie

Population relativement âgée.

Très faible niveau de formation, chômage peu élevé, mais avec un chômage de longue durée important.

■ Principaux équipements

Centre de plein air.

■ Historique et état

Ancien quartier de cheminots de la SA Atlantique qui accueille d'autres populations.

■ Enjeux

- gestion urbaine de proximité ;
- organiser la sortie du dispositif du contrat de ville si des opérations sur le bâti ne sont pas prévues.

■ Projet

Diversification de l'habitat par réalisation de logements individuels.

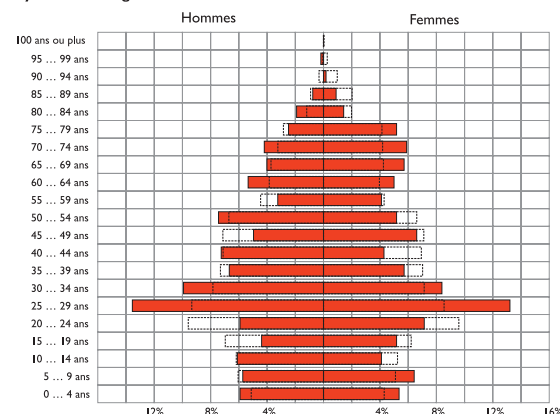
■ Principaux axes d'action

- actions dans le cadre du CLS ;
- gestion urbaine de proximité ;
- requalification des espaces publics.

Le Dorat

1 080 habitants et 500 résidences principales sur 24 ha.

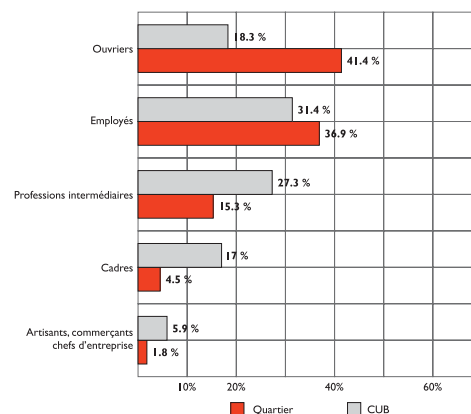
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

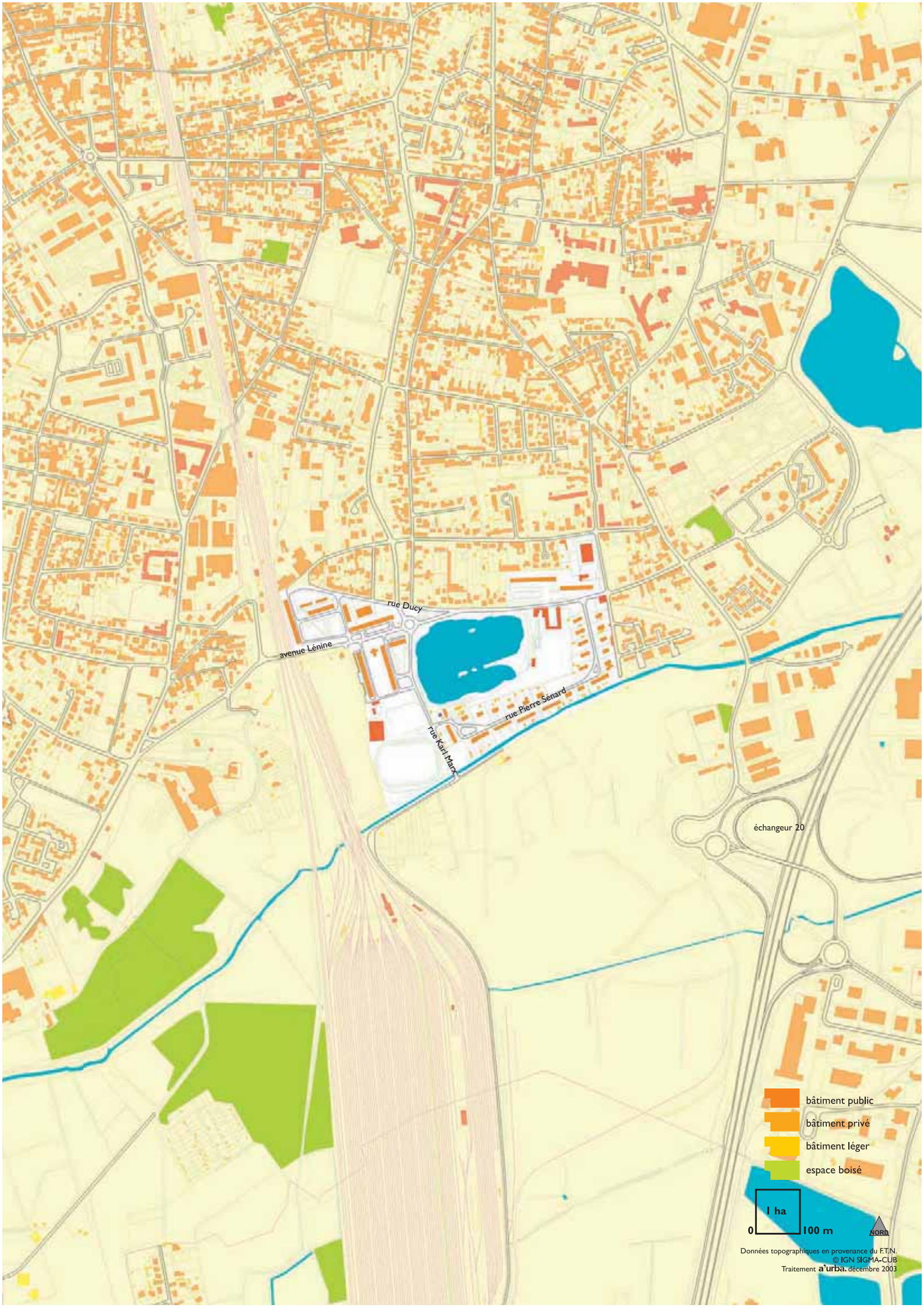
Catégories socio-professionnelles



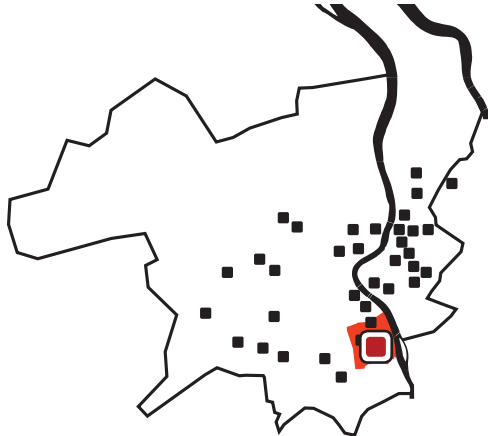
Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



3.2.2



Monmousseau – Paty

980 habitants et 370 résidences principales sur 13 ha.

■ Localisation et environnement

En limite de zone habitée, le long d'un bel espace vert incluant un plan d'eau et des activités diverses qui le séparent de la rocade. Au nord-est, il est inséré au milieu de maisons et petits immeubles.

■ Composition

Composé d'une juxtaposition d'ensembles de constructions anciennes et modernes, parmi lesquelles :

- Monmousseau, 280 logements dont 86 réhabilités et 114 reconstruits qui ont accueilli de nouvelles familles créant mixité et diversité ;
- Paty, 84 logements en deux plots R+5 et individuels qui ont tous déjà été réhabilités mais qui ne correspondent pas aux normes actuelles.

■ Socio-démographie

La diversification des logements a introduit une mixité sociale. Proportion très élevée de familles monoparentales, de ménages de plus de six personnes et d'étrangers, et élevée de jeunes de moins de 15 ans. Niveau de formation très faible, taux de chômage le plus élevé de l'ensemble des quartiers, avec un taux de chômage féminin très élevé et un chômage de longue durée important.

■ Principaux équipements

Quelques équipements communaux.

■ Historique et état

Bon état de Monmousseau bien que le contraste désavantage les logements non réhabilités. Les espaces publics sont respectés. L'état du bâti et la situation sociale à Paty nécessitent une réflexion aujourd'hui en cours.

■ Enjeux

Restauration de l'habitat social de la cité Paty et maintien de celui de Monmousseau.

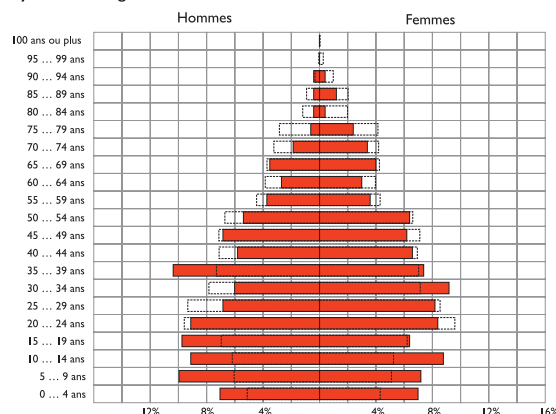
■ Projet

- organiser la sortie de Monmousseau du dispositif du contrat de ville ;
- préparer des actions sur le bâti, après 2006, pour la cité Paty.

■ Principaux axes d'action

- diagnostic social et urbain sur la cité du Paty ;
- améliorer l'image du quartier.

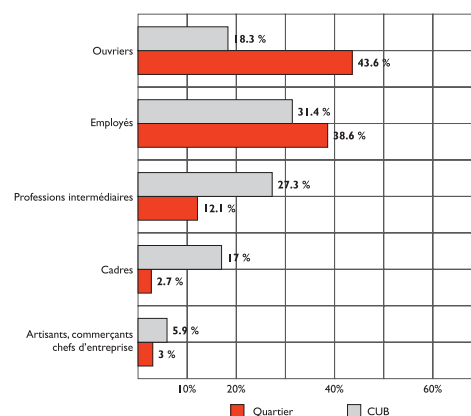
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



rue Gaston Monmousseau
allée des Cheminots
avenue Jeanne d'Arc
avenue Pierre Mendès France

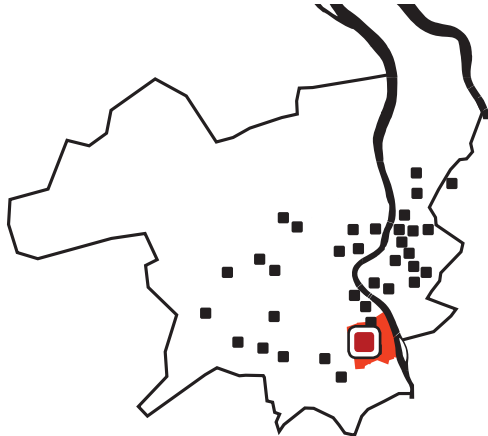
échangeur 21

échangeur 20

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé



3.2.3



Thorez – Goëlands

I 380 habitants et 650 résidences principales sur 6 ha.

■ Localisation et environnement

Entre une zone de maisons sur trame géométrique et une zone de maisons et de petits immeubles, de part et d'autre d'une rue importante et contre une voie ferrée.

■ Composition

- Thorez, avec 570 logements dont 4 tours et 60 logements en accession ;
- Goëlands, un bâtiment préfabriqué très découpé de 85 logements en limite de voie ferrée à l'est.

■ Socio-démographie

Le profil des îlots est homogène. Tranche d'âge 25-59 ans sur-représentée. Population de moins de 15 ans assez élevée, très faible représentation des 15-24 ans et des familles nombreuses, poids élevé des familles monoparentales.

Niveau de formation faible, chômage peu élevé mais essentiellement de longue durée.

■ Principaux équipements

Nombreux équipements de proximité.

■ Historique et état

Thorez n'a jamais été réhabilité.

Goëlands a déjà été réhabilité mais souffre de nuisances et des problèmes de tranquillité des résidents. Les parkings contre la voie ferrée sont très en retrait.

La rue les séparant a été refaite d'une façon très différente des tronçons de part et d'autre.

■ Enjeux

Sortie du dispositif du contrat de ville.

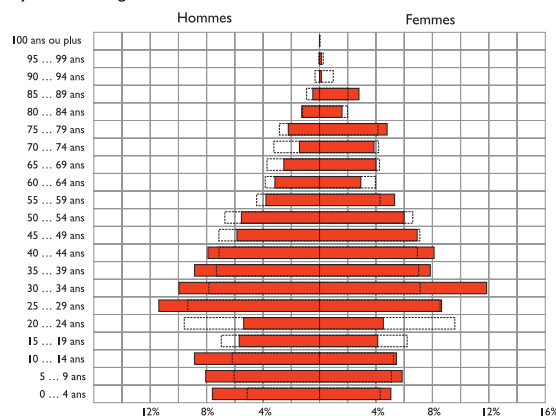
■ Projet

- Thorez : réhabilitation lourde des HLM et traitement des espaces publics extérieurs ;
- Goëlands : réaménagement des espaces extérieurs.

■ Principaux axes d'action

- rattacher le quartier à la ville et améliorer l'image du quartier ;
- requalifier les espaces extérieurs ;
- poursuivre l'effort de rénovation et de création d'équipements de quartier ;
- retrouver une capacité à drainer des activités nouvelles et des clientèles diversifiées ;
- accentuer la lutte contre l'insécurité ;
- améliorer la gestion urbaine de proximité.

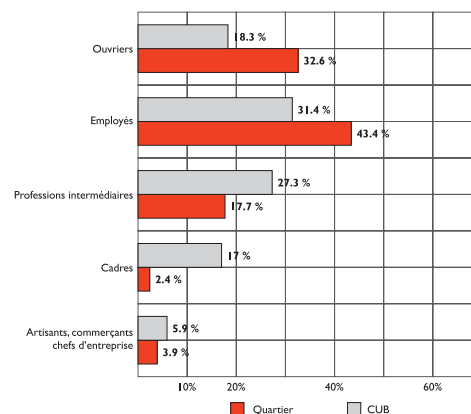
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

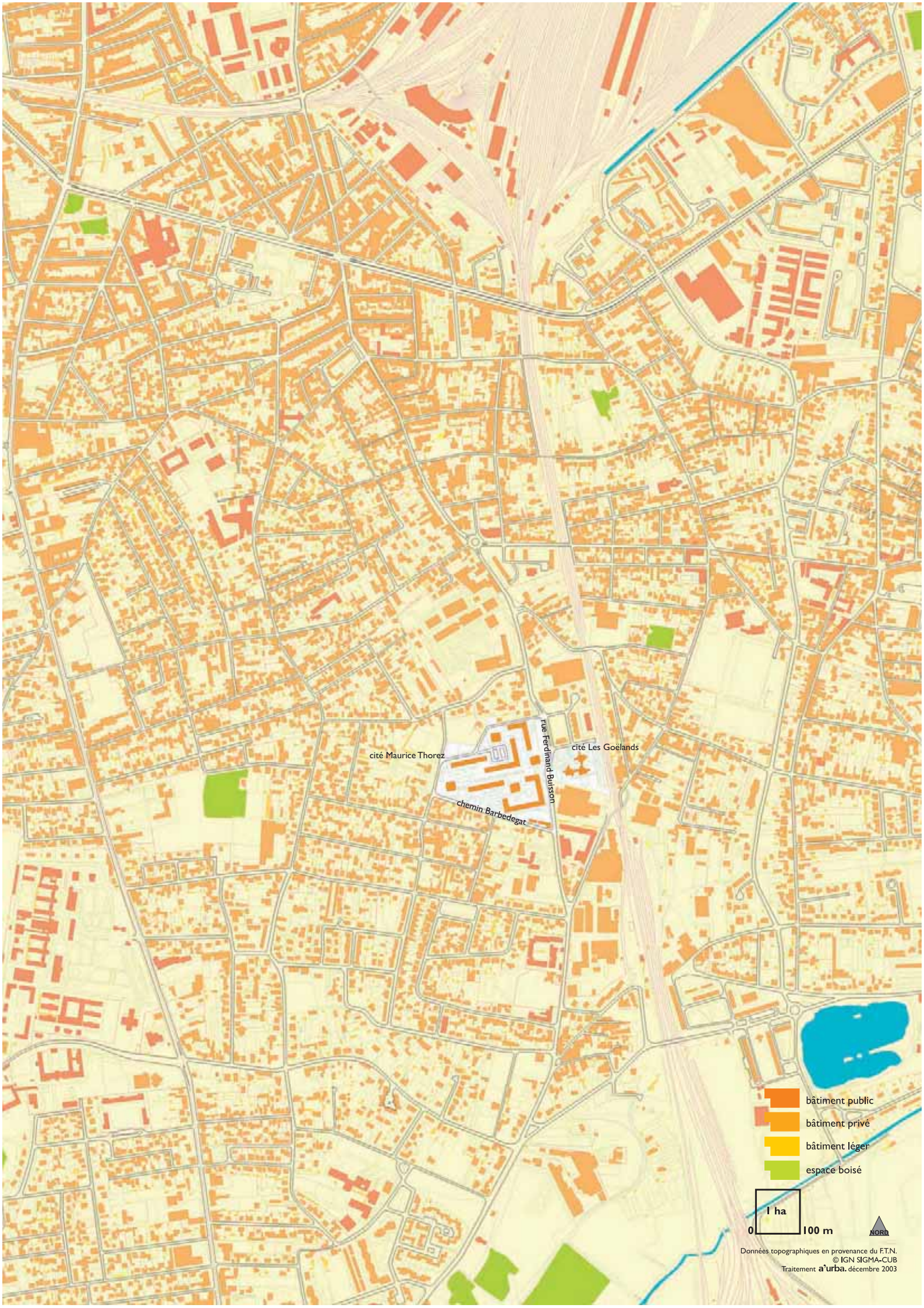
Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



cité Maurice Thorez

cité Les Goélands

rue Ferdinand Buisson

chemin Barbedegat

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

0 1 ha 100 m



Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003

3.2.4



Yves Farge

I 440 habitants et 500 résidences principales sur 17 ha.

■ Localisation et environnement

En limite extérieure des boulevards, dans un secteur hétérogène, en limite duquel arrivera le tramway en seconde phase.

■ Composition

448 logements de la SAEMCIB en 3 ensembles de barres en U qui s'articulent sur 4 tours, bordés de bords par le boulevard et limités par une bande de maisons et l'ECMM ; une caserne en réhabilitation pour accueillir entreprises et équipements.

■ Socio-démographie

Le profil des îlots est homogène. Population de moins de 15 ans importante, très faible pourcentage de plus de 60 ans. Proportion très élevée des familles de plus de six personnes, élevée des familles monoparentales. Très fort pourcentage d'étrangers.

Très faible niveau de formation, chômage extrêmement élevé essentiellement de longue durée.

■ Principaux équipements

Quelques commerces, un centre social.

■ Historique et état

Livré dans les années 60, le bâti coûteux d'entretien tend à se dégrader malgré une réhabilitation et une mise en sécurité. Des démolitions-reconstructions sont à réaliser.

■ Enjeux

Constitution d'un quartier diversifié et mixte contribuant activement aux fonctions urbaines.

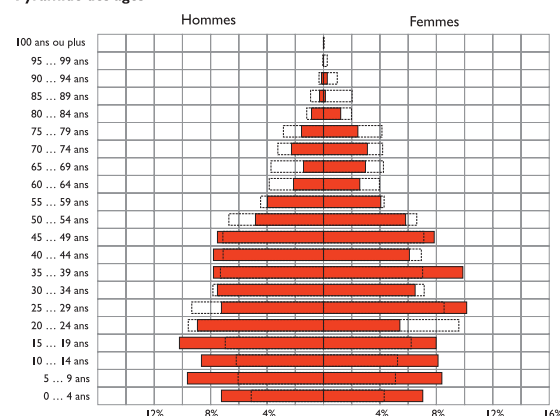
■ Projet

Renouvellement et diversification de l'offre d'habitat, en intégrant une recherche foncière hors assiette d'opération (terrain des Chantiers Modernes autour de la cité Yves Farge). Opération classée ORU.

■ Principaux axes d'action

- projet de restructuration de la cité Yves Farge ;
- recherche de mixité sociale et urbaine ;
- création d'un pôle d'équipements en accompagnement du projet urbain ;
- réhabilitation de la friche ECMM en limite de la cité.

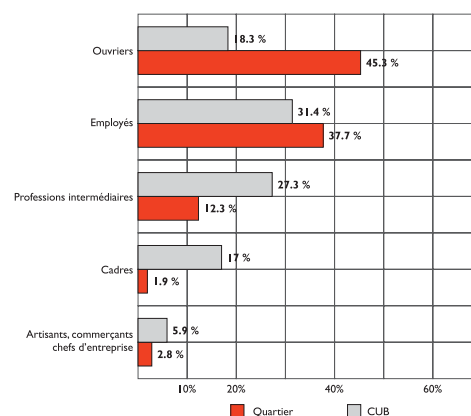
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

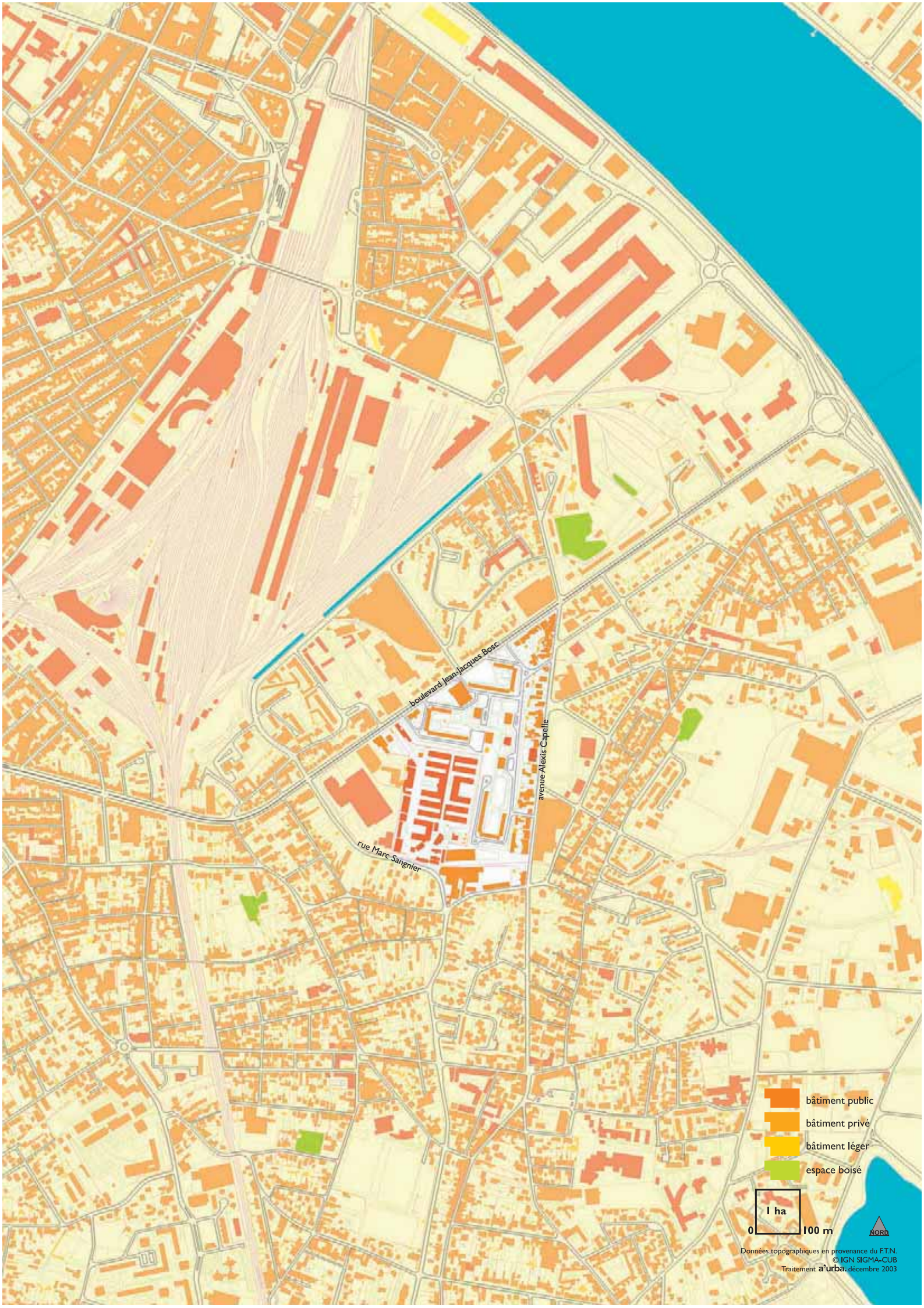
Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© Denys Carrère - a'urba



boulevard Jean-Jacques Bosc

avenue Alexis Capelle

rue Marc Sangnier

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

0 1 ha 100 m

NORD

Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement: a'urba, décembre 2003



Bordeaux

■ Situation et historique

La politique de la ville a été engagée à Bordeaux en 1977 avec les opérations « habitat et vie sociale » sur les quartiers de Bacalan et des Aubiers. Elle s'est poursuivie en 1985 avec la convention DSQ sur Saint-Michel et le premier contrat de ville en 1994. Bordeaux est la ville centrale de l'agglomération avec plus de 200 000 habitants.

■ Convention territoriale et enjeux

Le contrat de ville 2000-2006 porte sur sept quartiers, les Aubiers, Bacalan – Claveau – Village Andalou, Bastide – Benauges, Chartrons – Saint-Louis, le Grand Parc, Saint-Michel et Saint-Jean – Belcier – Carle Vernet.

La convention territoriale constitue un outil de politique publique locale, participe largement à la politique municipale et s'inscrit dans une logique d'agglomération. Elle fixe sept grands enjeux qui guident l'action :

- la mise en place d'une gestion urbaine de proximité ;
- le rééquilibrage socio-démographique ;
- le renouvellement de l'offre urbaine et immobilière ;
- l'accès au logement, aux soins, à l'éducation et à la culture, la vie associative et les initiatives collectives ;
- la mixité fonctionnelle des quartiers et la revitalisation économique ;
- la prévention de la délinquance ;
- l'accès à l'emploi.

La convention territoriale s'articule d'une part avec la politique municipale, d'autre part avec les autres dispositifs existants, les contrats d'agglomération, de département, de région, ainsi qu'avec les programmes européens Objectif 2 et PIC Urban.

■ Renouvellement urbain

Le projet urbain de la ville vise à désenclaver et revaloriser certains quartiers les plus en difficulté. Les priorités vont aux projets urbains de Bordeaux Nord et de La Bastide, aux interventions sur les quartiers Saint-Jean – Belcier et Sainte-Croix, l'OPAH de Saint-Michel et la ZAC et le Marché des Chartrons.

En matière de politique de l'habitat, le PLH recommande pour la ville une programmation en quatre points :

- orienter la production locative vers une offre de taille moyenne ou grande (T3 surtout) ;

- développer l'offre destinée aux propriétaires occupants, notamment l'accession sociale à la propriété ;
- renforcer le conventionnement de logements existants de petite taille (vacants ou occupés) ; leur éventuel remembrement participera à un rééquilibrage de l'offre dans le parc ancien ;
- développer les formes urbaines économes d'espace.

■ Développement social et insertion professionnelle

Le projet social, défini en 1999, vise à optimiser les réponses de proximité face aux préoccupations quotidiennes des habitants. Les dispositifs thématiques particuliers participent à la mise en œuvre du contrat de ville, en particulier le CTLJ, signé entre la ville et la CAF, et le PLIE, outil économique et d'insertion professionnelle en priorité au service des publics adultes et des femmes.

■ Tranquillité publique

Le CLS est l'outil utilisé dans le cadre de la tranquillité publique.

■ Participation des habitants

La participation des habitants est l'objet de nombreuses démarches, notamment au travers des conseils de quartier, des ateliers d'urbanisme, des conseils de crèche et du groupe de dialogue citoyen. De plus, un groupe permanent de veille est constitué, avec des élus, des techniciens et des habitants des quartiers prioritaires.

3

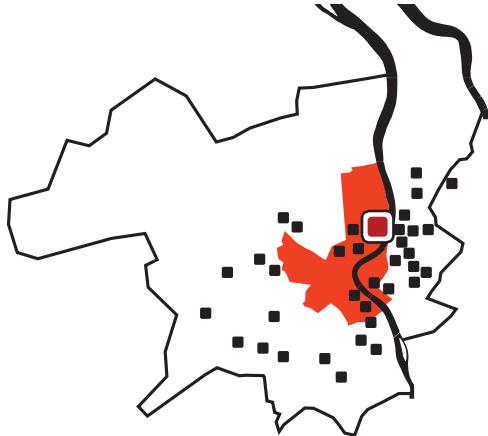
.3

Portrait socio-démographique des quartiers

	Bacalan Claveau	Benauge Bastide	Chartrons Saint-Louis	Le Grand Parc	Les Aubiers	Saint-Jean Belcier - Carle Vernet	Saint-Michel Sainte-Croix	Commune	CUB
Population									
Population 1999	7 539	3 712	10 240	8 140	3 740	6 347	6 943	215 374	660 091
Population 1990	8 808	3 710	8 670	9 320	3 595	5 656	6 560	210 467	624 763
Variation annuelle moyenne (90-99)	- 1,7 %	0,0 %	1,9 %	- 1,5 %	0,4 %	1,3 %	0,6 %	0,3 %	0,6 %
Population 99 par tranche d'âge :									
* moins 15 ans	17,4 %	21,1 %	16,8 %	14,3 %	31,3 %	15,7 %	9,9 %	13,0 %	15,9 %
* de 15 à 24 ans	12,8 %	13,1 %	14,2 %	11,3 %	14,5 %	14,8 %	27,1 %	18,6 %	16,2 %
* de 25 à 59 ans	46,0 %	47,4 %	53,1 %	42,6 %	46,6 %	48,8 %	53,4 %	48,6 %	48,7 %
* 60 ans et plus	23,8 %	18,5 %	16,0 %	31,7 %	7,6 %	20,7 %	9,7 %	19,8 %	19,2 %
Étrangers	8,0 %	15,4 %	10,1 %	7,2 %	19,1 %	11,1 %	19,1 %	6,3 %	5,1 %
Familles et logements									
Nombre de résidences principales	3 159	1 528	4 946	4 108	1 287	3 299	4 425	114 133	259 559
Statut d'occupation des ménages :									
* locataires :	63,0 %	82,7 %	74,4 %	90,5 %	97,2 %	71,5 %	80,3 %		
- en HLM	45,1 %	73,6 %	31,1 %	80,9 %	96,2 %	34,3 %	9,6 %	13,4 %	18,6 %
- hors HLM	17,9 %	9,2 %	43,3 %	9,6 %	1,0 %	37,3 %	70,7 %	48,1 %	31,3 %
* propriétaires	33,0 %	12,0 %	21,4 %	7,4 %	0,6 %	20,6 %	8,1 %	30,3 %	43,8 %
Résidences principales (+ de 2 logements)	35,1 %	80,8 %	81,8 %	95,0 %	99,3 %	75,0 %	91,5 %	69,3 %	52,0 %
Logements HLM	45,1 %	73,6 %	31,1 %	80,9 %	96,2 %	34,3 %	9,6 %	13,4 %	18,6 %
Personnes en logement HLM	42,1 %	73,7 %	33,4 %	80,5 %	96,1 %	37,9 %	11,5 %	15,1 %	19,3 %
Nombre de ménages	3 159	1 528	4 946	4 108	1 287	3 299	4 425	114 133	259 559
Ménages d'une personne	37,6 %	38,3 %	47,0 %	47,1 %	26,3 %	48,4 %	64,5 %	52,4 %	38,7 %
* dont personne de 60 ans ou +	20,1 %	20,7 %	12,6 %	28,0 %	8,4 %	16,2 %	7,4 %	14,4 %	12,7 %
Ménages de 6 personnes ou plus	3,1 %	4,5 %	1,4 %	1,6 %	7,5 %	1,5 %	0,9 %	1,1 %	1,5 %
Ménages sans voiture	31,3 %	33,8 %	32,0 %	41,5 %	36,5 %	42,7 %	55,6 %	33,7 %	22,1 %
Ménages arrivés depuis 1990	49,2 %	54,5 %	72,9 %	47,4 %	65,2 %	66,3 %	84,8 %	68,4 %	59,3 %
Familles monoparentales	20,4 %	25,3 %	24,2 %	28,3 %	33,2 %	25,9 %	22,4 %	18,0 %	15,7 %
Activité - formation									
Population active totale	3 213	1 631	5 434	3 426	1 567	3 015	3 578	100 602	308 096
Niveau de formation des 15 ans et +									
* en cours d'études	8,5 %	10,6 %	11,1 %	8,7 %	13,6 %	13,1 %	25,9 %	18,1 %	15,6 %
* sans diplôme - CEP	47,7 %	42,6 %	28,2 %	40,0 %	39,1 %	32,5 %	25,2 %	20,8 %	23,7 %
* CAP - BEP - BEPC	31,6 %	30,8 %	28,8 %	31,6 %	30,6 %	30,6 %	16,9 %	23,2 %	28,7 %
* bac ou plus	12,2 %	16,0 %	31,9 %	19,6 %	16,6 %	23,9 %	32,0 %	37,9 %	32,0 %
Taux d'activité	42,6 %	43,9 %	53,1 %	42,1 %	41,9 %	47,5 %	51,5 %	46,7 %	46,7 %
* féminin	37,5 %	38,4 %	50,6 %	38,2 %	37,7 %	42,7 %	47,5 %	42,3 %	43,0 %
Taux de chômage	24,3 %	27,1 %	25,0 %	21,4 %	37,5 %	26,2 %	35,4 %	19,0 %	15,6 %
* des jeunes de 15 à 25 ans	42,7 %	40,3 %	35,1 %	41,8 %	53,5 %	35,5 %	38,0 %	30,6 %	30,3 %
* des femmes	27,2 %	27,6 %	24,6 %	21,1 %	41,9 %	27,4 %	34,0 %	19,4 %	17,2 %
Chômeurs de plus d'un an	66,0 %	57,5 %	56,2 %	61,4 %	60,5 %	59,3 %	56,6 %	55,0 %	56,5 %
Surface et densité (en ha et habitants/ha)									
Surface totale	176	76	160	79	68	89	38	4 966	55 108
Densité Brute	42,7	48,8	63,9	103,4	55	71,2	181,2	43,4	12
Surface résidentielle	59	25	47	26	5	35	14	1 553	13 361
Densité résidentielle	126,9	147,4	216,8	316,6	811,3	182,5	484,2	138,7	49,4

Les données se réfèrent aux périmètres d'observation constitués par l'aggrégation minimum d'îlots entiers

3.3.1



Bacalan – Claveau

7 539 habitants et 3 159 résidences principales sur 176 ha.

■ Localisation et environnement

Au-delà des bassins à flot au nord de la ville le long de la Garonne, et contre le pont d'Aquitaine (rocade).

■ Composition

Un vaste secteur à dominante de maisons individuelles et d'habitat social, essentiellement bas, avec de nombreux équipements et services. Plusieurs opérations sur le logement social ont été menées, dont la cité du Port de la Lune (352 logements), la cité Claveau et le parc de Bacalan, composé de petits collectifs.

■ Principaux équipements

CMS, MJD, bureau de police, pôle de services publics, piscine, city-stade, écoles maternelles et primaires, collèges, régie de quartier, commerces et services répartis sur les 2 axes de la rue Achard et le boulevard Brandeburg. Également des équipements nuisibles dont une station d'épuration et un centre de tri des ordures ménagères.

■ Historique et état

Démolition de la cité Lumineuse.

■ Enjeux

Revalorisation du quartier et meilleure intégration à la ville.

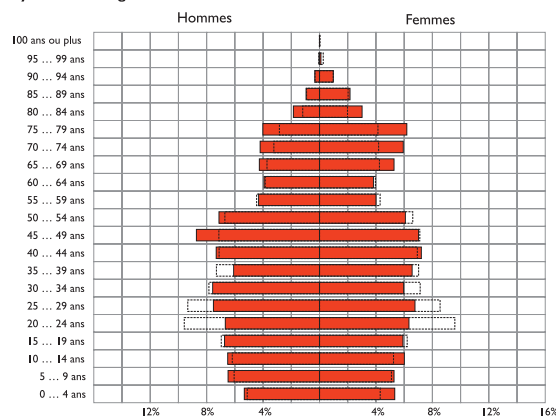
■ Projet

- diversification de l'offre d'habitat et rééquilibrage socio-démographique ;
- désenclavement et requalification du quartier, aménagement de la ZRU, équipements structurants et activités culturelles et sportives ;
- insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- amélioration de la sécurité ;
- coordination du réseau associatif.

■ Principaux axes d'action

- diversifier l'offre de logement vers le locatif privé et l'accession ;
- améliorer la qualité du parc logement et les conditions de vie.

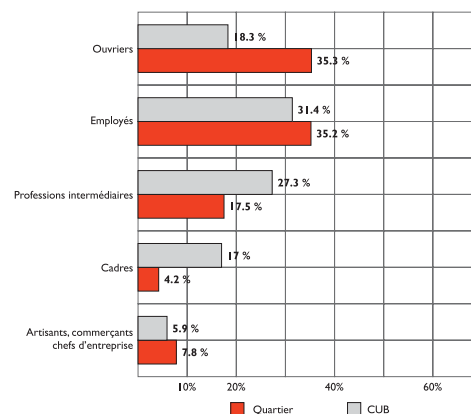
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© Denys Carrère - a'urba



avenue de Labarde

rue Joseph Brunet

boulevard Albert Brandenburg

rue Blanqui

rue Achard

rue Delbos

cours Dupré de Saint-Maur

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé



Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003

3.3.2



Benauges – Bastide

3 710 habitants et 3 160 résidences principales sur 76 ha.

■ Localisation et environnement

Perpendiculaire à la Garonne, entre un tissu d'échoppes et de maisons et une coupure urbaine constituée par une voie rapide doublée d'une voie ferrée. Le tramway passera à proximité du quartier.

■ Composition

Deux ensembles distincts :

- La Benauges, grand ensemble de 1 215 logements comprenant 571 logements des années 50 réhabilités en 1994-1995 ; 454 logements gérés par In'Cité et 66 logements réalisés en 1995.
- La Bastide, quartier d'équipements et d'activités comprenant 310 logements en maisons et petits immeubles.

■ Socio-démographie

La situation socio-économique est meilleure à la Bastide qu'à la Benauges.

Le niveau de formation est faible, le chômage très élevé, particulièrement pour les femmes et les jeunes.

■ Principaux équipements

Nombreux équipements de proximité dont 2 stades, une piscine, un complexe sportif, un centre commercial qui a été restructuré, un centre social et culturel en complète restructuration suite à des troubles sociaux et un conservatoire de musique.

■ Historique et état

La partie près de la Garonne est plus ancienne et hétérogène, l'ensemble est dans un état moyen.

■ Enjeux

Réorganisation et insertion dans les réseaux d'échange de l'agglomération.

■ Projet

Maintenir l'offre d'habitat diversifiée et équilibrée, développer des produits répondant notamment aux besoins des jeunes et des familles.

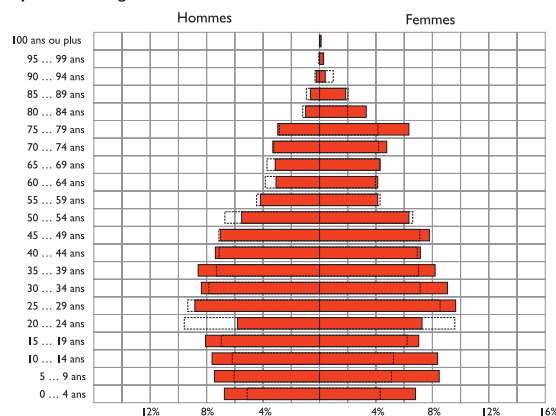
La Benauges, requalification du parc dégradé et traitement des abords, réflexion sur le renouvellement d'une partie du parc à moyen terme.

La Bastide, programmes mixtes de construction neuve, en priorité en accession, offre de logements publics et privés pour étudiants.

■ Principaux axes d'action

- faire évoluer l'image et l'identité du quartier ;
- renouer un lien social affaibli ;
- renforcer les équipements de proximité, les actions de médiations et d'insertion professionnelle, la dynamique associative.

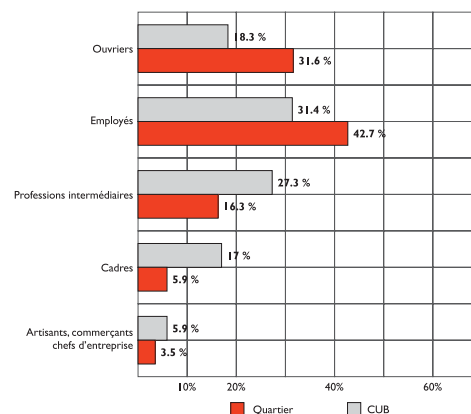
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© Denys Carrère - a'urba

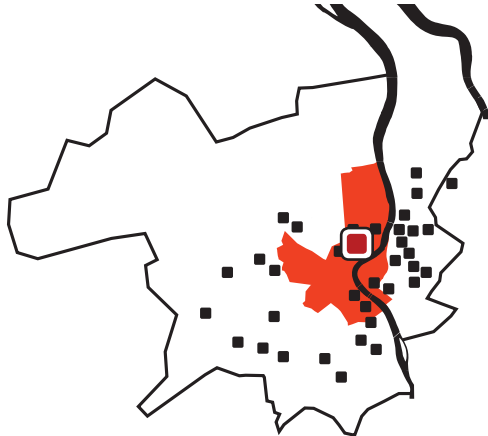


- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

1 ha
0 100 m



Données topographiques en provenance du ETN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003



Chartrons – Saint-Louis

10 240 habitants et près de 5 000 résidences principales sur 160 ha.

■ Localisation et environnement

En limite nord du tissu d'échoppes et maisons, à l'intérieur des boulevards et en relation avec les quais de la Garonne. Il sera desservi par le tramway en seconde phase.

■ Composition

Deux parties, à l'ouest de l'habitat locatif social et des équipements, au sud du logement social plus dense, dispersé et mêlé à de l'habitat bas ancien.

■ Socio-démographie

La diversité des logements se traduit par une hétérogénéité sociale entre îlots. La population a un profil peu différent de celui de la CUB. La proportion de familles monoparentales est élevée et le taux de chômage très élevé.

■ Principaux équipements

Le quartier comprend de nombreux équipements mais pas d'équipements administratifs de proximité. Il est très bien relié au centre de la ville.

■ Historique et état

Quartier en évolution du fait de sa bonne localisation, de la dynamique urbaine et des opportunités créées par la disparition d'activités fortement consommatrices d'espace. Le foncier disponible a été largement investi par les bailleurs sociaux, ce qui s'est traduit par de nombreuses opérations récentes, 1 770 logements construits depuis 1990, dont 85 % de logements sociaux.

■ Enjeux

Le succès de la mutation du quartier qui tend à être englobé dans le centre ville du fait des nouvelles stratégies résidentielles, des projets d'arrivée du tramway et du pont Lucien Faure.

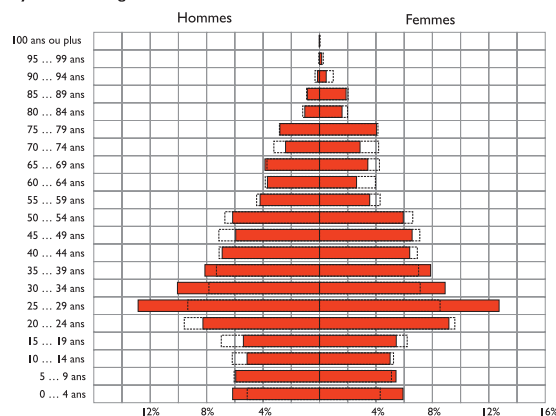
■ Projet

Diversifier l'offre d'habitat, l'orienter vers des logements de taille moyenne et grande, développer des formes urbaines économes d'espace le long du corridor du tramway et en limite de la cité du Grand Parc.

■ Principaux axes d'action

- maîtriser l'évolution sociale du quartier, suite à l'accueil des nouveaux arrivants ;
- améliorer la sécurité en développant des structures de prévention et d'accueil des jeunes adolescents ;
- créer à court terme des équipements de proximité, les structures existantes ne permettant pas d'intégrer les populations arrivantes.

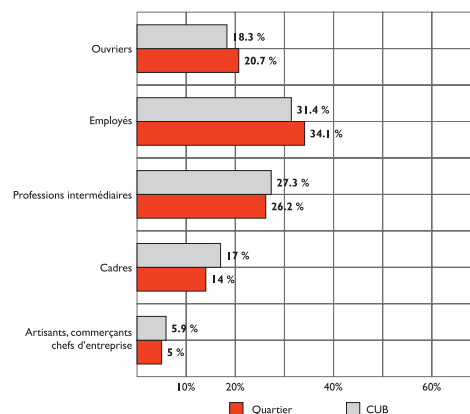
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

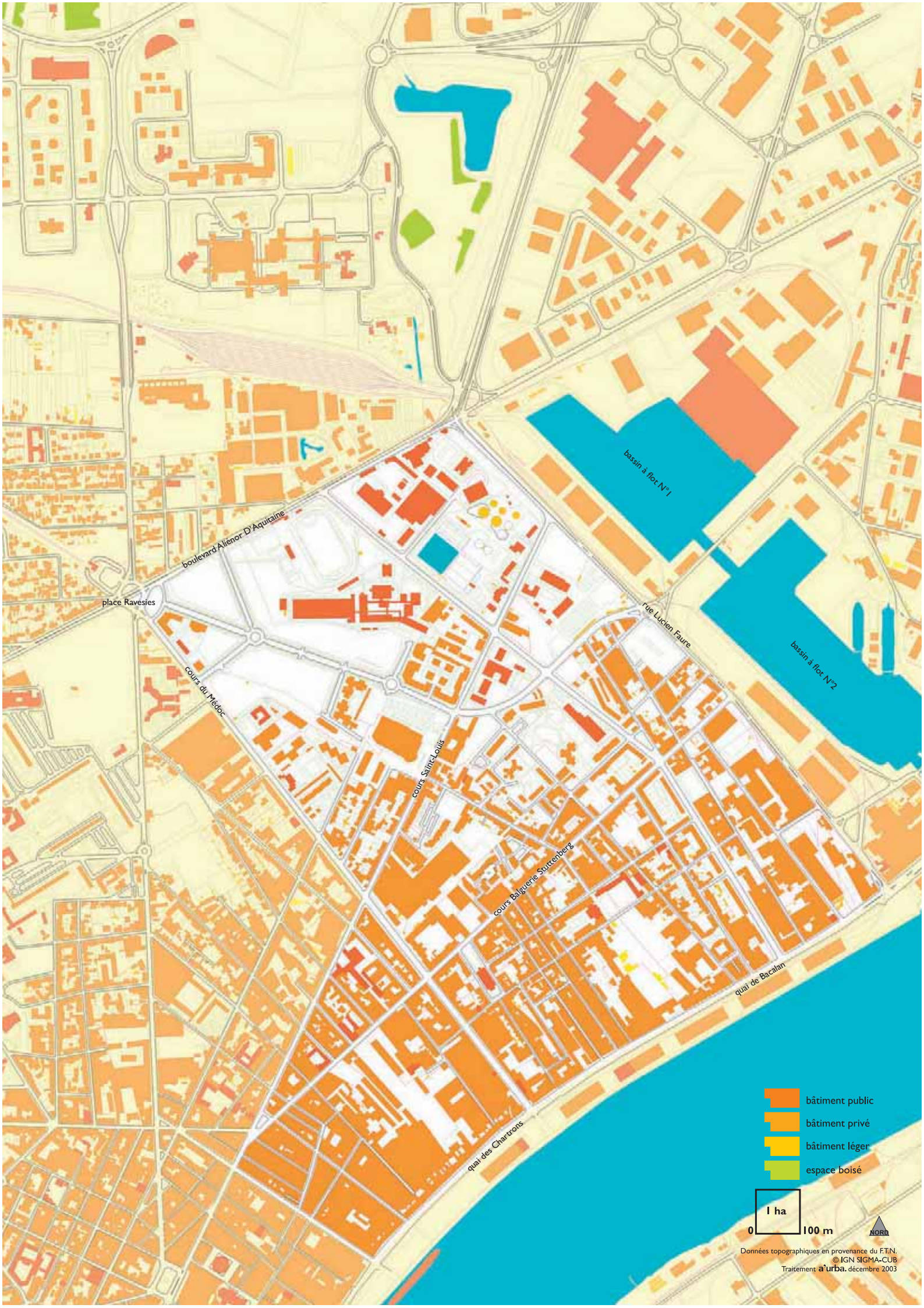
Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© Denys Carrère - a'urba



boulevard Aliénor D'Aquitaine

place Ravésies

cours du Médoc

cours Saint-Louis

cours Bauguère Surtenberg

basin à flot N°1

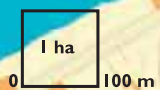
rue Lucien Faure

basin à flot N°2

quai de Bacalan

quai des Chartrons

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé





Le Grand Parc

8 140 habitants et 4 110 résidences principales sur 79 ha.

■ Localisation et environnement

À l'intérieur et contre les boulevards, au nord-ouest, entouré de maisons et de petits immeubles, dans une zone en développement qui sera desservie par le tramway en seconde phase.

■ Composition

Un grand ensemble de 24 barres de 10 à 15 étages et de 4 tours avec des parkings rejetés à l'arrière et en frange. 2 194 logements HLM sont gérés par Aquitanis et 1001 locatifs non conventionnés à faibles loyers par In'Cité. Quelques maisons et petits immeubles sont à l'intérieur et en limite du quartier.

■ Socio-démographie

Les îlots périphériques ont une composition sociale différente de celle des îlots du centre. La population est âgée, près d'un tiers a plus de 60 ans. La proportion de ménages d'une personne est élevée, de familles monoparentales très forte et les familles nombreuses sont peu représentées.

Le niveau de formation est très faible, le chômage élevé affecte les moins de 25 ans.

■ Principaux équipements

La couverture en équipements est importante. Il existait une piscine olympique aujourd'hui fermée.

■ Historique et état

Construits au cours des années 60-70, les immeubles ont fait l'objet d'une réhabilitation. De nouvelles interventions ont été réalisées au cours des dernières années ou sont en cours. Les logements sont grands, d'un bon niveau de confort, et bien entretenus.

■ Enjeux

Revalorisation d'un secteur qui s'inscrit dans la continuité des opérations urbaines environnantes.

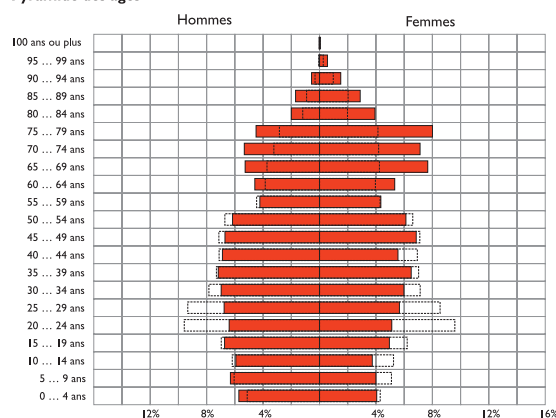
■ Projet

Diversification de l'offre, accession et adaptation du quartier aux nouvelles exigences.

■ Principaux axes d'action

- repenser l'organisation et la place du Grand Parc dans la ville ;
- réorganiser sa composition autour d'un axe structurant de déplacements urbains, redéfinir le schéma de voiries, lutter contre les ruptures et les discontinuités ;
- faire rayonner les équipements ;
- étendre la politique de mise en vente des logements à leurs occupants, attirer une population nouvelle ;
- mettre en œuvre un projet de gestion urbaine ;
- créer de l'animation, inventer des espaces d'échange et de sociabilité.

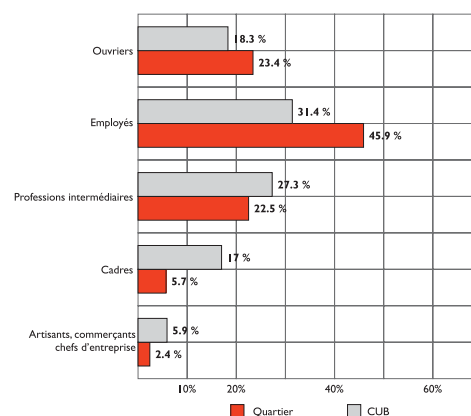
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© Denys Carrère - a'urba



place Raveries

avenue Emile Cointrot

boulevard Godard

cours de Lure

rue Mandon

rue Camille Godard

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

1 ha
0 100 m



Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003



Les Aubiers

3 740 habitants et 1 290 résidences principales sur 68 ha.

■ Localisation et environnement

A l'extérieur des boulevards, isolé de la ville par des coupures dans un environnement paysager, au milieu d'une zone qui n'est pas vouée à l'habitat. Le terminus du tramway y est prévu en seconde phase.

■ Composition

Deux résidences sociales denses qui s'ignorent. Les Aubiers, au sud de l'avenue de Laroque, 1 021 logements répartis entre Aquitanis et Domofrance ; Le Lac, au nord, 330 logements gérés par In'Cité.

■ Socio-démographie

Le profil des îlots est homogène, population jeune, déficit des plus de 45 ans.

La proportion de familles monoparentales et des ménages de plus de six personnes est très forte. Le niveau de formation est faible, le chômage très élevé particulièrement pour les femmes, et les jeunes. Le chômage de longue durée est important.

■ Principaux équipements

Bien équipé, commerces de proximité en rez-de-chaussée d'immeubles aux Aubiers.

■ Historique et état

La résidence des Aubiers, réalisée au début des années 70 a fait l'objet, au début des années 80, d'une réhabilitation lourde qui ne l'a pas suffisamment valorisée. Une deuxième réhabilitation a été réalisée par Domofrance et est en cours par Aquitanis.

Le Lac ne pose pas de problèmes.

■ Enjeux

Insérer le quartier dans son environnement et le rendre attractif.

■ Projet

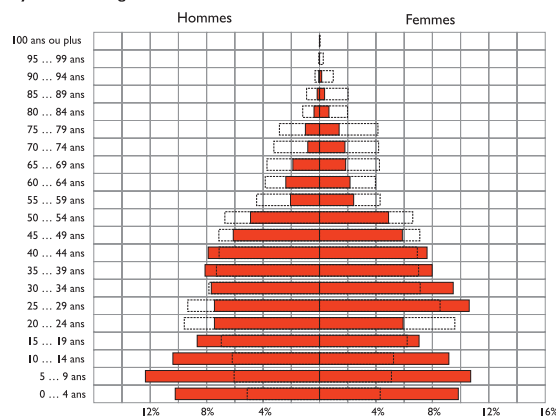
Double ouverture vers la ville au sud et vers le Lac au nord :

- restructuration à terme de l'offre de logements ;
- réorganisation de la trame viaire et des espaces publics ;
- intégration des Aubiers dans la réflexion globale portant sur la berge du Lac ;
- amélioration du traitement paysager et environnemental.

■ Principaux axes d'action

- améliorer la sécurité des biens et des personnes et réduire le sentiment d'insécurité ;
- renforcer la qualité de la vie quotidienne et rendre lisibles et accessibles les services de proximité ;
- développer des actions en matière d'insertion et d'économie.

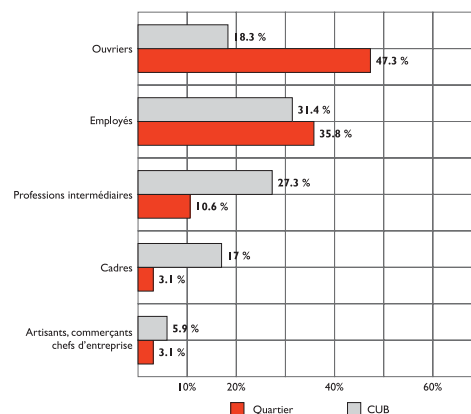
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



échangeur 4

Le lac

avenue Marcel Dassault

allée de Boutaut

avenue de Laroque

rue des Français Libres

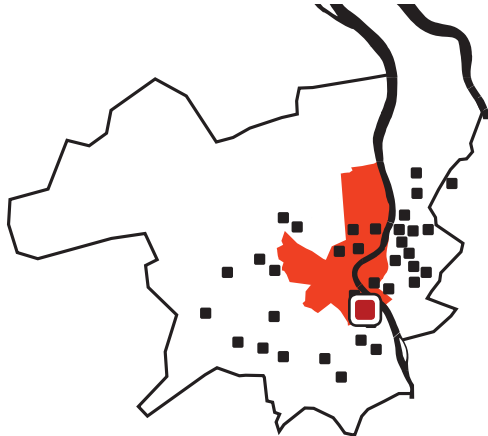
Boulevard Alléaor d'Aquitaine

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

1 ha
0 100 m



3.3.6



Saint-Jean – Belcier – Carle Vernet

6 350 habitants et 3 300 résidences principales sur 89 ha.

■ Localisation et environnement

Séparé de la Garonne par de larges quais encombrés, il est dans un environnement hétérogène sauf au nord. Il sera desservi par le tramway.

■ Composition

Trois quartiers séparés par des coupures :

- Saint-Jean, ancien quartier de gare, fréquenté par des populations marginales ;
- Belcier, enclavé entre les grandes emprises. La vie nocturne et les discothèques gênent les résidents ;
- Carle Vernet, secteur d'habitat très hétérogène, tourné encore vers Bègles pour les commerces.

■ Socio-démographie

À Saint-Jean et Belcier, la population est relativement diversifiée avec une sur-représentation des 20-34 ans.

À Carle Vernet, les plus de 60 ans sont sur-représentés ainsi que, dans l'habitat social, les familles monoparentales.

Dans l'ensemble la proportion de familles monoparentales et de ménages d'une personne est importante, la proportion d'étrangers est forte, le taux de chômage très élevé touche les femmes et les chômeurs de longue durée.

■ Principaux équipements

Malgré un déficit dans le secteur Belcier, le quartier est relativement bien équipé. On note l'absence d'un véritable tissu associatif.

■ Historique et état

Le quartier fait partie du croissant industriel en déclin Bacalan-Bastide-Belcier, classé en Objectif 2 par le FEDER. Les logements locatifs privés à Saint-Jean et Belcier sont parfois de qualité médiocre.

L'état actuel de la résidence Saint-Jean a motivé une opération de reconstruction-démolition.

■ Enjeux

- la constitution d'un quartier de gare ;
- l'unité future de cet ensemble par la création de continuités, l'amélioration de l'habitat et de l'espace public, la préservation de sa mixité et de sa diversité.

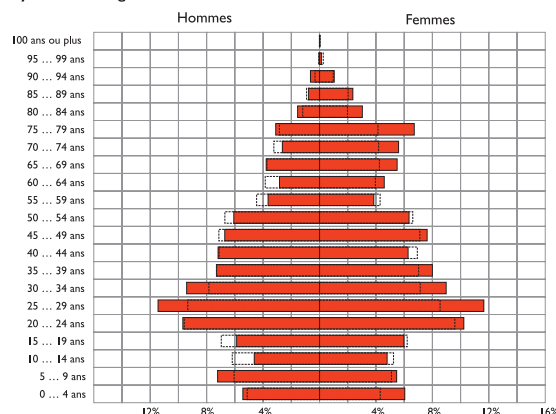
■ Projets

- Saint-Jean, reconquête des friches et renouvellement de l'offre sur l'îlot Saint-Jean par reconstruction-démolition.
- Belcier, affirmation de la fonction résidentielle, construction de programmes neufs, à moyen terme.
- Carle Vernet, amélioration des espaces publics et des liaisons avec les autres quartiers, renforcement des équipements, commerces et services.

■ Principaux axes d'action

- conforter et mettre à niveau les services publics ;
- améliorer la gestion urbaine de proximité ;
- redynamiser la vie associative ;
- améliorer la tranquillité publique et renforcer la prévention ;
- accompagner la requalification urbaine.

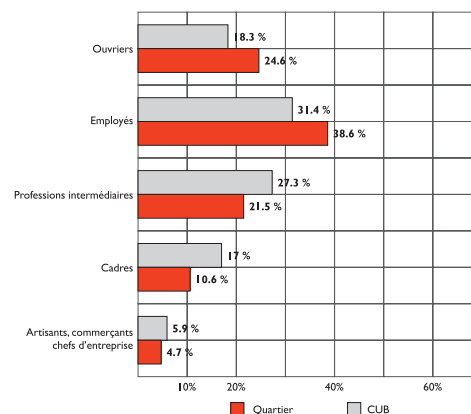
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© Denys Carrère - a'urba





Saint-Michel – Sainte-Croix

60 940 habitants et 40 430 résidences principales sur 38 ha.

■ Localisation et environnement

En limite sud du centre ancien, le long de la Garonne dont il est coupé par des quais larges et encombrés. Il sera desservi par le tramway.

■ Composition

Tissu ancien incluant de grands équipements surtout au sud.

Les îlots d'habitat sont denses, en majorité en R+3 et R+4 de 2 à 6 logements. La vacance est élevée pour les logements locatifs privés, souvent inconfortables, les rez-de-chaussée sont à usage commercial. Une résidence HLM de 215 logements construite en 1995.

■ Socio-démographie

Quartier populaire et vivant à l'aspect diversifié et cosmopolite où la présence d'associations génère une vie de quartier riche. Poids écrasant des tranches d'âges 20-35 ans. Proportion extrêmement élevée des ménages d'une seule personne. Très forte présence d'habitants nés étrangers. L'environnement immédiat a les mêmes particularités.

Sur-représentation des étudiants (26 %). Taux de chômage particulièrement élevé, important chez les femmes et les jeunes.

■ Principaux équipements

Quartier largement investi par les activités, nombreux équipements.

■ Historique et état

Quartier dégradé où une économie de marchand de sommeil s'est installée et qui contribue à enfermer les populations fragiles dans la précarité. Le potentiel qualitatif fort de ce quartier justifie la requalification lourde nécessaire.

■ Enjeux

- renouveau du centre historique ;
- préservation de l'identité, particulièrement par l'intégration de population d'origine étrangère.

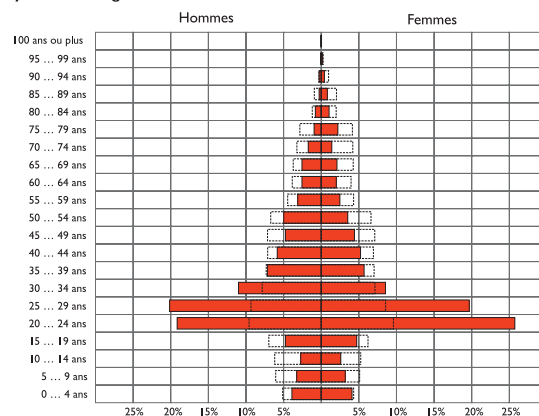
■ Projet

Faire « un morceau de ville attractif, bien composé et agréable à vivre » en préservant son caractère patrimonial affirmé et le brassage des générations et des nationalités.

■ Principaux axes d'action

- mener une intervention lourde sur l'urbanisme et l'habitat ;
- compléter l'offre d'équipements de proximité encore insuffisante ;
- développer des services pour des publics spécifiques, faire face à l'acuité des problèmes sociaux et mettre en œuvre une politique de prévention santé pour les adolescents.

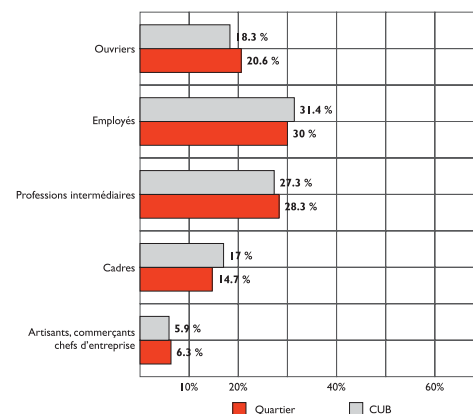
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

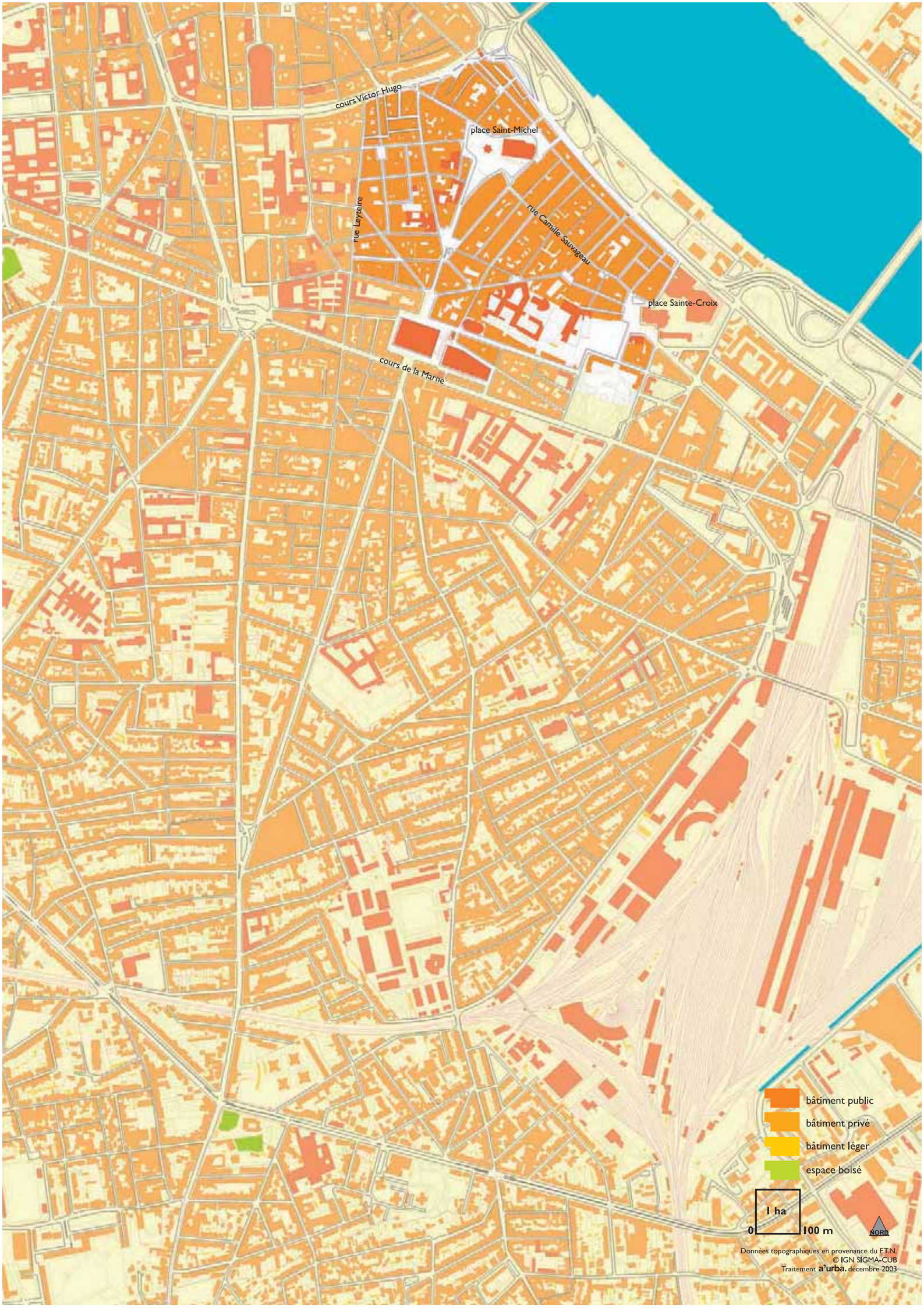
Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



cours Victor Hugo

place Saint-Michel

rue Leyreire

rue Camille Sauvageau

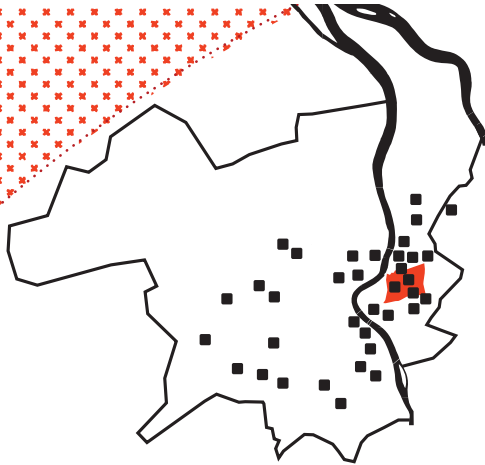
place Sainte-Croix

cours de la Marne

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

1 ha
0 100 m





Cenon

■ Situation et historique

La ville de Cenon fait partie du GPV avec les communes de Bassens, Lormont et Floirac. Ces communes font l'objet de l'attention des pouvoirs publics depuis plus de dix ans à travers le DSQ, le 1^{er} contrat de ville et le pacte de relance pour la ville (ZFU et ZRU), évitant une ségrégation trop forte des quartiers concernés mais sans permettre une diversité suffisante des peuplements et des fonctions de la ville.

■ Convention territoriale et enjeux

La convention territoriale du GPV propose deux enjeux majeurs pour répondre aux besoins identifiés :

- le désenclavement de la rive droite, en créant un lien fort et lisible entre les communes idéalement situées sur la Garonne, la ville centre de Bordeaux et l'ensemble de l'agglomération, et en permettant aux habitants de la rive droite d'accéder équitablement aux services publics ;
- le développement social et économique du territoire, afin de faire évoluer la rive droite d'une zone stigmatisée vers une zone de développement à part entière au sein de l'agglomération ;
Le parc des Coteaux, espace vert de plus de 400 ha reliant du nord au sud les quatre communes, constitue la colonne vertébrale du projet intercommunal.
Quatre quartiers sont en contrat de ville et une partie du territoire est concernée par le PIC Urban 2.

■ Renouveau urbain

Le projet urbain doit permettre la réalisation de 800 nouveaux logements, dont une partie dans le cadre de l'opération reconstruction-démolition du quartier du 8 Mai 1945.

La création d'un véritable centre ville sur le secteur « Pelletan-La Morlette » et une opération d'aménagement innovant au niveau de la ZAC Pont Rouge sont programmées. Il est prévu également la réalisation d'équipements structurants : médiathèque Jacques Rivière, complexe sportif de Palmer, maison des associations, salle de spectacles vivants et rénovation des groupes scolaires.

■ Développement social

Le projet se décline selon 4 volets au service de la réalisation de programmes de développement social urbain : l'éducatif, la culture et le patrimoine, la solidarité, l'insertion et l'environnement, le lien social, la citoyenneté et les loisirs. Une quinzaine

d'initiatives annuelles, portées par plus d'une dizaine de partenaires locaux, marque la volonté de faire du contrat de ville un instrument au plus près de toutes les populations des quartiers prioritaires.

■ Développement économique et insertion professionnelle

Le dispositif ZFU fonctionne depuis 1997. Instrument de développement économique, il vise à la fois l'emploi, l'insertion des résidents, le soutien des activités économiques existantes et l'implantation de nouvelles activités. Ses effets se sont avérés à ce jour très positifs.

La ville vient d'adhérer au nouveau PLIE avec cinq autres communes rive droite, également membres de la mission locale des Hauts de Garonne. Des chantiers d'insertion sont prévus pour les jeunes, avec le partenariat des centres sociaux et des structures d'insertion par l'économie.

■ Tranquillité publique

Un contrat local de sécurité intercommunal sert de support à l'action autour de deux grands objectifs, la prévention et l'éducation à la citoyenneté, et la lutte contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité. La commune développe un large partenariat autour de la prévention des risques urbains : cellule de veille du CLSPD, réseau d'initiatives, d'intervention et de médiation, d'accès aux droits et d'alternative à l'emprisonnement, service de proximité de la cité André Gide ou maison de la justice et du droit des Hauts de Garonne.

■ Participation des habitants

La municipalité a mis en place des conseils de quartiers organisés sur six secteurs et ouverts à toute la population. Les grands aménagements publics donnent lieu à des réunions spécifiques d'information et de concertation : tramway, restructuration de voirie, projet du 8 Mai 1945 et opérations de renouvellement urbain.

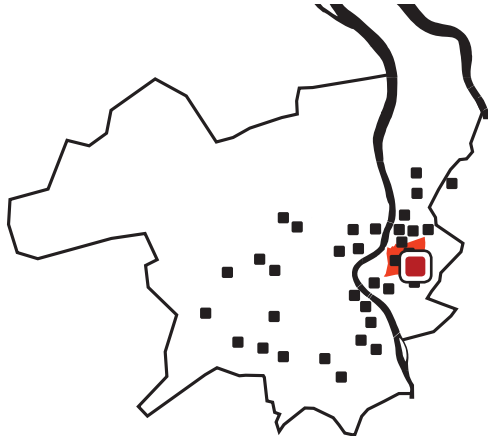
3.4

Portrait socio-démographique des quartiers

	La Marégnie	La Sarraillère	Palmer	Pont Rouge Beausite	Commune	CUB
Population						
Population 1999	1 084	2 819	4 572	1 597	21 283	660 091
Population 1990	1 117	2 968	4 681	1 609	21 376	624 763
Variation annuelle moyenne (90-99)	- 0,4 %	- 0,6 %	- 0,3 %	- 0,1 %	- 0,0 %	0,6 %
Population 99 par tranche d'âge :						
* moins 15 ans	22,2 %	21,8 %	23,4 %	19,5 %	18,7 %	15,9 %
* de 15 à 24 ans	19,5 %	15,1 %	14,6 %	12,2 %	13,6 %	16,2 %
* de 25 à 59 ans	48,8 %	49,7 %	46,2 %	48,5 %	46,2 %	48,7 %
* 60 ans et plus	9,5 %	13,4 %	15,8 %	19,8 %	21,5 %	19,2 %
Étrangers	16,7 %	10,8 %	17,8 %	13,0 %	12,1 %	5,1 %
Familles et logements						
Nombre de résidences principales	1 081	1 251	1 700	648	8 723	295 559
Statut d'occupation des ménages :						
* locataires :	97,5 %	87,1 %	87,7 %	55,1 %		
- en HLM	96,6 %	79,8 %	78,8 %	46,1 %	47,5 %	18,6 %
- hors HLM	0,9 %	7,4 %	8,9 %	9,0 %	12,0 %	31,3 %
* propriétaires	0,5 %	11,8 %	11,3 %	40,1 %	37,8 %	43,8 %
Résidences principales (+ de 2 logements)	98,8 %	99,2 %	99,0 %	59,3 %	59,5 %	52,0 %
Logements HLM	96,6 %	79,8 %	78,8 %	46,1 %	47,5 %	18,6 %
Personnes en logement HLM	97,0 %	82,0 %	80,6 %	46,6 %	49,3 %	19,3 %
Nombre de ménages	1 081	1 251	1 700	648	8 723	295 559
Ménages d'une personne	35,2 %	40,4 %	27,5 %	30,4 %	31,5 %	38,7 %
* dont personne de 60 ans ou +	9,9 %	16,1 %	13,4 %	13,0 %	16,1 %	12,7 %
Ménages de 6 personnes ou plus	6,8 %	4,3 %	5,7 %	3,7 %	3,9 %	1,5 %
Ménages sans voiture	33,3 %	30,6 %	24,6 %	17,6 %	24,4 %	22,1 %
Ménages arrivés depuis 1990	60,2 %	64,8 %	55,0 %	50,8 %	49,7 %	59,3 %
Familles monoparentales	30,8 %	30,7 %	31,0 %	20,5 %	21,1 %	15,7 %
Activité - formation						
Population active totale	1 361	1 364	1 962	761	9 490	308 096
Niveau de formation des 15 ans et +						
* en cours d'études	14,0 %	9,8 %	12,7 %	9,6 %	10,2 %	15,6 %
* sans diplôme - CEP	42,7 %	38,9 %	41,4 %	40,0 %	40,4 %	23,7 %
* CAP - BEP - BEPC	31,7 %	35,1 %	32,6 %	35,2 %	33,5 %	28,7 %
* bac ou plus	11,7 %	16,2 %	13,4 %	15,3 %	15,9 %	32,0 %
Taux d'activité	49,0 %	48,4 %	42,9 %	47,7 %	44,6 %	46,7 %
* féminin	45,5 %	44,8 %	39,9 %	43,2 %	40,6 %	43,0 %
Taux de chômage	36,2 %	27,4 %	28,2 %	20,8 %	23,2 %	15,6 %
* des jeunes de 15 à 25 ans	44,8 %	41,0 %	45,0 %	26,0 %	39,3 %	30,3 %
* des femmes	39,4 %	30,4 %	31,4 %	21,0 %	25,5 %	17,2 %
Chômeurs de plus d'un an	66,5 %	66,6 %	63,2 %	57,6 %	62,8 %	56,5 %
Surface et densité (en ha et habitants/ha)						
Surface totale	15	29	33	29	567	55 108
Densité brute	183,6	98,0	137,1	54,6	37,6	12,0
Surface résidentielle	10	14	18	15	328	13 361
Densité résidentielle	271,8	195,6	252,3	420,6	64,9	49,4

Les données se réfèrent aux périmètres d'observation constitués par l'aggrégation minimum d'îlots entiers

3.4.1



La Marègue

2 780 habitants et 1 080 résidences principales sur 15 ha.

■ Localisation et environnement

Partie de l'ancienne ZUP contre la rocade et une usine d'incinération, en ZFU. À l'extérieur au sud se trouvent des pavillons. Il sera desservi par le tramway en seconde phase.

■ Composition

Immeubles locatifs sociaux de composition dense en R+4 à l'exception de la barre André Gide en R+10.

■ Socio-démographie

Le profil des îlots est relativement homogène. La population jeune, les tranches d'âges des moins de 45 ans sont toutes excédentaires. Les proportions de familles monoparentales et de ménages de plus de six personnes et d'habitants nés étrangers sont très élevées.

Le niveau de formation est faible, le taux de chômage est particulièrement élevé, surtout chez les femmes, il reste très élevé pour les jeunes et les chômeurs de longue durée.

■ Principaux équipements

Un centre médico-social, une ANPE, un pôle social et une annexe de la mairie. Le gymnase de La Marègue se trouve également à proximité.

■ Historique et état

Une partie des immeubles a déjà été réhabilitée.

■ Enjeux

Valorisation et diversification du quartier.

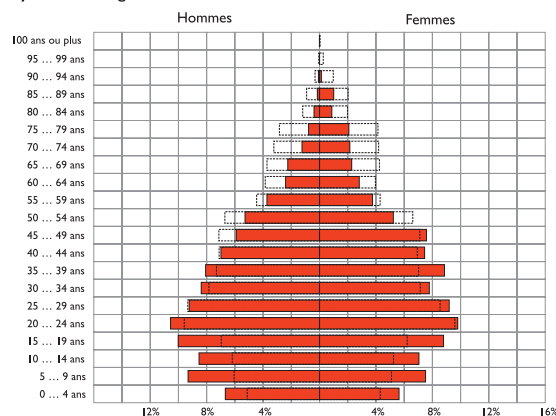
■ Projet

Réduire la part du logement locatif social.

■ Principaux axes d'action

- reconstruction-démolition de la barre André Gide ;
- rééquilibrer le tissu résidentiel de la commune en développant une mixité urbaine et sociale ainsi qu'une plus grande variété de formes urbaines, tout en permettant le relogement sur place des personnes qui le souhaitent.

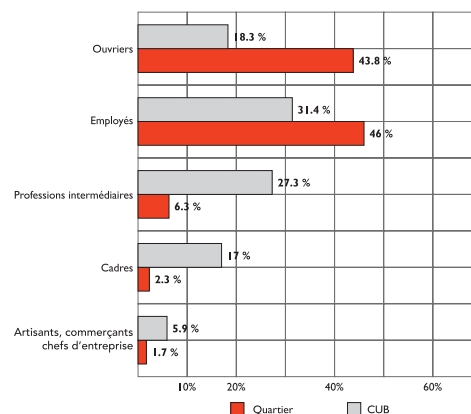
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

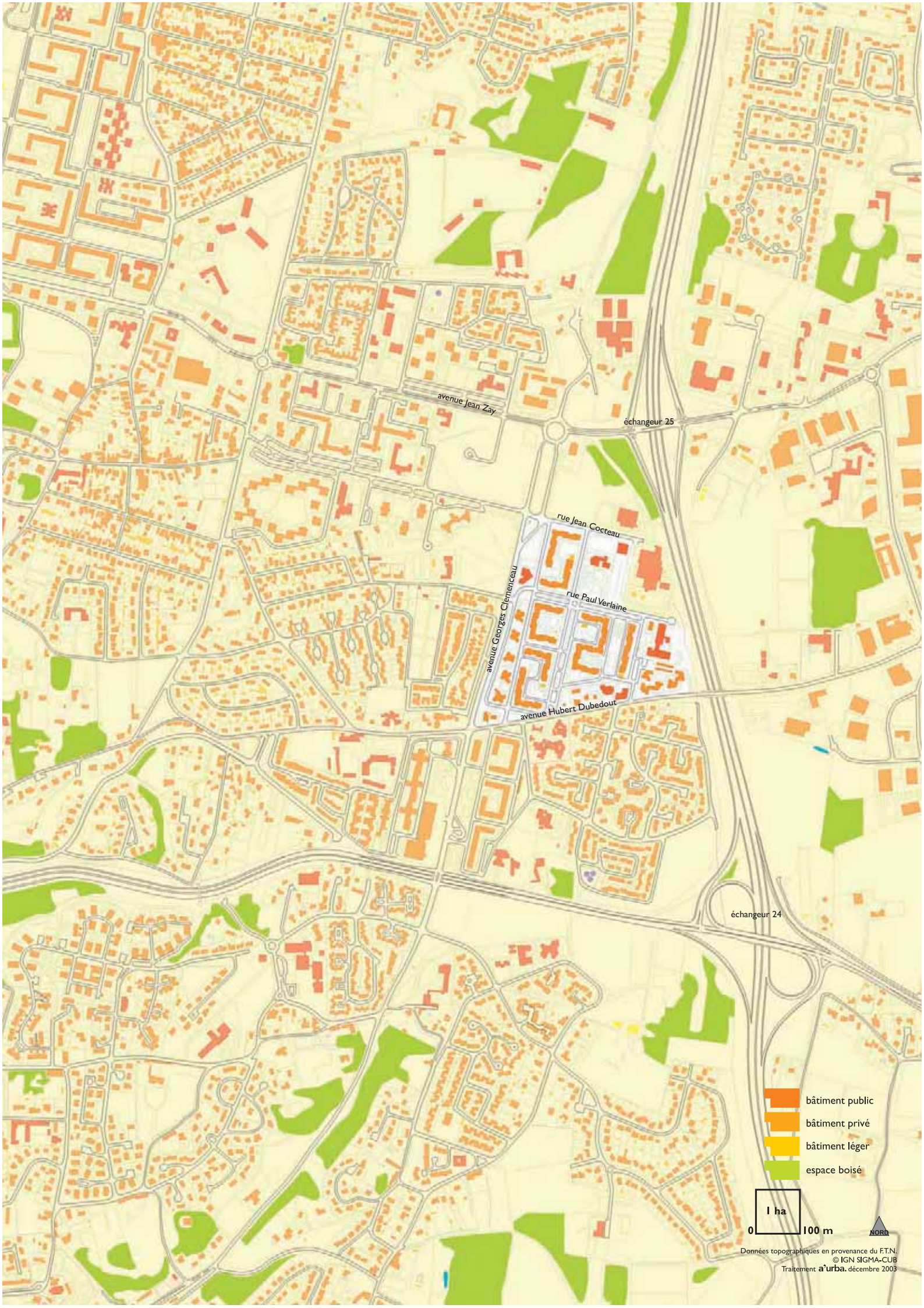
Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



avenue Jean Zay

échangeur 25

rue Jean Cocteau

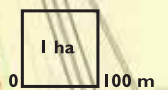
rue Paul Verlaine

avenue Georges Clemenceau

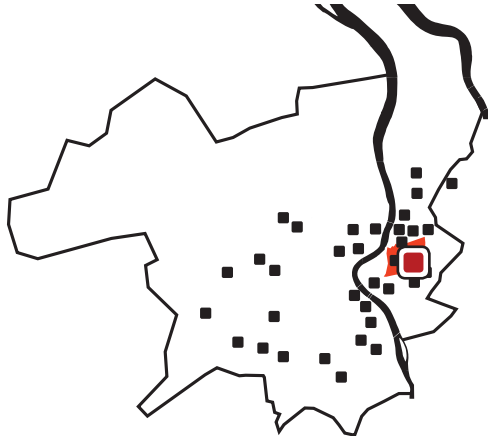
avenue Hubert Dubedout

échangeur 24

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé



3.4.2



La Sarraillère

2 820 habitants et 1 250 résidences principales sur 29 ha.

■ Localisation et environnement

Partie de l'ancienne ZUP, en ZFU et entourée d'habitat pavillonnaire. Un terminus de la première phase du tramway est à proximité et le quartier sera desservi en seconde phase.

■ Composition

Trois résidences d'immeubles collectifs, à 80 % sociaux, dont Le grand Pavois, 318 logements en trois tours.

■ Socio-démographie

Importance des moins de 15 ans, sous-représentation des plus de 60 ans. La proportion de familles monoparentales est très élevée, celle de ménages de plus de six personnes est élevée et la présence d'habitants nés étrangers forte. Le niveau de formation est faible, le taux de chômage très important, avec une très forte proportion de chômeurs de longue durée, il reste important chez les jeunes et les femmes.

■ Principaux équipements

Le quartier est peu équipé, il comprend un CLJ et quatre écoles.

■ Historique et état

Les résidences présentent des difficultés structurelles de gestion et d'occupation sociale que deux générations de réhabilitation n'ont pas résolu.

■ Enjeux

Valorisation et diversification du quartier.

■ Projet

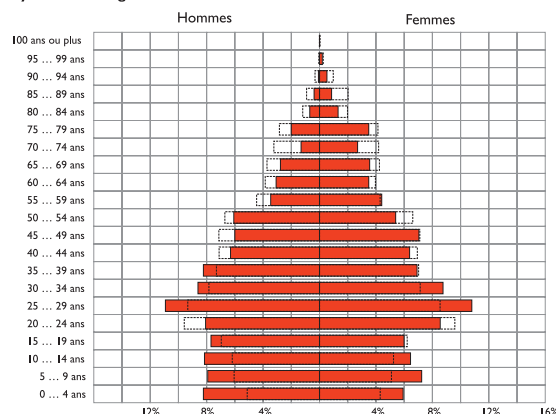
Recomposition urbaine autour de la rue du 8 Mai 1945, avec la reconstruction-démolition des tours du Grand Pavois.

Réduire la part du logement locatif social dans le parc des résidences principales.

■ Principaux axes d'action

- engager les travaux et aménagements concomitants au tramway ;
- requalification de diverses voiries et des espaces extérieurs ;
- reconstruction-démolition autour de la rue du 8 mai 1945, dont les tours du Grand Pavois ;
- traitement des interfaces zone d'activités / zone résidentielle ;
- favoriser l'accès à l'emploi ;
- rééquilibrer le tissu résidentiel de la commune en développant une mixité urbaine et sociale ainsi qu'une plus grande variété de formes urbaines, tout en permettant le relogement sur place des personnes qui le souhaitent.

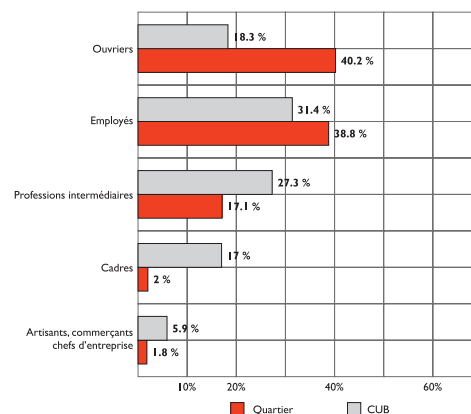
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

1 ha
0 100 m



3.4.3



Palmer

4 570 habitants et 1 700 résidences principales sur 33 ha.

■ Localisation et environnement

Partie de l'ancienne ZUP allongée entre le parc Palmer à l'ouest et la ligne de tramway à l'est, au-delà de laquelle se trouvent des maisons.

■ Composition

Composition dense de barres articulées de logements sociaux avec une tour en copropriété et une résidence pour personnes âgées.

■ Socio-démographie

Le profil des îlots est relativement homogène. La proportion des moins de 15 ans est élevée, celle des plus de soixante ans faible. La représentation des familles monoparentales, des ménages de plus de six personnes et des habitants nés étrangers très forte.

Le niveau de formation est faible, le taux de chômage très élevé, surtout chez les jeunes, il reste élevé chez les femmes et les chômeurs de plus d'un an.

■ Principaux équipements

Le quartier est bien équipé, un centre commercial, la CPAM, les ASSEDIC, un bureau de poste, deux écoles, une annexe de la mairie, un commissariat de police, le centre social la Colline, récemment réhabilité, des salles de sport et un gymnase.

■ Historique et état

Une réhabilitation a déjà été réalisée.

■ Enjeux

Transformation en un quartier attractif, diversifié socialement et fonctionnellement.

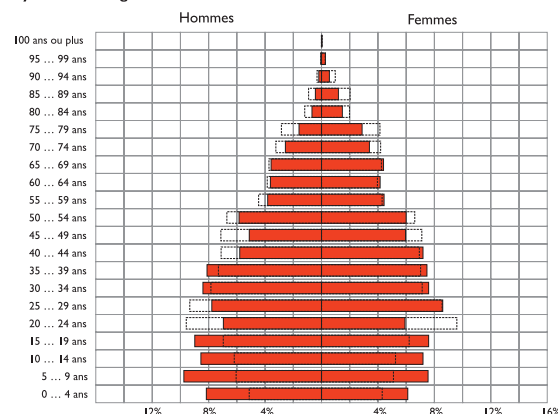
■ Projets

- réduire la part du logement locatif social ;
- mener à bien l'expertise en cours pour définir la nature de l'intervention à faire sur l'îlot Schweitzer ;
- engager l'aménagement du carrefour des Deux Villes avec un objectif de densité pour structurer les centralités.

■ Principaux axes d'action

- réorganiser les liens fonctionnels entre Lormont et Cenon (carrefour des Deux Villes) avec l'implantation d'équipements publics ;
- optimiser l'impact du passage du tramway ;
- densifier le centre ville dans le secteur Palmer-Morlette ;
- favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficulté ;
- rechercher la mixité et la diversité de l'habitat.

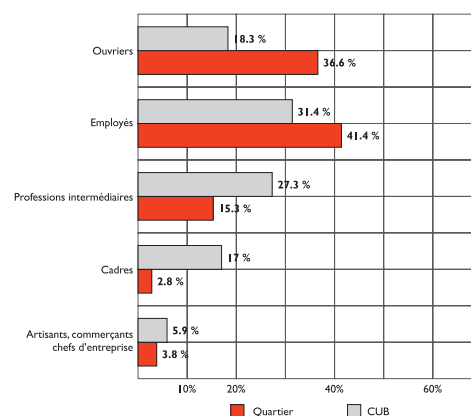
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

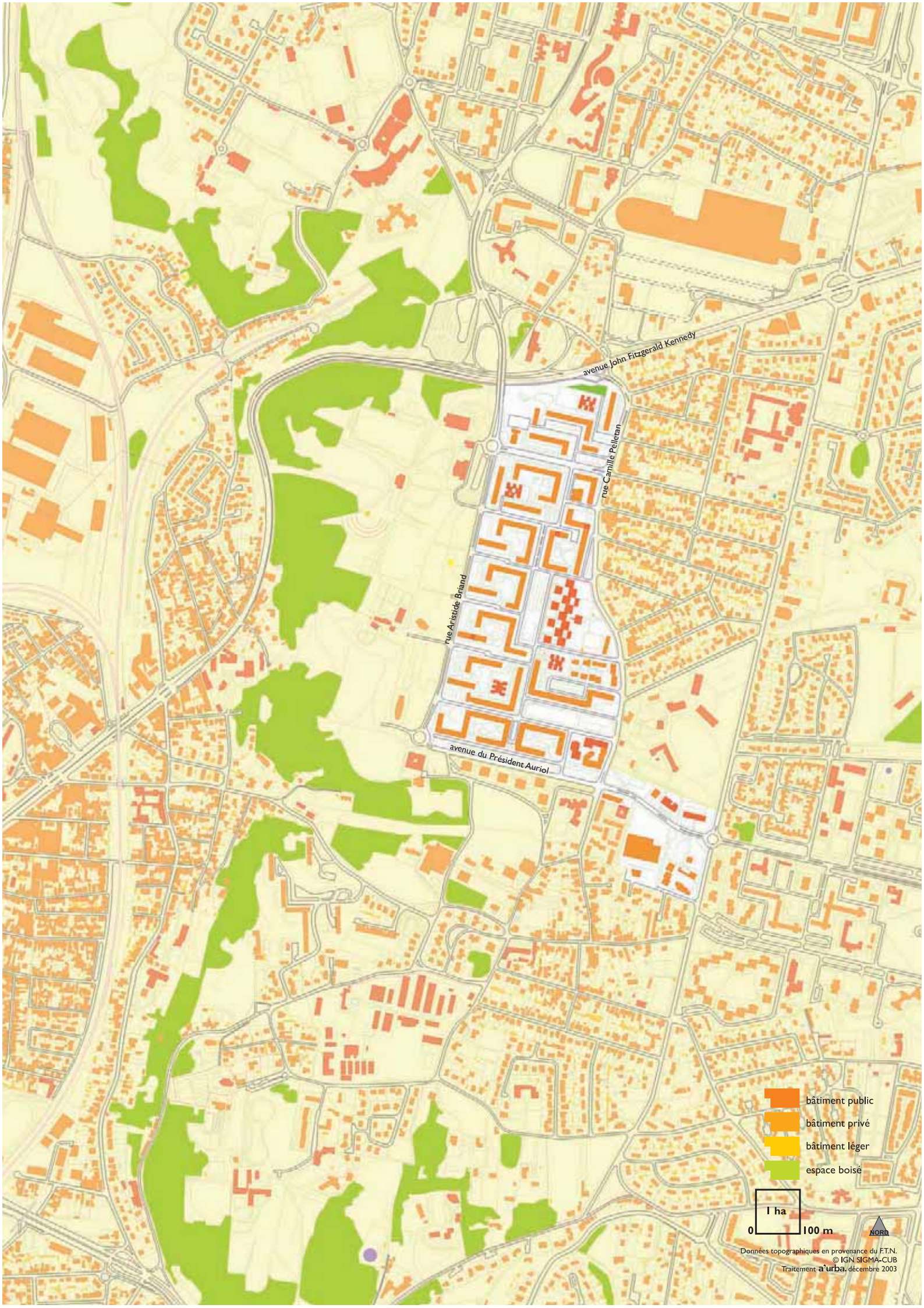
Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© Denys Carrère - a'urba

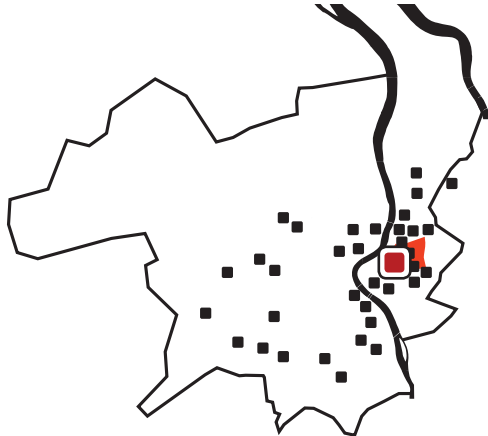


- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé



Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003

3.4.4



Pont Rouge – Beausite

I 600 habitants et 650 résidences principales sur 29 ha.

■ Localisation et environnement

En partie sur la plaine de la Garonne et sur les coteaux. La partie basse desservie par une gare multimodale, au croisement de la ligne de tramway et de la ligne ferroviaire, lui confère un intérêt stratégique pour la rive droite et l'agglomération.

■ Composition

Une partie basse occupée par des maisons, des activités et équipements, au croisement de l'avenue J. Jaurès et d'une ligne ferroviaire sur talus ou viaduc. L'avenue est en cours d'aménagement et intègre le site propre du tramway.

Un grand ensemble en partie haute, la résidence Beausite, réalisé en 1964 dans la verdure des coteaux, est constitué d'un seul îlot, gérée par Clair Logis d'Aquitaine. 310 logements, en deux implantations : l'une composée d'immeubles relativement hauts, l'autre d'un barre haute isolée.

■ Socio-démographie

La population est hétérogène dans ses classes d'âge, plus âgée à Pont Rouge qu'à Beausite dont la population comparable à celle des autres quartiers prioritaires de la commune. La proportion d'étrangers est très forte.

Le niveau de formation est très faible, le taux de chômage fort, plus élevé à Beausite qu'à Pont Rouge.

■ Principaux équipements

La mairie et une salle des fêtes.

■ Historique et état

Le secteur Pont rouge va connaître des mutations importantes avec l'arrivée du tramway, la desserte par le futur pont Lucien Faure et le doublement de la voie ferrée. Il en résultera à la fois des nuisances et des opportunités, dont la réalisation d'une gare intermodale train-tramway et bus.

■ Enjeux

- réaménagement de Pont Rouge, un secteur stratégique ;
- aménagement et renforcement de la continuité du parc des Coteaux ;
- valorisation de Beausite.

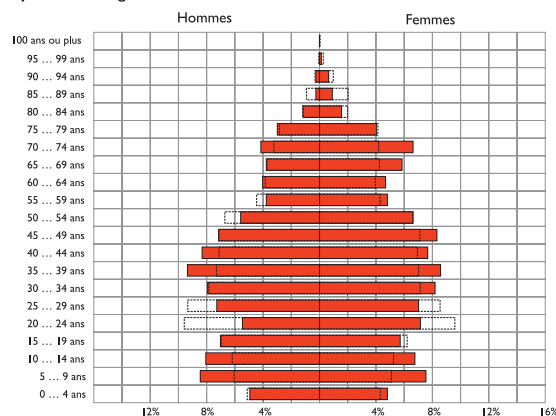
■ Projet

Renouvellement urbain du secteur Mairie Pont Rouge, construction d'environ 250 logements, amélioration de l'habitat traditionnel en matière acoustique et thermique.

■ Principaux axes d'action

- aménagement des voies de passage du tramway et réalisation de stations ;
- constitution, au pied des coteaux, d'un secteur opérationnel ;
- création d'une nouvelle polarité à Pont Rouge et affirmation de l'identité de la ville basse de Cenon ;
- renforcement de la continuité du parc des Coteaux avec démolition d'un immeuble de Beausite.

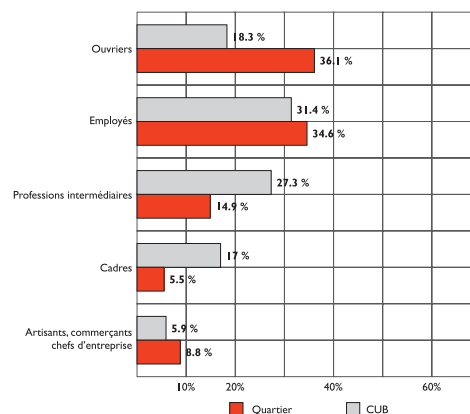
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



avenue Jean Jaurès

rue du Maréchal Foch

cours Victor Hugo

Beausite

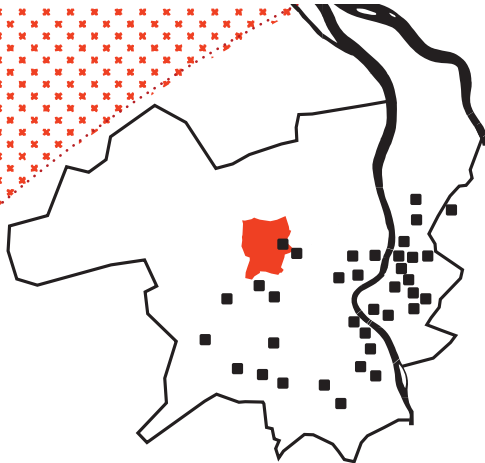
rue Emile Zola

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

1 ha

0 100 m





■ Situation et historique

La ville d'Eysines se situe au nord ouest de l'agglomération bordelaise en deuxième couronne. Elle s'est inscrite dans la politique de la ville en 2000.

■ Convention territoriale et enjeux

Le contrat de ville 2000-2006 concerne un seul quartier, Grand Caillou – Hauts de l'Hippodrome, situé à l'extérieur et contre la rocade et constitué de deux grands ensembles de résidences sociales. Les enjeux principaux liés au contrat sont l'intégration du quartier dans la ville à partir d'une recomposition urbaine et d'une amélioration des conditions de vie de ses habitants.

■ Renouveau urbain

Le projet urbain vise à ouvrir le quartier sur son environnement et à améliorer son attractivité par le développement du centre commercial et de son offre de services de proximité. Les axes d'action prioritaires sont les suivants :

- aménagement des espaces publics ;
- développement d'une mixité urbaine et sociale en lien avec le bailleur ;
- mise en place d'une gestion urbaine de proximité.

Le PLH de la commune recommande une programmation en deux points :

- développer l'offre locative de taille petite et moyenne du T2 au T4, pour une demande émanant de jeunes adultes et de personnes âgées ;
- privilégier les formes urbaines économes d'espace, petit collectif et individuel dense, et les opérations mixtes.

Il n'y a pas d'obligation de production de logements locatifs conventionnés, au sens de la loi SRU.

■ Développement social

Le projet social répond en priorité aux publics jeunes caractéristiques du quartier. Il s'organise autour de quatre axes :

- l'apprentissage de la citoyenneté et l'accès au droit des habitants ;
- l'accès au sport et à la culture ;
- la garantie des savoirs de base et la lutte contre l'illettrisme ;
- le soutien à la parentalité et l'aide aux familles.

L'école est le principal levier attendu du projet, en lien avec les différents acteurs locaux et la commune.

■ Développement économique et insertion professionnelle

Le repérage des besoins des publics en recherche d'emploi et le développement de la formation chez les jeunes et de leur mobilité sont les orientations principales pour l'accès à l'emploi des habitants. Le développement du partenariat entre structures locales concernées en conditionne la réussite.

L'attractivité des locaux à usage professionnel et le soutien aux porteurs de projets sont les axes du développement économique.

■ Tranquillité publique

Un projet de CLSPD vise à réduire le sentiment d'insécurité ou d'impunité et les actes de délinquance. L'action vise le développement de l'accès au droit des habitants, la lutte contre les comportements discriminatoires (emploi, formation) et la régulation des conflits par la médiation, mais aussi la prise en compte de la violence familiale. Ce conseil devrait être installé début 2004.

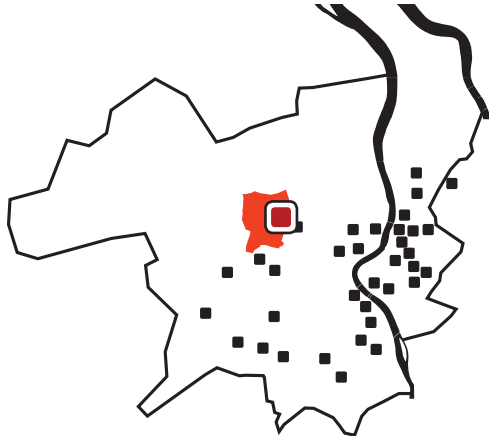
■ Participation des habitants

Il est prévu la création de conseils de quartier et la concertation autour des projets urbains et d'animation les plus fédérateurs.

Portrait socio-démographique des quartiers

	Le Grand Caillou Les Hauts de l'Hippodrome	Commune	CUB
Population			
Population 1999	2 110	18 411	660 091
Population 1990	nd	16 392	624 763
Variation annuelle moyenne (90-99)	nd	1,3 %	0,6 %
Population 99 par tranche d'âge			
* moins de 15 ans	26,7 %	19,0 %	15,9 %
* de 15 à 24 ans	14,9 %	12,5 %	16,2 %
* de 25 à 59 ans	49,6 %	50,2 %	48,7 %
* 60 ans et plus	8,9 %	18,3 %	19,2 %
Étrangers	11,7 %	3,6 %	5,1 %
Familles et logements			
Nombre de résidences principales	802	6 992	295 559
Statut d'occupation des ménages			
* locataires	94,5 %		
- en HLM	92,3 %	26,5 %	18,6 %
- hors HLM	2,2 %	16,2 %	31,3 %
* propriétaires	3,7 %	54,1 %	43,8 %
Résidences principales en résidences collectives (+ de 2 logements)	93,8 %	29,7 %	52,0 %
Logements HLM	92,3 %	26,5 %	18,6 %
Personnes en logement HLM	92,7 %	24,7 %	19,3 %
Nombre de ménages	802	6 992	295 559
Ménages d'une personne	28,3 %	22,7 %	38,7 %
* dont personne de 60 ans ou +	7,0 %	9,9 %	12,7 %
Ménages de 6 personnes ou plus	4,1 %	1,7 %	1,5 %
Ménages sans voiture	18,7 %	9,6 %	22,1 %
Ménages présents dans le même logement en 1990	41,5 %	48,9 %	40,7 %
Familles monoparentales	33,1 %	14,9 %	15,7 %
Activité - formation			
Population active totale	1 027	8 954	308 096
Niveau de formation des 15 ans et +			
* en cours d'études	12,5 %	11,3 %	15,6 %
* sans diplômes - CEP	35,6 %	25,4 %	23,7 %
* CAP - BEP - BEPC	38,7 %	33,3 %	28,7 %
* BAC ou plus	13,2 %	30,0 %	32,0 %
Taux d'activité	48,7 %	48,6 %	46,7 %
* féminin	47,3 %	45,4 %	43,0 %
Taux de chômage	24,2 %	14,6 %	15,6 %
* des jeunes de 15 à 25 ans	37,1 %	28,9 %	30,3 %
* des femmes	25,1 %	15,5 %	17,2 %
Chômeurs de plus d'un an	66,7 %	55,6 %	56,5 %
Surface et densité (par ha et habitants/ha)			
Surface totale	18	1 202	55 108
Densité brute	117,7	15,3	12,0
Surface résidentielle	15	519	13 361
Densité résidentielle	143,0	35,4	49,4

Les données sont extraites du recensement exhaustif de la population sauf pour le nombre de ménages constitués d'une personne de 60 ans ou plus et pour le nombre de familles monoparentales (tirage au 1/4)



Le Grand Caillou – Les Hauts de l'Hippodrome

2 110 habitants et 800 résidences principales sur 18 ha.

■ Localisation et environnement

Juste au-delà de la rocade, dans un secteur de maisons, dans la zone de bruit de l'aéroport.

■ Composition

Deux ensembles gérés par Domofrance, séparés par une rue et quelques maisons qui la bordent.

La résidence du Grand Caillou, 389 logements construits en 1969, centrés sur un mail piétonnier, comprend 4 longues barres R+4 de duplex à coursives extérieures, des plots et une tour R+12.

La résidence des Hauts de l'Hippodrome, 403 logements construits en 1976, composés de deux bâtiments sinueux de R+5 à R+12, cernés de quelques plots.

■ Socio-démographie

Le profil des deux îlots qui constituent ce quartier est semblable. La structure par âge de la population est caractérisée par la forte présence d'habitants nés étrangers (12 % contre 4 % pour Eysines), de familles monoparentales (1/3) et un déséquilibre homme-femme notamment des 30-40 ans, la part très élevée des ménages d'une personne.

Le niveau de formation est faible. Les actifs sont particulièrement affectés par le chômage qui touche à la fois les jeunes, les femmes et les chômeurs de longue durée.

■ Principaux équipements

Une antenne Domofrance, une agence postale, un CMS, une crèche et un point multi accueil, un centre d'animation municipale, une maison de quartiers, la salle polyvalente du Vigean, des locaux associatifs, cinq commerces et un groupe scolaire, un deuxième étant à proximité immédiate.

■ Historique et état

Le Grand Caillou a été réhabilité en 1995. Quartier en situation relativement fragile où des travaux sont à réaliser.

■ Enjeux

- Insérer les résidences dans une dynamique d'équilibre par rapport à la ville et au fonctionnement global du quartier.
- Favoriser les relations sociales, développer les liens intergénérationnels et encourager à la citoyenneté.

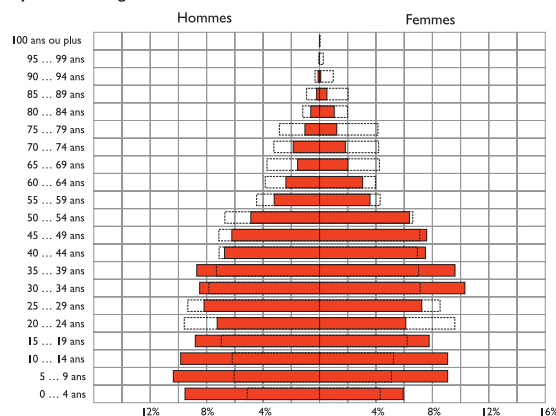
■ Projet

- Étudier l'opportunité d'une opération de réaménagement sur la partie Grand Caillou.
- Ouvrir le quartier sur la commune.

■ Principaux axes d'action

- Favoriser l'émergence d'une vie collective à l'échelle du quartier et encourager la participation des habitants.
- Poursuivre la gestion urbaine de proximité et valoriser la mixité sociale.
- Appuyer la vocation économique et sociale du quartier.
- Privilégier la tranquillité publique et réduire le sentiment d'insécurité.

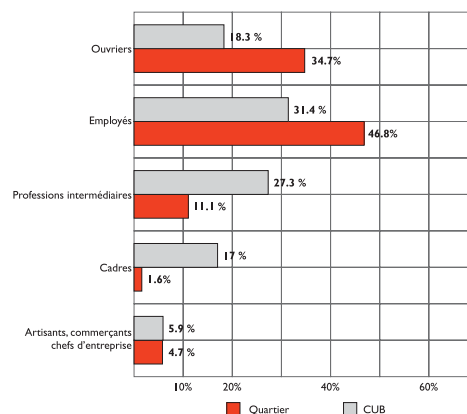
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



avenue du Picot

rue Jean Rostand

avenue du Médoc

rue des Treyrins

rue Jean Jaurès

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

0 1 ha 100 m



Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003



■ Situation et historique

La ville de Floirac, située sur les Hauts de Garonne rive droite, fait partie du GPV avec les communes de Bassens, Lormont et Cenon. Ces communes font l'objet de l'attention des pouvoirs publics depuis plus de dix ans à travers le DSQ, le 1^{er} contrat de ville et le pacte de relance pour la ville (ZFU et ZRU), évitant une ségrégation trop forte des quartiers concernés mais sans permettre une diversité suffisante des peuplements et des fonctions de la ville.

■ Convention territoriale GPV et enjeux

La convention territoriale du GPV commune aux quatre villes, face au constat d'un habitat daté, uniforme et socialement marqué, propose deux enjeux majeurs pour répondre aux besoins identifiés :

- le désenclavement de la rive droite, en créant un lien fort et lisible entre les communes idéalement situées sur la Garonne, la ville centre de Bordeaux et l'ensemble de l'agglomération, et en permettant aux habitants de la rive droite d'accéder équitablement aux services publics de droit commun ;
- le développement social et économique du territoire, afin de faire évoluer la rive droite d'une zone stigmatisée vers une zone de développement à part entière au sein de l'agglomération.

Le parc des Coteaux constitue la colonne vertébrale du projet intercommunal, espace vert de plus de 400 ha en face des quais rive gauche de Bordeaux, reliant du nord au sud les quatre communes par un espace plus ou moins large et discontinu, auquel il s'agit de donner une continuité, une cohérence d'ensemble et une dimension d'agglomération.

La ville de Floirac possède deux quartiers en contrat de ville 2000-2006, Dravemont sur le Haut-Floirac et Bas-Floirac – Libération, ce dernier est un site prioritaire du GPV.

■ Renouveau urbain

Les opérations urbaines du Bas-Floirac prennent en compte la centralité du site. Des projets de réadaptation des équipements sont prévus, notamment un pôle de loisirs (Bas-Floirac), les équipements scolaires, l'aménagement d'espaces publics et la modernisation de la maison des arts et loisirs.

Le PLH de la commune recommande une programmation en quatre points :

- diversifier l'offre d'habitat en développant en priorité

une offre locative (autre que conventionnée SRU) et une offre destinée aux propriétaires occupants ;

- mener l'étude de programmation immobilière à l'échelle du territoire du GPV pour définir les objectifs et les conditions d'une diversification de l'offre d'habitat ;
- développer l'offre en logements de petite taille pour l'accueil de jeunes adultes et de personnes âgées ;
- réduire ou maintenir le pourcentage de logements sociaux.

■ Développement social et économique, insertion professionnelle

Le projet social porte en priorité sur la population jeune, caractéristique de la ville, et vise à améliorer la mixité sociale, la mixité garçons/filles et la solidarité intergénérationnelle. La démarche s'appuie sur l'animation sportive et de loisirs malgré des équipements saturés, l'éveil culturel et l'accès aux pratiques culturelles, l'accueil périscolaire sur un territoire où la moitié de la population scolarisée se situe en ZEP et les actions de santé.

Par ailleurs, l'implantation d'entreprises grâce à la ZFU doit s'accompagner de mesures d'accès à l'emploi pour les publics qui en sont le plus éloignés.

■ Tranquillité publique

Un contrat local de sécurité intercommunal sert de support à l'action autour de deux grands objectifs, la prévention et l'éducation à la citoyenneté, et la lutte contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité. La démarche s'effectue en lien avec le CLSPD qui fédère les acteurs locaux dont la MJD, l'AJHAG et les centres sociaux. Les CESC, la prévention des ruptures scolaires et les classes relais, la sécurité routière, la police de proximité, la MJD et la médiation pénale sont les axes d'action du contrat.

■ Participation des habitants

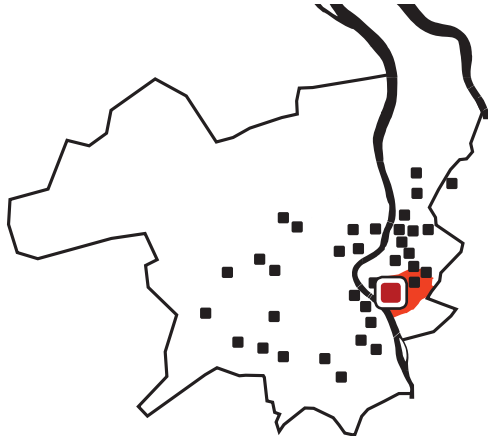
Une démarche participative est menée dans le cadre de l'opération Libération, mais également autour du projet de parc des Coteaux (domaine de La Burthe), pour ce qui est de l'aménagement paysager et la dotation en équipements du site. La concertation sur le Bas-Floirac concerne l'aménagement de l'espace central du quartier et se fait à partir d'ateliers, de même pour l'ensemble des équipements publics à restructurer.

Portrait socio-démographique des quartiers

	Bas Florac Libération	Dravemont	Commune	CUB
Population				
Population 1999	4 497	2 147	16 156	660 091
Population 1990	4 765	2 175	16 857	624 763
Variation annuelle moyenne (90-99)	- 0,6 %	- 0,1 %	- 0,5 %	0,6 %
Population 99 par tranche d'âge :				
* moins 15 ans	21,0 %	23,9 %	19,0 %	15,9 %
* de 15 à 24 ans	13,8 %	15,2 %	15,0 %	16,2 %
* de 25 à 59 ans	48,5 %	47,3 %	50,3 %	48,7 %
* 60 ans et plus	16,7 %	13,6 %	15,8 %	19,2 %
Étrangers	12,3 %	9,8 %	8,0 %	5,1 %
Familles et logements				
Nombre de résidences principales	1 833	776	6 181	295 559
Statut d'occupation des ménages :				
* locataires :	70,8 %	79,5 %		
- en HLM	63,7 %	77,7 %	43,4 %	18,6 %
- hors HLM	7,1 %	1,8 %	9,4 %	31,3 %
* propriétaires	25,1 %	18,9 %	43,1 %	43,8 %
Résidences principales (+ de 2 logements)	68,4 %	82,6 %	47,8 %	52,0 %
Logements HLM	63,7 %	77,7 %	43,4 %	18,6 %
Personnes en logement HLM	66,2 %	71,5 %	41,3 %	19,3 %
Nombre de ménages	1 833	776	6 181	295 559
Ménages d'une personne	32,6 %	29,4 %	26,4 %	38,7 %
* dont personne de 60 ans ou +	13,1 %	10,8 %	10,5 %	12,7 %
Ménages de 6 personnes ou plus	4,1 %	6,1 %	3,8 %	1,5 %
Ménages sans voiture	29,4 %	24,6 %	19,7 %	22,1 %
Ménages arrivés depuis 1990	55,5 %	59,5 %	48,5 %	59,3 %
Familles monoparentales	24,9 %	26,7 %	18,8 %	15,7 %
Activité - formation				
Population active totale	2 097	979	7 849	308 096
Niveau de formation des 15 ans et +				
* en cours d'études	10,3 %	12,5 %	12,3 %	15,6 %
* sans diplôme - CEP	40,3 %	37,3 %	33,1 %	23,7 %
* CAP - BEP - BEPC	35,0 %	32,5 %	35,3 %	28,7 %
* bac ou plus	14,4 %	17,7 %	19,4 %	32,0 %
Taux d'activité	46,6 %	45,6 %	48,6 %	46,7 %
* féminin	41,2 %	42,1 %	44,9 %	43,0 %
Taux de chômage	27,8 %	27,2 %	19,9 %	15,6 %
* des jeunes de 15 à 25 ans	44,7 %	44,0 %	39,4 %	30,3 %
* des femmes	31,7 %	33,3 %	23,0 %	17,2 %
Chômeurs de plus d'un an	57,6 %	61,7 %	58,9 %	56,5 %
Surface et densité (en ha et habitants/ha)				
Surface totale	64	25	859	55 108
Densité brute	69,7	84,7	18,8	12,0
Surface résidentielle	46	9	302	13 361
Densité résidentielle	97,5	229,9	52,4	49,4

Les données se réfèrent aux périmètres d'observation constitués par l'aggrégation minimum d'îlots entiers

3.6.1



Bas Floirac – Libération

4 500 habitants et 1 830 résidences principales sur 66 ha.

■ Localisation et environnement

Au pied des coteaux avec au sud un branchement ferroviaire inutilisé qui devrait être réaménagé en boulevard. Il est coupé de la commune de Bordeaux par une voie ferroviaire doublée d'une voie rapide.

■ Composition

Quatre résidences en collectif, dont la cité Libération gérée par Aquitanis, de près de 800 logements en deux barres de 10 étages, juxtaposées avec des maisons et petits immeubles anciens. Le quartier comprend aussi des espaces en mutation de part et d'autre de l'embranchement ferroviaire dont les 7 ha du terrain Black et Clawson.

■ Socio-démographie

Les deux tiers des habitants qui résident dans le logement collectif social, se caractérisent par une forte présence d'enfants de moins de 15 ans, de familles nombreuses, de familles monoparentales et d'habitants nés étrangers. Le tiers occupant le logement individuel, est plus âgée. Le profil hétérogène de la population est en moyenne proche de celui de la CUB, bien qu'avec des excédents des moins de 20 ans et une forte présence d'habitants nés étrangers.

■ Principaux équipements

Un centre social, deux groupes scolaires, une maison des arts et loisirs, une antenne CAF, une crèche, des équipements sportifs (arènes, gymnase, piscine et équipements de plein air) et un centre commercial qui a été restructuré. Le quartier est situé à côté des services publics et commerces du centre ville.

■ Historique et état

Le quartier a connu une brusque croissance avec la construction des cités de logement social entre les années 1960 et 1973. Malgré une première série de réhabilitation des problèmes persistent.

■ Enjeux

Restructuration d'un secteur urbain important qui doit contribuer à l'attractivité de la commune.

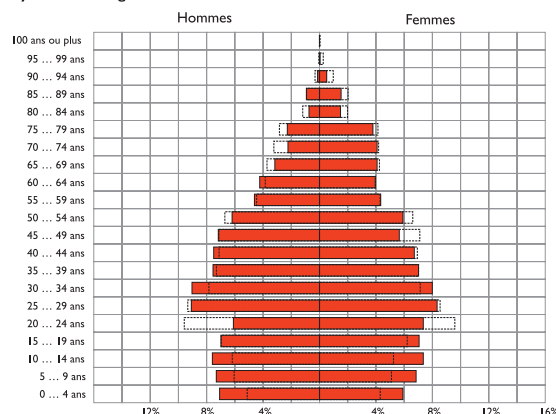
■ Projet

Poursuivre la réhabilitation de la résidence la Fraternité, définir les actions d'aménagement et de diversification du secteur, notamment à travers la poursuite de la reconstruction-démolition de la cité Libération et l'étude des conditions d'aménagement du site de Black et Clawson dans le cadre du projet global de renouvellement du secteur (2005-2006).

■ Principaux axes d'action

- poursuivre le renouvellement urbain, pour requalifier le quartier et développer une véritable mixité sociale et urbaine ;
- valoriser le terrain Black et Clawson.

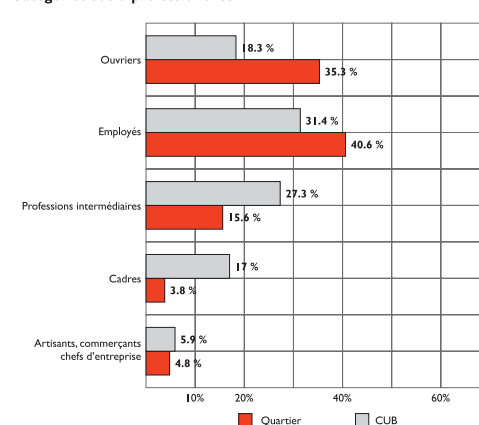
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

1 ha
0 100 m





Dravemont

2 150 habitants et 780 résidences principales sur 25 ha.

■ Localisation et environnement

Partie de l'ancienne ZUP de part et d'autre d'une voie rapide, qui à cet endroit est dans un fossé. En seconde phase le terminus du tramway arrivera dans le quartier.

■ Composition

D'un côté, les résidences Blaise Pascal gérées par Aquitanis et Corneille de 8 à 11 étages gérées par Coligny qui totalisent 345 logements avec un petit centre commercial.

De l'autre, la résidence Jules Vernes gérée par Aquitanis, 284 logements et un ensemble de logements individuels en accession à la propriété.

■ Socio-démographie

La diversité des logements se traduit par une hétérogénéité sociale entre îlots. Population relativement jeune, poids écrasant des moins de 20 ans et important des tranches d'âge 35-49 ans, présence conséquente de familles nombreuses sur l'ensemble du quartier d'habitants nés étrangers.

Niveau de formation faible, chômage élevé particulièrement les jeunes et les femmes et chômeurs de longue durée.

■ Principaux équipements

Un petit centre commercial, deux écoles et un collège, un bureau de poste, une bibliothèque et un gymnase.

■ Historique et état

Les résidences connaissent ponctuellement quelques difficultés, tendance à la paupérisation et sentiment d'insécurité.

■ Enjeux

Renforcer l'effet du tramway pour la valorisation et la diversification du quartier.

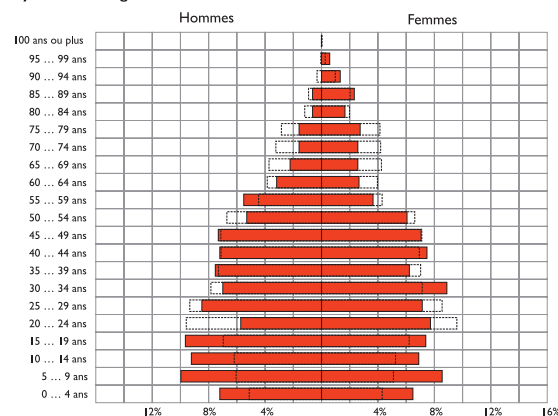
■ Projet

Terminer l'aménagement des voiries en lien avec l'arrivée du tramway, engager la réhabilitation de la résidence Pierre Corneille et lancer une étude pré-opérationnelle pour définir l'intervention à mener sur les Courtilles.

■ Principaux axes d'action

- engager les études préalables à la définition d'un projet urbain qui s'appuie sur l'arrivée du tramway ;
- maintenir les efforts d'adaptation de l'offre de logements (pouvant aller jusqu'à des démolitions ponctuelles) ;
- poursuivre les politiques de gestion de proximité.

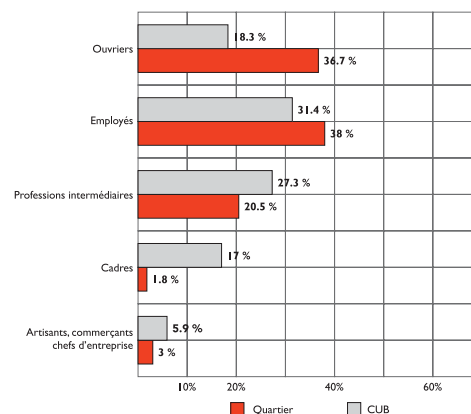
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99

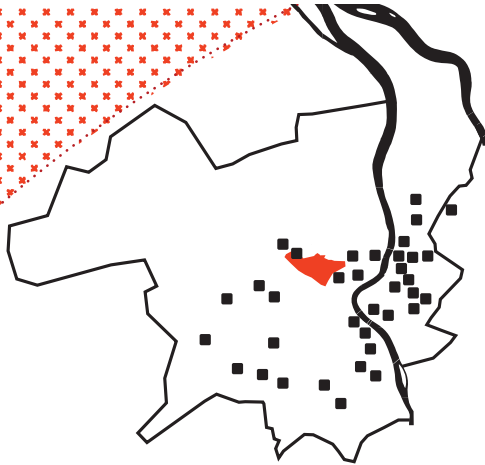


© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé





Le Bouscat

■ Situation et historique

La ville du Bouscat est située en première couronne de l'agglomération bordelaise.

■ Convention territoriale et enjeux

Le contrat de ville 2000-2006 porte sur le quartier Lyautey – Champ de Courses situé en proximité de la rocade. Il souffre d'isolement et d'une image peu attractive. Les enjeux du quartier sont une intégration dans la ville et une meilleure cohésion sociale.

■ Renouvellement urbain

Le projet de renouvellement urbain concerne en priorité la réhabilitation des résidences sociales Lyautey – Champ de Courses ainsi que Ballarin, Molière et Péséou, la redynamisation du quartier avec l'aménagement de structures associatives de loisirs et de service public, et la rénovation d'équipements publics comme le collège Ausone :

- renforcer la structuration du bâti pour améliorer les conditions de vie des habitants et changer l'image des résidences fragilisées ;
 - intégrer la réhabilitation de l'hippodrome, y créer des équipements nouveaux et l'ouvrir aux habitants du quartier ;
 - renforcer la gestion urbaine de proximité par des actions sur la sécurité, les conflits d'usage ou les familles en difficulté nécessitant la coopération entre acteurs.
- Des constructions de logement de tailles diverses sont prévues.

Le PLH de la commune du Bouscat recommande de diversifier les typologies de logements pour assurer le renouvellement de la population et accueillir des jeunes ménages avec enfants. Il n'y a pas d'obligation de production de logements conventionnés au sens de la loi SRU.

■ Développement social et insertion professionnelle

Le projet social prévoit une dynamisation de la vie associative afin de prendre en compte les besoins en terme d'aide aux devoirs et de formation aux savoirs de base, et de favoriser l'insertion sociale des jeunes. Des associations de locataires ont été créées avec l'aide de la ville pour lutter contre l'isolement des personnes. Le partenariat avec la CAF, le CMS et des opérateurs associatifs sera développé pour mettre en place des dispositifs de sécurité et d'aide aux familles. Un pôle loisirs

regroupera les activités culturelles de danse, théâtre, arts plastiques et musique.

Il s'agit également de lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi et à la formation des jeunes et des adultes.

■ Tranquillité publique

Un contrat local de sécurité intercommunal avec Bruges est en projet et vise à développer les relations partenariales entre bailleur, écoles, services sociaux et commune pour réduire les faits de délinquance autour des résidences et leur redonner un climat de sécurité. De plus des actions de médiation sociale seront entreprises sur le quartier. Un adulte relais a été recruté en décembre 2003.

■ Participation des habitants

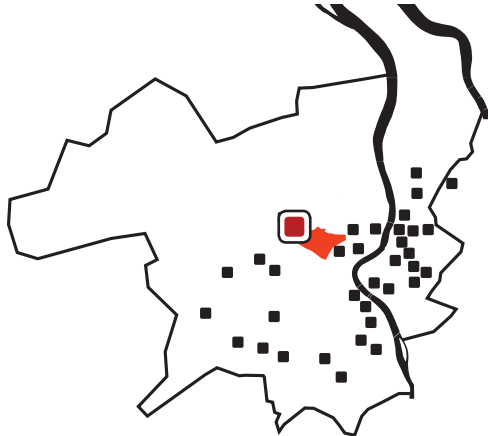
Une démarche de concertation est prévue notamment dans les résidences sociales afin d'informer et de faire émerger les attentes et les besoins des habitants. L'appui de l'adulte relais est opérationnel au 1^{er} décembre 2003.

3.7

Portrait socio-démographique des quartiers

	Lyautey Champ de courses	Commune	CUB
Population			
Population 1999	838	22 457	660 091
Population 1990	858	21 582	624 763
Variation annuelle moyenne (90-99)	- 0,3 %	0,4 %	0,6 %
Population 99 par tranche d'âge :			
* moins 15 ans	26,3 %	15,6 %	15,9 %
* de 15 à 24 ans	15,9 %	10,8 %	16,2 %
* de 25 à 59 ans	44,2 %	47,9 %	48,7 %
* 60 ans et plus	13,7 %	25,7 %	19,2 %
Étrangers	10,1 %	3,1 %	5,1 %
Familles et logements			
Nombre de résidences principales	313	10 321	295 559
Statut d'occupation des ménages :			
* locataires :	99,0 %		
- en HLM	98,4 %	19,4 %	18,6 %
- hors HLM	0,6 %	22,9 %	31,3 %
* propriétaires	0,0 %	53,3 %	43,8 %
Résidences principales en résidences collectives (+ de 2 logements)	97,8 %	47,7 %	52,0 %
Logements HLM	98,4 %	19,4 %	18,6 %
Personnes en logement HLM	98,0 %	18,2 %	19,3 %
Nombre de ménages	313	10 321	295 559
Ménages d'une personne	26,8 %	36,3 %	38,7 %
* dont personne de 60 ans ou +	12,8 %	17,6 %	12,7 %
Ménages de 6 personnes ou plus	5,1 %	1,0 %	1,5 %
Ménages sans voiture	27,8 %	16,9 %	22,1 %
Ménages présents dans le même logement en 1990	55,9 %	54,3 %	40,7 %
Familles monoparentales	33,3 %	17,0 %	15,7 %
Activité - formation			
Population active totale	370	10 434	308 096
Niveau de formation des 15 ans et +			
* en cours d'études	12,3 %	9,7 %	15,6 %
* sans diplôme - CEP	40,0 %	23,4 %	23,7 %
* CAP - BEP - BEPC	35,6 %	30,1 %	28,7 %
* bac ou plus	12,1 %	36,9 %	32,0 %
Taux d'activité	44,2 %	46,5 %	46,7 %
* féminin	41,1 %	42,9 %	43,0 %
Taux de chômage	24,3 %	12,8 %	15,6 %
* des jeunes de 15 à 25 ans	35,9 %	29,8 %	30,3 %
* des femmes	27,7 %	14,1 %	17,2 %
Chômeurs de plus d'un an	54,4 %	57,4 %	56,5 %
Surface et densité (par ha et habitants/ha)			
Surface totale	6	527	55 108
Densité brute	140,4	42,6	12,0
Surface résidentielle	2	305	13 361
Densité résidentielle	372,4	73,7	49,4

Les données sont extraites du recensement exhaustif de la population sauf pour le nombre de ménages constitués d'une personne de 60 ans ou plus et pour le nombre de familles monoparentales (tirage au 1/4)



Lyautey – Champ de courses

840 habitants et 313 résidences principales sur 6 ha.

■ Localisation et environnement

Au nord-ouest de la commune, proche de la rocade, bien localisée entre la route du Médoc et l'hippodrome du Bouscat.

■ Composition

Deux résidences séparées par un pôle d'équipements et de services.

Au nord, la résidence du Champ de Courses est constituée de 4 barres en R+4, d'une barre en R+10 et de deux tours en R+13 et R+17.

La résidence du Maréchal Lyautey est constituée de 3 barres de 3 à 5 étages, autour d'une place centrale.

■ Socio-démographie

Ce quartier est constitué d'un seul îlot. La population est jeune, le taux de familles monoparentales est très élevé, la proportion de ménages de six personnes ou plus et d'habitants nés d'étrangers est élevée.

Le niveau de formation est très faible, le chômage très élevé.

■ Principaux équipements

Le pôle d'équipements comprend des commerces et services, les ASSEDIC, plusieurs banques et un hôtel. En face, hors quartier, il y a un centre commercial important.

■ Historique et état

En partie réhabilitée, la résidence du Champ de Courses, construite dans les années 70, est bien entretenue et clôturée. La cohabitation entre un groupe de jeunes et certains locataires est difficile.

La résidence du Maréchal Lyautey est en situation fragile tant du bâti que de la situation sociale.

■ Enjeux

Valorisation du quartier.

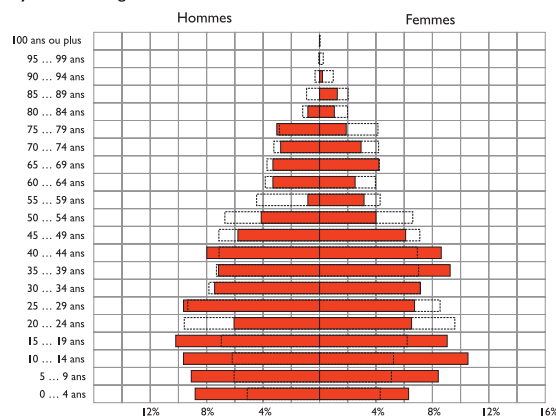
■ Projet

Engager un projet de réhabilitation (en cours par le bailleur social).

■ Principaux axes d'action

- favoriser la création d'associations et pérenniser les existantes afin de lutter contre la solitude de certains habitants ;
- améliorer les conditions de vie des habitants et changer l'image du quartier ;
- intégrer la réhabilitation de l'hippodrome, y créer des équipements nouveaux, l'ouvrir aux habitants du quartier ;
- diminuer les inégalités d'accès à l'emploi et à la formation des jeunes et des adultes ;
- redonner aux résidences un climat de sécurité ;
- développer et soutenir l'activité économique ;
- poursuivre l'intervention sur le bâti pouvant aller jusqu'à des démolitions partielles et renforcer la gestion urbaine de proximité.

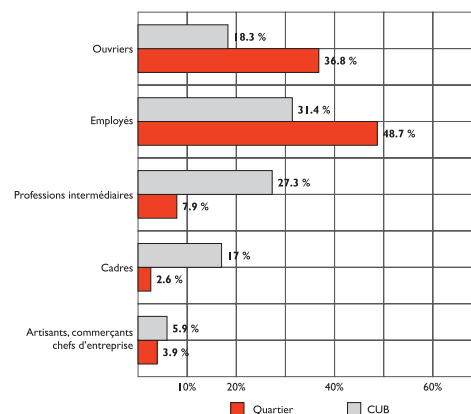
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



échangeur 7

avenue de l'Hippodrome

route du Médoc

boulevard du Maréchal Lyautey

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

1 ha
0 100 m



Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003



Lormont

■ Situation et historique

La ville de Lormont, située sur les Hauts de Garonne rive droite, fait partie du GPV avec les communes de Bassens, Cenon et Floirac. Ces communes font l'objet de l'attention des pouvoirs publics depuis plus de dix ans à travers le DSQ, le 1^{er} contrat de ville et le pacte de relance pour la ville (ZFU et ZRU), évitant une ségrégation trop forte des quartiers concernés mais sans permettre une diversité suffisante des peuplements et des fonctions de la ville.

■ Convention territoriale et enjeux

La convention territoriale du GPV commune aux quatre villes, face au constat d'un habitat daté, uniforme et socialement marqué, propose deux enjeux majeurs pour répondre aux besoins identifiés :

- le désenclavement de la rive droite, en créant un lien fort et lisible entre les communes idéalement situées sur la Garonne, la ville centre de Bordeaux et l'ensemble de l'agglomération, et en permettant aux habitants de la rive droite d'accéder équitablement aux services publics de droit commun ;

- le développement social et économique du territoire, afin de faire évoluer la rive droite d'une zone stigmatisée vers une zone de développement à part entière au sein de l'agglomération.

Le parc des Coteaux constitue la colonne vertébrale du projet intercommunal, espace vert de plus de 400 ha en face des quais de Bordeaux, reliant du nord au sud les quatre communes par un espace plus ou moins large et discontinu, auquel il s'agit de donner une continuité, une cohérence d'ensemble et une dimension d'agglomération.

La ville de Lormont a signé le contrat de ville 2000-2006 sur cinq quartiers, trois quartiers prioritaires pour le GPV, Carriet, Génicart et Quatre Pavillons, et deux autres, le Vieux Lormont et le Grand Tressan.

■ Renouveau urbain

Les enjeux du renouvellement urbain sont triples, redonner la place aux habitants dans leur espace quotidien, redonner un sens aux espaces en déclinant un projet de ville, et ancrer la ville dans l'agglomération. Les deux objectifs territoriaux majeurs concernent les quartiers de Carriet et de Génicart, opérations de reconstruction-démolition, écoles et équipements, tramway, parc des Coteaux, intégration dans la ville et liaison avec les pôles urbains environnants.

Le PLH et le projet de territoire de la commune de Lormont recommandent une programmation en trois points :

- diversifier l'offre d'habitat en développant en priorité une offre locative, autre que conventionnée SRU, et une offre destinée aux propriétaires occupants ;
- mener l'étude de programmation immobilière à l'échelle du territoire du GPV pour définir les objectifs et les conditions d'une diversification de l'offre d'habitat ;
- développer les formes urbaines économes d'espace et les opérations mixtes.

■ Développement social et insertion professionnelle

Le projet social vise à redonner aux habitants un rôle dans leur vie quotidienne au sein de la cité, à faciliter l'appropriation de leur place d'usager et à lutter contre les phénomènes d'exclusion. En particulier, un projet territorial sera construit en faveur de la jeunesse. Le projet économique vise à valoriser le potentiel du territoire et son innovation, à améliorer l'intégration économique de la ville au sein de l'agglomération et à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation.

■ Tranquillité publique

Un contrat local de sécurité intercommunal sert de support à l'action autour de deux grands objectifs, la prévention et l'éducation à la citoyenneté et la lutte contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité. Les CESC, la prévention des ruptures scolaires et les classes relais, la sécurité routière, la police de proximité, la MJD et la médiation pénale sont les axes d'action essentiels du contrat.

■ Participation des habitants

Dans le cadre du projet de pôle d'échanges citoyens, quatre groupes de travail partenariaux ont été constitués. Le groupe « bureau des temps », le groupe « usagers-habitants », le groupe « simplification des procédures administratives », et le groupe « accueil-médiation ». Les ateliers de travail urbain AVEQ, après s'être appuyés sur un opérateur professionnel, évoluent maintenant au travers du projet « images de ma ville » en appui avec le « bus participation » et un chargé de mission.

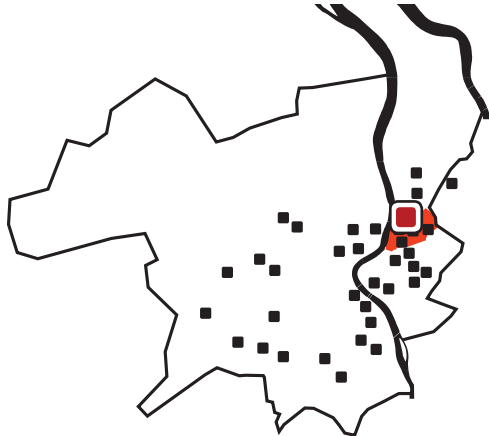
3.8

Portrait socio-démographique des quartiers

	Carriet	Génicart	Grand Tressan	Quatre Pavillons Cavaillès Vincennes	Vieux Lormont	Commune	CUB
Population							
Population 1999	3 815	7 668	1 343	2 453	1 137	21 340	660 091
Population 1990	3 847	7 405	1 270	2 613	1 157	21 593	624 763
Variation annuelle moyenne (90-99)	- 0,1 %	0,4 %	0,6 %	- 0,7 %	- 0,2 %	- 0,1 %	0,6 %
Population 99 par tranche d'âge :							
* moins 15 ans	25,7 %	25,2 %	23,4 %	16,8 %	14,4 %	21,0 %	15,9 %
* de 15 à 24 ans	14,1 %	15,2 %	20,0 %	14,5 %	12,0 %	14,8 %	16,2 %
* de 25 à 59 ans	45,2 %	47,6 %	52,1 %	52,4 %	52,7 %	48,2 %	48,7 %
* 60 ans et plus	15,0 %	12,0 %	4,5 %	16,3 %	20,9 %	16,0 %	19,2 %
Étrangers	16,4 %	17,3 %	6,3 %	10,3 %	6,9 %	12,3 %	5,1 %
Familles et logements							
Nombre de résidences principales	1 403	2 994	382	1 130	515	8 268	295 559
Statut d'occupation des ménages :							
* locataires :	94,4 %	89,3 %	16,0 %	70,6 %	37,5 %		
- en HLM	92,9 %	84,4 %	8,4 %	60,1 %	1,4 %	58,3 %	18,6 %
- hors HLM	1,5 %	4,9 %	7,6 %	10,5 %	36,1 %	9,2 %	31,3 %
* propriétaires	4,8 %	9,2 %	83,8 %	27,1 %	55,0 %	30,0 %	43,8 %
Résidences principales (+ de 2 logements)	82,6 %	99,3 %	0,0 %	98,9 %	21,0 %	70,6 %	52,0 %
Logements HLM	92,9 %	84,4 %	8,4 %	60,1 %	1,4 %	58,3 %	18,6 %
Personnes en logement HLM	93,6 %	88,0 %	9,4 %	63,8 %	2,6 %	59,0 %	19,3 %
Nombre de ménages	1 403	2 994	382	1 130	515	8 268	295 559
Ménages d'une personne	28,3 %	31,1 %	6,3 %	40,6 %	35,7 %	29,4 %	38,7 %
* dont personne de 60 ans ou +	13,1 %	11,2 %	2,1 %	15,6 %	14,0 %	12,4 %	12,7 %
Ménages de 6 personnes ou plus	6,1 %	5,0 %	7,9 %	2,3 %	1,6 %	4,4 %	1,5 %
Ménages sans voiture	30,2 %	30,4 %	3,1 %	26,3 %	19,2 %	24,1 %	22,1 %
Ménages arrivés depuis 1990	54,7 %	65,4 %	46,6 %	60,4 %	51,8 %	55,3 %	59,3 %
Familles monoparentales	26,0 %	28,5 %	13,8 %	29,1 %	14,3 %	22,2 %	15,7 %
Activité - formation							
Population active totale	1 662	3 537	704	1 286	593	10 062	308 096
Niveau de formation des 15 ans et +							
* en cours d'études	10,0 %	12,1 %	18,9 %	9,9 %	7,9 %	11,6 %	15,6 %
* sans diplôme - CEP	47,8 %	42,7 %	25,9 %	34,2 %	35,4 %	38,7 %	23,7 %
* CAP - BEP - BEPC	32,5 %	32,2 %	37,1 %	34,1 %	34,1 %	32,9 %	28,7 %
* bac ou plus	9,8 %	12,9 %	18,2 %	21,7 %	22,6 %	16,8 %	32,0 %
Taux d'activité	43,6 %	46,1 %	52,4 %	52,4 %	52,2 %	47,2 %	46,7 %
* féminin	38,3 %	43,0 %	49,4 %	49,9 %	48,5 %	43,5 %	43,0 %
Taux de chômage	35,1 %	32,8 %	17,5 %	22,2 %	18,0 %	25,9 %	15,6 %
* des jeunes de 15 à 25 ans	43,8 %	45,2 %	41,3 %	37,7 %	39,3 %	41,0 %	30,3 %
* des femmes	43,3 %	39,6 %	20,4 %	23,6 %	19,1 %	30,7 %	17,2 %
Chômeurs de plus d'un an	66,9 %	65,5 %	52,8 %	63,5 %	62,6 %	63,9 %	56,5 %
Surface et densité (en ha et habitants/ha)							
Surface totale	57	66	45	25	30	787	55 108
Densité brute	67,3	116,4	29,7	99,8	38,3	27,1	12,0
Surface résidentielle	29	30	25	12	10	288	13 361
Densité résidentielle	130,3	254,2	54,4	203,7	113,9	74,0	49,4

Les données se réfèrent aux périmètres d'observation constitués par l'aggrégation minimum d'îlots entiers

3.8.1



Carriet

3 820 habitants et 1 400 résidences principales sur 57 ha.

■ Localisation et environnement

Site vallonné dominant la Garonne, en triangle entre la rocade, une voie ferroviaire et une voie rapide avec vue sur le pont d'Aquitaine.

■ Composition

Composition en deux ensembles séparés par une coulée verte :

- au nord ouest, des petites maisons, les 153 logements de la Maison Girondine et les nouveaux logements de France Terre ;
- au sud et à l'est les 1 089 logements de DomoFrance en R+5 avec une tour de R+18 et un ensemble de maisons. Les appartements HLM sont de grande taille. 5 % seulement des logements sont en copropriété.

■ Socio-démographie

La population de l'habitat collectif a les caractéristiques des quartiers périphériques en difficulté, celle du tissu pavillonnaire est plus âgée. Les moins de 15 ans sont nombreux, il y a une sous-représentation des 25-59 ans et une très forte proportion de ménages de plus de six personnes et d'étrangers.

Taux de chômage particulièrement élevé, affectant surtout les femmes et les jeunes et les chômeurs de longue durée.

■ Principaux équipements

Bien équipé mais la plupart des équipements nécessitent une requalification.

■ Historique et état

Population ouvrière implantée dès la création du quartier en 1949, par choix.

L'habitat social construit au milieu des années 60 est pour partie en très mauvais état et souffre du bruit. Il en est de même des écoles.

■ Enjeux

Renforcer l'unité, l'identité, l'attractivité du quartier et de la commune par la constitution d'un nouveau pôle d'activités.

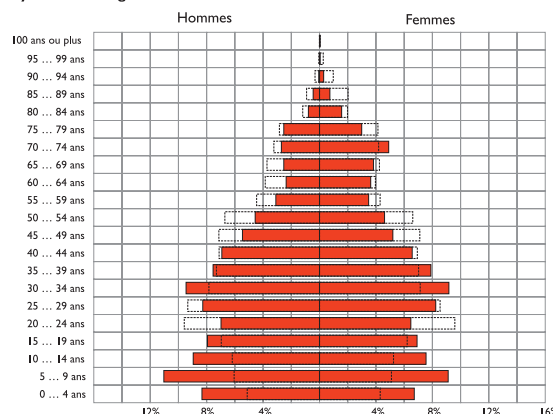
■ Projet

Renouvellement et diversification du quartier notamment par une opération de reconstruction-démolition et la poursuite de la réhabilitation des logements HLM.

■ Principaux axes d'action

- opération de reconstruction-démolition des 330 logements et diversification de l'offre ;
- renouvellement de l'offre d'équipements d'enseignement et réalisation de nouveaux équipements de quartier ;
- proposition d'un nouveau tracé du tramway en relation avec le projet de ville active ;
- diminution à moyen et long terme de la part du logement locatif social dans le parc des résidences principales.

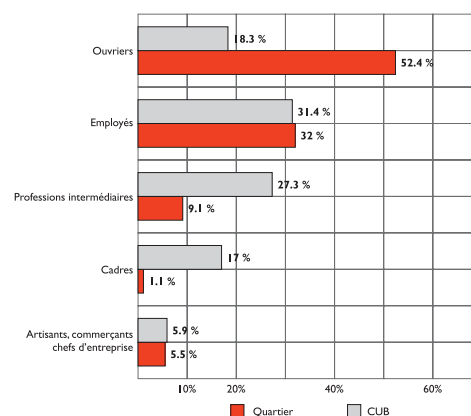
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



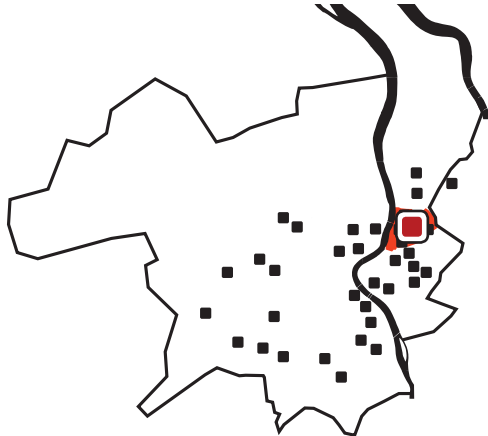
- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

0 1 ha 100 m



Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003

3.8.2



Génicart

7 670 habitants et 2 990 résidences principales sur 66 ha.

■ Localisation et environnement

Situé sur le plateau de l'Entre-Deux-Mers, dans l'ancienne ZUP, il sera desservi par le tramway.

■ Composition

Juxtaposition résidentielle de 15 résidences d'habitat social et 7 bailleurs, et de copropriétés en difficulté.

Les principales résidences sont :

- au nord ouest, Génicart 3 gérée par Aquitanis, 3 tours et des barres, 615 logements ;
- Les Cimes (Maison Girondine), 3 tours, 324 logements ;
- François Rabelais (Domofrance), 9 bâtiments, 490 logements ;
- Saint-Hilaire (Domofrance), 3 tours, 387 logements.

■ Socio-démographie

La proportion des moins de 15 ans est élevée, celle des plus de 60 ans très faible. la proportion de familles monoparentales et de ménages de plus de six personnes est forte, la présence d'habitants nés étrangers très forte. Le niveau de qualification est faible, le taux de chômage particulièrement important, surtout chez les femmes et les jeunes, la proportion de chômeurs de longue durée est très élevée.

La population des copropriétés est plus âgée et peu touchée par le chômage.

■ Principaux équipements

Le quartier est bien équipé.

■ Historique et état

Une partie des immeubles a été réhabilitée, leur état est variable, la trame urbaine est peu lisible.

■ Enjeux

Constitution d'une nouvelle centralité en relation avec la ligne de tramway et diversification de l'habitat.

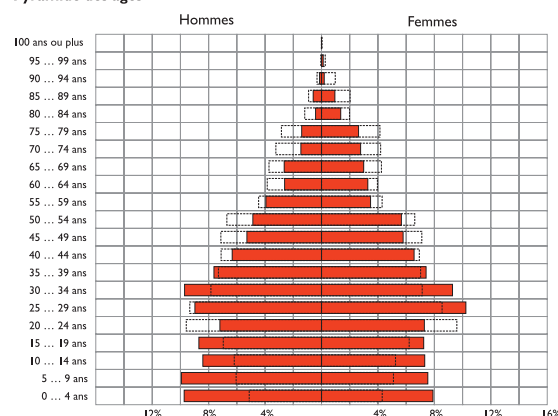
■ Projet

Application du schéma de référence qui organise la recomposition du quartier autour d'une nouvelle centralité et d'un nouveau maillage viaire avec recomposition de certains îlots résidentiels.

■ Principaux axes d'action

- établir une nouvelle trame urbaine et d'espaces publics mettant en relation les îlots du quartier et les reliant au reste de la commune ;
- réaliser des opérations de reconstruction-démolition de logements sociaux et poursuivre la résidentialisation ;
- créer un pôle culturel dans le parc du Bois Fleuri qui fera lui-même l'objet d'un réaménagement ;
- créer un espace public central de référence par l'implantation de services et d'équipements publics autour du château de Génicart et assurer la diversité des fonctions urbaines.

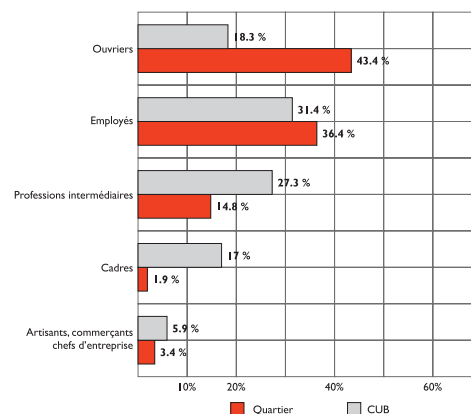
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

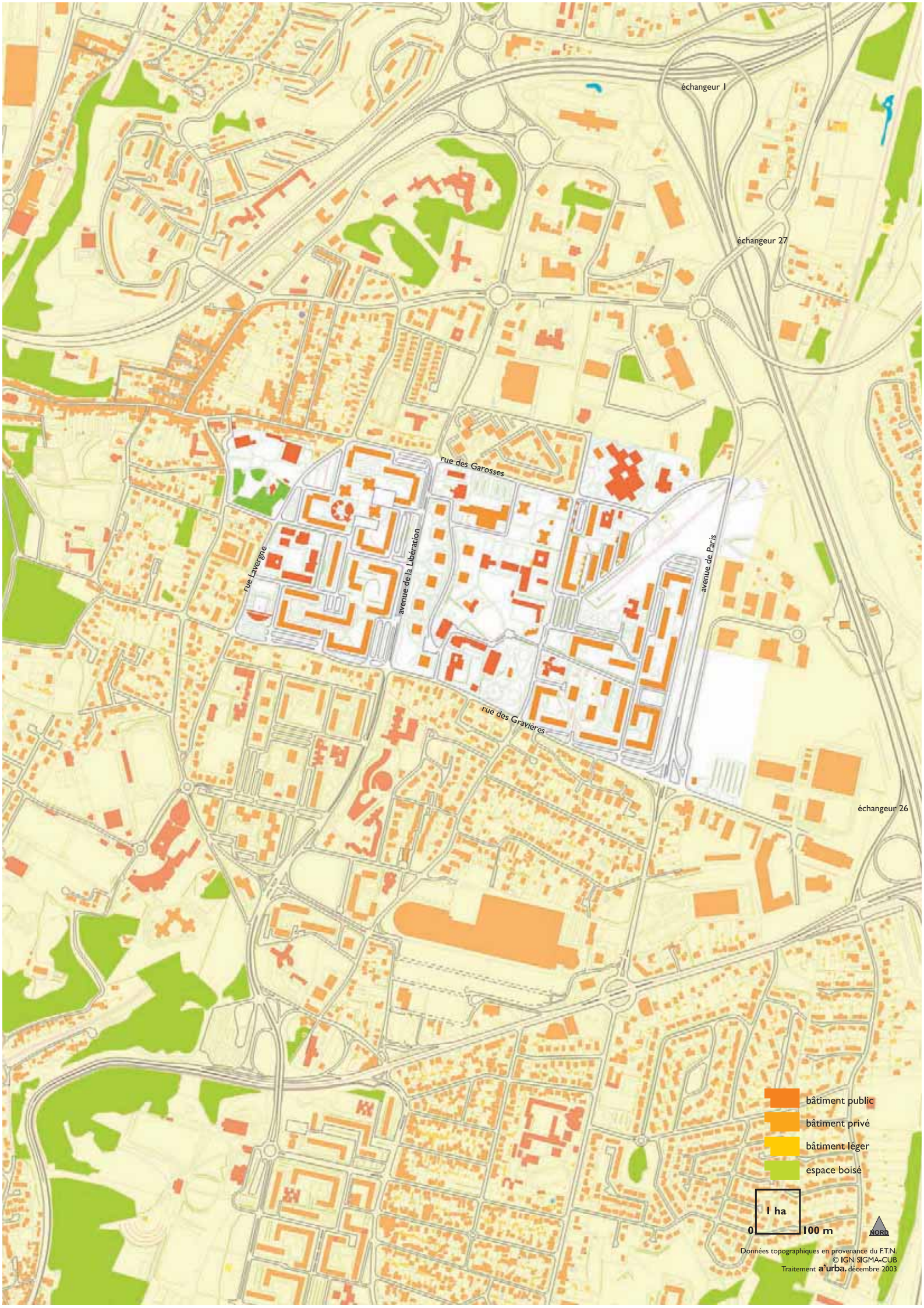
Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© Denys Carrère - a'urba



échangeur 1

échangeur 27

rue Lavergne

avenue de la Libération

rue des Garosses

rue des Gravières

avenue de Paris

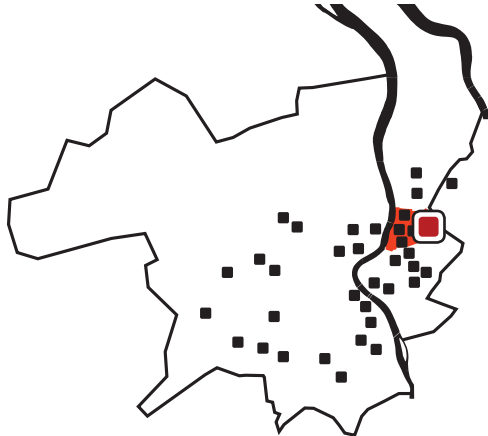
échangeur 26

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

0 1 ha 100 m



Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003



Grand Tressan

I 340 habitants et 380 résidences principales sur 45 ha.

■ Localisation et environnement

À l'extérieur et assez proche de la rocade pour recevoir des nuisances sonores. Une passerelle, sur l'autoroute permet un accès piéton peu pratique.

■ Composition

Lotissement pavillonnaire en accession à la propriété (84 %) avec des voiries en boucles et des espaces verts périphériques.

■ Socio-démographie

Le profil des îlot est homogène. Sous-représentation des plus de 60 ans (4,5 %). Très forte proportion de familles nombreuses, très faible part de ménages d'une seule personne.

Le chômage, assez élevé, affecte en particulier les jeunes.

■ Principaux équipements

Une école, une pharmacie et un city stade.

■ Historique et état

Une partie des pavillons est d'apparence aisée, alors que le reste semble insuffisamment entretenu et que quelques uns semblent à l'abandon. Il est remarquable que 15 % des habitants soient en commission de surendettement. Quatre commerces et un lotissement ont été réalisés face à l'entrée principale du quartier.

■ Enjeux

Lutter contre la fragmentation de la commune en rétablissant des liens spatiaux au service des liens sociaux.

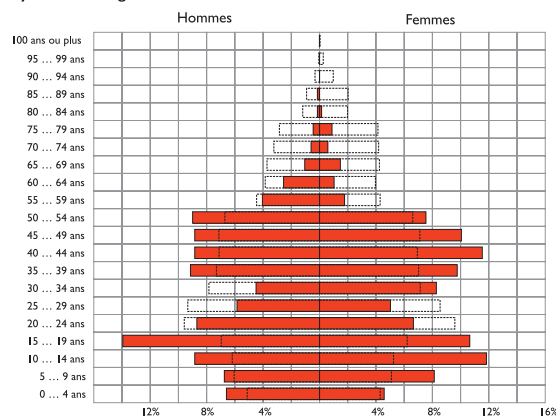
■ Projet

Suivi social et amélioration de l'insertion sociale et spatiale.

■ Principaux axes d'action

- observation et actions pour éviter la dégradation sociale et améliorer le niveau de service ;
- mise en œuvre des dispositifs sociaux de lutte contre le surendettement ainsi que ceux de la lutte contre le chômage et pour l'insertion ;
- amélioration des relations interquartiers.

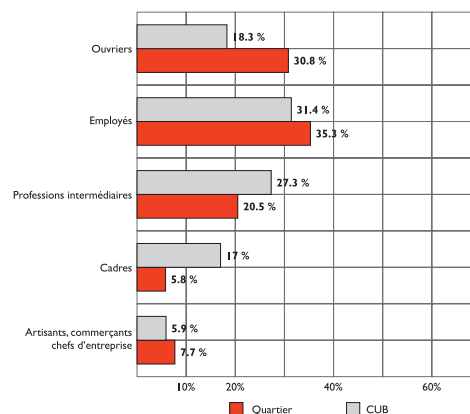
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© Denys Carrère - a'urba



échangeur 1

échangeur 27

route d'Ivrac

avenue Jean Cotteau

avenue Gérard Philippe

échangeur 26

bâtiment public

bâtiment privé

bâtiment léger

espace boisé

1 ha

0 100 m



Données topographiques en provenance du ETN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003



Quatre Pavillons – Cavaillès-Alpilles – Vincennes

2450 habitants et 1130 résidences principales sur 25 ha.

■ Localisation et environnement

Carrefour entre les villes de Lormont et de Cenon, il est desservi par le futur tramway. À proximité d'une galerie marchande, d'une clinique privée mais aussi d'un point relais CAF et d'un city stade, il est en ZFU.

■ Composition

En plusieurs ensembles dont :

- la résidence les Alpilles de 2 tours, gérée par La Maison Girondine et la résidence Vincennes, gérée par Gironde Habitat constituent un ensemble de 3 tours identiques de 111 logements chacune ;
- la résidence Olympie, constituée de trois bâtiments dont la tour Athènes, pour un total de 262 logements, gérée par Le foyer de la Gironde ;
- une copropriété, barres de 4 étages sans problèmes.

■ Socio-démographie

La population de l'habitat social est jeune, celle des copropriétés plus âgées. Plus de la moitié de la population a entre 25 et 59 ans, la présence de familles monoparentales est très forte et celle d'habitants nés étrangers forte.

Le niveau de qualification est faible, le taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes et le chômage de longue durée.

■ Principaux équipements

Nombreux équipements à proximité.

■ Historique et état

Situé dans l'ancienne ZUP le quartier est en pleine restructuration avec l'arrivée du tramway. Une réhabilitation générale des bâtiments a déjà été effectuée et le secteur des Alpilles a été récemment résidentielisé.

■ Enjeux

Réaménagement des espaces publics et de la voirie en relation avec le tramway.

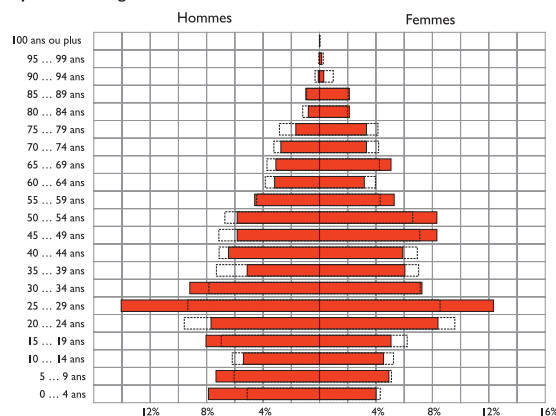
■ Projet

- Une recomposition foncière pour développer les activités et services.
- Préserver l'influence et le rôle fédérateur du centre commercial des Quatre Pavillons.

■ Principaux axes d'action

- optimiser l'impact du rabattement du tramway à la gare de la Buttinière ;
- développer le pôle santé de la rive droite (installation des urgences) ;
- favoriser le développement économique du quartier en s'appuyant sur les commerces existants ;
- poser les principes de la résidentialisation.

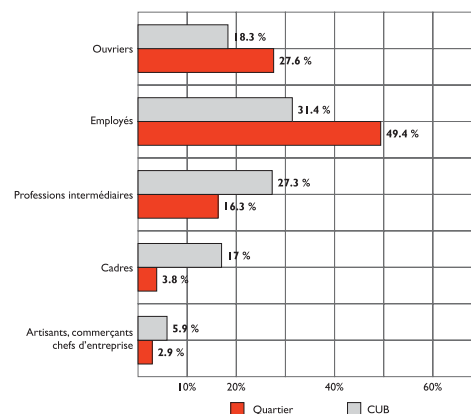
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

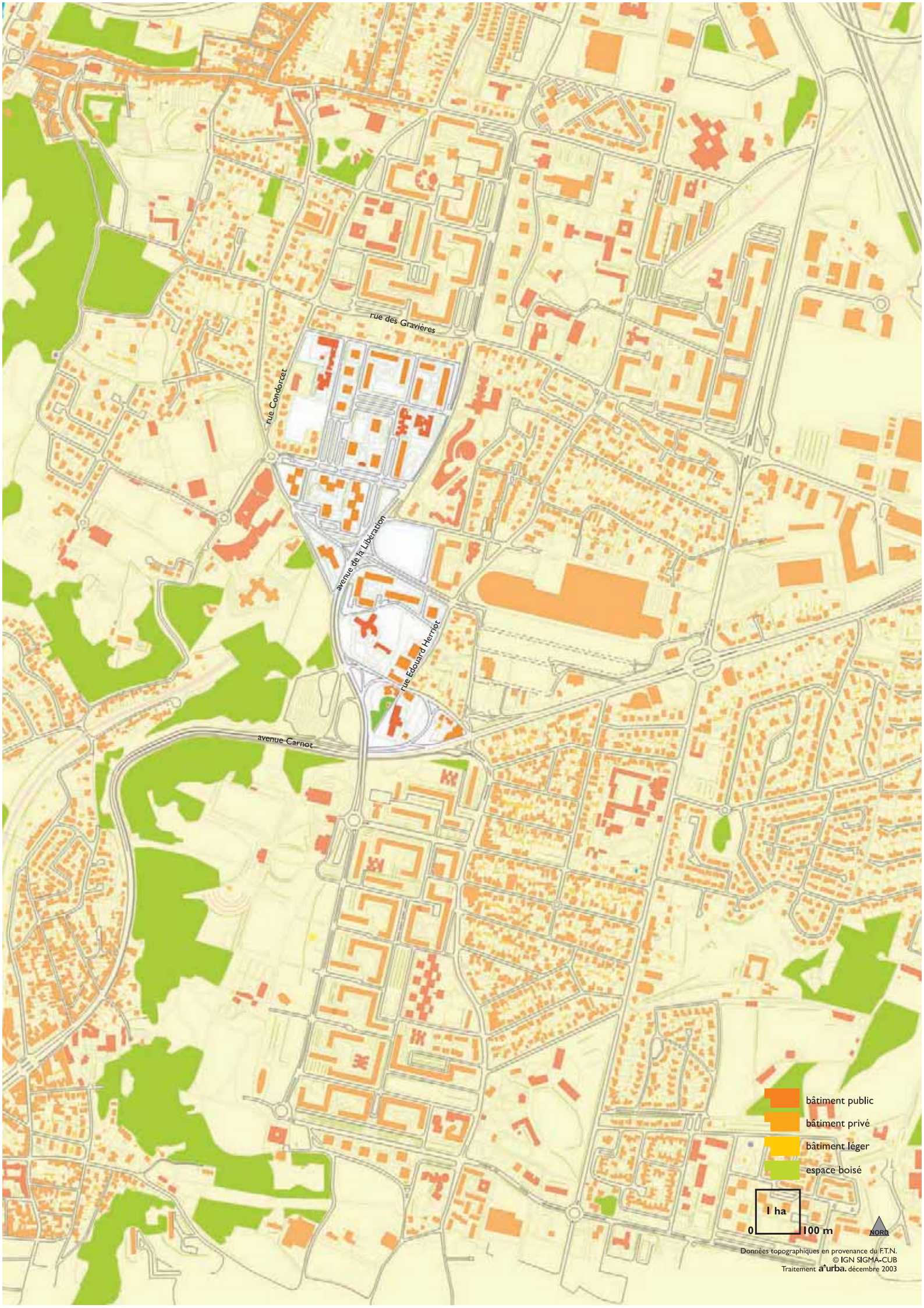
Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé



Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003

3.8.5



Vieux Lormont

I 140 habitants et 520 résidences principales sur 30 ha.

■ Localisation et environnement

Sur la partie basse de la commune, le long de la Garonne et d'un thalweg qui permet l'accès au plateau. Il est entouré de coteaux boisés qui incluent le parc de l'Hermitage, le château du Prince Noir et est traversé par une voie ferrée.

■ Composition

Composé de l'habitat le plus ancien de la commune avec des échoppes et des petits immeubles.

■ Socio-démographie

Population aux caractéristiques hétérogènes et particulières avec des jeunes ménages avec des enfants en bas âge, des ménages plus âgés et des ménages d'une personne de plus de 60 ans. Les plus de 25 ans sont sur-représentés.

Le niveau de qualification est faible, le taux de chômage assez élevé touche particulièrement les jeunes et les chômeurs de longue durée.

■ Principaux équipements

L'église, un bureau de poste, deux écoles, un stade, le musée du Vieux Lormont, la salle de quartier et un cimetière. D'autres équipements sont à proximité, dont la mairie, le CCAS et l'espace culturel (école de musique, de danse et salle de spectacle).

■ Historique et état

Le bourg constitue un patrimoine insuffisamment valorisé où une OPAH a été menée.

Les nuisances sonores sont particulièrement importantes le long de la voie ferrée. Il y a des logements vacants et de confort modeste.

■ Enjeux

Valorisation et diversification du patrimoine du quartier.

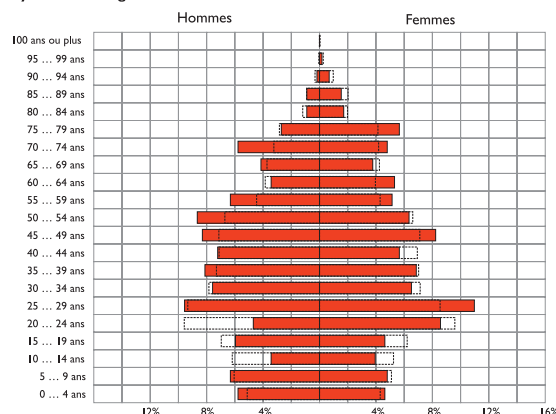
■ Projet

Étudier les modalités d'une intervention sur l'îlot du Lavoisier, en lien avec le projet de réaménagement du secteur de l'Hôtel de Ville et du quartier actif sur Carriet.

■ Principaux axes d'action

- préservation et réhabilitation du bourg ancien élaboration d'une ZPPAUP ;
- réhabilitation et recomposition de l'espace public.

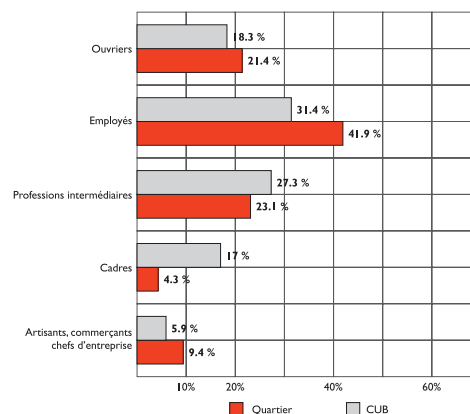
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© Denys Carrère - a'urba



échangeur 2

pont d'aquitaine

rue du Général de Gaulle

rue Marc Tallon

rue du Pimpin

rue de la Camarde

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

0 1 ha 100 m



Données topographiques en provenance du F.T.N.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003



Mérignac

■ **La ville de Mérignac** est la troisième ville d'Aquitaine et la seconde de la Gironde. La lutte contre la relégation et l'exclusion de certains quartiers s'est engagée résolument dans les années 1990 avec la signature d'un premier contrat de ville, la mise en place d'un CCPD, de la mission locale Technowest et du service DSU de la ville et de son observatoire.

■ **Le contrat de ville 2000-2006** concerne cinq quartiers, Beaudésert, le Burck, Beutre, la résidence des Fleurs, et Château d'Eau – Capeyron Les Pins. Il est construit autour de deux ambitions :

- la consolidation et la prolongation du travail de renouvellement urbain initié, et le renforcement du lien social dans ces quartiers ;
- le développement du travail partenarial autour des axes prioritaires en lien avec les acteurs de terrain, les associations et les institutions, et en favorisant l'émergence d'acteurs nouveaux.

■ **Le renouvellement urbain** vise à lutter contre le déséquilibre de l'offre locative et l'effet de ségrégation persistant dans certains quartiers :

- poursuite des projets urbains et opérations de reconstruction-démolition, développement d'une offre en logements sociaux ainsi qu'en hébergement d'urgence ;
- mise en place d'une gestion urbaine de proximité en partenariat avec les acteurs locaux ;
- étude et diagnostic des copropriétés privées et construction d'une stratégie d'intervention.

Ces priorités s'accompagnent d'actions de redynamisation urbaine sur d'autres territoires proches, notamment en centre ville dans le cadre d'une ZAC. Le PLH de la commune recommande une programmation en trois points :

- renforcement de l'offre de petits logements en centre ville ;
- priorité aux programmes intégrant une part plus importante de propriétaires occupants ;
- développement des formes urbaines économes d'espace.

■ **La démocratie de proximité** est développée à travers les conseils de quartier créés en 1997, rassemblant élus, associations, experts et habitants. De plus, les associations de locataires participent au suivi des opérations de reconstruction-démolition, elles sont membres des comités de pilotage.

■ **Le développement social** porte sur l'accès aux activités culturelles et sportives, en particulier pour les jeunes, l'accès aux soins et à la prévention via les réseaux de santé de la ville, l'apprentissage de la citoyenneté et l'aide à la parentalité (CEL), le soutien à l'intégration des populations immigrées, et l'animation et le renforcement de la vie associative. Une attention particulière est portée aux situations de grande précarité par le développement de l'accompagnement social, notamment dans l'accès au logement.

■ **Dans le domaine économique** et de l'insertion professionnelle, la ville a mis en place le PLIE Technowest et un service emploi-insertion, outils de coordination des actions menées en partenariat avec les acteurs locaux (CLI, ANPE, structures d'insertion, GEIQ), dont les priorités sont la réduction des disparités entre quartiers, la diminution des inégalités d'accès à l'emploi et la revitalisation économique de certains territoires.

■ **Dans le domaine de la prévention et la sécurité**, le CLSC a fixé un programme d'action en trois points :

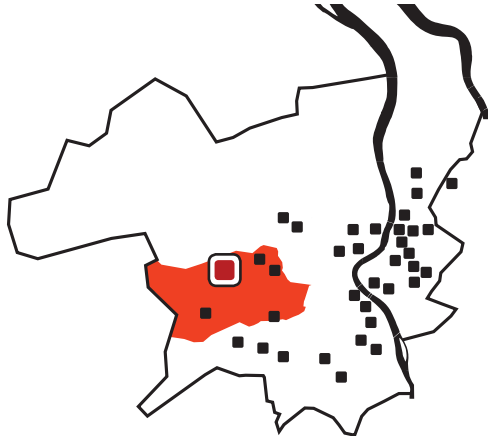
- l'aménagement et la sécurisation de sites et le renforcement de l'action des agents locaux de médiation sociale, en place depuis 1999, afin de lutter contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité ;
- le partenariat entre acteurs de la sécurité, matérialisé par une convention Police nationale et Police municipale, et la qualité d'accueil des personnes et l'aide aux victimes ;
- la mise en place d'un observatoire de la délinquance.

3.9

Portrait socio-démographique des quartiers

	Beaudésert	Beurre	Le Burck	Les Fleurs	Les Pins Jacques Cartier	Commune	CLB
Population							
Population 1999	963	971	1 764	350	3 853	61 990	660 091
Population 1990	1 149	904	1 799	483	3 684	57 285	624 763
Variation annuelle moyenne (90-99)	- 1,9 %	0,8 %	- 0,2 %	- 3,5 %	0,5 %	0,9 %	0,6 %
Population 99 par tranche d'âge :							
* moins 15 ans	25,1 %	23,2 %	18,0 %	27,7 %	18,1 %	16,2 %	15,9 %
* de 15 à 24 ans	17,9 %	10,9 %	16,3 %	18,9 %	13,4 %	13,9 %	16,2 %
* de 25 à 59 ans	44,1 %	49,5 %	53,4 %	43,7 %	50,8 %	50,2 %	48,7 %
* 60 ans et plus	12,9 %	16,4 %	12,4 %	9,7 %	17,7 %	19,7 %	19,2 %
Étrangers	31,2 %	10,1 %	8,1 %	10,3 %	5,8 %	3,8 %	5,1 %
Familles et logements							
Nombre de résidences principales	285	317	931	122	1 644	27 649	295 559
Statut d'occupation des ménages :							
* locataires :	77,5 %	72,6 %	69,4 %	99,2 %	58,6 %		
- en HLM	71,2 %	62,1 %	3,7 %	95,9 %	36,0 %	18,1 %	18,6 %
- hors HLM	6,3 %	10,4 %	65,7 %	3,3 %	22,6 %	28,5 %	31,3 %
* propriétaires	19,7 %	24,9 %	24,5 %	0,0 %	38,4 %	48,0 %	43,8 %
Résidences principales (+ de 2 logements)	47,4 %	4,4 %	94,6 %	100,0 %	88,4 %	55,5 %	52,0 %
Logements HLM	71,2 %	62,1 %	3,7 %	95,9 %	36,0 %	18,1 %	18,6 %
Personnes en logement HLM	76,9 %	61,3 %	3,9 %	94,0 %	36,1 %	18,5 %	19,3 %
Nombre de ménages	285	317	931	122	1 644	27 649	295 559
Ménages d'une personne	19,3 %	16,4 %	47,6 %	18,9 %	32,0 %	35,4 %	38,7 %
* dont personne de 60 ans ou +	6,7 %	6,3 %	11,6 %	13,1 %	11,2 %	12,5 %	12,7 %
Ménages de 6 personnes ou plus	12,6 %	3,5 %	1,6 %	4,9 %	2,1 %	1,3 %	1,5 %
Ménages sans voiture	24,2 %	7,9 %	19,7 %	23,0 %	16,1 %	14,0 %	22,1 %
Ménages arrivés depuis 1990	48,8 %	48,9 %	74,8 %	62,3 %	60,5 %	58,3 %	59,3 %
Familles monoparentales	18,0 %	14,5 %	26,9 %	50,0 %	22,6 %	16,1 %	15,7 %
Activité - formation							
Population active totale	385	452	962	166	1 976	30 301	308 096
Niveau de formation des 15 ans et +							
* en cours d'études	14,6 %	9,7 %	10,7 %	15,8 %	9,8 %	12,7 %	15,6 %
* sans diplôme - CEP	56,2 %	32,8 %	29,6 %	35,6 %	28,3 %	22,8 %	23,7 %
* CAP - BEP - BEPC	24,7 %	34,5 %	34,3 %	38,3 %	36,4 %	30,9 %	28,7 %
* bac ou plus	4,6 %	23,1 %	25,4 %	10,3 %	25,5 %	33,6 %	32,0 %
Taux d'activité	40,0 %	46,6 %	54,5 %	47,4 %	51,3 %	48,9 %	46,7 %
* féminin	31,1 %	41,0 %	49,1 %	46,9 %	49,0 %	45,7 %	43,0 %
Taux de chômage	31,4 %	20,1 %	25,7 %	33,7 %	17,6 %	12,6 %	15,6 %
* des jeunes de 15 à 25 ans	41,4 %	38,7 %	38,5 %	56,5 %	30,5 %	25,8 %	30,3 %
* des femmes	37,2 %	24,9 %	28,2 %	37,8 %	21,0 %	14,6 %	17,2 %
Chômeurs de plus d'un an	49,6 %	56,0 %	58,7 %	48,2 %	62,6 %	53,6 %	56,5 %
Surface et densité (en ha et habitants/ha)							
Surface totale	74	28	22	2	33	4 789	55 108
Densité brute	13,0	34,5	78,9	181,3	116,2	12,9	12,0
Surface résidentielle	21	14	6	2	26	1 394	13 361
Densité résidentielle	45,7	67,3	275,2	189,2	145,6	44,5	49,4

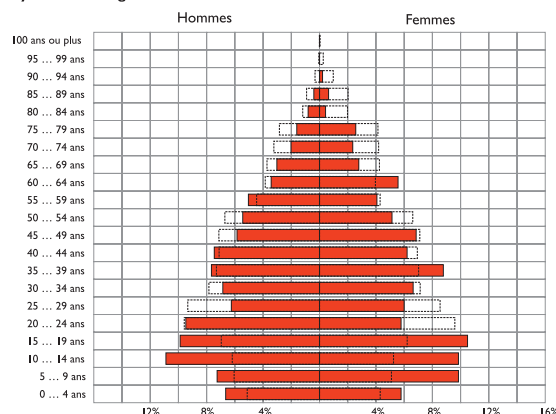
Les données se réfèrent aux périmètres d'observation constitués par l'aggrégation minimum d'îlots entiers



Beaudésert

960 habitants et 290 résidences principales sur 74 ha.

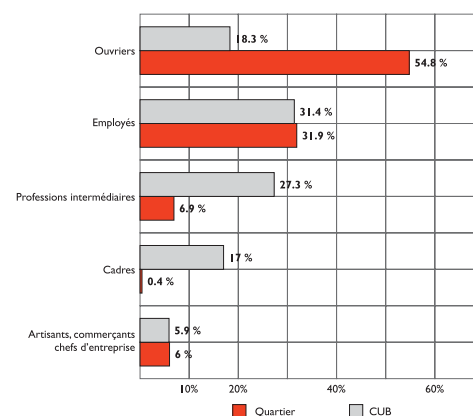
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés

■ Localisation et environnement

À l'extérieur de la rocade, dans la zone de bruit de l'aéroport, enserré de zones industrielles, il fonctionne en relative autarcie.

■ Composition

Composé pour moitié d'immeubles collectifs, Habitation Économique est le bailleur des principales résidences sociales : Envol en 3 implantations, 82 logements, Marronnier, 3 barres R+4, 49 logements et Concorde 3 barres R+4, 88 logements.

■ Socio-démographie

Le profil des îlots est hétérogène. La proportion des moins de 25 ans est élevée, les ménages de plus de six personnes sont sur-représentés et la part des ménages d'une seule personne très faible. La proportion d'habitants nés étrangers est particulièrement élevée (près d'un tiers).

Le niveau de formation est très faible, le taux de chômage particulièrement élevé, important chez les jeunes et très fort chez les femmes, mais souvent de courte durée (près de la moitié des cas).

■ Principaux équipements

Centre de loisirs, maison de quartier, maison des syndicats.

■ Historique et état

Ce quartier fait l'objet d'un ambitieux programme de recomposition et de désenclavement. Ces opérations ont transformé l'habitat, l'environnement et le comportement des habitants. Il n'y a pas ou très peu de dégradations. Les problèmes qui demeurent sont l'absence de commerces, la circulation de transit excessive et le peu de contacts entre les résidents des pavillons et les habitants des HLM, et l'isolement du quartier.

■ Enjeux

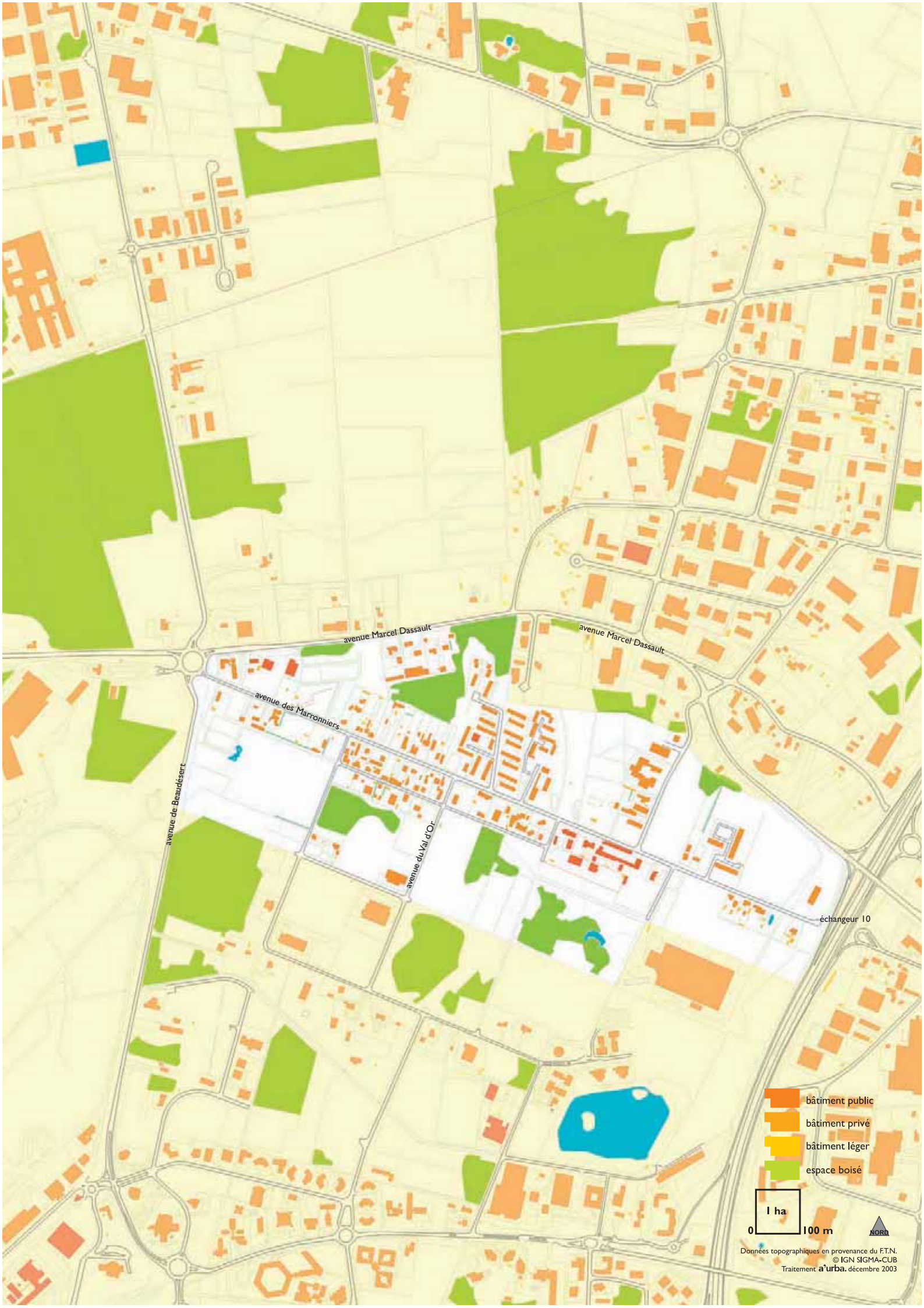
Sortie du quartier de la politique de la ville, tout en maintenant une veille et un suivi social.

■ Projet

Réduire la part du logement locatif social.

■ Principaux axes d'action

- réalisation d'un pôle d'équipements publics ;
- poursuite du projet urbain ;
- création de zones tampons pour protéger des nuisances ;
- développement de la mixité urbaine et sociale ;
- accompagnement des publics vers les structures d'insertion et de lutte contre le chômage ;
- développement des projets d'insertion répondant à la problématique du quartier.



avenue Marcel Dassault

avenue Marcel Dassault

avenue des Marronniers

avenue du Val d'Or

avenue de Beaudésert

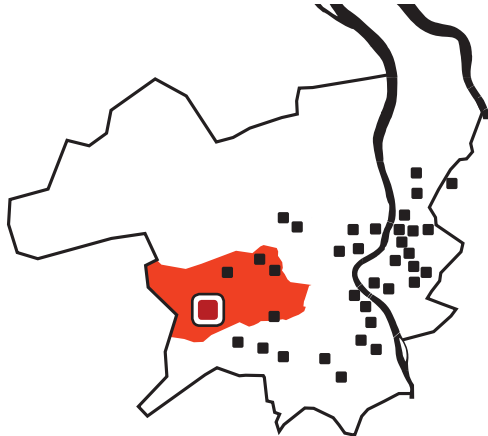
échangeur 10

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé



Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003

3.9.2



Beutre

970 habitants et 320 résidences principales sur 28 ha.

■ Localisation et environnement

C'est le quartier prioritaire le plus éloigné de la rocade, à proximité de l'aéroport en limite de la zone de bruit. Une partie des habitants y ressent un sentiment d'isolement, ainsi qu'un fort sentiment d'insécurité et d'oubli.

■ Composition

Essentiellement des logements individuels en location HLM de type pavillonnaire ou des maisons en bande. Les trois principales résidences HLM sont : Beutre (les Palombes gérée par l'Habitation Économique, 48 logements), le village de Beutre (Aquitanis, 45 logements) et les Campagnes de Beutre (Maison Girondine, 183 logements).

■ Socio-démographie

Le profil des îlots est homogène. La proportion des moins de 15 ans est forte, celle des 15-24 ans faible et celle des ménages composés d'une seule personne très faible. Le niveau de qualification est faible, le taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes.

■ Principaux équipements

Une école maternelle, une crèche et une crèche parentale, un centre social et d'animation, un centre de loisirs, un centre d'animation, un city-stade, une annexe de la mairie et une agence postale.

■ Historique et état

Ce quartier a bénéficié ces dernières années de la réhabilitation de la cité de transition de Beutre, de la création d'un centre commercial et de services.

■ Enjeux

Une meilleure insertion dans la ville.

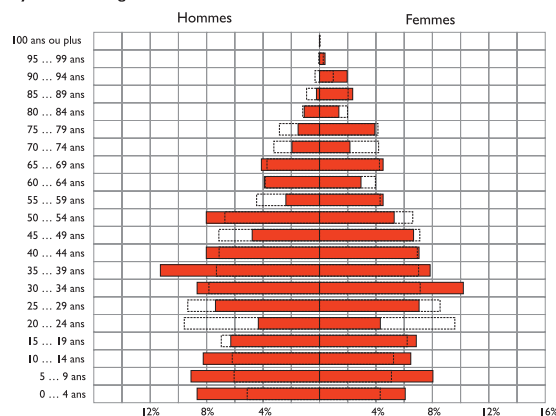
■ Projet

Continuer la requalification.

■ Principaux axes d'action

- requalification urbaine du quartier, renforcement de la centralité ;
- qualification des articulations zones d'habitat et zones d'activités futures ;
- accompagnement des publics vers les structures d'insertion et de lutte contre le chômage ;
- développement des projets d'insertion.

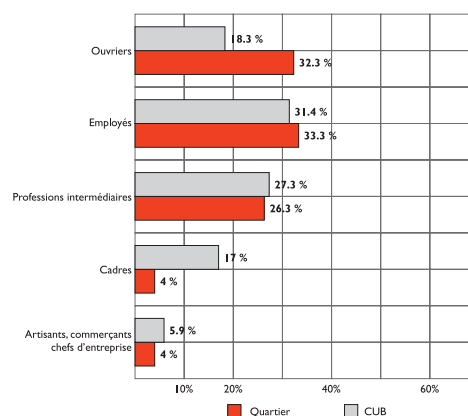
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés

zone aéro-portuaire

avenue de l'Argonne
chemin de Pagneau

avenue Jean Monnet

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

1 ha
0 100 m



Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003

3.9.3



■ Localisation et environnement

Entre la rocade et les boulevards, à la limite entre urbanisation et espaces verts.

■ Composition

Ce quartier inclut l'espace vert du château du Burck, situé au milieu de pavillons. Il est composé de 22 barres R+4 vétustes. Il comprend un ensemble de copropriétés de 938 logements (la principale résidence en compte 719) dont près de 100 sont localisés sur la commune de Pessac, voisine. Le quart des logements est occupé par leurs propriétaires.

■ Socio-démographie

Le profil des îlots est homogène. La proportion des 25-59 ans est très élevée, celle des plus de 60 ans très faible. Importance des ménages d'une seule personne (près de la moitié) et part élevée des familles monoparentales. Faible niveau de qualification, taux de chômage très élevé, élevé chez les jeunes et les femmes.

■ Principaux équipements

En bordure de quartier se trouve un alignement complet de commerces de proximité mais aussi de services, agence postale, annexe de la Mairie, centre social, chapelle. Le château du Burck est au centre du quartier, ainsi qu'une école maternelle et primaire, une salle de sport et un terrain de foot.

■ Historique et état

Une OPH, aux résultats modestes, a été lancée. L'état des immeubles reste très moyen. En 2000, une étude a préconisé des interventions dans le domaine public et privé y compris les espaces verts. Ces propositions seront progressivement suivies de réalisations concrètes.

■ Enjeux

Revalorisation des copropriétés.

■ Projet

Veille et actions d'accompagnement.

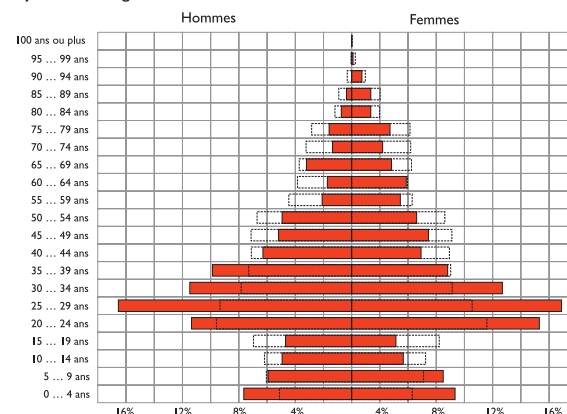
■ Principaux axes d'action

- mise en œuvre des actions proposées par l'étude des espaces verts ;
- veille institutionnelle sur l'habitat en copropriété privée ;
- ré-affectation et utilisation du château du Burck ;
- valorisation de l'image du quartier ;
- accompagnement des publics vers les structures d'insertion et de lutte contre le chômage ;
- développement des projets d'insertion.

Le Burck

I 760 habitants et 930 résidences principales sur 22 ha.

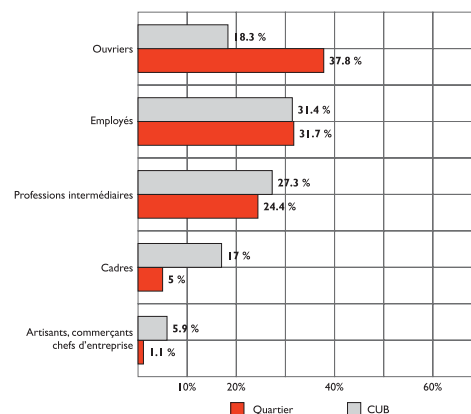
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



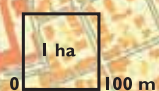
Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé



Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003

3.9.4



■ Localisation et environnement

Ce quartier est bien situé en bordure du stade du Jard.

■ Composition

Composé de 5 barres en R+4 : une barre centrale très longue (5 entrées, 50 logements) et 4 barres plus petites (2 entrées, 20 logements), soit au total 130 logements.

■ Socio-démographie

Ce quartier est constitué d'un seul îlot. Le poids des moins de 15 ans est écrasant, les plus de 25 ans sont sous-représentés. La moitié des ménages sont des familles monoparentales. La proportion de ménages de plus de six personnes est forte, celle des ménages d'une seule personne très faible et la présence d'habitants nés étrangers notable.

Le niveau de qualification est assez faible, le taux de chômage particulièrement élevé surtout chez les jeunes (plus de la moitié) et les femmes, avec une part importante du chômage de courte durée (52 % des chômeurs).

■ Principaux équipements

Le stade du Jard est le seul équipement à proximité.

■ Historique et état

Construite dans les années 60, la résidence a connu ces dix dernières années, une très forte dégradation de son fonctionnement social et de son image. Réhabilitée en 1980, elle est aujourd'hui très décalée par rapport à son environnement.

■ Enjeux

Reconstruction d'un quartier attractif et intégré à son environnement.

■ Projet

Reconstruction-démolition de la résidence, avec un réaménagement complet des voiries internes et externes, des stationnements, la création de squares et d'un espace polyvalent de jeux sur le périmètre du stade du Jard. Les travaux doivent commencer en 2004. Il est prévu de reconstruire 136 logements. Ce site doit accueillir à nouveau du logement social diversifié : 4 plots de 14 logements en R+3, 2 plots de 18 logements en R+3, 8 plots de 2 logements et 28 logements individuels.

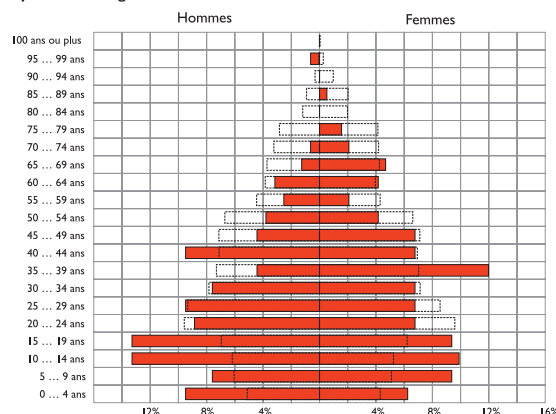
■ Principaux axes d'action

- conduire le projet de reconstruction-démolition ;
- ouvrir le site du Jard sur la résidence des Fleurs ;
- définir une politique de logement avec le bailleur, pour assurer une réelle mixité : reloger sur place les habitants des Fleurs qui désirent rester et accueillir de nouveaux habitants ;
- accompagner les publics vers les structures d'insertion et de lutte contre le chômage ;
- développer des projets d'insertion.

Les Fleurs

350 habitants et 122 résidences principales sur 1,9 ha.

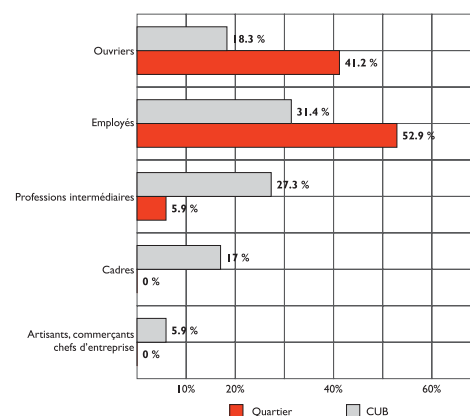
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés

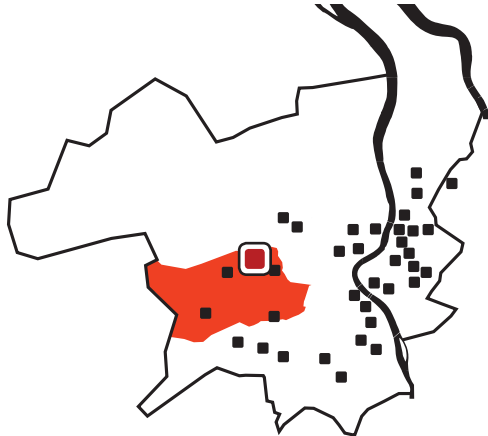


- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé



Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003

3.9.5



Les Pins – Jacques Cartier–Capeyron

3 850 habitants et 1 640 résidences principales sur 33 ha.

■ Localisation et environnement

Dans un tissu de maisons et de petits immeubles proche de la rocade.

■ Composition

Quartier en deux parties séparées qui comprend, outre des maisons, la résidence Les Pins de Gironde Habitat, barres d'habitat social de 300 logements, la résidence Jacques Cartier de Domofrance sur une partie d'un îlot séparé, une autre petite résidence sociale et l'imposante copropriété de Capeyron, 6 barres R+10.

■ Socio-démographie

Le profil des îlots est hétérogène relativement similaire à l'ensemble de la CUB. La proportion de familles monoparentales est assez élevée.

Le niveau de qualification est assez faible, le taux de chômage semblable à celui de la CUB.

■ Principaux équipements

Commerces de proximité du centre Mermoz, maison de quartier, centre socio-culturel, l'hôtel des finances et à proximité un centre commercial important.

■ Historique et état

La résidence Les Pins a déjà été réhabilitée mais les logements sont obsolètes.

Capeyron, construit il y a 30 ans, est entrée dans une phase de déclin.

La résidence Jacques Cartier a été réhabilitée en 1990, un local d'animation a été aménagé et les terrains de jeux ont été rénovés.

■ Enjeux

- renouvellement de la Cité des Pins ;
- revalorisation de Capeyron ;
- amélioration de la gestion urbaine de proximité de la résidence Jacques Cartier.

■ Projet

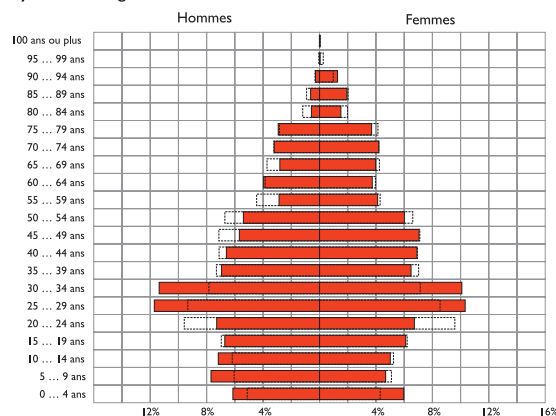
La reconstruction-démolition de la cité des Pins a été décidée. Une étude est en cours. Le site accueillera 340 logements diversifiés avec des T5 et une offre plus importante de T4.

L'implantation d'activités, à l'angle débouchant sur l'échangeur de la rocade, est prévue.

■ Principaux axes d'action

- projet de reconstruction-démolition de la résidence Les Pins avec définition de la politique de logements neufs et création d'un pôle d'équipements en accompagnement du projet de reconstruction ;
- veille sociale sur Jacques Cartier ;
- accompagnement des publics avec les structures d'insertion et de lutte contre le chômage ;
- développement des projets d'insertion.

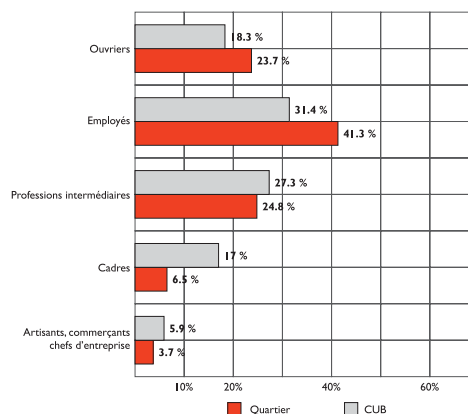
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles

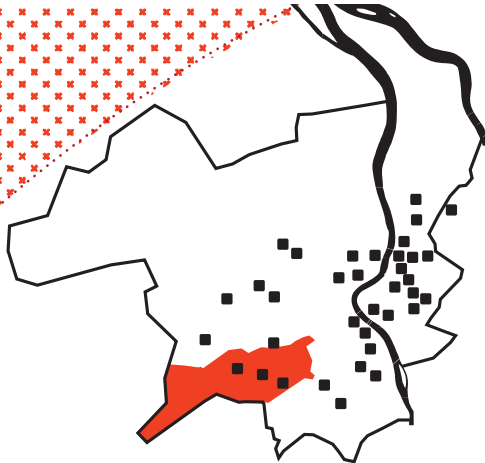


Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés





Pessac

■ Situation et historique

La ville de Pessac est la troisième ville de Gironde. La convention ville-habitat et le premier contrat de ville ont déjà contribué à stopper la dégradation de certains quartiers et à leur redonner place dans la cité.

■ Convention territoriale et enjeux

La ville compte trois quartiers importants d'habitat social, Saige, Chataigneraie-Arago et Haut-Livrac, tous à proximité de la rocade. Des actions importantes y ont déjà été menées. Le contrat de ville 2000-2006 vise à poursuivre et intensifier cette politique partenariale, afin d'enrayer durablement les processus d'exclusion et de discrimination sociale et territoriale, en s'engageant sur les quatre grandes thématiques de la convention-cadre.

■ Développement économique et insertion professionnelle

Le développement économique est un objectif prioritaire du contrat 2000-2006 :

- renforcement des activités et emplois présents notamment centres commerciaux de proximité et services publics et privés ;
- dynamique de création d'activités nouvelles, réaménagement d'espaces à usage professionnel ;
- transformation de la PAIO en mission locale et création d'un PLIE, à une échelle intercommunale.

■ Développement social

Le développement social vise à développer les relations intergénérationnelles et interculturelles, en priorisant l'accès aux activités sociales, culturelles et sportives pour les habitants les plus en difficulté :

- animation des dispositifs existants CEL et CTLJ et de la vie sociale des quartiers ;
- prévention et éducation à la santé basées sur les besoins des habitants ;
- renforcement du partenariat entre acteurs de la solidarité, publics et associatifs, maison de services publics et charte des services au public.

■ Tranquillité publique

La tranquillité publique et la prévention de la délinquance sont traitées au sein du CLSPD :

- mise en place d'actions de médiation ou d'aide aux victimes ;
- aménagements urbains relatifs à la sécurité routière et à l'éclairage public ;

- dispositif de type « maison du droit » et renforcement des liens avec les institutions.

■ Renouvellement urbain

La requalification urbaine des quartiers vise une intégration complète des quartiers dans la ville. L'implantation à Saige d'une station de tramway doit y contribuer, comme la présence d'équipements majeurs pour le quartier Chataigneraie-Arago. À l'extérieur de la rocade, le quartier Haut-Livrac doit s'intégrer dans la nouvelle polarité urbaine ouest de la ville.

Le PLH doit garantir durablement la production d'un habitat homogène et équilibré sur la ville, au service d'une mixité sociale. Le PLH recommande en particulier pour la ville :

- la maîtrise du développement urbain ;
- le maintien du parc de logements locatifs à au moins 20 % de résidences principales produites ;
- une offre en logements permettant un renouvellement démographique (déficit de jeunes adultes à compenser et accueil des étudiants dans un parc banalisé).

■ Participation des habitants

La participation des habitants est confortée par les groupes « vie sociale ». Ces groupes doivent définir avec les partenaires locaux les critères à prendre en compte pour une gestion urbaine de proximité négociée dans les différents quartiers.

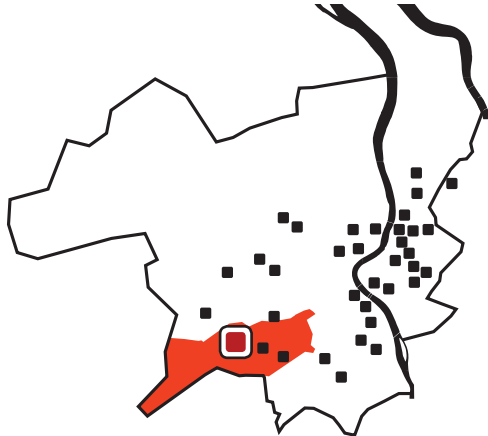
3 .10

Portrait socio-démographique des quartiers

	Alouette Haut-Livrac	Chataigneraye Arago	Saïge	Commune	CUB
Population					
Population 1999	1 697	3 086	4 294	56 151	660 091
Population 1990	1 699	3 420	4 453	51 165	624 763
Variation annuelle moyenne (90-99)	- 0,0 %	- 1,1 %	- 0,4 %	1,0 %	0,6 %
Population 99 par tranche d'âge :					
* moins 15 ans	22,7 %	21,0 %	22,4 %	16,3 %	15,9 %
* de 15 à 24 ans	14,7 %	14,6 %	17,0 %	18,1 %	16,2 %
* de 25 à 59 ans	51,2 %	49,6 %	50,5 %	46,9 %	48,7 %
* 60 ans et plus	11,4 %	14,7 %	10,1 %	18,7 %	19,2 %
Étrangers	4,1 %	9,7 %	12,5 %	4,4 %	5,1 %
Familles et logements					
Nombre de résidences principales	691	1 282	1 842	22 070	295 559
Statut d'occupation des ménages :					
* locataires :	97,3 %	96,3 %	87,3 %		
- en HLM	95,5 %	63,3 %	76,1 %	18,7 %	18,6 %
- hors HLM	1,7 %	32,9 %	11,2 %	22,5 %	31,3 %
* propriétaires	0,7 %	3,0 %	10,3 %	53,6 %	43,8 %
Résidences principales (+ de 2 logements)	83,4 %	97,5 %	89,8 %	39,4 %	52,0 %
Logements HLM	95,5 %	63,3 %	76,1 %	18,7 %	18,6 %
Personnes en logement HLM	95,5 %	65,5 %	75,2 %	17,5 %	19,3 %
Nombre de ménages	691	1 282	1 842	22 070	295 559
Ménages d'une personne	31,7 %	32,4 %	37,5 %	30,2 %	38,7 %
* dont personne de 60 ans ou +	13,7 %	12,8 %	10,2 %	11,2 %	12,7 %
Ménages de 6 personnes ou plus	3,0 %	3,0 %	3,5 %	1,6 %	1,5 %
Ménages sans voiture	21,9 %	22,9 %	26,7 %	14,2 %	22,1 %
Ménages arrivés depuis 1990	66,9 %	58,2 %	70,9 %	54,4 %	59,3 %
Familles monoparentales	31,9 %	26,1 %	30,0 %	14,2 %	15,7 %
Activité - formation					
Population active totale	879	1 487	2 084	24 632	308 096
Niveau de formation des 15 ans et +					
* en cours d'études	11,4 %	11,9 %	16,1 %	19,9 %	15,6 %
* sans diplôme - CEP	33,9 %	36,8 %	30,4 %	21,7 %	23,7 %
* CAP - BEP - BEPC	37,0 %	35,2 %	29,7 %	27,5 %	28,7 %
* bac ou plus	17,7 %	16,0 %	23,8 %	31,0 %	32,0 %
Taux d'activité	51,8 %	48,2 %	48,5 %	43,9 %	46,7 %
* féminin	48,8 %	44,3 %	45,7 %	40,4 %	43,0 %
Taux de chômage	20,6 %	21,7 %	26,0 %	12,7 %	15,6 %
* des jeunes de 15 à 25 ans	38,1 %	36,3 %	37,6 %	28,7 %	30,3 %
* des femmes	21,1 %	22,5 %	29,1 %	14,4 %	17,2 %
Chômeurs de plus d'un an	61,9 %	51,7 %	60,3 %	55,2 %	56,5 %
Surface et densité (en ha et habitants/ha)					
Surface totale	34	33	49	3 882	55 108
Densité brute	49,6	92,8	87,7	14,5	12,0
Surface résidentielle	12	17	21	1 691	13 361
Densité résidentielle	140,9	186,2	201,0	33,2	49,4

Les données se réfèrent aux périmètres d'observation constitués par l'aggrégation minimum d'îlots entiers

3.10.1



Alouette – Haut-Livrac

I 700 habitants et 690 résidences principales sur 34 ha.

■ Localisation et environnement

À l'extérieur de la rocade, au milieu de maisons et de petits immeubles dont elle se distingue par sa densité plus forte.

■ Composition

Quartier de forme très découpée, délimité de façon à inclure des maisons en bande. Des équipements, deux résidences d'habitat social de 350 logements, très différentes ainsi qu'une petite copropriété.

Composition en T de longues barres de 4 étages à Macédo géré par Domofrance

Habitat composite aux Ailes Françaises au nord-ouest qui a fait l'objet d'une reconstruction-démolition avec recomposition foncière. Les terrains libérés par la démolition ont servi à l'implantation d'un ensemble de petites maisons avec jardin. La copropriété Montigaud est composée de 3 barres autour d'une place : le bâtiment « Printemps » réhabilité, le bâtiment « Été » objet d'une OPAH et le bâtiment « Automne » qui montre aujourd'hui des signes de dégradation.

■ Socio-démographie

La présence des moins de 15 ans est forte, celle des plus de 60 ans très faible, les familles monoparentales sont sur-représentées.

Le taux de chômage est élevé, notamment chez les moins de 25 ans, le chômage de longue durée est important.

■ Principaux équipements

Trois écoles, un collège, une bibliothèque, une mairie annexe et le parc Cazalet, un espace social, bibliothèque par point-cyb, des équipements sportifs (piscine, service des sports) et un petit centre commercial.

■ Historique et état

Ce quartier a fait l'objet d'interventions urbaines lourdes :

- reconstruction-démolition et de traitement des espaces extérieurs de la résidence les Ailes Françaises ;
- réhabilitation partielle de la copropriété Montigaud ;
- construction de l'espace social et d'animation de l'Alouette ;
- reconstruction du collège de l'Alouette ;
- ouverture et aménagement du parc de Cazalet.

■ Enjeux

Valorisation en relation avec la création d'un nouveau centre.

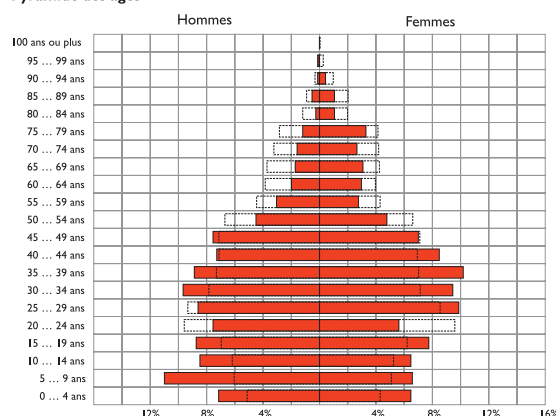
■ Projet

Achever la revalorisation du quartier en poursuivant la requalification des espaces extérieurs de Macédo, l'aménagement des pieds d'immeuble des Ailes Françaises et la requalification de la copropriété.

■ Principaux axes d'action

- poursuivre la requalification des Ailes Françaises (pieds d'immeuble) ;
- requalifier les espaces extérieurs de Macédo ;
- dynamiser le centre commercial ;
- fédérer le quartier à la polarité urbaine de France Alouette ;
- poursuivre la requalification de la copropriété Montigaud.

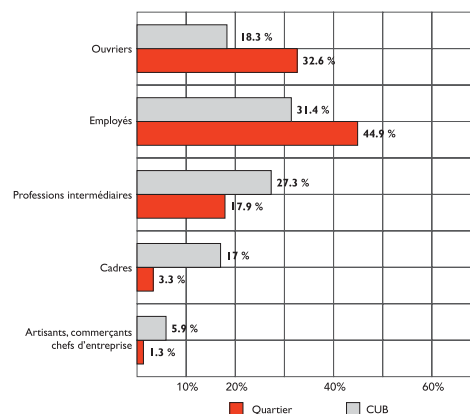
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



échangeur 13

avenue de Beutre

boulevard du Haut Livrac

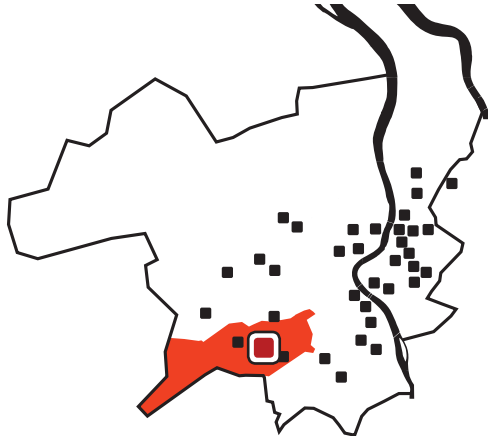
avenue du Président John Fitzgerald Kennedy

avenue de Beutre

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

1 ha
0 100 m





Châtaigneraie – Arago

3 090 habitants et 1 280 résidences principales sur 33 ha.

■ Localisation et environnement

Un triangle calé entre la rocade et une voie ferrée à l'extrémité nord-ouest d'un ensemble de résidences collectives, la limite est constituée par un tissu de maisons.

■ Composition

Composition homogène de longues barres de 4 à 9 étages avec une tour de 15 étages, complétée par des équipements. Il comprend deux résidences, La Châtaigneraie de Domofrance, qui a été en grande partie requalifiée et les 600 logements de la résidence Arago de la SAGE, une SCI.

■ Socio-démographie

Le profil des îlots est hétérogène similaire à celui de la CUB. La présence de familles monoparentales est importante, celle d'habitants nés étrangers notable. Le niveau de qualification est faible, le taux de chômage élevé avec peu de chômage de longue durée.

■ Principaux équipements

Un centre social, deux groupes scolaires et un collège, une halte-garderie et un centre de loisir maternel, la médiathèque, le parc et le château de Camponac, un bureau de poste, un centre commercial.

■ Historique et état

La différence d'aspect est très sensible entre Arago, dégradée, et la Châtaigneraie en grande partie réhabilitée. Arago manque d'ouverture sur le quartier.

■ Enjeux

Revalorisation et réinsertion du quartier dans la ville.

■ Projet

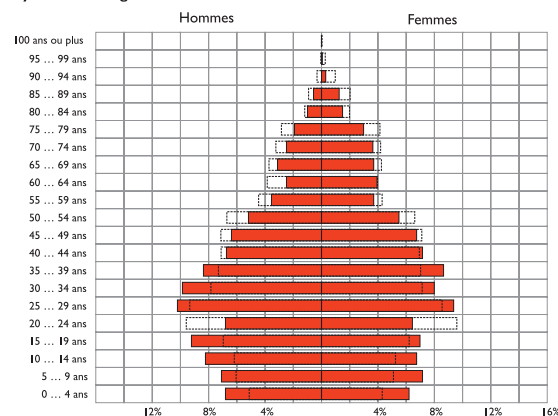
Restructuration complète de la rue d'Antoune et de la voirie environnante, aménagement d'un espace vert, construction de logements pour améliorer la transition avec l'environnement pavillonnaire et favoriser la diversité.

Construction d'un équipement public (maison de quartier/salle de sport de proximité).

■ Principaux axes d'action

- parachever la requalification du quartier : voirie et espaces extérieurs, équipements sportifs et bâtiments en développant une plus grande mixité sociale ;
- engager une réflexion sur l'aménagement du secteur est ;
- définir conjointement avec la SAGE un projet de réhabilitation d'Arago.

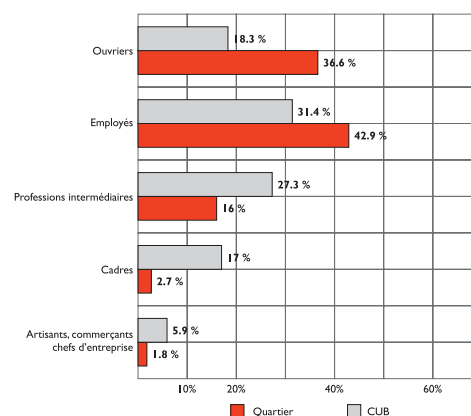
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

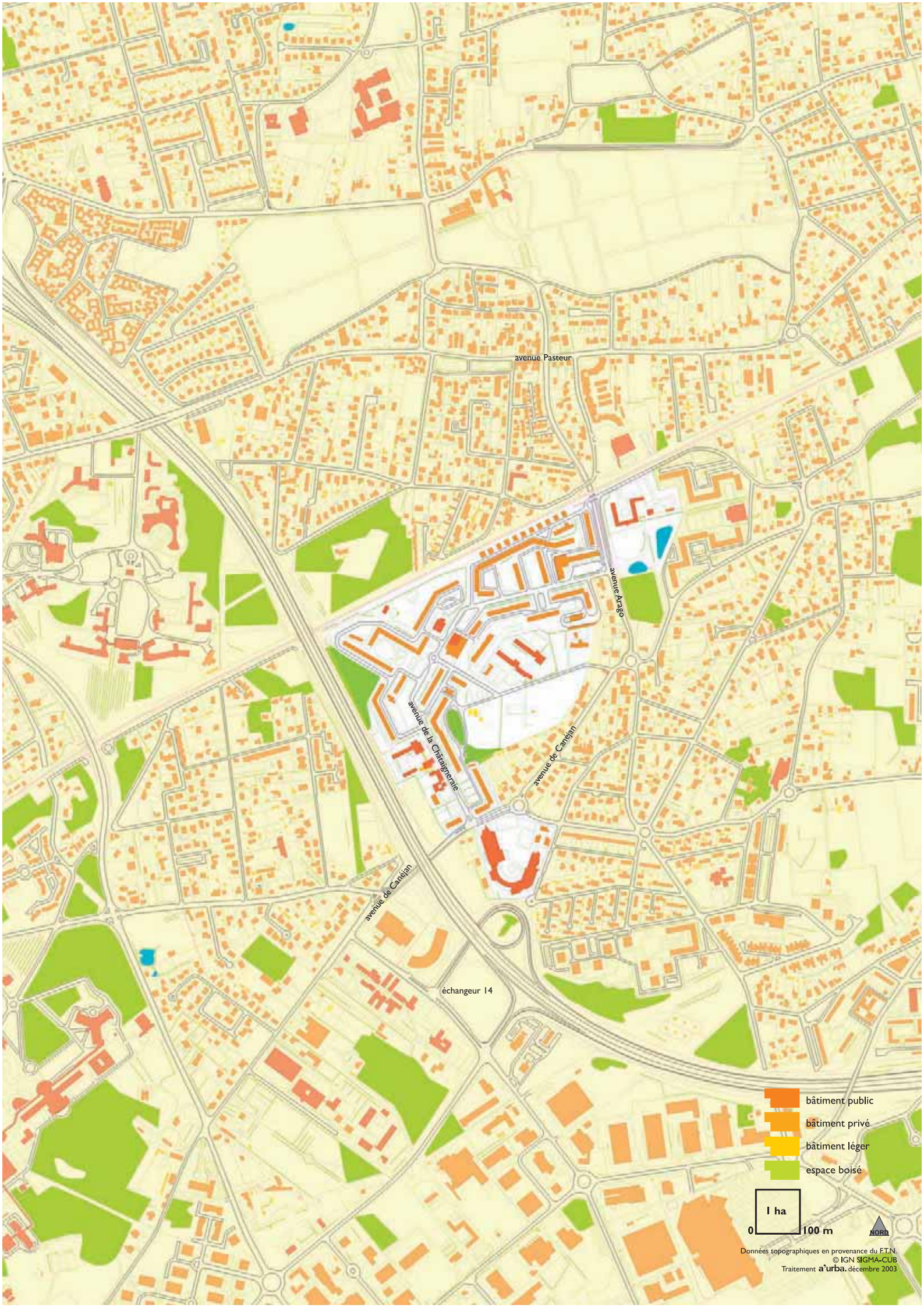
Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



avenue Pasteur

avenue Arago

avenue de la Charaignerie

avenue de Canéjan

avenue de Canéjan

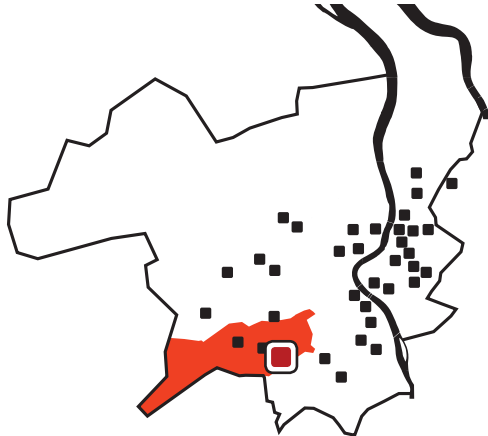
échangeur 14

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

1 ha
0 100 m



Données topographiques en provenance du FTN.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba, décembre 2003



4 300 habitants et 1 840 résidences principales sur 49 ha.

■ Localisation et environnement

Dans un secteur de résidences collectives entre la rocade et les tissus de maisons et de petits immeubles, jouxtant le campus. Le tramway longera le quartier au nord.

■ Composition

Pour l'essentiel la résidence Formanoir, 1 400 logements de Domofrance, en 8 tours, 6 barres formant des motifs orthogonaux et 3 nouveaux immeubles triangulaires. De l'autre côté de l'avenue de Saige, la copropriété Les Acacias, de qualité médiocre est composée de 5 barres et d'un îlot d'activités.

■ Socio-démographie

Il y a trois profils d'îlots différents celui du collectif social, de la copropriété et celui du groupement de maisons. La population est jeune, les plus de 60 ans sont sous-représentés. La proportion de familles monoparentales est très forte, celle d'habitants nés étrangers forte. Le chômage est très élevé, important chez les jeunes de moins de 25 ans et les femmes avec une forte part de chômeurs de longue durée.

■ Principaux équipements

Une plate-forme de services publics, un espace social, une maison du droit et de la médiation, une maison municipale, un pôle sportif, une crèche, un centre commercial rénové.

■ Historique et état

Construite dans les années 70, la résidence Formanoir a fait l'objet de plusieurs réhabilitations et de réaménagement des espaces extérieurs. Malgré des améliorations importantes, ses qualités et le développement d'actions sociales et de services publics, le quartier conserve une image plutôt négative et, par période, des problèmes de sécurité et de délinquance se posent.

■ Enjeux

Renforcer l'action de la politique de la ville sur ce quartier.

■ Projet

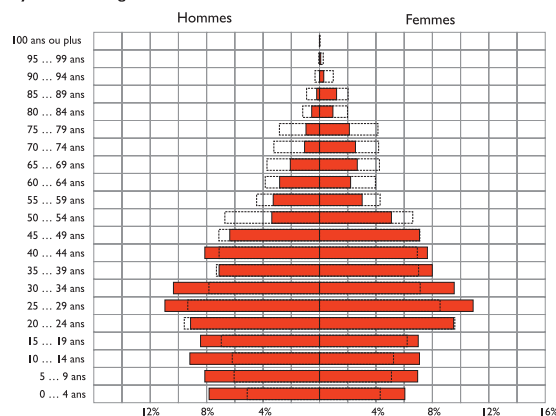
À court terme, porter l'effort sur l'équipement et l'aménagement des circulations du quartier notamment en direction du campus universitaire.

À plus long terme, préciser les interventions pour l'amélioration des logements et de la copropriété des Acacias.

■ Principaux axes d'action

- parachever la requalification du quartier : voirie et espaces extérieurs, développer la mixité sociale notamment dans les tours ;
- engager une réflexion sur l'aménagement du secteur proche de la station tramway ;
- engager une action en faveur du développement d'activités dans le quartier ;
- mettre en place un suivi de la copropriété des Acacias.

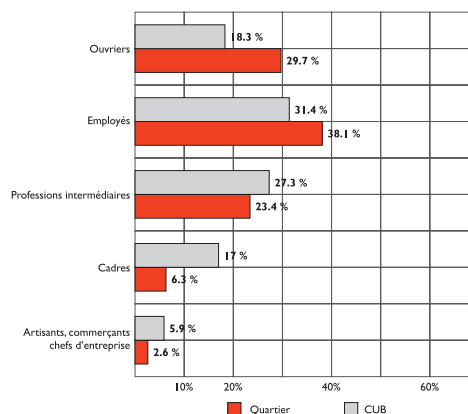
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© Denys Carrère - a'urba



avenue de Saïge

avenue du Maréchal Juin

esplanade des Annelles

avenue de Saïge

rue de Thorloge

échangeur 15

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

1 ha
0 100 m



Sainte-Eulalie



■ Situation et historique

Située en deuxième couronne de l'agglomération bordelaise sur son entrée Nord par l'A10, Sainte-Eulalie est une commune péri-urbaine de 4 200 habitants située hors CUB. Un ensemble de deux copropriétés privées, situé sur l'entrée de la ville par l'A10 et la voie ferrée Bordeaux-Nantes, connaît depuis de nombreuses années de grandes difficultés. Plusieurs études ont été menées depuis 1990 aboutissant à l'inscription d'une OPAH dans le contrat de ville 1994-1998 qui ne s'est pas concrétisée. Les moyens de la commune sont faibles au regard des difficultés rencontrées.

La commune ne faisant pas partie de la CUB les données statistiques détaillées de 1999 ne sont pas disponibles.

■ Convention territoriale et enjeux

La commune a été inscrite au contrat de ville 2000-2006 pour les résidences en copropriété Les Acacias et Les Bleuets qui comprennent 230 logements. Elles accueillent des familles en grande précarité avec des difficultés d'intégration et n'ayant pas accès aux logements HLM. L'installation de ces ménages conduit à une ségrégation spatiale et sociale et à une paupérisation des occupants, avec développement d'un fort sentiment d'insécurité.

En 2002, la municipalité a demandé le lancement de deux plans de sauvegarde (un pour chaque résidence) et un chef de projet a été recruté.

L'objectif visé par ces plans est la restauration durable du cadre de vie des habitants :

- définition d'un projet urbain et social pour le secteur ;
- requalification du centre commercial des Ruaults ;
- renforcement et programmation des équipements (La Vacherie) ;
- redéfinition des accès au quartier et du réseau de voiries de la commune pour mieux intégrer le quartier dans son environnement ;
- coordination du CLSPD face à une délinquance grave ;
- renforcement de la cohésion sociale et dynamique de projets sociaux en lien avec le centre social et les partenaires.

■ Renouveau urbain

Les copropriétés sont composées majoritairement de nombreux propriétaires bailleurs et seulement de 11 propriétaires occupants. Les plans de sauvegarde doivent s'élaborer dans le cadre des commissions plans de sauvegarde, composées de représentants des copropriétaires et des

partenaires institutionnels sous la présidence du préfet de la Gironde.

Il s'agit d'élaborer une stratégie de revalorisation pour le secteur et de développer une gestion urbaine de proximité. En plus du bâti, l'action doit être complétée par la recomposition urbaine et paysagère de l'entrée de la ville (au regard du projet de suppression du passage à niveau par RFF) visant une meilleure intégration du quartier dans son environnement, et accompagnée d'une programmation d'équipements publics (pôle petite enfance) et commerciaux (centre commercial des Ruaults).

■ Développement social

Le projet social prévoit une dynamisation de la vie associative et un renforcement du lien social. Il est porté avant tout par le centre social et culturel de la commune en partenariat étroit avec la CAF, le CMS et les autres partenaires. Les actions interculturelles, de santé, de formation et d'acquisition des savoirs de base sont les axes principaux du projet, qui doit s'articuler avec les dispositifs contractuels existants (CTLJ, CE, REEAP, CLAS, VVV).

■ Développement économique et insertion professionnelle

La lutte contre les discriminations à l'emploi et le soutien de l'activité sont parmi les priorités de l'action. Il s'agit, d'une part, de faire bénéficier les habitants du quartier de l'activité économique environnante et d'autre part, de rechercher l'insertion professionnelle au moyen d'outils tels que le PLIE des Hauts de Garonne, le développement de chantiers d'insertion, mais aussi de la valorisation des compétences des jeunes et des adultes sur le site en lien avec les partenaires sociaux et les entreprises locales.

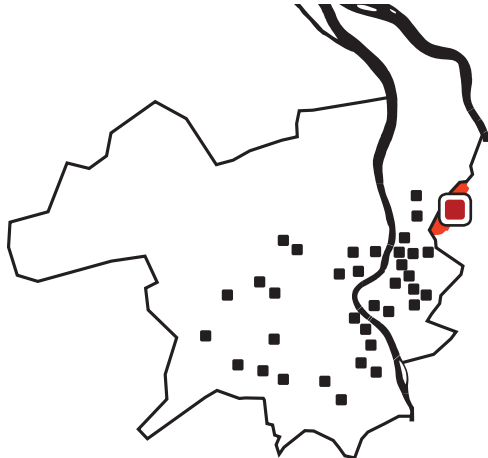
■ Tranquillité publique

Un CLSPD a été mis en place pour faire face aux nombreux et graves faits de délinquance constatés. Il s'agit de le dynamiser et d'assurer une bonne coordination entre les partenaires afin de lui donner toute son efficacité. Un partenariat permanent avec les services de gendarmerie et de justice est en place.

■ Participation des habitants

La dynamique de projet et la construction du plan de sauvegarde se fait en coproduction avec les propriétaires des résidences et en concertation avec les habitants.

3 .11



Les Bleuets – Les Acacias

Environ 700 habitants et 230 résidences principales sur 4 ha.

■ Localisation et environnement

Situé à l'entrée de la commune, entre un tissu pavillonnaire et une voie ferrée, de part et d'autre du passage à niveau, à proximité du centre commercial Grand Tour et de l'A10.

■ Composition

Deux résidences en copropriété, Les Acacias au nord, 4 barres de 140 logements autour d'un espace central dont les aménagements ont disparus ; Les Bleuets, une barre de 90 logements, ainsi qu'un ensemble de commerces en copropriété, et un ancien bâtiment d'exploitation agricole encore inutilisé, La Vacherie.

■ Socio-démographie

Les données habituelles ne sont pas disponibles pour ce quartier hors CUB.

Les habitants sont majoritairement des familles en précarité notamment des personnes d'origine étrangère, Maghrébins puis Turcs depuis 1980 et récemment des Gens du voyage en voie de sédentarisation.

■ Principaux équipements

Des écoles, un centre social et culturel, des commerces.

■ Historique et état

Les copropriétés ont été construites en 1961 à proximité d'une halte ferroviaire qui a été supprimée. La spirale de déqualification s'est engagée très tôt. Les propriétaires sont peu solvables ou ne souhaitent pas investir dans des travaux, les bâtiments se sont dégradés mais ne sont cependant pas isolés. La voie ferrée doit être réaménagée pour permettre le passage de 200 trains de fret par jour ce qui va créer de nouvelles nuisances et nécessiter un dénivellement du passage à niveau dont le projet coupe le quartier en deux.

Un plan de sauvegarde vient d'être engagé sur chaque résidence, les actions de la ville et du syndic ont permis une amélioration de la situation du quartier et de la gestion de la copropriété, qui restent néanmoins critiques.

■ Enjeux

- Réaménagement de l'entrée de ville et insertion du quartier dans la commune.
- Mener une première action significative sur des copropriétés dégradées.

■ Projet

À définir dans le cadre d'une étude d'urbanisme du secteur et des plans de sauvegarde en élaboration.

■ Principaux axes d'action

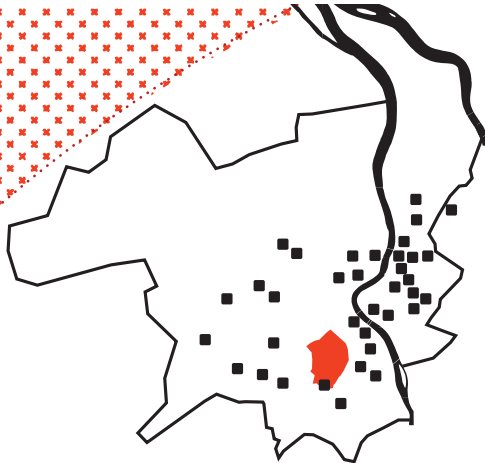
- enrayer le processus de dégradation des copropriétés et donner une nouvelle image du quartier ;
- améliorer la vie quotidienne des habitants ;
- favoriser l'insertion sociale et économique des populations du quartier ;
- prévenir la délinquance et contribuer à la tranquillité publique.



© a'urba



© a'urba



Talence

3.12

■ Situation et historique

La ville de Talence est au sud ouest de la CUB. Le quartier de Thouars fait déjà l'objet de l'attention de la ville depuis plusieurs années, notamment à travers le contrat de ville 1994-1998. Des opérations de réhabilitation de l'habitat social ainsi qu'une recomposition physique du quartier ont déjà été menées.

■ Convention territoriale et enjeux

Le contrat de ville 2000-2006 concerne le quartier de Thouars. L'enjeu essentiel est l'intégration du quartier dans la ville et l'amélioration de son image, avec la constitution d'un système d'indicateurs sociaux et environnementaux pour en suivre l'évolution, à travers différents axes :

- la réappropriation du territoire par les habitants de la ville ;
- l'évolution positive de l'image du quartier ;
- la lutte contre l'isolement des personnes ;
- la mise en place d'un système partagé d'observation et de veille sur le quartier.

La politique de la ville doit s'articuler avec les dispositifs contractuels existants dans les domaines du social et de la tranquillité publique.

■ Renouveau urbain

Le projet urbain vise à restaurer une centralité de quartier par une dynamisation du centre commercial et de son offre et par la confortation d'un pôle de vie collective autour du château de Thouars. Il s'agit également de traiter les liens du quartier avec son environnement. Des grandes opérations de restructuration de l'habitat social et de reconstruction-démolition sont prévues.

Le PLH de la commune de Talence recommande une programmation en deux points :

- compenser la sur-production locative privée de petite taille par la production de logements plus grands ;
- développer les formes urbaines économes d'espace : petit collectif, logement intermédiaire et individuel dense.

Il n'y a pas d'obligation de produire des logements locatifs conventionnés au sens de la loi SRU.

■ Développement social et économique, insertion professionnelle

Le projet social passe par une harmonisation des pratiques des acteurs locaux et une meilleure connaissance mutuelle (projet « passerelles ») et fixe plusieurs orientations pour l'action :

- l'accompagnement scolaire et le soutien à la parentalité ;
- les loisirs éducatifs pour les jeunes ;
- l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans ;
- le pilotage des animations de quartier ;
- l'animation des équipements sportifs de proximité.

Un pôle de services au public doit être organisé à partir de la maison des droits de l'homme (MDH).

■ Tranquillité publique

Il existe un CLSPD et un CLS qui reposent sur trois axes :

- la prévention et la démarche citoyenne ;
- la lutte contre la délinquance et le sentiment d'insécurité ;
- la coordination des actions.

Le volet prévention repose également sur le renforcement du dispositif de médiation sociale.

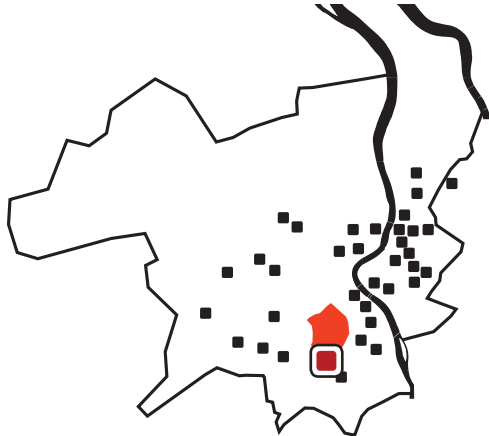
■ Participation des habitants

Des structures de concertation permanentes associent les habitants et l'ensemble des acteurs locaux afin que le processus de transformation engagé permette une vie collective avec l'ensemble des habitants et que ceux-ci exercent pleinement leur citoyenneté. La démarche vise une meilleure information des habitants, une dynamique positive autour de projets mobilisateurs et le développement d'initiatives associant concrètement les habitants.

Portrait socio-démographique des quartiers

	Thouars	Commune	CUB
Population			
Population 1999	6 792	37 228	660 091
Population 1990	6 779	34 523	624 763
Variation annuelle moyenne (90-99)	0,0 %	0,8 %	0,6 %
Population 99 par tranche d'âge :			
* moins 15 ans	18,8 %	13,0 %	15,9 %
* de 15 à 24 ans	22,4 %	24,6 %	16,2 %
* de 25 à 59 ans	48,0 %	44,1 %	48,7 %
* 60 ans et plus	10,9 %	18,4 %	19,2 %
Étrangers	9,6 %	4,6 %	5,1 %
Familles et logements			
Nombre de résidences principales	3 173	18 807	295 559
Statut d'occupation des ménages :			
* locataires :	78,8 %		
- en HLM	64,6 %	19,1 %	18,6 %
- hors HLM	14,2 %	36,3 %	31,3 %
* propriétaires	13,7 %	35,3 %	43,8 %
Résidences principales en résidences collectives (+ de 2 logements)	95,8 %	63,1 %	52,0 %
Logements HLM	64,6 %	19,1 %	18,6 %
Personnes en logement HLM	69,6 %	21,2 %	19,3 %
Nombre de ménages	3 173	18 807	295 559
Ménages d'une personne	44,3 %	49,6 %	38,7 %
* dont personne de 60 ans ou +	8,6 %	12,0 %	12,7 %
Ménages de 6 personnes ou plus	2,7 %	1,0 %	1,5 %
Ménages sans voiture	23,7 %	22,9 %	22,1 %
Ménages présents dans le même logement en 1990	69,2 %	66,7 %	40,7 %
Familles monoparentales	27,4 %	17,7 %	15,7 %
Activité - formation			
Population active totale	3 221	15 527	308 096
Niveau de formation des 15 ans et +			
* en cours d'études	22,9 %	27,0 %	15,6 %
* sans diplôme - CEP	22,5 %	16,6 %	23,7 %
* CAP - BEP - BEPC	27,6 %	22,0 %	28,7 %
* bac ou plus	27,0 %	34,4 %	32,0 %
Taux d'activité	47,4 %	41,7 %	46,7 %
* féminin	46,9 %	39,9 %	43,0 %
Taux de chômage	21,6 %	14,0 %	15,6 %
* des jeunes de 15 à 25 ans	35,2 %	25,1 %	30,3 %
* des femmes	22,7 %	14,8 %	17,2 %
Chômeurs de plus d'un an	60,9 %	55,2 %	56,5 %
Surface et densité (par ha et habitants/ha)			
Surface totale	112	832	55 108
Densité brute	60,4	44,9	12,0
Surface résidentielle	27	551	13 361
Densité résidentielle	250,7	67,6	49,4

Les données sont extraites du recensement exhaustif de la population sauf pour le nombre de ménages constitués d'une personne de 60 ans ou plus et pour le nombre de familles monoparentales (tirage au 1/4)



Thouars

6 790 habitants et 3 170 résidences principales sur 113 ha.

■ Localisation et environnement

Ensemble de résidences collectives entourant un bois d'une cinquantaine d'hectares, contre la rocade et proche du campus universitaire.

■ Composition

Les 1 540 logements sociaux et les 689 logements en 12 copropriétés sont divisés en trois parties, la résidence de Château Raba au nord du parc, une résidence à l'est du parc et une série de résidences avec un centre commercial à l'est.

■ Socio-démographie

Le profil des îlots est homogène. Les 15-24 ans sont sur-représentés, la part des plus de 60 ans est faible. Présence importante de familles monoparentales, de ménages d'une personne, et d'habitants nés étrangers.

La proportion de la population sans diplômes est faible, les étudiants sont sur-représentés. Le taux de chômage est élevé avec une forte présence de chômeurs de longue durée.

■ Principaux équipements

De nombreux équipements dont piscine, stade et bois de Thouars, centre social, centre de loisirs.

■ Historique et état

Réalisé en ZUP dans les années 1970, l'état et la qualité des résidences sont variables.

Le centre commercial, tout en fonctionnant bien, est d'une conception obsolète avec des accès par dalles et une organisation qui tourne le dos aux rues principales.

■ Enjeux

Valorisation du quartier et intégration dans la ville.

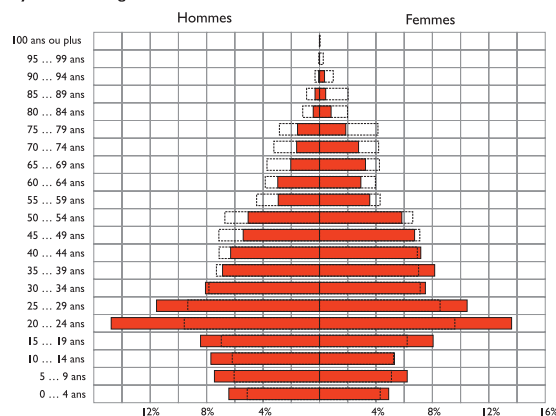
■ Projet

Restructuration du centre commercial, amélioration de la situation de copropriétés, réhabilitations et/ou reconstruction-démolition sur le parc social, réduction de la part du logement locatif social.

■ Principaux axes d'action

- développer par reconstruction-démolition le centre commercial, implanter des activités et réaménager les espaces publics attenants ;
- réaménager les espaces publics et les circulations pour établir une continuité d'itinéraires à l'intérieur du quartier et vers les quartiers voisins ;
- diversifier l'offre d'habitat par un renouvellement du découpage parcellaire et des formes d'habitat ;
- étudier l'hypothèse de reconstruction-démolition de Lorenzaccio après 2006 ;
- renforcer la gestion urbaine de proximité ;
- poursuivre les efforts d'insertion par l'emploi et la lutte contre les discriminations.

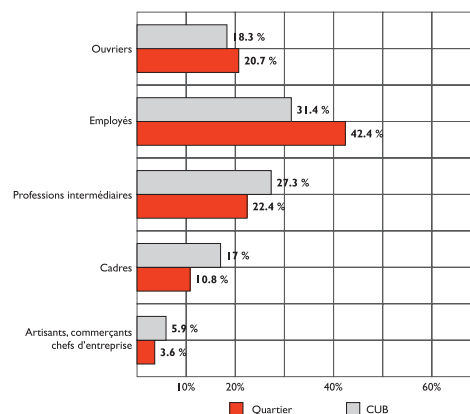
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillés correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

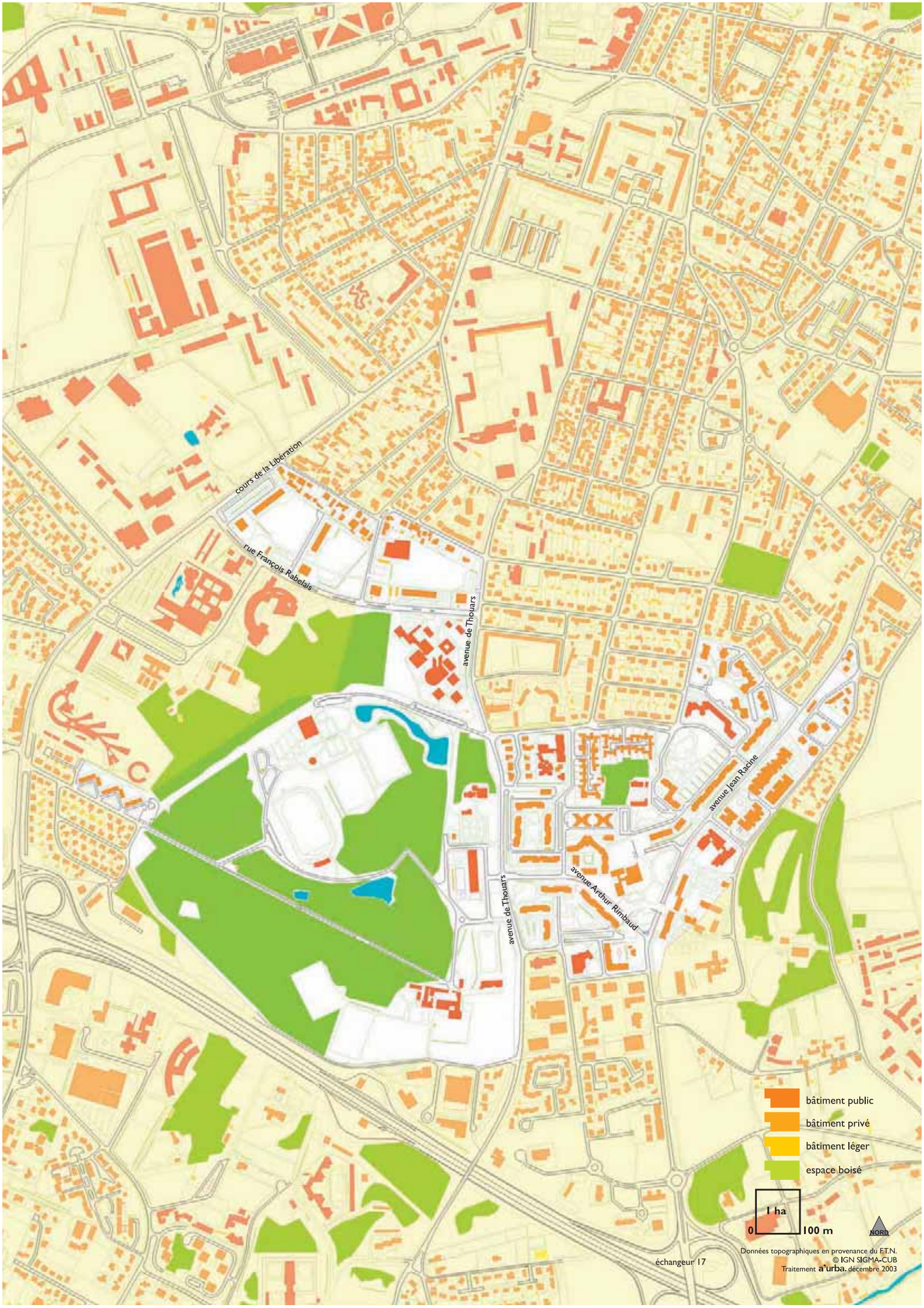
Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



cours de la Libération

rue François Rabelais

avenue de Thouars

avenue de Thouars

avenue Arthur Rimbaud

avenue Jean Racine

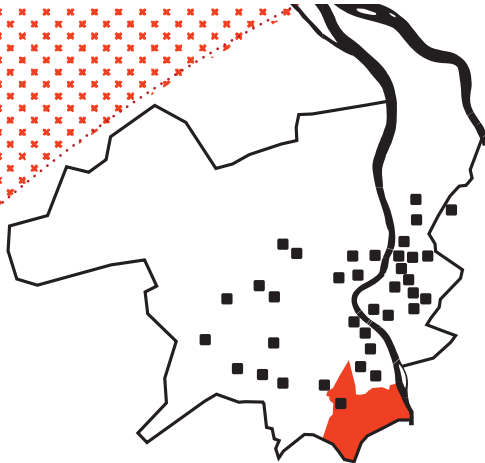
- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

1 ha
0 100 m



échangeur 17

Données topographiques en provenance du ET.N.
© IGN SIGMA-CUB
Traitement a'urba. décembre 2003



Villenave d'Ornon

3 .13

■ Situation et historique

La commune de Villenave d'Ornon est située au sud de l'agglomération bordelaise en deuxième couronne. Des interventions ont déjà eu lieu sur le quartier de Sarcignan avant l'actuel contrat de ville. Une OPAH a été menée en 1999 par le PACT de la Gironde sur la copropriété, mais aucune opération n'a été engagée dans l'attente de l'adoption de la loi SRU et des mesures concernant un plan de sauvegarde possible.

■ Convention territoriale et enjeux

La commune de Villenave d'Ornon possède un quartier dans le contrat de ville 2000-2006, Sarcignan – Saint-Martin, situé de part et d'autre de la rocade Sud. Les enjeux relatifs à ce territoire sont de trois ordres :

- l'intégration dans la ville de l'ensemble Sarcignan de copropriétés situées à l'extérieur de la rocade ;
- la cohérence sociale de la résidence HLM Saint-Martin et de la copropriété Le Château ;
- la tranquillité publique dans le quartier.

■ Renouveau urbain

Le projet urbain prévoit une restructuration en profondeur du quartier avec réhabilitation de bâtis, aménagement des espaces extérieurs et des circulations, amélioration des liaisons entre Sarcignan et l'extérieur, et développement d'une politique d'équipements en adéquation avec les enjeux (crèche et pôle éducatif, maison de quartier, nouveaux commerces de proximité).

Le PLH de la commune recommande une programmation en trois points :

- rééquilibrer l'offre d'habitat en cohérence avec le projet de lotissement de La Plantation (1500 logements) ;
- traiter le parc dégradé (résidences Sarcignan et Le Château) ;
- prévoir le maintien d'une production locative conventionnée SRU à au moins 20 % des résidences principales compte tenu du dynamisme de la production privée.

■ Développement social

Le projet social vise en priorité la mise en place d'une politique jeunesse. Les axes principaux sont le développement et la mise en cohérence des structures d'accueil périscolaires, l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs, l'accompagnement des familles et le soutien à la parentalité.

Le fonctionnement de la plate-forme de services publics, l'apprentissage de la citoyenneté et les actions de santé sont les autres orientations du projet.

■ Développement économique et insertion professionnelle

L'accès à l'emploi passe par une mobilisation partenariale et une meilleure information des acteurs locaux, pour construire une cohérence d'action entre les structures.

Le chômage des jeunes est une priorité, comme la transition entre école et emploi pour les jeunes les plus en difficulté scolaire.

Le soutien à la pépinière d'entreprises vise le développement de l'activité et l'aide aux porteurs de projet.

■ Tranquillité publique

La prévention s'appuie sur la médiation sociale et la formation des acteurs. Le conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD) doit être réactiver. Un axe d'accès au droit, notamment pour les personnes démunies, est prévu, avec une meilleure information des habitants et l'accompagnement des victimes. Le rôle de la police de proximité est renforcé.

■ Participation des habitants

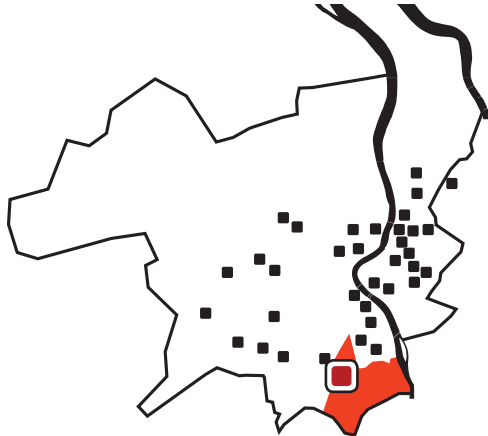
Une démarche mobilisatrice des habitants est prévue dans le cadre des projets les plus fédérateurs (fêtes du quartier) ou dans le cadre associatif autour de centres d'intérêt commun pour amener les personnes en difficulté hors de leur quartier.

Portrait socio-démographique des quartiers

	Sarcignan Saint-Martin	Commune	CUB
Population			
Population 1999	2 046	27 489	660 091
Population 1990	2 147	25 644	624 763
Variation annuelle moyenne (90-99)	- 0,5 %	0,8 %	0,6 %
Population 99 par tranche d'âge :			
* moins 15 ans	22,2 %	18,0 %	15,9 %
* de 15 à 24 ans	14,3 %	12,9 %	16,2 %
* de 25 à 59 ans	49,7 %	48,0 %	48,7 %
* 60 ans et plus	13,8 %	21,1 %	19,2 %
Étrangers	13,1 %	4,8 %	5,1 %
Familles et logements			
Nombre de résidences principales	826	10 634	295 559
Statut d'occupation des ménages :			
* locataires :	66,0 %		
- en HLM	26,8 %	15,3 %	18,6 %
- hors HLM	39,2 %	16,2 %	31,3 %
* propriétaires	30,8 %	64,2 %	43,8 %
Résidences principales en résidences collec- tives (+ de 2 logements)	88,4 %	25,3 %	52,0 %
Logements HLM	26,8 %	15,3 %	18,6 %
Personnes en logement HLM	27,1 %	14,4 %	19,3 %
Nombre de ménages	826	10 634	295 559
Ménages d'une personne	30,0 %	22,7 %	38,7 %
* dont personne de 60 ans ou +	9,2 %	11,0 %	12,7 %
Ménages de 6 personnes ou plus	3,5 %	1,9 %	1,5 %
Ménages sans voiture	19,7 %	11,2 %	22,1 %
Ménages présents dans le même logement en 1990	38,5 %	54,1 %	40,7 %
Familles monoparentales	30,4 %	13,6 %	15,7 %
Activité - formation			
Population active totale	1 021	12 707	308 096
Niveau de formation des 15 ans et +			
* en cours d'études	10,7 %	11,6 %	15,6 %
* sans diplôme - CEP	38,8 %	28,8 %	23,7 %
* CAP - BEP - BEPC	33,9 %	34,1 %	28,7 %
* bac ou plus	16,5 %	25,5 %	32,0 %
Taux d'activité	49,9 %	46,2 %	46,7 %
* féminin	46,4 %	43,2 %	43,0 %
Taux de chômage	23,8 %	13,3 %	15,6 %
* des jeunes de 15 à 25 ans	42,1 %	30,5 %	30,3 %
* des femmes	28,3 %	16,1 %	17,2 %
Chômeurs de plus d'un an	58,4 %	58,5 %	56,5 %
Surface et densité (par ha et habitants/ha)			
Surface totale	13	2 127	55 108
Densité brute	150,7	13,0	12,0
Surface résidentielle	11	702	13 361
Densité résidentielle	177,0	39,2	49,4

Les données sont extraites du recensement exhaustif de la population sauf pour le nombre de ménages constitués d'une personne de 60 ans ou plus et pour le nombre de familles monoparentales (tirage au 1/4)

3.13.1



Sarcignan – Saint-Martin

2 050 habitants et 830 résidences principales sur 14 ha.

■ Localisation et environnement

De part et d'autre de la rocade, entouré de maisons et petits immeubles ou en limite d'un ancien espace agricole.

■ Composition

Les copropriétés de Sarcignan, 400 logements en 7 barres R+4 plus un bâtiment en RC de commerces et la résidence Saint Martin, 210 logements de Domofrance en une tour R+12, 4 plots, 4 barres et 10 commerces.

■ Socio-démographie

Les profils des îlots de copropriété et ceux d'habitat social sont différents. La population est jeune, le pourcentage des 25-59 ans élevé, la proportion de familles monoparentales importante et la présence d'habitants nés étrangers très forte.

Le niveau de qualification est faible, le taux de chômage très élevé, en particulier chez les jeunes de moins de 25 ans, il reste élevé chez les femmes.

■ Principaux équipements

Des commerces, une école et des espaces verts de qualité dans la résidence de Sarcignan.

■ Historique et état

Les copropriétés de Sarcignan de qualité médiocre ont été construites dans les années 60, elles sont bien gérées. L'assainissement et la voirie sont en mauvais état. Les bâtiments constituent un premier niveau de copropriété, les espaces verts et la voirie, y compris l'accès à l'école, constituent un deuxième niveau de copropriété. Une OPAH a été engagée, sans suite, en 1999.

La résidence Saint-Martin, construite en deux tranches entre 1961 et 1975, est en situation difficile : incivilités et apparition de trafic.

■ Enjeux

Valorisation du quartier et meilleure insertion dans la commune.

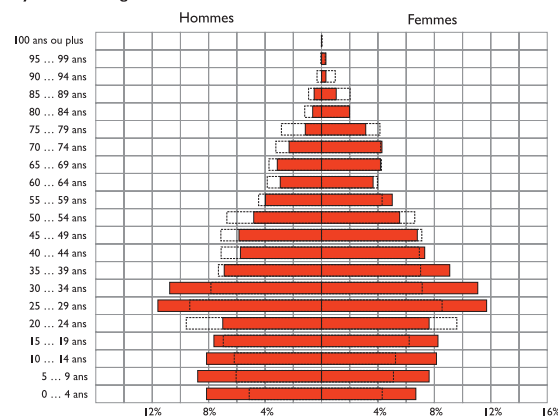
■ Projet

Veiller à maintenir ou améliorer le fonctionnement des copropriétés, améliorer la qualité du patrimoine et l'insertion socio-économique de Saint-Martin.

■ Principaux axes d'action

- investissements sociaux lourds : crèche, jardins familiaux ;
- intervention concernant la tranquillité publique ;
- intervention sociale d'animation et d'accompagnement pour la résidence Saint-Martin.

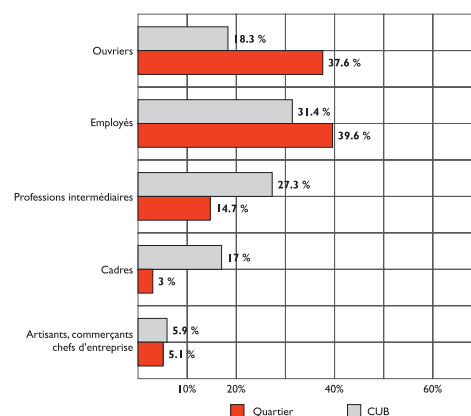
Pyramide des âges



Sources : INSEE, RP 99

Le profil en pointillé correspond au profil de la population de la communauté urbaine de Bordeaux

Catégories socio-professionnelles



Sources : INSEE, RP 99



© IGN - © SIGMA droits de l'État réservés



échangeur n°17

rue Yvon Massical

rue Jules Verne

résidence Sarcignan

chemin Gaston

avenue du Maréchal Leduc

échangeur n°18

- bâtiment public
- bâtiment privé
- bâtiment léger
- espace boisé

1 ha
0 100 m





Le parc des Coteaux

■ Présentation

Le parc des Coteaux est constitué d'un ensemble d'espaces verts le long du talus séparant la plaine de la Garonne du plateau de l'Entre-Deux-Mers, de Bassens à Floirac en passant par Lormont et Cenon. Le projet, d'intérêt communautaire et d'envergure intercommunale, doit permettre de valoriser cette « façade verte » des Hauts de Garonne en vis à vis de la façade des quais de la rive gauche de Bordeaux. Il concilie une démarche d'éthnobotanique avec des pratiques culturelles et ludiques dans un espace ouvert et périurbain.

La démarche s'appuie sur le rétablissement d'une continuité écologique nord-sud, sur la caractérisation de cet espace en poumon vert d'agglomération et sur la valeur écologique et patrimoniale du site dans un contexte urbain. L'ambition est d'aménager le parc des Coteaux avec les mêmes niveaux d'identification et d'échelle que ceux des quais de la Garonne, rives droite et gauche, ou ceux des espaces publics aménagés sur l'axe du tramway.

■ Principes d'aménagement

Deux approches se croisent sur le site pour transformer le chapelet d'espaces naturels dispersés sur les coteaux en parc urbain, continuum d'espaces ouverts au public : continuité et diversité.

Continuité par l'établissement d'un cheminement sur 18 km le long des coteaux, sous forme d'allées larges de 4 à 12 mètres, par un traitement boisé unitaire (cèdes, cyprès, chênes), par un aménagement parallèle des hauts et des pieds de coteaux et par des jardins clos mais accessibles.

Diversité par l'identification de sites et de parcs à révéler et à aménager pour le public selon des thèmes spécifiques, avec du nord au sud :

- le parc Beauval : un jardin historique ;
- le parc des Griffons et Séguinaud : le jardin des floralies (sport et culture) ;
- le parc Carriet : le jardin d'eau ;
- le parc de l'Ermitage : le jardin des thermes ;
- le parc des Iris : le lauretum ;
- le parc Palmer : le jardin à thèmes (installation d'un lieu culturel) ;
- le parc Victor Hugo : le chemin des sources ;
- le parc du Cypressat : le jardin des cyprès ;
- le parc de l'Observatoire : le jardin du ciel ;
- le parc de la Burthe : les jardins du monde (installations sportives et de loisirs pour la jeunesse).

Des activités commerciales restreintes en rapport avec le végétal et le jardin seront organisées dans les parcs thématiques.

■ État de la démarche

L'étude a abouti à l'élaboration d'un guide pour la réflexion des élus qui prend une dimension intercommunale sous la forme d'un schéma directeur du parc des Coteaux pour accompagner la transformation et la valorisation des coteaux de la rive droite. Les études doivent se poursuivre pour préciser le projet thématique propre à chaque espace. Le projet entre dans une phase opérationnelle.

Un établissement public du parc des Coteaux sera créé pour assurer la maîtrise foncière, sa gestion et son évolution dans le temps. Il devra notamment acquérir du terrain pour compléter l'ambition du projet.

L'entretien du parc des Coteaux sera organisé selon la démarche de haute qualité environnementale.

■ Enjeux

Cette démarche est porteuse d'enjeux multiples :

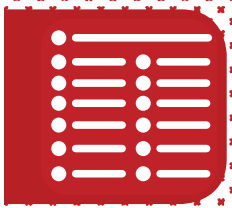
- valorisation de l'image de la rive droite en vue de l'attractivité à l'échelle de l'agglomération ;
- mise à disposition du public d'un réseau d'espaces verts exceptionnel par son étendue (400 hectares) et sa situation en belvédère ;
- poursuite de la dynamique intercommunale rive droite et de la nouvelle dimension à l'ensemble des projets dans le cadre du GPV.



© Paul Robin - a urba

3 .14





La présentation des dispositifs est organisée en fonction des thèmes prioritaires de la convention cadre, bien que certains dispositifs puissent relever de plusieurs thèmes.

Le renouvellement urbain est concerné par deux dispositifs spécifiques, le GPV et l'ORU. Il doit se réaliser en cohérence avec le plan local d'urbanisme et le programme local d'habitat. Les possibilités d'action sont liées aux financements du logement et aux dispositifs d'intervention sur le parc privé.

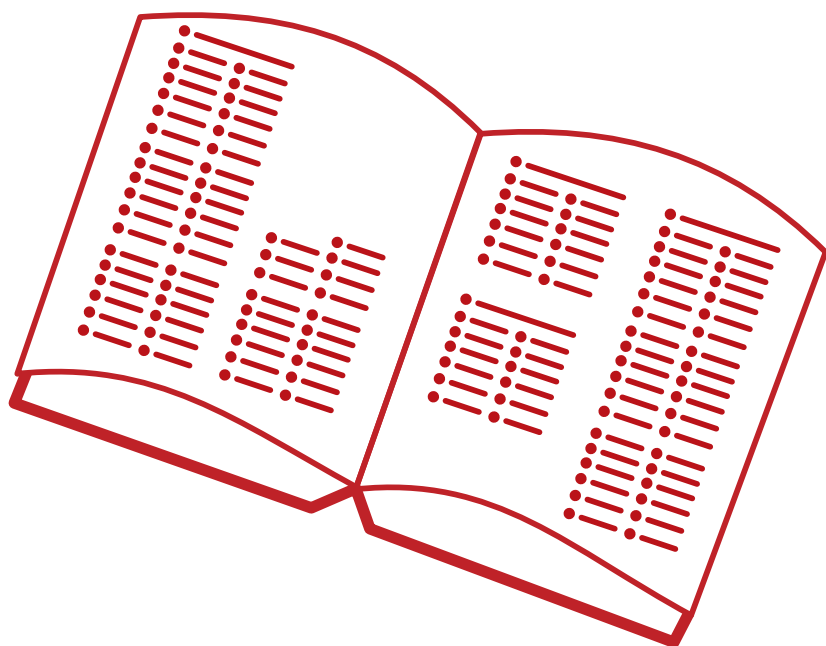
Le développement économique et l'insertion professionnelle sont dynamisés par la création de zones d'exonération et d'aides, ZRU et ZFU ; des projets peuvent bénéficier de financements européens, Objectif 3 et 2, PIC URBAN ; des structures ont été créées pour accueillir, aider et orienter les demandeurs d'emploi, équipes emploi-insertion PLIE, CLI et missions locales ; des dispositifs d'accompagnement à l'emploi, programme TRACE et mesures ASI ont été mis en place.

Le développement social est stimulé par les avantages liés au classement en ZUS, en ZEP et par une série de dispositifs et contrats concernant les jeunes : CEL - CTLJ, classes-relais, CLAS, VVV, École ouverte ; ou orientés vers les adultes et les familles : REAAP, ateliers santé ville, PDALPD, adultes-relais, CODAC.

La tranquillité publique est favorisée par la création de maisons de la justice et du droit, par une série hiérarchisée de dispositifs de prévention de la délinquance, conseil départemental de prévention, CLSPD et CLS ; par des mesures d'aide aux victimes et d'aide juridictionnelle.



Les dispositifs de la politique de la ville



4.1.1. Le contexte

La politique de la ville, comme d'autres politiques, est insérée dans un contexte réglementaire et programmatique avec lequel elle est coordonnée. C'est à dire qu'elle doit se situer dans le cadre de ces instruments qui sont élaborés ou mis à jour en tenant compte de la politique de la ville. Il s'agit du PLU (plan local d'urbanisme), outil de planification et d'urbanisme qui crée et fixe les droits à construire et du PLH (programme local de l'habitat), à cinq ans. Les équipes travaillant sur le renouvellement urbain tiennent compte de ces instruments.

■ Le PLU, plan local d'urbanisme

Le PLU est le projet urbain de la communauté urbaine de Bordeaux en matière d'aménagement, de traitement de l'espace public, de paysage et d'environnement. Il organise l'occupation et l'utilisation des sols et régit les procédures qui y sont liées, comme les autorisations d'occupation des sols (dont les permis de construire individuels), les lotissements, les zones d'aménagement concerté, etc.

Le PLU est composé d'un rapport de présentation, du PADD (projet d'aménagement et de développement durable), du règlement d'urbanisme, de documents graphiques et d'annexes.

Il est élaboré en association avec les communes et un certain nombre de partenaires institutionnels, notamment l'État, et en concertation avec la société civile et le public.

Le conseil communautaire a demandé à chaque commune d'élaborer son propre projet de territoire, indiquant ses orientations à 10 ans, comme première étape du PLU.

La CUB a initié la 4^e révision du POS, devenu PLU communautaire, avec l'objectif d'arrêter le projet en 2004 pour une approbation en 2005. La maîtrise d'œuvre de ce projet est confiée à l'a-urba.

Les orientations de la CUB en matière d'aménagement s'ancreront sur les perspectives suivantes :

- recentrer le développement urbain autour des centres villes et à l'intérieur de la rocade pour limiter l'étalement urbain générateur de surcoûts pour la collectivité ;
- reconstruire la ville sur elle-même par un processus de requalification et de renouvellement

urbain ; affirmer la référence à un modèle de ville compacte, économe et conviviale ;

- rechercher la diversification et l'évolution des quartiers d'habitat social, agir sur la vacance ;
- maîtriser l'usage de la voiture individuelle dans tous les territoires ;
- promouvoir un développement équilibré du territoire, en s'appuyant sur le passage à la taxe professionnelle unique (TPU) ;
- inscrire le développement durable dans les priorités de la réflexion ;
- protéger le patrimoine naturel et assurer une gestion économe des ressources.

Textes de référence

Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. JO du 14 décembre 2000.

Contacts

Jacqueline Descazeaux, direction du développement urbain et de la planification, CUB ; Francis Cuillier, directeur général, a-urba

■ Le PLH, programme local d'habitat

Le PLH, qui définit la politique de l'habitat, est l'outil essentiel de mise en œuvre des principes de mixité urbaine et de diversité de l'habitat.

Il est élaboré et piloté par les collectivités locales. La loi préconise une élaboration intercommunale par un EPCI compétent en matière d'habitat.

Ce programme comprend trois parties obligatoires :

- un **diagnostic**, analyse des données spatiales et sociales, estimation du développement démographique et socio-économique ;
 - un **énoncé d'objectifs** doit assurer une offre diversifiée d'habitat, satisfaire les besoins en logement, veiller à l'équilibre du peuplement dans le parc de logement et entre les différents quartiers de la ville ;
 - un **programme d'actions** (phase de mise en œuvre) qui doit décliner par commune les objectifs de production de logements sociaux (loi SRU article 55). Il doit de plus comprendre un plan de revalorisation de l'habitat existant.
- La CUB, en application des nouvelles compétences qu'elle a acquise en matière d'habitat, a élaboré son PLH en y associant les bailleurs sociaux, des opérateurs privés, des associations et le conseil général de la Gironde. Le PLH a été arrêté le 20 octobre 2000, complété le 14 décembre 2001 et définitivement adopté le 28 février 2003.
- L'adoption et le suivi du PLH ont été coordonnés avec la politique de la ville. Les orientations, les

actions territorialisées et la méthode proposée d'utilisation des outils du PLH ont nourri le volet habitat du contrat de ville. Ainsi, grâce à l'harmonisation des objectifs et des actions, le PLH bénéficie de leviers supplémentaires, institutionnels et financiers.

Textes de référence

Quatre tomes approuvés par le conseil de la CUB le 14 décembre 2001 :

1. Diagnostic et thèmes opératoires ;
2. Orientations, actions et moyens ;
3. Situation et perspectives des communes de la CUB ;
4. Actualisation du programme avec la prise en compte des dispositions de loi SRU.

Un cinquième tome approuvé le 28 février 2003, avenant au PLH (il se substitue au tome 4) et un sixième tome, en préparation, qui sera signé par la CUB, l'État, l'ANAH et le CILG, convention d'application du PLH communautaire.

Contacts

Jacqueline Descazeaux, direction du développement urbain et de la planification, CUB ; Corinne Gély, mission habitat et évolution sociale, a-urba

4.1.2. Les dispositifs spécifiques

■ Le GPV

Les signataires de la convention GPV Bassens-Cenon-Floirac-Lormont sont l'État dont l'engagement se situe à hauteur de 23,33 M €, les 4 communes (17,27 M €), la CUB (16,67 M €), le conseil général de la Gironde (10 M €), le conseil régional d'Aquitaine (7,27 M €), les bailleurs sociaux, la CDC, la CAF de Gironde et le FASILD.

Le **comité de pilotage** du GPV est constitué des signataires de la convention.

Un **groupement d'intérêt public** (GIP) du GPV a été créé en août 2001. Le GIP regroupe l'État, la CUB et les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont.

L'équipe de mise en œuvre du GPV est constituée du personnel du GIP.

Contacts

Étienne Parin, directeur du GIP-GPV

■ L'ORU de Bègles, opération de renouvellement urbain

L'**équipe de pilotage** est composée du maire et de l' élu en charge de l'opération, du préfet, des élus municipaux concernés, des différents

services de l'État concernés, du conseil régional d'Aquitaine, du conseil général de la Gironde, de la CUB, de la CAF, du FASILD, de la CDC, de la SAEMCIB, d'un représentant des habitants, de la directrice générale des services de la commune et de référents locaux, du directeur de l'équipe d'agglomération ainsi que de l'équipe projet.

L'**équipe projet** est composée du chef de projet, d'un architecte urbaniste, d'un paysagiste, d'un sociologue et d'un professionnel de la maîtrise d'ouvrage.

Contacts

Béatrice Brèthes, DGA et chef de projet, service politique de la ville, mairie de Bègles

4.1.3. Les dispositifs d'intervention sur le parc privé

■ L'OPAH, opération programmée de l'habitat

L'OPAH est une **procédure contractuelle** résultant d'une convention passée entre l'État, une commune ou une intercommunalité et l'ANAH, voire d'autres partenaires.

Cet outil souple a permis la revalorisation de quartiers anciens. Une circulaire du 8 novembre 2002 a conforté le principe des OPAH tout en les re-situant dans un projet de territoire et en leur fixant des objectifs prioritaires.

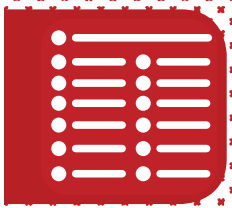
L'enjeu est de traiter plus efficacement les quartiers très dégradés et d'optimiser la cohérence de ces outils avec les autres politiques sociales et urbaines convergentes (PLU, PLH, PDALPD).

Une OPAH comporte l'étude préalable du parc de logement et la définition des objectifs qualitatifs et quantitatifs que l'on se propose d'atteindre ainsi que les moyens que chaque cocontractant amènera à l'opération. Une équipe spécialisée est chargée d'une mission de suivi-animation.

L'OPAH doit permettre la remise sur le marché de logements vacants et l'amélioration de la qualité de l'offre locative privée existante, en assurant pour une part des logements concernés, des niveaux de loyers accessibles aux ménages modestes grâce à des aides majorées en cas de « conventionnement ».

Des OPAH spécifiques peuvent être mises en œuvre :

- L'**OPAH-RU**, OPAH de renouvellement urbain qui traite des situations sociales et urbaines les plus dures en raison de l'insalubrité de l'habitat, de la



4

présence de friches urbaines, de phénomène de vacance ou de vétusté des immeubles ou d'une morphologie urbaine complexe.

Une OPAH-RU est actuellement en phase opérationnelle sur la ville de Bordeaux. Elle s'étend, à l'intérieur des cours, sur les 203 ha du centre historique et comprend les quartiers prioritaires de Sainte-Croix et Saint-Michel, mais aussi d'autres quartiers sensibles socialement et économiquement comme Saint-Éloi. Cette OPAH est menée pour cinq ans, la convention est signée depuis le 18 juillet 2003 entre l'ANAH, la ville de Bordeaux, la CDC, le conseil général, le Crédit immobilier de Gironde. L'opération est financée par les signataires de la convention et la CUB.

Contacts

Arnaud Lecroart, directeur, In'Cité ; Catherine Chimits, chef de projet du centre historique, secrétariat général, mairie de Bordeaux

- L'**OPAH-RR**, OPAH de revitalisation rurale qui a pour objectif de traiter les situations difficiles en zone rurale.

- Le **PIG habitat** qui autorise le conventionnement des logements, constitue, désormais, un outil partenarial dont l'initiative peut relever d'une collectivité territoriale ou de l'État. Il a pour objectif de résoudre des problèmes spécifiques qui ne justifient pas le lancement d'une OPAH.

■ Plan de sauvegarde

C'est une démarche partenariale et globale de restauration du cadre de vie et de redressement de la situation des immeubles en copropriété les plus en difficulté. Elle est incitative par les aides qui peuvent être mobilisées et partenariale car elle s'appuie sur la souscription d'engagements par les partenaires impliqués : État, ANAH, CDC, collectivités locales et l'ensemble des partenaires institutionnels, représentants du syndicat de copropriétaires et représentants des locataires.

La procédure est lourde. Elle est initiée par le préfet saisi par le maire ou par une association concernée. Le préfet constitue, sur proposition du maire, la commission qui va élaborer le plan de sauvegarde. Si un ensemble est constitué de plusieurs copropriétés, il faut un plan par copropriété. Le plan élaboré est approuvé par arrêté du préfet puis notifié à chaque personne morale ou physique concernée et au procureur de la République.

La mise en œuvre dure de 2 à 5 ans. Un coordonnateur nommé par le préfet veille au bon déroulement du plan et réunit les parties aux échéances fixées. Il est assisté par une équipe de

suivi et d'animation. Le coordonnateur propose au préfet le constat d'achèvement du plan de sauvegarde quand les objectifs sont atteints ou au terme de la période prévue (5 ans au maximum) ou le constat de l'échec. Un nouveau plan de sauvegarde ou d'autres procédures peuvent alors être prévus en cas de besoin.

À Sainte-Eulalie, en coordination avec les actions de la politique de la ville, deux plans de sauvegarde ont été initiés par le préfet à la demande du maire pour les copropriétés des Bleuets et des Acacias. Un chef de projet politique de la ville a été recruté et les études nécessaires sont en cours de lancement.

Textes de référence

Loi SRU du 14 décembre 1999.

Contacts

Hélène Barbot, chef de projet, mairie de Sainte-Eulalie

4.1.4. Le financement du logement

- Les circuits spécialisés de financement du logement ont trois sources principales :

- Le 1 % patronal versé par les entreprises privées non agricoles de plus de 10 salariés. Il est assis sur les salaires et est affecté au financement d'opérations multiples définies dans un cadre conventionnel entre les partenaires sociaux et l'État.

- Le livret A qui repose essentiellement sur les fonds récoltés par le réseau du livret A (Caisses d'épargne Écureuil et La Poste) et du livret Bleu des Crédits mutuels. Les fonds centralisés à la CDC servent principalement au financement des opérations d'investissement dans le secteur locatif social.

- L'épargne logement qui s'alimente à deux sources, le compte épargne logement et surtout le plan d'épargne logement.

- Les filières de financement sont en relation avec ces circuits, elles sont complétées par les emprunts aux conditions du marché. Les principales filières qui font l'objet de conventions avec l'État sont l'UESL et la CDC.

- L'**UESL** finance à partir du 1 % logement La Foncière et l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

- La **CDC** dispose de deux ressources :

- Ses **fonds propres** ont doté, jusqu'au 30 juin 2003, le FRU, fonds d'intervention pour le renouvellement urbain. Outre le cofinancement de l'ingénierie et de la conduite de projets, ils ont pu permettre des prises de participation pour le

développement d'activités économiques.

- Les **fonds d'épargne** qui alimentent les enveloppes à des taux préférentiels :

- Le **PRU**, prêt renouvellement urbain, qui finance tout particulièrement les investissements effectués dans les GPV ou les ORU. Il est bonifié par le 1 % logement, l'enveloppe étant fixée pour la période 2003-2005. Il permet de couvrir les dépenses :

- de démolition de logements locatifs sociaux et dépenses indirectes (plan de relogement) ;
- de changement d'usage de logements locatifs sociaux ;
- de réhabilitation lourde subventionnée par une PALULOS ;
- de requalification de l'habitat privé, notamment dans le cadre d'un plan de sauvegarde des copropriétés dégradées, d'un protocole de lutte contre l'habitat indigne ou l'insalubrité ;
- de traitement des friches urbaines, d'aménagement urbain et de requalification économique.

Les emprunteurs sont des collectivités locales, des organismes HLM, des sociétés d'économie mixte ou tout opérateur intervenant dans les projets de renouvellement urbain. La durée est de 15 à 50 ans selon le type d'opération.

- Le **PPU**, prêt projet urbain, permet de financer les travaux de revalorisation urbaine, sociale et économique des quartiers en difficulté inscrits dans la géographie prioritaire de la politique de la ville. Il s'agit d'investissements à vocation économique (centres commerciaux, services, zones d'accueil d'entreprises, etc.), de travaux d'infrastructures et d'aménagement (voiries, démolition), de désenclavement de ces quartiers par le développement de moyens de transports collectifs adaptés, d'équipements de proximité (maisons pour tous, bibliothèques), et d'équipements à vocation supra-locale (établissements d'enseignement primaire, centres culturels ou sportifs).

La durée du prêt est de 15 ans maximum et jusqu'à 25 ans pour les opérations lourdes. Les emprunteurs sont les mêmes que pour les PRU.

Le préfet de région et la direction régionale de la CDC examinent conjointement, dans le cadre de la politique contractuelle de développement urbain, la programmation des opérations à financer.

- Le **PNRU**, programme national de renouvellement urbain, a été progressivement construit à partir du comité interministériel des villes du 14 décembre 1999 qui a fixé la liste des 50 sites retenus au titre du GPV et des 30 sites d'opération de

renouvellement urbain. Il a pris des mesures en faveur des copropriétés dégradées et a mis en place un dispositif financier pour la période 2001-2006. Néanmoins, un certain nombre de projets s'inscrivent davantage par essence dans une durée de 10-15 ans. Outre les crédits au titre des contrats de ville (2,7 milliards €), la participation des collectivités locales et les crédits européens, le PNRU bénéficie :

- d'environ 770 M € qui s'ajoutent aux 180 M € déjà prévus pour les anciens GPU, grands projets urbains¹ ;

- de **crédits logements**, qui seront réévalués en fonction du rythme des démolitions et reconstructions de logements. Le taux maximal de subventions des démolitions passe de 35 % à 50 % et les crédits de l'amélioration de la gestion urbaine de proximité ont doublé en 2001.

Ce programme continue à produire des effets alors qu'il est en cours de remplacement par le programme national de rénovation urbaine précédemment évoqué.

- La **direction des politiques sociales contractuelles du conseil général de la Gironde** accorde, en complémentarité du financement de l'État, une aide financière aux organismes logeurs, aux communes ou aux propriétaires privés, pour permettre de proposer des loyers plafonnés dans le cadre d'un conventionnement de type PLUS (prêt locatif à usage social), PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et PST (programme social thématique).

Contacts

Josette Dubois, service des politiques insertion et habitat, DPSC

- Le **financement du logement social** est assuré, après programmation et instruction des dossiers par la DDE, à travers une subvention État accompagnée de prêts spécifiques, d'aides fiscales (TVA à taux réduits et exonération temporaire de TFPB) et d'un conventionnement ouvrant droit à l'APL. À des montants de subvention et des taux de prêt différents sont associés des loyers plafonds allant du niveau le plus faible (PLAI), au produit de financement du logement locatif social le plus courant (PLUS) et à un produit non subventionné mais conventionné (PLS).

Contacts

Joël Audenaert, direction des Politiques sociales contractuelles, préfecture de la Gironde

Danièle BreLOT, bureau du financement du logement social, service habitat, ville et quartier, DDE de la Gironde

¹ Entreprises, territoires et développement (ETD), *Dispositifs nationaux et européens, Acteurs et développement local* - Guide, mai 2002, 319 p.

4.2.1. Les zones bénéficiant d'exonérations fiscales et sociales

■ Zone de redynamisation urbaine (ZRU)

Fixées par décret, les ZRU correspondent à des ZUS qui ont des difficultés particulières. Elles sont appréciées en fonction de leur localisation dans l'agglomération, de leurs caractéristiques économiques et sociales et d'un indice synthétique. Ce dernier est établi en fonction du nombre d'habitants par quartier, du taux de chômage, de la proportion de personnes sorties du système scolaire sans diplômes et du potentiel fiscal des communes.

L'objectif est de rééquilibrer la proportion habitat-emploi, en attirant, en maintenant et en créant des activités et des emplois sur ces territoires par des exonérations fiscales et sociales.

Les dispositions dérogatoires sont les suivantes :

- exonération de la taxe professionnelle pour les créations et les extensions d'établissements, compensée par l'État ;
- exonération de la taxe professionnelle pour les entreprises existantes, compensée par l'État ;
- régime de faveur avec exonération d'impôt sur les bénéfices (deux premières années à 100 %, puis dégressive sur les trois années suivantes) aux seules entreprises nouvelles au sens juridique et économique du terme et dont l'activité présente essentiellement un caractère industriel, commercial ou artisanal. Elle n'est pas subordonnée à la seule implantation dans la zone ;
- exonération des droits de mutation pour les acquisitions de fonds de commerce ;
- exonération pendant un an des cotisations patronales de sécurité sociale pour les embauches du 2^e au 50^e salarié ;
- aides majorées aux chômeurs créateurs d'entreprises.

Ne pris en compte que les contrats de travail à durée indéterminée ou déterminée d'au moins 12 mois. Il est nécessaire de demander l'exonération par écrit dans le délai de trente jours suivant la date d'effet du contrat de travail. Les entreprises situées dans des ZRU bénéficient des avantages des ZUS² (FRE, mesures sociales, etc.).

Les avantages fiscaux et sociaux pour le chef d'entreprise sont d'une durée de cinq ans à taux plein puis à taux dégressifs.

Les habitants et les entreprises de moins de 150

salariés des quartiers ci-dessous sont concernés : quartiers Bacalan, Claveau, Les Aubiers, Bastide - Benauges - quais de Queyries et Braza, Belcier (Bordeaux) ; Yves Farge (Bègles) ; Bas-Cenon, Libération, Benauges, Hauts-de-Garonne, ce qui équivaut à 80 % de la commune (Cenon) ; Cité Libération, Hauts-de-Garonne (Floirac) ; Hauts-de-Garonne (Lormont) ; Saïge, Châtaigneraie, Cité Ladonne (Pessac) ; Thouars (Talence) et Sarcignan (Villeneuve d'Ornon).

Textes de référence

- Code général des impôts.
- Loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.
- Loi n°96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du Pacte de relance pour la ville.
- Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (article 86 à 92).
- Décret n°96-1157 du 26 décembre 1996 fixant la liste des zones de redynamisation urbaine des communes de France métropolitaine.
- Circulaire DIV/DPT-IEDE/2000/614 du 13 décembre 2000 relative au financement de la revitalisation économique des territoires prioritaires de la politique de la ville.
- Loi Borloo, loi 2003-710 du 1^{er} août d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Contacts

DDTEFP ; URSSAF de la Gironde ; Jean Larrieu, direction du commerce et de l'action territoriale ; Dominique Ballion, service des affaires économiques, chambre des métiers de la Gironde ; chambres consulaires

■ Zone franche urbaine (ZFU)

Le dispositif réglementaire d'exonération a été réouvert pour les entreprises de moins de 50 salariés qui s'y implantent ou s'y créent jusqu'au 31 décembre 2007. Fixé par décret, il s'agit d'un zonage très ciblé qui concerne les quartiers les plus en difficulté (de plus de 10 000 habitants définis à partir de certains critères : taux de chômage, potentiel fiscal par habitant, etc.).

Les exonérations concernent les cotisations patronales d'assurances sociales, d'allocations familiales, d'accidents du travail ainsi que les cotisations et contributions versées par l'employeur au titre du Fond national d'aide au logement (FNAL) et du versement transport.

- L'exonération de charges patronales est applicable pour les salariés concernés pendant une période maximum de cinq ans à taux plein. À l'expiration

² Voir fiche correspondante

de cette période, les employeurs bénéficient d'une sortie progressive du dispositif sur trois ans, à taux dégressif. Cette sortie dégressive s'étale sur neuf ans pour les entreprises de moins de cinq salariés. Les entreprises en ZFU, depuis le 31 décembre 2001, doivent employer ou embaucher un tiers de résidents d'une ZUS de l'unité urbaine ou de l'agglomération de la ZFU d'implantation. Cette proportion d'un tiers est appréciée sur les salariés embauchés ou/et employés dans la ZFU, en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée d'au moins douze mois. Cette condition doit être remplie lors de toute nouvelle embauche et prend effet postérieurement à la deuxième embauche ayant ouvert droit à l'exonération.

- L'impôt sur le bénéfice et la taxe professionnelle peuvent également bénéficier d'un allègement fiscal pouvant aller jusqu'à 14 ans (5 ans à taux plein et 9 ans avec dégressivité) pour les entreprises de moins de 5 salariés, et jusqu'à 8 ans (5 ans à taux plein plus 3 ans avec dégressivité) pour les entreprises de plus de 5 salariés. L'État compense également l'exonération de la taxe professionnelle pour les créations et les extensions d'établissements, de la taxe foncière sur les propriétés bâties affectées à un usage économique et l'exonération des droits de mutation pour les acquisitions de fonds de commerce.
- Enfin, l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux et des bénéfices non commerciaux est exonéré. Les entreprises implantées dans certains quartiers des communes de Bordeaux (Bastide), Lormont, Cenon et Floirac (Hauts-de-Garonne) sont concernées. Une délimitation précise, rue par rue, des quartiers éligibles est consultable à la préfecture. Depuis le 19 novembre 2001, pour ouvrir droit à l'exonération de charges sociales patronales, toute embauche effectuée en zone franche urbaine doit faire l'objet d'une déclaration, dans un délai de 30 jours à partir de la date d'effet de l'embauche. Les cotisations salariales de sécurité sociale, la CSG et la CRDS restent dues. L'exonération est applicable à la fraction de rémunération limitée à 150 % du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail rémunérées.
- Les dispositions relatives à l'aménagement urbain, à l'habitat et à la vie associative valables en ZUS le sont également en ZFU. Un doublement de la nouvelle bonification indiciaire pour les agents affectés dans les ZFU est prévu ainsi

qu'un programme expérimental concernant l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune.

Textes de référence

- Loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville modifiée, notamment ses articles 12 et 13 modifiés par l'article 87 de la loi N°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains par l'article 145 de la loi de finances 2002 n°2001-1275 du 28/12/2001 et par l'article 79 de la loi des finances rectificative pour 2002 (n° 2002-1576 du 30 décembre 2002).
- Décrets n° 96-1154 et 96-1155 du 26 décembre 1996 modifiés portant délimitation des zones franches urbaines dans certaines communes.
- Décret n°97-126 du 12 février 1997 modifié par le décret n°2001-1064 du 15 novembre 2001.
- Circulaire interministérielle DSS/DIV n°2002-61 du 31 janvier 2002 relative à la mise en œuvre des mesures de réforme du dispositif d'exonération de charges sociales patronales applicables en ZFU.
- Circulaire DSS/FGSS/5B/n°97/200 du 17 mars 1997 relative à l'allègement de charges sociales en faveur de l'emploi dans les zones franches urbaines.
- Circulaire DSS/DIV/DEPSE n°2002/235 du 18 avril 2002 prise pour l'application de l'article 145 de la loi finances pour 2002 relatif au dispositif d'exonération de charges sociales patronales applicable en zones franches urbaines.
- Circulaire interministérielle DSS/DIV/DGFAR n°2003-233 du 19 mai 2003 prise pour l'application de l'article 79 de la loi des finances rectificative pour 2002 relatif au dispositif d'exonération de charges sociales patronales applicable en ZFU.
- Loi Borloo, loi 2003 710 du 1^{er} août d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Contacts

Michèle Audet, URSSAF de la Gironde ; Jean Larrieu, direction du commerce et de l'action territoriale ; Dominique Ballion, service des affaires économiques, chambre des métiers de la Gironde ; chambres consulaires

4.2.2. Les structures d'accompagnement à l'emploi

■ Les équipes emploi-insertion

La mise en place d'une équipe emploi-insertion dans un quartier a pour but :

- de faciliter l'accès des habitants à l'information sur

4

l'emploi et la formation, aux services de l'ANPE et à l'ensemble des services publics compétents ;

- organiser un relais efficace entre les structures d'emploi et d'insertion en place (agences locales pour l'emploi, missions locales, PLIE, ASSEDIC, services sociaux, structures d'appui aux projets) ;
- proposer un accompagnement social ou un appui aux projets individuels ;
- créer ou adapter des prestations d'accompagnement à l'emploi.

Public final

Tous les demandeurs d'emploi résidant dans un quartier prioritaire, inscrits ou non à l'ANPE.

Critères de sélection du demandeur

L'initiative de la création d'une équipe emploi-insertion appartient aux communes et aux élus locaux. Ils doivent répondre à un appel à projet auprès des partenaires du contrat de ville.

Procédures à suivre, à l'initiative des communes :

- établissement d'un diagnostic sur les conditions d'accès des habitants du quartier à l'information sur l'emploi et la formation ;
- descriptif de l'action (partenariats, choix de l'implantation géographique, composition de l'équipe, budget, impact attendu) ;
- avis du directeur régional de l'ANPE ;
- agrément d'un comité national.

Territoires concernés

Dans l'agglomération de Bordeaux, ce dispositif est expérimenté dans la commune de Lormont.

Textes de référence

- *Circulaire DIV/DPT-IEDE/2000/213 du 18 avril 2000.*

Contacts

Alain Baquerin, conseiller principal de l'emploi, responsable politique de la ville, DDANPE

■ Le PLIE, plan local pour l'insertion et l'emploi

Le PLIE est pluriannuel. Il constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Le PLIE est un dispositif d'insertion professionnelle, il prend en compte les freins à l'emploi, problèmes matériels, de santé, et autres. Il propose suivant les cas, une orientation, une formation et une mise en situation de travail.

Les deux missions d'un PLIE sont l'accompagnement individualisé et le montage de projet.

Un PLIE rassemble trois types de partenaires : des institutionnels, des opérationnels référents tels que l'ANPE, l'AFPA (association nationale pour la

formation professionnelle des adultes), les centres communaux d'action sociale, et les milieux économiques (chambres consulaires, entreprises, etc.).

Le PLIE agit sur un territoire défini (commune ou groupement de communes) et s'adresse à un public en grande difficulté (RMI, peu ou pas de qualification, etc.) repéré par les structures partenaires. Les sorties sont considérées « positives » quand les personnes quittent le dispositif avec un emploi dit « durable », c'est à dire un CDI ou un CDD de plus de six mois ou une formation qualifiante débouchant sur un emploi. En outre, le PLIE poursuit l'accompagnement individualisé de ses adhérents jusqu'à six mois après le retour à l'emploi.

Les financements des PLIE sont mis en place pour la durée de la programmation européenne, la dernière étant de 5 ans et sont renouvelables. Le PLIE de Bordeaux est financé à environ 55 % par les collectivités locales et l'État, et à 45 % par le FSE. Ils sont financés jusqu'en 2006.

Textes de référence

- *Circulaire D.G.E.F.P. n° 99-40 développement des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi. Art. 16 de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 (loi de lutte contre les exclusions)*

Territoires concernés

- **PLIE de Bordeaux**, créé en 1998, établissement public géré par le CCAS de Bordeaux, est l'un des plus importants au niveau national. En 2002, 1 032 bordelais ont bénéficié d'un suivi dont 555 habitaient un des quartiers prioritaires du contrat de ville. Chaque année, il met en place un ou plusieurs chantiers-école et de nombreuses actions répondant aux besoins de ses adhérents (contrats en alternance avec la chambre de métiers, mises en situation de travail au sein du CCAS, forums Découverte des métiers, intervention au sein de clubs d'entreprises en lien avec la direction du développement économique de la ville de Bordeaux, etc.). Le PLIE a aussi servi de base expérimentale nationale dans le cadre du nouveau Code des marchés publics pour l'utilisation de la clause en faveur de l'insertion pour l'emploi.

Contacts

Véronique Delannoy, directrice, CCAS ; Sophie Coué-Cambon, directrice adjointe, PLIE de Bordeaux

- **PLIE des Graves**, sur le territoire de l'ancien PLIE de Bègles et de la communauté de communes de Montesquieu. Il est géré par l'association A.D.E.L.E.

Un PALE, plan d'action local pour l'emploi, réalisé

en 2001 (de janvier à septembre) a permis d'établir un diagnostic du territoire, de mobiliser les acteurs économiques et sociaux et de conforter les objectifs stratégiques du PLIE de Bègles. En 2002, cette structure a accueilli 302 personnes dont 107 réparties dans les quatre quartiers prioritaires politiques de la ville. Le PLIE finance des actions de sensibilisation de ces populations aux dispositifs de droit commun, en mettant en place des permanences dans ces quartiers.

Un référent PLIE « Quartiers » sera recruté au sein de l'ANPE de Bègles pour mettre en place un accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi durable de 40 bénéficiaires au minimum, et en permanence, issus des quatre quartiers prioritaires. Ce référent sera aussi l'interface des acteurs économiques et sociaux dans le cadre de l'ORU d'Yves Farge.

Des clauses d'insertion seront mises en œuvre avec les entreprises retenues, l'objectif étant de faire bénéficier, en priorité les habitants des quartiers, des retombées économiques liées à cette ORU.

Contacts

Caroline Joandet, directrice, PLIE des Graves

- **PLIE Technowest**, de type associatif, il a été créé en janvier 2001 et s'étend sur les communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan et Mérignac. Cette dernière comprend cinq quartiers prioritaires. Un des principaux axes du PLIE est la sensibilisation aux questions d'insertion dans ces zones défavorisées. Les centres sociaux ont nommé un coordonnateur pour qu'un plus grand nombre d'habitants intègre le PLIE et un plan d'actions concernant des chantiers d'insertion a été lancé. 598 personnes ont bénéficié du PLIE, dont 93 habitants des quartiers prioritaires.

Contacts

Marie-Christine Nigou, directrice, PLIE Technowest

- **PLIE des Hauts-de-Garonne**, opérationnel depuis juin 2003. Il concerne les communes de Ambarès, Bassens, Cenon, Floirac, Lormont et Sainte-Eulalie, et est géré par l'association Hauts de Garonne Développement.

Contacts

Marina Cosset, directrice, PLIE des Hauts de Garonne ; Jacques Blouin, directeur, Hauts de Garonne Développement

■ **Les CLI, commissions locales d'insertion**

Une CLI est une instance chargée de mettre en œuvre la politique départementale de lutte contre les exclusions et les orientations du service de développement de la politique d'insertion. Elle a

une fonction stratégique d'interface, d'animation du réseau et de garant de la contractualisation sur le territoire qui couvre plusieurs circonscriptions d'action sociale et plusieurs cantons (3 ou 4 en moyenne). Il y a 12 CLI dans le département de la Gironde. Chaque CLI est co-présidée par un conseiller général et un représentant du préfet.

Elles sont chargées sur un territoire défini :

- d'évaluer les besoins d'insertion sociale et professionnelle sur leur territoire ;
- d'examiner et valider les contrats d'insertion ;
- d'analyser l'offre et les problématiques locales d'insertion et structurer des réponses nouvelles et innovantes.

La CLI plénière met en œuvre les orientations du PDI (plan départemental d'insertion) et valide le PLI (plan local d'insertion), qui traduit localement la stratégie départementale.

Le bureau, qui regroupe les membres de la CLI désignés par l'assemblée plénière, valide et signe les contrats d'insertion complexes.

La commission technique, qui regroupe les responsables des services instructeurs, les cellules d'appui et les animateurs, a pour mission d'informer sur le dispositif et de préparer les contrats que signe le président ou son délégué.

Des cellules d'appui ont été mises en place en 1990 afin d'optimiser le dispositif d'insertion. Elles sont divisées selon trois pôles de compétences (emploi, logement et santé) pour répondre concrètement à l'ensemble des questions d'insertion. Ces cellules apportent leur concours aux services instructeurs pour l'élaboration de contrats d'insertion, assurent le conseil technique auprès de la CLI, préparent le PLI, et animent la mise en place et le développement d'actions locales d'insertion et le réseau de partenaires.

Procédures à suivre

Les demandeurs de RMI s'adressent au CCAS de leur commune, au service d'action sociale (CMS) dont ils dépendent ou aux associations et organismes agréés les plus proches de leur domicile. Ces derniers sont chargés de l'instruction administrative des demandes et de l'insertion à travers l'élaboration d'un contrat d'insertion.

Une procédure particulière à la Gironde consiste à rappeler les droits et obligations de chaque nouveau bénéficiaire d'un RMI dans un courrier systématique que lui envoie la CLI afin de l'inciter à prendre rendez-vous pour signer un contrat d'insertion dans les trois mois.

Chaque bénéficiaire dispose d'un instructeur, nominativement désigné, interlocuteur privilégié

4

dans son parcours d'insertion. Après la signature du contrat, celui-ci est transmis au CLI, qui le valide pour une durée de 4 à 12 mois et le transmet à la DDASS.

Territoires concernés

Lormont, Cenon, Bordeaux Nord et Sud, Mérignac, Pessac et Villenave d'Ornon.

Contacts

Philippe Villetorte, directeur de la direction des politiques sociales contractuelles ; Danièle Luby, chef de service adjoint au service des politiques d'insertion et de l'habitat ; Jean-Philippe Sautonie, conseiller technique IAE, conseil général de la Gironde

■ **Les missions locales**

La mission locale est une structure destinée à accueillir et orienter les jeunes de 16 à 26 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Elle peut être communale ou intercommunale. Elle accueille, informe et oriente les jeunes en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi. Elle leur apporte également un appui dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté. Le support juridique des missions locales est l'association ou le groupement d'intérêt public. La présidence de l'association ou du groupement est assurée par un élu d'une collectivité territoriale participant au financement de la mission locale. Le conseil d'administration regroupe les élus, les services de l'État et les partenaires économiques, sociaux et associatifs. Dans toutes les régions se sont constituées des associations régionales de missions locales. L'État a émis la volonté de fondre les PAIO (permanences accueil information orientation) avec les missions locales. Ainsi en 2003, 38 PAIO et missions locales ne forment plus qu'un réseau de missions locales. Le financement du réseau est partagé. L'État et le FSE apportent 41 % des fonds, les communes 32 %, les conseils régionaux 22 %, les conseils généraux 5 %.

L'agglomération bordelaise abrite quatre³ missions locales : Bordeaux avenir jeunes ; mission locale des Hauts-de-Garonne ; mission locale Technowest et mission locale des Graves

Textes de référence

- *Loi n° 1998 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, www.mission-locale-france.org, www.travail.gouv.fr.*

Contacts

Daniel René, service politique emploi formation, DRTEFP ; Ghyslaine Rouxel, responsable, mission locale de Bordeaux ; Bernard Cros, directeur, mission locale

des Hauts-de-Garonne ; Hervé Gillé, directeur, mission locale Technowest ; Hélène Scalieri, responsable, mission locale des Graves

4.2.3. Les dispositifs d'accompagnement à l'emploi

Parmi les dispositifs existants, on peut citer :

■ **Le programme TRACE, trajet d'accès à l'emploi**

Mesure du volet emploi de la « lutte contre les exclusions » (article 5 de la loi du 29 juillet 1988), ce programme concerne les jeunes de 16 à 25 ans, sans diplômes, ni qualification professionnelle, touchés par des handicaps sociaux, professionnels et familiaux. Les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en bénéficient en priorité. L'inscription à l'ANPE n'est pas nécessaire. L'accompagnement des jeunes est assuré par la mission locale et l'agence locale pour l'emploi⁴, ainsi que par des opérateurs externes. Les jeunes en difficultés financières et matérielles peuvent bénéficier du fond d'aide au jeunes (FAJ). Le programme vise l'accès direct à l'emploi de ces jeunes. Il a permis un renforcement des moyens humains des missions locales.

■ **Mesures ASI, appui social individualisé**

L'ASI assure une fonction d'accompagnement auprès d'un public en très grande difficulté, menacé par l'exclusion. L'objectif visé est un accompagnement global à l'insertion sociale et professionnelle reposant sur une démarche volontaire.

Il s'agit plus particulièrement :

- des chômeurs de longue durée et en grande difficulté (plus de deux ans, inscrits ou non à l'ANPE) ;
- des jeunes de moins de 26 ans ;
- des personnes ayant fait l'objet d'une peine privative de liberté.

Procédures à suivre

Les prestataires peuvent être des associations d'insertion, des missions locales, des CCAS ou des organismes de formation. L'ASI consiste en un accueil, une orientation et un accompagnement au moyen d'entretiens individuels approfondis et échelonnés dans le temps. Un projet d'insertion clair est contractualisé.

Afin d'évaluer la pertinence des actions entreprises et le degré de réalisation des objectifs poursuivis,

³ et ⁴ Liste dans l'annuaire

le prestataire s'engage à transmettre à la DDASS, aux échéances prévues : une fiche individuelle à chaque sortie de la mesure et un bilan de l'exécution de la convention au 31 décembre de chaque année. Ce bilan fait apparaître le temps consacré et la nature des actions.

Le prestataire reçoit, pour l'exercice en cours, une subvention afin de lui permettre d'atteindre les objectifs précédemment définis.

La durée maximale de l'ASI est fixée à 6 mois, renouvelable une fois si nécessaire.

Textes de référence

- *Circulaire relative à l'appui social individualisé N°95/17 du 5 mai 1995.*
- *Circulaire N°2002/29 du 17 janvier 2002, directive nationale d'orientation relative aux priorités stratégiques en matière de santé et d'action sociale et à l'allocation de ressources aux DRASS et aux DDASS pour l'exercice 2002.*

Contacts

Zohra Raslouad et Mylène Roy, DDASS de la Gironde

4.2.4. Les programmes européens et leurs financements

Les programmes européens sont construits à partir d'enjeux d'où découlent des objectifs numérotés. Chaque objectif comprend plusieurs axes qui se subdivisent en mesures, puis en projet et enfin en actions. Un projet vise des objectifs qui peuvent être atteints dans des délais déterminés et mesurés grâce à des indicateurs.

Les objectifs 2 et 3 peuvent concourir au financement de la politique de la ville, notamment le FSE dont la mesure 2.2.7 est dédiée au développement des quartiers prioritaires.

■ Objectif 3 (FSE)

Les dossiers sont à rechercher auprès de la DDTEFP (service instructeur).

Le FSE étant plafonné à 45 %, un ou plusieurs cofinanceurs nationaux doivent s'engager à une hauteur minimale de 55 %. Les cofinancements doivent être éligibles au FSE. Le dossier doit comporter une attestation d'engagement et d'éligibilité des cofinanceurs. Un responsable doit être nommé, car le FSE rembourse sur factures, ce qui demande une rigueur de gestion et de méthode dès le début de l'action.

Textes de référence

Règlement CE n°1783/1999 du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 1999 relatif au fonds européen de développement régional

Contacts

Monique Lafon et Luc Varenne, SGAR ; Thérèse Lenoble et Françoise Tartare, DDTEFP ; Alain de Framond, équipe permanente du CV, a-urba

■ Objectif 2 (FEDER)

Les dossiers sont à retirer auprès de la DDE.

Le taux de la subvention européenne est variable suivant les fonds communautaires sollicités, la nature des travaux et le caractère prioritaire du projet. Les subventions peuvent être cumulées, sous certaines conditions, avec les subventions de l'État et des collectivités.

Contacts

Valérie Vergé et Eric Salinier, préfecture de la Gironde ; Henri Foissey, DDE

■ Pic Urban II / Unicités

Le Pic Urban est piloté par le SGAR et animé par un chef de projet au service des trois communes de Bordeaux, Cenon et Floirac.

Textes de référence

- *Articles 20 et 21 du règlement n°1260/99 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales sur les fonds structurels (JOCE L 161 du 26 juin 1999)*
- *Communication de la Commission aux États membres du 28 avril 2000 définissant les orientations d'Urban II (JOCE L 41 du 19 mai 2000)*

Contacts

Christophe Rochard, chef de projet du Pic Urban, www.urban-unicities.com, mairie de Bordeaux

■ Pic Equal /projet ESPERE

Le programme national est piloté et coordonné par le FASILD. Le projet girondin est piloté localement par la DDTEFP.

Contacts

Paul Faury, pôle marché du travail et développement local, DDTEFP ; Alain Junca et Nicole Guillot, direction départementale, ANPE ; Danielle You, responsable de formation, AFPA ; Manuel Dias, directeur régional du FASILD ; Daniel René, service FSE, DRTEFP ; Ghislaine Rouxel, directrice de la mission locale de Bordeaux ; Bernard CROS, directeur de la mission locale des Hauts de Garonne

4.3.1. Des mesures territorialisées

Une série de mesures spécifiques destinées à soutenir le développement sont appliquées aux ZUS et aux ZEP.

■ **Les ZUS**, zones urbaines sensibles⁵ bénéficient de mesures⁶ destinées à favoriser leur aménagement et leur développement. Bien qu'insérées au chapitre développement social, elles concernent aussi les autres thèmes.

• **Mesures sociales :**

- création de postes d'adultes-relais ;
- exonération du surloyer pour les ménages ayant des ressources en dessous d'un plafond ;
- bonification pour les fonctionnaires y travaillant ;
- extension des ZEP et de l'« école ouverte » ;
- dispositions relatives à la vie associative comme la création de comités d'initiative et de consultation des habitants, et la généralisation du principe des trois mois (notification de décision) / trois ans (convention reconduite pour les associations et financement mieux assuré) ;
- création obligatoire par les bailleurs sociaux d'un poste de gardien pour 100 logements ;
- de même, l'élaboration d'un PLH et de conférences intercommunales du logement sont obligatoires.

• **Mesures économiques** pour les entreprises de moins de 150 salariés à plein temps :

- Attribution d'aides par le FRE pour soutenir et développer l'activité économique (loi SRU, art. 88). Elle n'est pas automatique comme les exonérations en vigueur dans les ZRU et les ZFU.
- **CIE**, contrat initiative emploi, ouvert aux chômeurs résidant en ZUS dès qu'ils cumulent 12 mois de chômage durant les 18 derniers mois, afin de favoriser le retour à l'emploi. Les employeurs embauchant ces chômeurs pour un horaire minimum de 17 h 30 hebdomadaires bénéficient d'une prime mensuelle équivalente à 500 € pour un temps plein durant deux ans maximum, quelle que soit la localisation de l'entreprise.
- Possibilité de franchise jusqu'à 1 524 € par an de la TACA⁷ depuis le 1^{er} janvier 2001 pour tous les établissements implantés en ZUS. Cette exonération de taxe professionnelle n'étant

pas compensée par l'État et restant à la charge des communes, la disposition ne s'applique que lorsque la collectivité a pris une délibération en ce sens. La commune a le choix d'exonérer la création ou l'extension d'entreprises ou les deux. Elle peut fixer le taux et la durée (inférieure ou égale à cinq années). L'exonération s'applique quelles que soient l'activité et la forme juridique de l'entreprise et ne concerne pas les taxes consulaires. Ce régime est valable jusqu'au 31 décembre 2004.

Contacts

Didier Lebon, inspecteur de direction, direction des services fiscaux de Gironde

■ **Les ZEP, zones d'éducation prioritaire**

Créées en 1982, elles concernent des établissements et des territoires où des enfants et adolescents cumulent difficultés sociales et scolaires.

Ce dispositif permet de concentrer des moyens supplémentaires (en personnel notamment) pour favoriser la réussite scolaire. Le responsable de la ZEP est l'inspecteur de secteur ou le principal du collège. Un coordinateur assure la mise en œuvre technique du dispositif.

Le classement en ZEP permet une bonification du taux d'encadrement, c'est à dire du personnel supplémentaire face aux élèves, une scolarisation des enfants de deux ans dans les maternelles et des crédits majorés pour les projets.

La liste des établissements, élaborée en concertation avec les partenaires locaux, est arrêtée par chaque recteur d'académie, sous l'autorité du ministre. La dernière liste date de 1999.

La ZEP est un dispositif qui est ouvert aux partenariats, contrairement à la ZAP (zone d'animation pédagogique) qui n'est gérée que par l'Éducation nationale.

Contacts

■ **Les REP, réseaux d'éducation prioritaire**

Mis en place par la circulaire du 10 juillet 1998 complétée par la circulaire du 20 janvier 1999, les REP regroupent des établissements se situant dans des secteurs défavorisés. Ces établissements mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations. Ils bénéficient d'un accompagnement renforcé de la part des équipes départementales et académiques.

Contacts

Joëlle Bouyssière, chef du bureau des actions éducatives et du partenariat, inspection académique

⁵ Voir carte p.13

⁶ Ces mesures sont évidemment valables aussi pour les ZRU et ZFU

⁷ Taxe d'aide au commerce et à l'artisanat dont sont redevables les commerces exploitant plus de 400 m² de surface de vente au détail.

4.3.2. Les dispositifs et contrats orientés vers les jeunes

■ Le CEL, contrat éducatif local et le PEL, projet éducatif local

• Élaboration et mise en œuvre du CEL



- **Le CEL** est la contractualisation entre plusieurs partenaires d'une démarche éducative concertée et territorialisée, sous le nom de projet éducatif local. Cette démarche concerne les jeunes de 0 à 25 ans, et le temps péri et extra scolaire. Une priorité est donnée aux territoires rencontrant des difficultés particulières comme les quartiers prioritaires. Le CEL constitue le volet éducation du contrat de ville.

Une convention cadre scelle l'accord des partenaires institutionnels, membres du comité

départemental de pilotage (composé du préfet à travers tous ses services, de l'Éducation nationale, de la CAF, du FASILD, du conseil général, de la MSA, de la ligue de l'enseignement et du CDOS), du maire ou du président d'une communauté de communes et de tous les partenaires locaux.

• Le projet éducatif a plusieurs vocations :

- impliquer tous les élus locaux dans la déclinaison d'une réelle politique jeunesse prenant en compte la réalité du territoire et articulant les thématiques de l'éducation, de la citoyenneté, des sports, de la culture et de la santé ;
- être l'outil fédérateur des politiques éducatives territorialisées ;
- fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs.

• Le PEL vise les objectifs suivants :

- l'articulation cohérente entre les projets d'écoles et d'établissements scolaires⁸ (ZEP, classe relais) et les actions menées en direction des enfants et des jeunes hors du temps scolaire ;
- l'information et la recherche de l'implication des familles ;
- la responsabilisation des jeunes, le développement de leur autonomie et de leur capacité d'initiative ;
- leur enrichissement par la découverte, l'apprentissage et la pratique des activités culturelles et sportives ;
- le développement de leur sens de l'engagement citoyen et solidaire et notamment de leur capacité à appréhender l'espace européen ;
- l'engagement des jeunes, qui auraient tendance à vivre en marge de la société et des règles collectives.

Les partenaires étudient, en concertation, les demandes de financements présentées par la commune, de manière à assurer la cohérence et l'efficacité du soutien financier public. Toutes les actions menées au niveau local doivent être inscrites dans le CEL, quels que soient les crédits sollicités.

L'initiative du projet est prise par le maire qui transmet le résultat de la concertation locale pour examen et validation au groupe de pilotage départemental.

Le suivi doit être assuré par un coordinateur, véritable chef de projet jeunesse.

⁸ En effet, chaque établissement doit établir en interne sans interférences de personnes extérieures son propre « projet d'établissement ». Un référent veille à ce qu'il n'y ait pas de contradiction entre ce projet et le PEL.

4

Caractéristiques de l'aide

Le CEL est prévu pour une durée de trois ans renouvelable. Le financement est annuel. Les différents partenaires soutiennent des projets montés par des associations ou des acteurs locaux en recherchant un « chaînage éducatif » et une cohérence des interventions.

Pilotage

Le comité départemental de pilotage se réunit au minimum trois fois par an. Un comité technique assure la gestion technique et se réunit avant ou après le comité départemental de pilotage, à la même fréquence. Il réunit les représentants des membres du comité départemental.

Un comité de pilotage local suit la mise en œuvre de la politique éducative de la commune. Il réunit des services de la mairie et des partenaires locaux, et informe les partenaires institutionnels de ses actions.

Un coordinateur assure le suivi régulier.

Territoires concernés

Pessac (2000), Bègles (1999), Bordeaux (2002), Mérignac (2000), Floirac (1999), Cenon (2003), Villenave d'Ornon (2000), Bassens (2000), Le Bouscat (2001).

Textes de référence

Circulaires n°98-144 du 09 juillet 1998 et instruction n°00-156 JS du 25 octobre 2000.

Contacts

Communes : services éducation et jeunesse.

État : Philippe Charieras, inspection académique ; Jean-Louis Derasse et Monique Bois, DRDJS

■ Les CTLJ, contrats temps libre jeune, et les CE, contrats enfance

Ces contrats d'objectifs et de cofinancement sont signés entre la CAF et les communes.

Procédures à suivre

Ces contrats sont conclus à l'initiative de la commune qui doit ensuite mettre en place une instance de coordination (désignation d'un coordinateur jeunesse).

Ces contrats comprennent :

- un état des lieux regroupant les données démographiques, un inventaire des structures, des services, des actions, des activités et des équipements implantés sur la commune pour ses habitants ;
- un diagnostic, évaluation des besoins qualitatifs, des demandes, des attentes des familles et des besoins des enfants et des adolescents. Cette analyse, à laquelle la CAF apporte son soutien technique, associe les différents partenaires ;

- un schéma de développement, établi afin de constituer la base de l'engagement de la municipalité et de permettre de chiffrer l'effort financier global.

Durée

Le CTLJ est signé pour trois ans, le CE pour trois à cinq ans. Ces deux contrats sont renouvelables quand ils sont arrivés à leur terme, avec réalisation des objectifs contractuels, mais en aucun cas par tacite reconduction.

Financements

Ces prestations sont annuelles. Si la commune est signataire des deux types de contrats, les financements se complètent (le taux du CE détermine celui du CTLJ). La CAF cofinance les dépenses nouvelles faites par les communes dans une part qui est au minimum de 50 % de leur montant. La prestation de service est complètement versée au cours de l'année N+1. Des acomptes sont versés l'année N sur la base des projections financières élaborées et contractualisées au moment de l'élaboration du schéma de développement.

• CTLJ, contrats temps libre jeune

Il vise à promouvoir une politique d'action sociale globale concertée avec les partenaires concernés, en faveur des temps libres (hors temps scolaires) des enfants et adolescents de 6 à 16 ans résidant sur le territoire des communes contractantes.

Le CTLJ s'intéresse à tous les loisirs collectifs organisés pendant les journées ou demi-journées sans école : vacances d'été, petits congés en cours d'année, mercredi et/ou samedi, etc. Il vise à harmoniser l'offre de loisirs sur l'ensemble de la commune.

Ce dispositif repose sur cinq principes :

- l'universalité par la couverture de l'ensemble de la population concernée ;
- l'adaptation aux besoins locaux par le diagnostic ;
- la cohérence et l'équité dans le niveau de la charge financière résiduelle pesant sur la famille ;
- l'accessibilité par une implantation des services collectifs équilibrée sur l'ensemble du territoire communal ;
- la qualité grâce au niveau de l'aide financière apportée par l'institution, au contrôle et à l'évaluation menée par la CAF.

Territoires concernés

Signature de nouveaux contrats : Pessac (depuis 1998), Bègles, Bordeaux, Mérignac (depuis 1999), Floirac, Cenon, Villenave d'Ornon (2000), Eysines (1998), Talence, Lormont, Bassens, Sainte-Eulalie, Le Bouscat.

• **CE, contrat enfance**

Lancé en 1988, il vise à promouvoir une politique d'action sociale en faveur des enfants de 0 à 6 ans. Les actions éligibles concernent les équipements et services comme les crèches, les haltes-garderies, les relais d'assistantes maternelles, les lieux d'accueil enfants-parents, les actions de formation et les services d'accueil d'urgence au domicile des parents. Dans les quartiers sensibles, identifiés par les contrats de ville, le contrat enfance peut être étendu au financement d'actions « passerelles » pour les moins de trois ans, afin de faciliter leur accès à l'école maternelle.

La CAF, en partenariat avec la DDASS, finance le réseau d'écoute et de soutien à la parentalité. Géré par des associations, il permet de faire partager des problèmes, des expériences et des informations entre parents.

La CAF finance également avec les communes des équipements comme les centres sociaux, situés sur les quartiers prioritaires.

Les CEL et les CTLJ partagent les mêmes objectifs, mais avec ce dernier, la CNAF se positionne clairement hors temps scolaire. Une cohérence éducative est recherchée dans les objectifs, les diagnostics et l'implication des acteurs, afin d'améliorer l'efficacité des deux dispositifs.

Textes de références

- *Lettre circulaire CNAF n°76-98 du 6 mars 1998 relative à la mise en place du dispositif.*
- *Circulaire CNAF n°23-89 du 8 juin 1989 relative aux aménagements du dispositif initial.*
- *Lettre circulaire CNAF n°176 du 12 juillet 1999 relative à l'articulation du contrat enfance et contrat temps libres.*

Contacts

Gérard Castelain, responsable du service territoire et proximité et points relais, CAF

■ **Les cellules de veille éducative**

Élément structurant du projet éducatif local, la veille éducative correspond à une mise en réseau sur un territoire donné de tous les acteurs qui concourent à l'éducation. Elle concerne les jeunes en rupture ou en voie de rupture scolaire, qui sans quitter l'école, s'engagent dans un absentéisme chronique et ceux ayant quitté le système scolaire sans qualification qui se retrouvent sans projet d'insertion professionnelle ou sociale.

La veille éducative permet de :

- concevoir et organiser sur le territoire, une continuité éducative destinée notamment aux

jeunes qui sont en échec scolaire ou quittent prématurément le système scolaire sans diplôme ni qualification ;

- développer le parrainage des jeunes en difficulté par des adultes ;
- renforcer, au niveau local, les actions de soutien à la parentalité.

Mise en œuvre

Une cellule de veille éducative est composée par l'ensemble des acteurs engagé dans la démarche autour d'un établissement, collège en général, ou parfois d'un groupe d'établissements.

Le maire est responsable de sa mise en œuvre dans la commune. Il identifie, avec le collectif d'acteurs locaux, parmi les structures et/ou les dispositifs existants, le cadre qui semble le plus pertinent pour animer la démarche. Il peut s'agir du contrat éducatif local, du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance à condition qu'il dispose d'un volet éducatif développé ou du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté le cas échéant, une structure communale spécifique peut être créée pour suivre plusieurs cellules de veille éducative.

Un coordinateur par cellule est désigné. Sa mission porte essentiellement sur la structuration, la mobilisation et l'animation du réseau des acteurs de la veille éducative.

La cellule de veille éducative est une cellule réactive, à l'initiative d'un ou plusieurs de ses membres, traite confidentiellement des situations individuelles bien identifiées.

Financement

Il doit être prioritairement recherché à partir des moyens existants et de ceux qui peuvent être mobilisés au plan local, notamment dans le cadre du contrat de ville. Des moyens complémentaires peuvent être accordés sur le FIV.

Animation et suivi

Une cellule départementale d'appui assure une coordination des cellules de veille éducative, et recense les besoins et les ressources en matière d'intervention éducative sur l'ensemble du département. Le préfet et l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, réunissent, une fois par an, une conférence départementale de la veille éducative.

Textes de référence

- *Circulaire du Premier ministre du 21 janvier 2002, circulaire conjointe Education/Ville du 11 décembre 2001 (NOR/MEN/E0200294X BOEN du 21 février 2002) qui propose d'installer des cellules de veille éducative prioritairement dans les communes en contrat de ville.*

Contacts

Jean-François Ruaud, chargé de mission politique de la ville, inspection académique ; Monique Bois, DRDJS

■ Les classes-relais

Les dispositifs-relais (classes et internats) visent à la re-socialisation et à la re-scolarisation des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire. Il s'agit de favoriser leur réinsertion dans un cursus de formation, soit scolaire soit en contrat de travail (apprentissage, contrat de qualification, etc.). Les élèves sont accueillis dans les classes-relais pour une durée d'un an au maximum.

Les dispositifs relais concernent les élèves de moins de 16 ans, qui ne relèvent pas de l'enseignement adapté ou spécialisé. Le dispositif est rattaché à un collège précis, dans des locaux distincts ou non, selon les cas.

Un groupe départemental de pilotage est constitué par l'inspecteur d'académie qui le préside. Ce groupe comprend les représentants de la protection judiciaire de la jeunesse et du conseil général, ainsi que des membres d'organismes divers ayant compétence. Le comité peut créer des commissions locales qui seront sous sa responsabilité. Celles-ci assurent le suivi des dispositifs relais qui feront l'objet d'une évaluation permanente.

Les correspondants académiques, désignés par le recteur, assurent le suivi, l'accompagnement et la coordination des dispositifs relais. Ils articulent l'ensemble des dispositifs avec le programme Nouvelles chances, les CFA (centre de formation par alternance) et les dispositifs régionaux de formation professionnelle.

Les élèves conservent le statut scolaire. Ils restent inscrits dans leur établissement, qui n'est pas nécessairement celui auquel est rattaché le dispositif. L'admission se fait sur l'initiative du proviseur du collège où l'élève est inscrit, mais elle est décidée par l'inspecteur d'académie avec l'accord de l'élève et de sa famille.

Les services sociaux, qui peuvent être saisis par la cellule de veille éducative, ou la protection judiciaire de la jeunesse constatant qu'un élève n'est plus inscrit dans un collège, doivent le signaler à l'inspecteur. Celui-ci s'appuie, pour prendre sa décision, sur une étude de la situation de l'élève réalisée par la commission locale, en lien avec le groupe départemental de pilotage, l'équipe d'encadrement du dispositif relais, le chef d'établissement d'origine et celui du collège relais. L'équipe établit un bilan pour chaque élève.

L'emploi du temps est individuel, évolutif, et adapté à la situation de l'élève. Il intègre des périodes de travail individualisé et en groupe.

Il s'agit d'un dispositif qui mobilise d'importants moyens humains de la part de l'Éducation nationale, avec deux à trois enseignants pour une dizaine d'élèves.

Financements

Les classes-relais sont éligibles aux crédits du FSE dans le cadre du programme Nouvelles chances, mesure n°4 de l'axe 3 de l'Objectif 3. Le FSE couvre ainsi 45 % du budget total des dispositifs relais.

Dans l'agglomération bordelaise

Trois classes-relais ont été mises en place à Mérignac, à Cenon et à Bordeaux.

Textes de référence

- Circulaire n°98-120 du 12 juin 1998 relative aux classes-relais en collège (BO de l'Éducation nationale n°25 du 18 juin 1998).

■ Le CESC, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Ce dispositif constitue au niveau de l'établissement scolaire un cadre privilégié de définition et de mise en œuvre de l'éducation préventive en matière de conduites à risques, de dépendances, dans et hors de l'école.

Le CESC est l'instance opérationnelle de la prévention. Centré sur l'établissement scolaire, présidé par le chef d'établissement, le CESC organise les actions de prévention à l'intérieur de l'établissement en lien avec l'environnement immédiat. Il associe les membres de la communauté éducative, les élèves, les parents et les partenaires extérieurs dans une logique de réseau et de renforcement des liens.

Ses actions s'articulent notamment avec les CEL, CLSPD et les instances de la politique de la ville.

Il permet d'apporter des réponses rapides et adaptées, partant des préoccupations des établissements, et tenant compte de leur spécificité et des caractéristiques de leur environnement.

En interne, c'est un outil fédérateur d'actions impliquant, outre les membres de la communauté scolaire, les familles et les élèves qui, responsabilisés, deviennent acteurs de la prévention. À l'extérieur, le CESC est le relais le mieux adapté pour participer à la politique de la ville, à la prévention des toxicomanies et devenir, au niveau local, un des interlocuteurs privilégiés dans ces domaines.

Les partenaires de la communauté scolaire sont :

- les services déconcentrés de l'État, au niveau

4

régional, départemental ou local - Justice (PJJ), Jeunesse et sports, Emploi et solidarité, gendarmerie ;

- les collectivités locales ;
- les conseils généraux ;
- la mission interministérielle de lutte contre la drogue et les toxicomanies ;
- les organismes habilités et les associations agréées.

Textes de référence

- *Circulaire n°98-108 du 1^{er} juillet 1998*

Contacts

Joëlle Bouyssière, chef du bureau des actions éducatives et du partenariat, inspection académique

■ Les CLAS, contrats locaux d'accompagnement scolaire

Il s'adresse à tous les élèves des écoles, collèges et lycées, et en priorité à ceux des ZUS et ZEP.

L'objectif est de favoriser la réussite scolaire en proposant l'appui et les ressources dont les élèves ne disposent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Le CLAS s'intègre dans le volet éducation du contrat de ville quand il existe. Il s'articule avec les autres projets prévus dans le CEL, avec les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents et avec les projets éducatifs des établissements scolaires.

Depuis la *circulaire du 22 juin 2000*, le CLAS regroupe : les AEPS (animations éducatives périscolaires) et les RSE (réseaux solidarité école).

C'est le comité départemental de pilotage qui sélectionne les projets et propose l'attribution des financements. Les collectivités locales et le comité de pilotage du contrat de ville donnent leur avis sur le choix des projets. Ces derniers doivent être conformes aux objectifs et aux critères d'éligibilité fixés et doivent en particulier favoriser l'implication des parents.

Les projets devront faire explicitement mention du caractère laïc des actions, de leur refus de tout prosélytisme, du caractère gratuit des prestations et de l'implication des parents.

D'autre part, dans un souci de qualité, le nombre d'enfants par groupe ne devrait pas dépasser 15. Les actions devront avoir lieu en dehors du temps scolaire, dans des locaux adaptés ou dans les locaux scolaires, et seront menées en liaison avec les établissements scolaires.

Financements

Les principaux financeurs sont la CAF et le FASILD.

Contacts

Gisèle Gizard, secrétariat de la commission accompagnement scolaire du CLAS, CAF de la Gironde ; Christine Hourcq, chargée de mission Gironde, FASILD Bordeaux

■ VVV, ville, vie, vacances

Cette opération permet aux jeunes en difficulté de 11 à 18 ans de bénéficier d'un accès aux loisirs et d'une prise en charge éducative durant leur temps de vacances scolaires en été, à Pâques et à la Toussaint.

Il s'agit de mettre en œuvre des projets et des activités éducatives, visant l'intégration des jeunes les plus éloignés des dispositifs courants, en mobilisant tout au long de l'année l'ensemble des partenaires.

Largement déconcentré, ce programme de prévention de la délinquance initié par neuf ministères s'appuie sur un diagnostic établi par les préfets de département, qui sont chargés de sa mise en œuvre. Des cellules d'animation regroupant l'ensemble des services déconcentrés et certains acteurs locaux adaptent les actions aux contextes particuliers à chaque département, effectuent un travail de sélection et de suivi des actions inscrites dans ce programme. Elles travaillent en étroite relation avec les CDPD qui sont associés aux orientations et au bilan de ces opérations.

Les actions privilégiées sont celles qui :

- sont préparées avec les jeunes, notamment ceux qui n'utilisent pas traditionnellement les activités sociales, culturelles ou sportives ;
- associent les parents au montage, à la réalisation et au suivi ;
- représentent l'aboutissement d'un travail mené tout au long de l'année pour des jeunes connus et repérés par les travailleurs sociaux et responsables de la cité, comme étant en difficulté.

Les territoires de la politique de la ville et les communes disposant d'un CLSPD sont prioritaires.

Les priorités sont le ciblage du public, la participation des jeunes filles, la prévention de la délinquance avec une attention particulière portée aux jeunes faisant l'objet de mesures de justice et la qualité de l'encadrement.

Les appels à projets sont effectués pour chacune des trois périodes de congés. L'instruction des projets est réalisée par une cellule départementale regroupant les représentants des administrations et organismes financeurs : CAF, conseil général, État (Préfecture, DDASS, DDPJJ, DRDJS, DTEFP, inspection académique, SPIP).

4

Les décisions de financement relèvent du bureau du conseil départemental de prévention, présidé par le préfet et co-présidé par le président du conseil général.

Cette opération est une composante importante de la politique de la ville car 75 % des fonds sont accordés à des territoires prioritaires (données 2003).

Textes de référence

- *Circulaire de la DIV du 18 février 2002 applicable en 2003.*

Contacts

Martine Dorronsorro, Monique Boutami, mission prévention de la délinquance, préfecture de la Gironde ; Berthe Caron-Torres, DDASS

■ École ouverte

Lancée en 1991, l'opération École ouverte consiste à ouvrir les établissements du second degré aux jeunes qui ne partent pas en vacances ou qui fréquentent peu ou pas les structures d'accueil et de loisirs. Elle s'intègre dans le projet d'établissement, même si elle se déroule sur les temps péri et post-scolaires (vacances scolaires, les mercredis et les samedis).

L'opération École ouverte s'inscrit dans un ensemble de mesures visant à favoriser l'intégration, la socialisation et la réussite scolaire des jeunes. Elle offre aux jeunes un dosage judicieux entre activités de renforcement scolaire, activités éducatives, activités culturelles et sportives. En les responsabilisant dans la conduite de ces activités, elle constitue une véritable éducation à la citoyenneté.

Depuis 1997, École ouverte connaît un développement constant puisque le nombre d'établissements engagés a doublé et progresse chaque année.

Demandeurs

Établissements scolaires

Public final

Les élèves des établissements du second degré sont concernés par cette opération mais également ceux du troisième cycle des écoles primaires afin de faciliter leur intégration en sixième.

Ce dispositif profite principalement aux établissements situés en ZEP et ZUS, aux établissements sensibles, aux établissements proches de ces zones ou situés dans des communes qui connaissent des difficultés socio-économiques. Cependant, cette offre peut aussi être élargie à tous les jeunes et aux enfants qui viennent de milieux défavorisés et qui connaissent des difficultés avec l'institution scolaire.

Il s'agit d'aider les jeunes à modifier leur représentation de l'école, de prévenir les ruptures scolaires et de contribuer à la lutte contre la violence.

Procédure à suivre

Le projet établi est proposé par le chef d'établissement, sous couvert de l'inspecteur d'académie, au groupe de pilotage régional qui l'agrée conformément aux critères d'éligibilité.

La mise en œuvre est à l'initiative de chaque chef d'établissement, qui détermine les modalités et la temporalité d'ouverture.

Caractéristiques de l'aide

Cette initiative bénéficie de financements du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, du ministère délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine, du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, du ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, et du FASILD.

Des crédits complémentaires peuvent être sollicités et obtenus auprès des collectivités territoriales et autres partenaires. La priorité est donnée aux projets couvrant un minimum de deux semaines.

Opérations liées

Aux vues de la proximité des objectifs, une cohérence entre les projets VVV et École ouverte sera recherchée pour ne pas avoir des actions similaires sur un même espace.

Contacts

Alain Lacourège, rectorat de l'académie de Bordeaux

4.3.3 Les dispositifs et contrats orientés vers les adultes et les familles

■ Les REAAP, réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Annoncés par le gouvernement lors de la Conférence de la famille du 12 juin 1998, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ont été initiés par une circulaire de la délégation interministérielle à la Famille de mars 1999.

L'objectif est de s'appuyer sur la connaissance des actions menées, pour développer un réseau d'appui et d'accompagnement des parents visant à les conforter dans leur fonction éducative. La démarche consiste à valoriser leurs rôles, compétences et initiatives par :

- l'aide à tous les parents, dans leurs fonctions et leur rôle éducatif, en facilitant le développement

des relations et des échanges entre eux ;

- le renforcement, le développement et l'encouragement des initiatives de mise en réseau des intervenants auprès des familles ;
- le rapprochement des familles de l'institution scolaire.

En Gironde, la politique définie par les responsables institutionnels et associatifs a pour objectifs de :

- s'adresser à toutes les familles en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux, de générations, de catégories socioprofessionnelles et culturelles différentes ;
- participer à la construction d'un système d'animation partagé avec une implication forte des parents ;
- privilégier la complémentarité des actions mises en œuvre, notamment les actions en partenariat avec l'école et l'ensemble des actions de soutien aux parents existantes et adaptées à chaque âge de la vie de l'enfant ;
- améliorer les relations entre les familles, l'école et le collège.

Les instances mises en place

- Le **comité de pilotage**, assisté d'un groupe technique, constituant un réseau institutionnel, composé des institutions et organismes (CAF, DDASS, conseil général, FAS, UDAF, MSA) renforcé aujourd'hui par la présence de la politique de la ville et de l'Éducation nationale. Il est chargé de mettre en œuvre une politique inter-institutionnelle de soutien à la fonction parentale.
- Le **comité des financeurs**, composé des représentants techniques des administrations et organismes financeurs, instruit et donne des avis sur les projets proposés annuellement par les opérateurs.
- Le **comité d'animation départemental**, chargé d'impulser et de faire vivre une dynamique de réseau. Il est composé d'opérateurs de terrain, de collectivités territoriales, d'associations parties prenantes du soutien à la parentalité. Il est soutenu par des représentants des institutions et organismes participant au comité de pilotage.
- La **CAF**, par délégation de la DDASS, assure le suivi global.

Textes de référence

- *Circulaires des 9 mars 1999, 20 mars 2001 et 17 avril 2002.*

Contacts

Isabelle Clave, CAF de la Gironde ; Zohra Raslouad, DDASS Gironde

■ **Le PDALPD, plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées**

Créé en 1990 dans le cadre de la mise en œuvre du droit au logement, puis modifié et renforcé par la loi sur les exclusions en 1998, le PDALPD regroupe l'ensemble des dispositifs départementaux en matière d'aide au logement des personnes défavorisées.

Il a pour objectif d'offrir un cadre institutionnel pour l'orientation et la coordination des actions menées en faveur des personnes défavorisées, avec une attention particulière aux personnes et familles prioritaires cumulant difficultés économiques et sociales. Il s'agit de faciliter l'accès ou le maintien dans un logement décent et indépendant, de rendre accessible l'offre immobilière publique ou privée, de prévenir les impayés et les expulsions.

Un plan est établi dans chaque département, sous la responsabilité conjointe du préfet et du président du conseil général.

En Gironde, le plan en vigueur a été signé en février 2003 pour une durée de 3 ans. Le plan est établi et mis en œuvre dans le cadre d'un large partenariat à travers un comité de pilotage (conseil général, État, CUB, CAF, conférence HLM, CDC, FSL, ADIL, FASILD, CILG, mairie de Bordeaux, deux communes, Mutualité sociale agricole, chambre des propriétaires, Banque de France, délégation régionale aux droits de la femme, deux associations œuvrant dans le domaine du logement) et un bureau chargé de l'animation et du suivi des actions du plan.

Le PDALPD 2002-2005 définit trois grandes orientations :

- prévenir la précarité (prévention des expulsions, lutte contre l'habitat indigne) ;
- promouvoir l'accès à un logement autonome en accompagnant le renouvellement urbain (observatoire de la demande très sociale, développement d'une offre adaptée) ;
- apporter une réponse adaptée aux ménages ou aux personnes ne pouvant pas momentanément ou durablement être autonomes dans leur logement (hébergement d'urgence et temporaire, maisons relais).

Outils et opérateurs

- Le **fonds de solidarité logement (FSL)** permet d'accorder des aides financières directes aux ménages en difficulté pour l'accès ou le maintien dans un logement. Il attribue également des garanties aux associations intervenant dans le

4

domaine de l'insertion et du logement et il finance des mesures d'accompagnement social liées au logement. Il est abondé par l'État, le conseil général, la CAF, des communes et les organismes HLM et est constitué en Gironde sous forme de GIP.

- **Les points relais logement (PRL)** recherchent des solutions aux difficultés de logement des ménages relevant du plan et renseignent l'observatoire de la demande très sociale.
- **La commission des situations exceptionnelles (COSE)**, créée en 1996, est une instance de dernier recours, saisie lorsque les dispositifs de droit commun ont échoué pour trouver un logement à un ménage en difficulté. Elle définit et suit la mise en œuvre d'une solution adaptée pour ces familles (création de PLAI par exemple).
- **L'agence immobilière à vocation sociale (AIVS)**, créée en Gironde en 1995, développe l'offre dans le parc privé pour les publics du plan. L'AIVS gère un parc de 270 logements répartis essentiellement sur Bordeaux. Elle est un service de l'association PRADO 33.
- **L'ADIL** assure le conseil aux accédants en difficulté et participe à la prévention des expulsions.
- **Le programme social thématique (PST)**, animé par le PACT, favorise le maintien dans le parc privé du public du Plan mal logé et l'accueil dans ce parc des ménages en difficulté et en recherche de logement.
- **40 associations agréées** environ pratiquent la sous location et/ou l'hébergement d'urgence.
- **Le centre d'accueil, d'information, et d'orientation (CAIO)** assure l'observatoire de l'hébergement d'urgence et temporaire afin de connaître et de faire connaître la situation et le parcours des personnes accueillies.

Textes de référence

- Loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement.
- Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.
- Décret n°99-897 du 22 octobre 1999 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et aux fonds de solidarité pour le logement.
- Lettre-circulaire du 7 juin 2001 relative aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et aux fonds de solidarité pour le logement (BO du ministère de l'Équipement, du transport et du logement du 10 juillet 2001).
- Circulaire UHC/IUH/30 2001-89 du 18 décembre

2001 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés de l'État pour 2002.

Contacts

Emmanuelle Gay, chef du service habitat, et Virginie Stora, service habitat, DDE ; Josette Dubois, service habitat, conseil général de la Gironde

■ Le CDD, contrat de développement durable

Le conseil général de la Gironde a engagé une politique d'accompagnement des territoires dans une démarche de développement durable.⁹

Les CDD, conclus sur la base d'un cahier des charges, visent la mise en œuvre d'un projet commun conseil général/territoire, intégrant les dynamiques de progrès social, développement économique et protection de l'environnement.

Le processus contractuel se déroule en trois phases :

1. Préparation d'un document prospectif de développement à 10 ans : diagnostic, analyse des problématiques, définition des objectifs et réflexion sur la nature des actions à mener. Cet avant projet est validé par la commune, les partenaires locaux et le conseil général.

2. La convention d'objectifs (COB) établit les grandes orientations du territoire en cohérence avec celles du département. Elle est signée pour une durée pouvant aller jusqu'en 2006. Chaque convention présente le diagnostic territorial, les orientations politiques, les objectifs et axes d'actions, la procédure d'évaluation et la durée de la convention.

3. Le contrat opérationnel (COP) engage annuellement (année civile) le conseil général et le maître d'ouvrage du projet (territoire). Les actions sont déclinées et leurs financements précisés.

Au sein du conseil général, deux directions ont pour mission de coordonner les contractualisations :

- la direction du développement local (DDL), via son service du développement local (SDL) pour les territoires ruraux ;
- la direction des politiques sociales contractuelles (DPSC), via son service du développement des politiques sociales (SDPS) pour les territoires

⁹ « L'objectif de ce choix est de conduire la Gironde vers un mode de développement qui articule au mieux économie, social, environnement, qui concilie la capacité de production de richesses avec la préservation des ressources naturelles, tout en répondant aux besoins des êtres humains dans leur diversité. » Extrait de Ensemble, mieux vivre la Gironde, politique de développement durable des territoires girondins.

Ils ont remplacé les CDSU-CDSR, contrats de développement social urbain et ruraux, arrivés à terme en 2000.

urbains. La sous-direction a pour mission d'assurer l'interface entre la politique générale du conseil général et les politiques sectorielles sociales des territoires. Dans son rôle de directeur de groupe territorial (DGT), elle a pour mission d'impulser, de manager et d'accompagner les territoires. La SDPS et plus particulièrement les chargés de mission, accompagnent les communes dans leur montage de COP, instruisent les dossiers et organisent les réunions inter-services au cours desquelles sont discutés les financements opportuns. Le service assure également une veille financière afin que chaque action d'un COP reçoive son financement.

- Une mission centrale de coordination du développement durable, au niveau de la direction générale des services, manage l'ensemble des CDD.

Contrats signés

Villeneuve d'Ornon, Bègles, Pessac, Mérignac, Talence, Eysines et le GPV Bassens-Cenon-Floirac-Lormont.

Textes de référence :

- *Délibérations des 22 octobre 1999, 17 décembre 1999, 4 septembre 2001 et 25 mars 2002 de l'assemblée départementale du conseil général de la Gironde.*

Contacts

Danièle Chevalier, direction des politiques sociales contractuelles, préfecture de Gironde ; Anne-Marie Roig, responsable du SPDS et référente politique de la ville, conseil général de la Gironde

■ La CODAC, commission départementale d'accès à la citoyenneté

La CODAC a pour objectif le recensement et l'identification des cas de discriminations dont sont victimes les personnes issues de l'immigration. Elle s'attache également à la réflexion et à l'élaboration de programme d'actions afin de favoriser l'égal accès à l'emploi, au logement et aux loisirs. À cet effet, elle met à disposition un numéro national d'appel gratuit, le 114, pour les personnes qui s'estiment victimes de discriminations.

Textes de référence

- *Loi n°2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations.*
- *Circulaire du 30 octobre 2002 du ministère de l'Emploi et de la solidarité (relance des CODAC et du 114).*
- *Circulaire du 15 mai 2000 du ministère de l'Emploi et de la solidarité (création du 114).*
- *Circulaire du 2 mai 2000 du Premier ministre (accès à la citoyenneté et lutte contre les discriminations).*
- *Circulaire du ministère de l'Intérieur du 15 novembre 1999 relative à la mise en place des CODAC.*

Contacts

Mme Olivier, bureau des politiques sociales, pôle intégration et citoyenneté, DDPE

■ Les Ateliers santé-ville

La mise en place d'ateliers santé-ville a été décidée par le comité interministériel à la Ville du 14 décembre 1999. L'objectif de ce dispositif est la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé et l'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de précarité.

Ce nouvel outil doit permettre :

- une articulation dynamique entre la politique de la ville, la politique de la santé et sa déclinaison départementale et régionale, le PRAPS, programme régional d'accès à la prévention et aux soins ;

- une connaissance partagée par l'ensemble des acteurs, des problématiques, des réponses existantes et des réponses à donner.

L'atelier santé ville est un lieu de coordination permettant de développer :

- la participation active de la population aux différentes étapes de la mise en œuvre : diagnostic, définition des priorités, plan d'actions, évaluation ;

- la concertation entre professionnels et institutions des champs sanitaires et sociaux (médecins de ville, établissements publics et privés de santé, santé scolaire, centres de santé, missions locale, etc.) ;

- la constitution de réseaux de santé de proximité.

Un coordinateur peut être recruté pour animer la démarche. Il participera aux travaux des PRAPS en lien avec la DDASS.

Financement

L'Atelier santé-ville peut obtenir un soutien financier du ministère délégué à la Ville et du secrétariat d'état à la Santé.

Textes de référence :

- *DGS/SP.2 n° 99-110 du 23 février 1999 mise en place des PRAPS.*
- *DGS/SP.2 n° 2000/324 du 13 juin 2000 suivi des actions de santé en faveur des personnes en situation précaire.*

Contacts

Joséphine Tamarit et Dr Martine Valadié-Jeannel, DRASS ; Berthe Caron-Torrès, DDASS

■ Les adultes-relais

Le programme des adultes-relais a été décidé au comité interministériel des Villes du 14

4

décembre 1999. Il a pour objectif principal d'améliorer les liens entre habitants, services publics et équipements de proximité¹⁰. Il offre une reconnaissance sociale à des initiatives qui n'étaient pas toujours reconnues ou estimées à leur juste valeur.

- **Les missions des adultes-relais** donnent lieu à des activités qui peuvent varier d'un contexte local à un autre :

- accueillir, écouter, exercer toute activité qui concourt au lien social dans une association ou un équipement de proximité ;
- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre services publics et usagers, et notamment établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants ;
- contribuer à améliorer ou à préserver le cadre de vie ;
- prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue ;
- faciliter le dialogue entre les générations ;
- contribuer à renforcer la vie associative de proximité.

- **L'aide de l'État** concerne en priorité les associations mais est également ouverte aux régions, départements, communes, EPCI, établissements publics locaux d'enseignement, établissements publics de santé, associations, offices HLM, OPAC et personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public.

- **Les personnes susceptibles d'être embauchées** au titre des adultes-relais doivent :

- résider dans une ZUS ou, à titre dérogatoire, dans un autre territoire prioritaire des contrats de ville ;
- être âgées d'au moins 30 ans à la date de signature du contrat de travail ;
- être sans emploi, ou bénéficier d'un contrat emploi-solidarité ou d'un contrat emploi-consolidé. Cette condition s'apprécie à la date de signature du contrat de travail.¹¹

Aucun critère d'éligibilité concernant le niveau de formation ou l'ancienneté d'inscription au chômage n'est imposé a priori.

¹⁰ L'article L.12-10-1 du code du travail définit les activités exercées par les adultes relais comme visant " à améliorer, dans les zones urbaines sensibles et les autres territoires prioritaires des contrats de ville, les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs ".

¹¹ Il n'est pas obligatoire d'être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi de l'ANPE.

Textes de référence

- *Code du travail et notamment son article L.12-10-1 décret n°2002-374 du 20 mars 2002 pris en application de l'article L.12-10-1 du code du travail décret n° 2000-540 du 16 juin 2000 relatif à la gestion des conventions conclues dans le cadre des adultes-relais circulaire n°2002-283 du 3 mai 2002 relative à la mise en œuvre du programme adultes-relais*

Contacts

Mission ville, DDPE

4.3.4. Les maisons de service public

Plusieurs initiatives ont été développées par les services de l'État et les collectivités locales afin d'améliorer les réponses apportées aux besoins des usagers des services publics. En effet, au fil des ans, les services publics ont pu apparaître éloignés des préoccupations des habitants des quartiers prioritaires, soit parce que leur présence territoriale était insuffisante, soit parce qu'ils n'ont pas su s'adapter au nouveau contexte urbain et social.

L'objectif est de répondre aux besoins et attentes des citoyens qui souhaitent bénéficier d'une présence plus proche et d'une plus grande polyvalence des services publics.

Les maisons des services publics constituent un premier type d'expérience. Elles réunissent plusieurs services publics sur un même lieu, afin de faciliter les démarches des usagers. Certaines d'entre elles abritent des associations qui diffusent des informations juridiques.

Parmi les communes du contrat de ville, Pessac, Villenave d'Ornon, Lormont, Floirac, Bègles, Cenon et Talence comptent une maison des services publics.

Textes de référence

- *Loi n°99-533 du 25 juin 1999, loi n°2000-321 du 12 avril 2000.*

4.4. La tranquillité publique

4.4.1. Les dispositifs de prévention de la délinquance

Le décret n°2002-999 du 17 juillet 2002 a mis en place de nouveaux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la lutte et la prévention contre la délinquance.

■ Conseil départemental de prévention

Il remplace le conseil départemental de la prévention de la délinquance. Il est présidé par le préfet qui en arrête la composition (environ 60 membres en Gironde). La vice-présidence est assurée par le président du conseil général et le procureur de la République.

Cette instance est composée de quatre collèges :

- élus, membres du conseil général désignés par cette assemblée et présidents de CLSPD ;
- magistrats, le président du TGI, un juge de l'application des peines et un juge des enfants ;
- fonctionnaires de l'État (désignés par le préfet) et du département (désignés par le président du conseil général) ;

- personnalités qualifiées dans les secteurs de l'économie, du transport et du logement social et représentants d'associations intéressées par la prévention de la délinquance et de la toxicomanie. Ces membres sont désignés conjointement par le préfet et le président du conseil général.

Ce conseil se réunit au moins deux fois par an pour examiner l'état de la délinquance dans le département, encourager des initiatives de prévention et dresser le bilan de l'activité des CLSPD.

En Gironde, un contrat départemental de prévention de la délinquance est signé entre l'État et le conseil général pour financer certaines actions à l'échelle du département.

■ Conférence départementale de sécurité

Elle regroupe, sous la présidence conjointe du préfet et du procureur de la République, des services de l'État chargés de la lutte contre la délinquance : directeur départemental de la Sécurité publique, directeur départemental des Renseignements généraux, directeur régional de Police judiciaire, directeur régional de la Police aux frontières, le commandant du groupement de Gendarmerie départementale, le commandant de la section de recherche de la Gendarmerie nationale, le directeur régional des Douanes, et quelques autres membres.

Ses missions sont de mettre en œuvre, dans le

département, les orientations et les décisions du Gouvernement en matière de sécurité intérieure, d'assurer la cohérence de l'action des services de l'État, d'animer la lutte contre les trafics, l'économie souterraine et les violences urbaines, de tenir les tableaux de bord départementaux de l'activité de l'État et d'établir le rapport sur l'état de la délinquance qui doit être adressé au conseil départemental de prévention. Cette conférence se réunit au moins une fois par trimestre.

■ Le CLSPD, conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Il remplace le CCPD, conseil communal de prévention de la délinquance. Il peut être communal ou intercommunal.

Il est présidé par le maire. Le préfet et le procureur de la République sont membres de droit.

Il est composé de trois collèges :

- élus, désignés par les maires des communes. Des conseillers généraux peuvent également siéger au sein de ce collège ;
- représentants des services de l'État (Police nationale, Gendarmerie nationale, Education nationale, Jeunesse et sports, etc.) et personnalités qualifiées, désignés par le préfet en concertation avec le procureur de la République ;
- représentants des professions confrontées aux problèmes de délinquance, des associations de prévention, d'aide aux victimes, de résidents, de parents d'élèves, de bailleurs, de transporteurs, et autres désignés par le maire.

Aucun de ces trois collèges ne peut à lui seul représenter plus de la moitié des membres du CLSPD.

L'instance plénière permet de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux concernés et de favoriser le partenariat. Une instance restreinte peut utilement être mise en place afin d'assurer la pérennité des travaux du CLSPD entre deux plénières. Cette configuration resserrée sous la forme d'un comité restreint ou bureau peut jouer le rôle de comité de pilotage politique et de suivi technique du CLS ou du programme d'action regroupant les partenaires signataires ou leurs représentants (préfet, procureur, maire, président d'EPCI, etc.). Ce bureau peut en outre se réunir en fonction des problèmes, se transformant ainsi en cellule de veille.

Le conseil peut également mettre en place des groupes de travail thématiques ou territoriaux et prévoir la possibilité de constituer des GLTD.

Instance de concertation sur les priorités de la coopération dans la prévention et la lutte contre

4

l'insécurité, le CLSPD a pour mission de définir des objectifs à atteindre, de favoriser l'échange d'informations concernant les attentes de la population, de dresser le constat des actions de prévention et d'encourager les initiatives, de mobiliser des moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération, et enfin élabore, met en œuvre, et suit l'exécution et l'évaluation du CLS.

Le CLSPD se réunit au moins deux fois par an à l'initiative de son président ainsi qu'à la demande du préfet ou de la majorité de ses membres.

Territoires concernés

Ayant déjà mis en place un CLSPD : Sainte-Eulalie et Bordeaux en 2002, Pessac, Villenave d'Ornon, Cenon, Talence, Lormont, Bassens en 2003. Mérignac et Floirac ont prévu d'installer un CLSPD fin 2003.

Les principaux partenaires des CLSPD

- la direction départementale de la Protection judiciaire jeunesse (PJJ) ;
- la direction régionale et départementale de la Jeunesse et des sports (DRDJS) ;
- le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ;
- les services de Police et de Gendarmerie ;
- le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), instance de prévention mise en place par l'Éducation nationale dans chaque collège ;
- les CMS ;
- les clubs de prévention. Sur les territoires concernés par un contrat de ville, il s'agit à Bordeaux, du CALK et de l'UBAPS ; à Bègles de l'APS (association de prévention spécialisée) ; à Talence de l'association Frédéric Sévère ; à Pessac de l'Action jeunesse Pessac ; sur la rive droite, de l'AJHAG et à Villenave-d'Ornon du Prado.

■ Le CLS, contrat local de sécurité

Il est élaboré dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, afin d'en renforcer l'efficacité sur les territoires les plus sensibles.

Le CLS a pour vocation de mettre en place une politique alliant prévention, sécurité et solidarité pour remplir trois objectifs : l'éducation à la citoyenneté, la mise en place d'une police et d'une justice de proximité et le renforcement du partenariat entre les services de l'État et les autres partenaires de la sécurité.

Sur les territoires politique de la ville, les CLS

constituent le volet « prévention et sécurité » des contrats de ville.

En Gironde, les signataires du CLS sont le maire, le préfet, le procureur, et le recteur. Le conseil général est désormais également signataire.

Préalablement à l'élaboration du CLS, un diagnostic local de sécurité est réalisé de façon partagée en mobilisant le plus large partenariat possible. Il inclut un bilan de la situation en matière de délinquance, une évaluation du sentiment d'insécurité et une analyse des réponses existantes et de leur adéquation aux problèmes rencontrés.

Un CLS peut être communal ou intercommunal.

Territoires concernés

Bassens, Cenon, Floirac, Lormont - CLS intercommunal (15 10 99) ; Bègles (04 11 99), Bordeaux (17 12 1998), Mérignac (03 03 2000), Pessac (19 01 99), Talence (17 11 2000), Villenave d'Ornon (03 04 03).

Textes de référence

- *Circulaire du 28 octobre 1997 relative à la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité.*
- *Circulaire du 7 juin 1999 relative aux contrats locaux de sécurité.*
- *Décret N°2002-999 et circulaire du 17 juillet 2002.*

Contacts

Cellule interministérielle d'animation et de suivi des CLS ; Martine Dorronsor, mission prévention de la délinquance, préfecture de Gironde ; Marie-Christine Michaud, bureau insertion jeunesse, conseil général de la Gironde.

4.4.2. Les MJD, maisons de la justice et du droit et dispositifs d'accès au droit

Expérimentées pour les premières d'entre elles en 1990, les MJD ont pour vocation de dissiper le sentiment d'éloignement. Plus précisément, il s'agit de mettre en place une justice de proximité. Elles sont soutenues à la fois par le ministère de la Justice et le ministère de la Ville.

Le CNV appelle aux ministères de la Justice et de la Ville pour sortir les MJD du statut expérimental et pour qu'elles soient définitivement consacrées comme l'une des modalités de droit commun de l'organisation du service public de la justice au plus près du terrain. En effet, la MJD est un excellent point d'appui territorial, elle est un outil pour le CLSPD et le CLS¹².

¹² Extrait de l'avis du CNV sur les MJD, adopté par l'Assemblée plénière de Clichy-sous-Bois le 20 juin 2003

Elles visent :

- à faciliter l'accès au droit des habitants (consultations juridiques, ateliers d'éducation civique pour les jeunes) ;
- à aider les victimes d'infractions ;
- à répondre à la délinquance par le suivi de certaines décisions judiciaires (prise en charge socio-éducative des habitants placés sous contrôle judiciaire, faisant l'objet d'un travail d'intérêt général, d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'une mesure de liberté surveillée) ;
- à la médiation pénale.

Les mesures alternatives de traitement pénal et les actions tendant à la résolution amiable des litiges peuvent y prendre place.

Ces équipements peuvent accueillir, dans certains cas, des délégués du médiateur de la République. Ces derniers, volontaires et bénévoles, sont à l'écoute des citoyens qui remettent en cause une décision ou un comportement d'un service public.

Territoires concernés

2 maisons de la justice et du droit existent sur l'agglomération bordelaise, MJD Bordeaux Nord à Bordeaux et MJD Hauts-de-Garonne à Lormont, ainsi que des plates-formes de services publics à Pessac, Mérignac et Talence.

Textes de référence

- *Circulaires du 2 octobre 1992 et 13 mars 1996.*
- *Décret n°2001-1009 du 29 octobre 2001, précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement des MJD.*
- *Loi n°98-1163, relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits.*
- *Guide pratique de l'accès au droit, édité par le CDAD en 2003*

Contacts

Olivier Poulet, secrétaire général du procureur de la République, TGI

Contact départemental

Pierre Laran, délégué départemental du médiateur de la République

Contacts dans les quartiers

Myriam Colignon, MJD Hauts-de-Garonne ; Chantal Vidal, MJD de Bordeaux-Nord ; Philippe Carles, maison des services publics de Cenon et Floirac ; le délégué du médiateur de la République, plate-forme des services au public et maison du droit de Mérignac et Pessac ; Philippe Émy, maison des droits de l'homme et du citoyen, Talence

4.4.3. L'aide aux victimes et l'aide juridictionnelle

■ L'aide aux victimes

Les services d'aide aux victimes accueillent et informent gratuitement toute personne qui s'estime victime d'infraction pénale. Ils luttent contre le sentiment d'isolement, la souffrance psychologique et la méconnaissance du droit. Ils proposent :

- une écoute privilégiée sur les difficultés rencontrées ;
- une information sur les droits ;
- un accompagnement dans les démarches, avec si nécessaire, une orientation vers les services spécialisés ;
- une médiation pénale.

L'aide aux victimes relève de plusieurs services ou associations :

- service médico-légal des hôpitaux ;
- associations d'aides aux victimes ;
- tribunal de grande instance :
- l'accueil général met à disposition un modèle de plainte à déposer au Parquet ;
- le bureau d'ordre pénal (BOP) informe les personnes concernées sur le suivi des plaintes déposées ;
- la commission d'indemnisation des victimes d'infractions pénales (CIVI) renforce les droits des victimes de dommages résultant de certaines atteintes aux personnes et aux biens.

Contacts

Vict'aid ; TGI de Bordeaux ; MJD ; Prado 33 ; permanences communales ; CAUVA ; SAVU ; SAMU

■ L'aide juridictionnelle (AJ)

L'AJ est une aide financière qui permet aux personnes ayant des ressources modestes de ne pas avancer les frais de l'assistance juridique pour avoir accès à la justice et à la connaissance de leurs droits. Elle peut être, depuis la loi du 10 décembre 1998, accordée en vue de parvenir à une transaction avant l'introduction de l'instance. L'aide est octroyée en fonction des ressources, on retient la moyenne mensuelle des ressources perçues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédente, sans tenir compte des prestations familiales et de certaines prestations sociales.

Contacts

Madame Vacher, greffière en chef, bureau d'aide juridictionnelle, TGI de Bordeaux



5

L'annuaire





5.1. La composition des instances et les partenaires

5.1.1. Le pilotage

Les signataires de la convention cadre du 15 janvier 2001

Claude Bartolone, ministre délégué à la Ville
Christian Frémont, préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde
Alain Juppé, président de la communauté urbaine de Bordeaux
Alain Rousset, président du conseil régional d'Aquitaine
Philippe Madrelle, président du conseil général de la Gironde
Manuel Dias, directeur régional du FASILD
Yves Bellec, directeur régional de la CDC
Jean-Luc Haurie, pour le directeur de la CAF Gironde
Maud Vignau, pour le procureur de la République
Gérard Prodhomme, pour l'inspecteur d'Académie,
Jacques Mayoux, président de la Conférence départementale des organismes HLM

Les maires des 13 communes concernées :
Alain Cazabonne, maire de Talence
Jean Charpentier, maire de Sainte-Eulalie
Alain David, maire de Cenon
Maurice Doassans, pour le maire d'Eysines
Nicolas Florian, pour le maire de Villenave-d'Ornon
Pierre Garmendia, maire de Floirac
Franck Joandet, pour le maire de Bègles
Hugues Martin, pour le maire de Bordeaux
Jean Priol, maire de Bassens
Alain Rousset, maire de Pessac
Michel Sainte-Marie, maire de Mérignac
Jean Touzeau, maire de Lormont
Jean Valleix, maire du Bouscat

Les membres de fait du comité de pilotage en 2003

Albert Dupuy, secrétaire général de la préfecture de la Gironde, chargé de mission pour la politique de la ville, président
Alain Anziani, adjoint au maire de Mérignac
Pierre Auger, maire de Pessac
Jean-Jacques Benoît, conseiller général de la Gironde
Patrick Bobet, maire du Bouscat
Alain Cazabonne, maire de Talence
Alain David, maire de Cenon
Daniel Dougados, adjoint au maire d'Eysines
Véronique Fayet, adjointe au maire de Bordeaux, vice-présidente de la CUB
Marcelle Granjeon, adjointe au maire de Floirac
Yannick Huet, adjoint au maire de Villenave d'Ornon
Pierre Hurmic, conseiller régional
Franck Joandet, adjoint au maire de Bègles
Christian Laur, maire de Sainte-Eulalie
Jean Touzeau, maire de Lormont
Jean-Pierre Turon, maire de Bassens
Georges Casenave, directeur régional de la CDC
Gérard Castelain, responsable du service territoire et proximité de la CAF
Philippe Charieras, secrétaire général à l'inspection académique
Manuel Dias, directeur régional du FASILD
Jacques Mayoux, président de la Conférence départementale des organismes HLM
Maud Vignau, premier procureur adjoint de la République auprès du TGI

Les membres du bureau du comité de pilotage

Albert Dupuy, secrétaire général de la préfecture de la Gironde, chargé de mission pour la politique de la ville, président
Alain Anziani, adjoint au maire de Mérignac
Jean-Jacques Benoît, conseiller général
Alain Cazabonne, maire de Talence
Alain David, maire de Cenon
Philippe Despujols, adjoint au maire de Pessac
Véronique Fayet, adjointe au maire de Bordeaux
Marcelle Granjeon, adjointe au maire de Floirac
Franck Joandet, adjoint au maire de Bègles
Pierre Hurmic, conseiller régional
Jean Touzeau, vice-président de la CUB

Suppléants :
Pierre Brana, maire d'Eysines
Christian Laur, maire de Sainte-Eulalie
Jean-Pierre Turon, maire de Bassens

Groupe projet

Tewfik Guerroudj, directeur de l'équipe permanente du CV, président
Hélène Barbot, chef de projet, mairie de Sainte-Eulalie
Eléonore Bécât, chef de projet politique de la ville, mairie de Villenave d'Ornon
Michèle Boucau, DGA, mairie du Bouscat
Béatrice Brethes, DGA, mairie de Bègles
Paul Buchoux, directeur du développement des projets de l'État, préfecture de la Gironde
Gérard Castelain, responsable du service territoire et proximité de la CAF
Franck Cavallini, chargé de mission, mairie de Cenon
Alain Chauvet, directeur politique de la ville, mairie de Lormont
Manuel Corneau, chargé de mission, mairie de Mérignac
Jacqueline Descazeaux, directrice du développement urbain et de la planification, CUB
Jeanne Dupouey, a'urba, chef de projet politique de la ville pour la mairie de Bassens
Alain de Framond, chargé de mission, équipe permanente du CV
Corinne Gély, responsable de la mission habitat et évolution sociale, a-urba
Jean-Philippe Haufeur, chef de service politique de la ville, CRA
Christine Hourcq, chargé de mission politique de la ville, FASILD
Thierry Lemièrre, DGA politique de la ville, mairie de Pessac
Étienne Parin, directeur, GPV Bassens-Cenon-Floirac-Lormont
Anne-Marie Pierre-Lacouture, DGAS, mairie de Talence
Geneviève Puyau, directrice territoriale à la CDC
Sylvie Régner, directrice, Conférence départementale des organismes HLM
Anne-Marie Roig, référent politique de la ville, conseil général de Gironde
Jean-François Ruaud, chargé de mission politique de la ville, inspection académique
Denis Rouillon, responsable de la politique de la ville, mairie de Floirac
Béatrice Servant, chargé de mission, mairie d'Eysines
Patrick Verdon, chargé de mission politique de la ville, mairie de Mérignac
Maud Vignau, premier procureur adjoint de la République auprès du TGI

Commission développement économique et insertion professionnelle

Pierre Hurmic, représentant le CRA, président
Daniel Amiot, mairie de Pessac
Christophe Arpaillange, GPV
Dominique Ballion, chambre de métiers de la Gironde
Alain Baquerin, ANPE
Eléonore Bécât, mairie de Villenave d'Ornon
Hélène Bertrand, DDASS
Béatrice Brethes, mairie de Bègles
Franck Cavallini, mairie de Cenon
Sophie Coué-Cambon, PLIE de Bordeaux
Benoît Cruège, mairie de Lormont
Jacqueline Descazeaux, CUB
Manuel Dias, FASILD
Paul Faury, DDTEFP
Alain de Framond, équipe permanente du CV
Dominique Gaudin, mairie de Sainte-Eulalie
Jean-Michel Gautier, Éducation nationale
Tewfik Guerroudj, équipe permanente du CV
Jean-Philippe Haufeur, CRA
Jean Larrieu, CCI de Bordeaux
Thierry Lemièrre, mairie de Pessac
Thérèse Lenoble, DDTEFP
Arlette Liduena, mairie du Bouscat
Hervé Minvielle, mairie de Mérignac
Jean-Luc Moulinier, mairie de Talence
Jérôme Olaya, mairie de Bassens
Denis Rouillon, Mairie de Floirac
Ghislaine Rouxel, mission locale Bordeaux Avenir Jeune
Jean-Philippe Sauton, conseil général de Gironde
Béatrice Servant, mairie d'Eysines

Commission développement social

Jean-Jacques Benoit, conseiller général, président
Christophe Arpaillange, GPV
Alain Baquerin, ANPE
Eléonore Bécât, mairie de Villenave d'Ornon
Monique Bois, DRDJS
Michel Bonnamy, DRAC
Berthe Caron-Torres, DDASS
Gérard Castelain, CAF
Franck Cavallini, mairie de Cenon
Alain Chauvet, mairie de Lormont
Manuel Corneau, mairie de Mérignac
Alain de Framond, équipe permanente du CV
Dominique Gaudin, mairie de Sainte-Eulalie
Tewfik Guerroudj, équipe permanente du CV
Christine Hourcq, FASILD
Thierry Lemièrre, mairie de Pessac

Arlette Liduena, mairie du Bouscat
Michel Masdoumier, préfecture de la Gironde
Eric Meyer, mairie de Bègles
Francis Monge, mairie de Lormont
Jean-Luc Moulinier, mairie de Talence
Jérôme Olaya, mairie de Bassens
Mathias Reynaud, mairie de Floirac
Anne-Marie Roig, conseil général de Gironde
Jean-François Ruaud, inspection académique
Béatrice Servant, mairie d'Eysines
Patrick Tournache, mairie de Bordeaux

Commission renouvellement urbain

Véronique Fayet, vice-présidente de la CUB, adjointe au maire de Bordeaux, présidente
Eléonore Bécât, mairie de Villenave d'Ornon
Michel Bergeron, CUB
Béatrice Brethes, mairie de Bègles
Catherine Brisé, conseil général de Gironde
Jean-François Brocherieux, DDE
Paul Buchoux, préfecture de la Gironde
Franck Cavallini, mairie de Cenon
Alain Chauvet, mairie de Lormont
Jacqueline Descazeaux, CUB
Jeanne Dupouey, a'urba, mairie de Bassens
Alain de Framond, équipe permanente du CV
Dominique Gaudin, mairie de Sainte-Eulalie
Emmanuelle Gay, DDE
Corinne Gély, a-urba
Tewfik Guerroudj, équipe permanente du CV
Jean-Philippe Haufeur, CRA
Pierrette Jacqueson, CAF
Yann Le Formal, FASILD
Thierry Lemièrre, mairie de Pessac
François-Xavier Leuret, mairie de Talence
Arlette Liduena, mairie du Bouscat
Jean-Claude Margueritte, mairie de Lormont
Sigrid Monnier, Conférence départementale des organismes HLM
Etienne Parin, GPV
Geneviève Puyau, CDC
Sylvie Régner, Conférence départementale des organismes HLM
Mathias Reynaud, mairie de Floirac
Jean-François Ruaud, inspection académique
Béatrice Servant, mairie d'Eysines
Patrice Verdon, mairie de Mérignac

Commission tranquillité publique

Philippe Despujols, adjoint au maire de Pessac, président
Christophe Arpaillange, GPV
Eléonore Bécât, mairie de Villenave d'Ornon
Monique Boutami, mission prévention de la délinquance
Manuel Corneau, mairie de Mérignac
Corinne Courrèges, mairie de Cenon
Francis Danis, SNCF
Catherine Darlon, mairie de Pessac
François Delpuch, mairie de Talence
Martine Dorronsoro, mission prévention de la délinquance
Jean-Marc Dutreteau, mairie de Bassens
Alain de Framond, équipe permanente du CV
Danielle Forge, SPIP 33
Christine Gournay, mairie de Sainte-Eulalie
Tewfik Guerroudj, équipe permanente du CV
Guy Hengen, mairie de Bordeaux
Arlette Liduena, mairie du Bouscat
Edith Maruejols, mairie de Floirac
Jean-François Mellier, DDPIJ
Sylviane Messer, mairie de Bègles
Marie-Christine Michaud, conseil général de Gironde
Francis Monge, mairie de Lormont
Marisa Naclerio, conseil général de Gironde
Jacques Pavot, mairie de Lormont
Denis Peltier, groupement Gendarmerie de la Gironde
Sylvie Régner, Conférence départementale des organismes HLM
Mathias Reynaud, mairie de Floirac
Eric Rio, CONNEX
Denis Rouillon, mairie de Floirac
Jean-François Ruaud, inspection académique
Béatrice Servant, mairie d'Eysines
Jean-Claude Truglio, DDSP 33
Maud Vignau, TGI
Annie Virolaud, inspection académique



5.1.2. Les équipes politique de la ville

CAF de la Gironde

Département territoire et proximité - 33 rue du Docteur Gabriel Péry - 33300 Bordeaux Lac
Tél. : 05 56 11 75 81
Gérard Castelain, chargé de mission politique de la ville - gerard.castelain@cafbordeaux.cnafrmail.fr
Anne Poulain-Romanet, Guillaume Mangane et Bruno Fontaine, conseillers territoriaux

CDC

Direction régionale - 8 rue Claude Bonnier - 33081 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 00 01 60
Geneviève Puyau, directrice territoriale
Tél. : 05 56 00 01 81

Conférence départementale des organismes HLM de la Gironde

Hangar G2 - Quai Armand Lalande - 33081 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 69 47 90 - arahlm@club-internet.fr
Sylvie Régnier, directrice

Conseil général de la Gironde

Esplanade Charles de Gaulle - 33074 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 33 33
Anne Marie Roig, référente politique de la ville, chargée de la solidarité et du logement DGAS
Tél. : 05 56 99 68 82 ;
Danielle Luby, chef adjointe du service politiques d'insertion et de l'habitat ;
Marie-Christine Michaud, chef du bureau insertion jeunesse, Tél. : 05 56 99 68 82

Conseil régional d'Aquitaine

14 rue François de Sourdis - 33 077 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 57 80 00
Jean-Philippe Haufeurt, chef du service politique de la ville
Tél. : 05 57 57 82 92 - jean-philippe.haufeurt@aquitaine.fr ;
Brigitte Babin, FSE Tél. : 05 57 57 81 12

CUB

Esplanade Charles de Gaulle - 33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 84 84
Jacqueline Descazeaux, direction du développement urbain et de la planification
Tél. : 05 56 99 84 58

DDASS

103 bis rue Belleville - Espace Rodesse - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 01 91 00
Berthe Caron-Torres, référente politique de la ville

DDE

Service habitat, vie des quartiers - Cité administrative - BP 90 - 33 090 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 24 84 13
Alain Desport et Anne-Marie Tenaille, chargés de mission politique de la ville

DDPJ

2 rue du Château Trompette - 33064 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 79 77 02
Jean-François Mellier, directeur

DDSP de Gironde

87 rue Abbé de l'Épée - BP 912 - 33061 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 77 77
Guy Desprats, directeur

DDTEFP

118 cours Maréchal Juin - 33075 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 00 07 63
Paul Faury, adjoint au directeur
Tél. : 05 56 00 08 93 ;
Catherine Fourmy, directrice adjointe
Tél. : 05 56 00 08 48 - catherine.fourmy@dd-33.travail.gouv.fr ;
Thérèse Lenoble, inspectrice du travail, politique de la ville, FSE
Tél. : 05 56 00 07 58 - therese.lenoble@dd-33.travail.gouv.fr ;
Fatiha Hadi-Chérif, chargée de mission
Tél. : 05 56 00 08 75 - fatiha.hadi-cherif@dd-33.travail.gouv.fr

DRAC Aquitaine

54 rue Magendie - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 95 01 79
Michel Bonnamy, chargé de mission politique de la ville - michel.bonnamy@culture.gouv.fr

DRASS Aquitaine

Cité administrative - BP 952 - 33063 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 24 82 51
Joséphine Tamarit, chef de service, correspondante politique de la ville
Marie-Pierre Canitrot, inspectrice chargée de la politique de la ville

DRDJS Aquitaine

7 boulevard du Parc des Expositions - 33525 Bruges Cedex
Tél. : 05 56 69 38 00 - drdjs33@wanadoo.fr
Monique Bois, chargée de mission politique de la ville
Tél. : 05 56 69 38 25

DRE Aquitaine

7-9 rue Charles Monselet - 33080 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 98 97
Marie-Soisic Rosmorduc, chargée de mission politique de la ville

DRPJ Aquitaine

20 rue Thiac - BP 942 - 33062 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 79 14 49
Guy Leriche, directeur adjoint chargé de la politique de la ville

Équipe permanente

Mission contrat de ville - a'urba - Hangar G2 Bassin à flot n°1 - quai Armand Lalande - BP71 - 33041 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 89 03 - mcv@aurba.org
Tewfik Guerrouj, directeur ; Alain de Framond, chargé de mission

FASILD

Direction régionale - 29 rue de l'École Normale - 33073 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 22 25 90
Manuel Dias, directeur régional - mdias@fasild.fr
Christine Hourcq, chargée de mission pour la Gironde

GIP-GPV Bassens-Cenon-Floirac-Lormont

Cité Beausite - rue Marcel Paul - 33150 Cenon
Tél. : 05 56 40 24 24 - gpv33@wanadoo.fr
Étienne Parin, directeur ; Christophe Arpaillange, chargé de mission

Inspection académique de la Gironde

30 cours de Luze - BP 919 - 33060 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 56 36 00
Philippe Charieras, secrétaire général ; Jean-François Ruaud, chargé de mission - j-francois.ruaud@ac-bordeaux.fr ; Joëlle Bouyssière, bureau des actions éducatives et du partenariat - j-bouysiere@ac-bordeaux.fr

Mairie de Bassens

42 avenue Jean Jaurès - 33530 Bassens
Jeanne Dupouey, a'urba, chef de projet renouvellement urbain
Tél. : 05 57 80 81 69 - jeanne.dupouey@ville-bassens.fr ;
Jérôme Olaya, chargé du contrat de ville
Tél. : 05 57 80 81 69 - jerome.olaya@ville-bassens.fr ;
Jean-Marc Dutreuteau, chargé de la prévention
Tél. : 05 57 80 81 57 - jean-marc.dutreuteau@ville-bassens.fr ;
Claire Kaufmann, coordinatrice du projet éducatif local
Tél. : 05 57 80 81 67 - claire.kaufmann@ville-bassens.fr

Mairie de Bègles

Rue Calixte Camelle - 33130 Bègles
Tél. : 05 56 49 88 61
Béatrice Brethes, chargée de mission - b.brethes@mairie-begles.fr ;
Sylvianne Messier, assistante au chef de projet - ev.urbain@mairie-begles.fr

Mairie de Bordeaux

Place Pey-Berland - 33077 Bordeaux Cedex
Véronique Delannoy, chef de projet contrat de ville, secrétaire général adjoint chargé de la direction générale de la vie sociale et de la citoyenneté et du CCAS
Tél. : 05 56 00 73 10 - sce.politique.ville@mairie-bordeaux.fr ;
Patrick Tournache, directeur du développement social urbain
Tél. : 05 10 27 51 - sce.politique.ville@mairie-bordeaux.fr ;
Guy Hengen, chef de projet CLSPD
Tél. : 05 56 10 27 56 - g.hengen@mairie-bordeaux.fr

Mairie de Cenon

1 avenue Carnot - 33150 Cenon
Carole Zenhaker-Sanchez, directrice générale adjointe, direction actions éducatives et de solidarité, chef de projet
Tél. : 05 57 54 33 91 - carole.zenhaker@ville-cenon.fr ;
Samira Guerra, directrice du pôle coordination des dispositifs contractuels
Tél. : 05 57 80 70 29 - samira.guerra@ville-cenon.fr ;

Jean-Christophe Parcellier, directeur du pôle participation des habitants

Tél. : 05 57 80 70 60 - jeanchristophe.parcellier@ville-cenon.fr ;
Franck Cavallini, chargé de mission et coordination
Tél. : 05 57 80 70 66 - franck.cavallini@ville-cenon.fr ;
Hervé Chiron, chargé de mission GPV
Tél. : 05 57 80 70 64 - herve.chiron@wanadoo.fr ;
Corinne Courrèges, chargée de mission pôle prévention
Tél. : 05 57 80 70 91 - corinne.courreges@ville-cenon.fr ;
Marylin Amen, chef de projet du 8 mai 45
Tél. : 05 57 80 70 96 - marylin.amen@ville-cenon.fr

Mairie d'Eysines

Place de l'Hôtel de Ville - 33320 Eysines
Céline Laroche, chef de projet politique de la ville
Tél. : 05 56 16 18 06 - celine.laroche@ville-eyssines.fr ;
Béatrice Servant, chargée de mission
Tél. : 05 56 16 18 18 - beatrice.servant@ville-eyssines.fr

Mairie de Floirac

Avenue Pasteur - 33270 Floirac
Denis Rouillon, chef de projet politique de la ville
Tél. : 05 57 80 87 14 - politiqueville@ville-floirac33.fr ;
Mathias Reynaud, chargé de mission politique de la ville
Tél. : 05 57 80 87 14 - politiqueville@ville-floirac33.fr ;
Édith Maruejols, coordinatrice politique jeunesse
Tél. : 05 57 80 87 22 - politiquejeunesse@ville-floirac33.fr

Mairie du Bouscat (Le)

Place Gambetta - 33110 Le Bouscat - info@mairie-le-bouscat.fr
Arlette Liduena, conseillère municipale déléguée à l'emploi, au logement, à la PAIO et à la politique de la ville
Tél. : 05 57 22 26 49 ;
Michèle Boucau, directeur administratif responsable du dossier politique de la ville
Tél. : 05 57 22 26 49

Mairie de Lormont

Rue André Dupin - 33310 Lormont
Alain Chauvet, directeur de la politique de la ville
Tél. : 05 57 77 98 80 - gpv@ville-lormont.fr ;
Benoît Cruège, chef de projet Carriet
Tél. : 05 57 77 98 80 - benoit.cruège@ville-lormont.fr ;
Sophie Picamal, chef de projet Génicart
Tél. : 05 57 77 98 87 - sophie.picamal@ville-lormont.fr ;
Jean-Luc Cosse, responsable service développement économique
Tél. : 05 57 77 63 27 ;
Francis Monge, directeur service éducation sports jeunesse culture prévention
Tél. : 05 57 77 60 20 - francis.monge@ville-lormont.fr ;
Alain Renard, responsable du service emploi formation
Tél. : 05 57 77 27 10 ;
Jean-Claude Margueritte, directeur des services techniques et d'urbanisme
Tél. : 05 57 77 63 41 ;
Jacques Pavot, coordonnateur CLSPD
Tél. : 05 57 77 60 20

Mairie de Mérignac

60 avenue du MI de Lattre de Tassigny - 33700 Mérignac
Tél. : 05 56 55 66 00
Gérard Peccabin, directeur général des services, chef de projet politique de la ville ; Manuel Corneau, chargé de mission politique de la ville - m.corneau@merignac.com ;
Patrice Verdon, directeur développement durable, chargé du renouvellement urbain - a.gateuil@merignac.com ;
Hervé Minvielle, service emploi insertion, chargé du développement économique et de l'insertion professionnelle
Tél. : 05 56 18 83 12 - service.emploi.insertion@ville-merignac33.fr

Mairie de Pessac

Place de la V^e République - 33600 PESSAC
Thierry Lemièrre, directeur général adjoint solidarité - politique de la ville, chef de projet
Tél. : 05 57 02 21 17 - thierry.lemiere@mairie-pessac.fr ;
Catherine Darlon, coordinatrice développement local et prévention de la délinquance
Tél. : 05 57 02 21 60 - mous@mairie-pessac.fr ;
Daniel Amiot, chargé de mission développement local
Tél. : 05 57 02 21 59 - mous@mairie-pessac.fr ;
Caroline Grand, coordinatrice de la mission développement économique,
Tél. : 05 57 02 12 15

Mairie de Sainte-Eulalie

Place de la Victoire - 33560 Sainte-Eulalie
Tél. : 05 56 06 05 59
Dominique Gaudin, adjoint au maire chargée des affaires sociales - mairie-st-eulalie@wanadoo.fr ; Hélène Barbot, chef de projet - helene.barbot-mairie-st-eulalie@wanadoo.fr

Mairie de Talence

Rue du Professeur Arnozan - 33400 Talence
Tél. : 05 56 84 78 33
Anne-Marie Pierre-Lacouture, directrice générale adjointe des services - ampl@mairie-talence.fr ; Jean-Luc Moulinier, agent de développement local
Tél. : 05 56 04 62 00 - politique-ville.talence@wanadoo.fr ; François Delpeuch, coordinateur CLSPD - logement@mairie-talence.fr ; François-Xavier Leuret, chef de projet requalification de Thouars ; Zouina Lamairia, animatrice familles ; Fabrice Laporte, animateurs jeunes

Mairie de Villenave d'Ornon

12 rue du Professeur Calmette - 33140 Villenave d'Ornon
Tél. : 05 56 75 69 30 - mous@mairie-villenedornon.fr
Éléonore Bécot, chef de projet ; Manuel Bertin, coordinateur enfance jeunesse ; Abdellah Abderredi, médiateur de quartier

Mission prévention de la délinquance

46 rue Ferrère - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 48 54 59 - prevention-delinquance@girond.e.pref.gouv.fr ; Martine Dorronsor, chargé de mission politique de la ville ; Monique Boutami, chargé de mission politique de la ville

Préfecture de la Gironde

1 Esplanade Charles de Gaulle - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 90 60 60
Michel Masdoumier, mission ville Tél. : 05 56 92 63 72 ;
Violaine Pauline-Lempereur Tél. : 05 56 90 66 82
DDPETél. : 05 56 90 64 27

Rectorat de l'Académie de Bordeaux

5 rue Joseph Carayon Latour - 33060 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 57 39 78
Alain Lacourège, chargé de mission politique de la ville

SGAR Aquitaine

4b Esplanade Charles de Gaulle - 33077 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 90 65 08 - sgar33@wanadoo.fr
Monique Lafon, chargée de mission politique de la ville, correspondante régionale de la DIV - monique.lafon@aquitaine.pref.gouv.fr ; Luc Varenne, FSE - luc.varenne@aquitaine.pref.gouv.fr

Tribunal de Grande Instance

30 rue des Frères Bonies - 33077 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 01 61 59
Maud Vignau, premier procureur adjoint - maud.vignau@justice.fr

5.1.3 Les bailleurs

Aquitanis - OPAC de la communauté urbaine de Bordeaux

94 cours des Aubiers - BP 239 - 33028 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 87 00
Parc de logements : 13 392

SA HLM Atlantique

56 rue Carles Vernet - 33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 85 07 91
Parc de logements : 1 709

SA HLM Clairienne

223 avenue Émile Counord - 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 29 22 92
Parc de logements : 2 337

SA HLM de Coligny

2 rue Jean Artus - BP 111 - 33030 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 69 28 00
Parc de logements : 2 013
SA HLM DomoFrance
110 avenue de la Jallère - Quartier du Lac - 33075 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 43 75 75
Parc de logements : 16 235

SA HLM France Habitation

5 rue des Ayres - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 91 55 21
Parc de logements : 458

SA HLM Le Foyer de la Gironde

223 avenue de la Libération - BP 50 - 33491 Le Bouscat Cedex
Tél. : 05 57 22 41 70
Parc de logements : 595

Gironde Habitat - OPAC de la Gironde

130-140 avenue de la Jallère - Quartier du Lac - 33074 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 90 90
Parc de logements : 4 693

SA HLM L'Habitation Économique

12 rue Chantecrit - BP 222 - 33042 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 81 19 80
Parc de logements : 1 299

SA HLM La Maison Girondine

16-20 rue Henri Expert - BP 52 - 33030 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 50 50
Parc de logements : 6 575

SEM IN'CITÉ (ex SBUC)

11 rue Henri Expert - 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 50 20 10
Parc de logements : 2 855

SAEM de construction immobilière de Bègles

1 rue de la République - BP 130 - 33321 Bègles Cedex
Tél. : 05 57 35 17 35
Parc de logements : 1 236

SNI Aquitaine

12 boulevard A. Gautier - Porte de Bordeaux - 33000 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 91 70
Parc de logements : 617

5.1.4. Les autres partenaires

AFPA

94 avenue de Canéjan - 33600 Pessac
Tél. : 05 57 89 18 00
Danielle You, responsable de formation

ANAH

Délégation départementale - Cité administrative - Rue Jules Ferry - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 24 81 99
Jean Tuffière, délégué régional ; Emmanuelle Gay, déléguée locale ; Didier Chêne, délégué local adjoint

a'urba - agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine

Hangar G2 - Bassin à flot n°1 - quai Armand Lalande - BP 71 - 33041 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 86 33 - contact@aurba.org
Francis Cuillier, directeur général ; Corinne Gély, responsable de la mission habitat et évolution sociale - c-gely@aurba.org

CCIB

12 place de la Bourse - 33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 79 50 00 - bourse@bordeaux.cci.fr
Jean Larrieu, directeur, direction du commerce et de l'action territoriale ; Brigitte Lastenet, responsable du service urbanisme commercial
CEDAS - Centre d'études et de développement des applications des sciences sociales
Université Victor Ségalen Bordeaux II - 3 ter place de la Victoire - 33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05.57.57.18.00
Professeur Bernard Delage

Chambre de métiers de la Gironde

46 avenue du Général de Larminat - 33074 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 91 14
Jean Larrieu, direction du commerce et de l'action territoriale ; Dominique Ballion, services des affaires économiques

CILG - Comité interprofessionnel du logement de Guyenne et de Gascogne
(Collecte le 1% patronal)

110 avenue de Jallère - BP 236 - 33028 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 43 75 00
Alain Brousse, directeur

CONNEX

25 rue du Commandant Marchand - 33082 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 57 88 00
Eric Rio, chargé de sécurité

DDANPE

60-64 rue Joseph Abria - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 56 32 80
Alain Junca et Nicole Guillot, direction départementale ; Alain Baquerin, référent politique de la ville

Direction des services fiscaux de la Gironde

13 rue Thiac - 33061 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 01 67 23
Didier Lebon, inspecteur de direction

DIV

194 avenue du Président Wilson - 93217 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél. : 01 49 17 46 46 - www.ville.gouv.fr
Chantal Talland, responsable Aquitaine

DRTEFP

Immeuble Le Prisme - 19 rue Marguerite Crauste - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 99 96 00
Thierry Naudou, directeur ; Daniel René, inspecteur du travail

FSL

9 rue Pierre de Ronsard - BP 23 - 33305 Lormont
Tél. : 05 57 77 21 60

Groupement de Gendarmerie de la Gironde

Caserne Judaique - 200 rue Judaique - 33063 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 90 47 05
Denis Peltier, officier adjoint du commandant

Hauts-de-Garonne Développement

Centre d'Innovation et de Formation - avenue J. Alfonsea près 31 avenue G. Cabannes - 33270 Floriac
Tél. : 05 57 54 32 50
Jacques Blouin, directeur

Observatoire européen de la violence scolaire

Université Victor Ségalen Bordeaux II - 3 ter place de la Victoire - 33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 57 18 00
Professeur Eric Debarbieux

Pic Urban

Mairie de Bordeaux - Place Pey Berland - 33077 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 10 27 87
Christophe Rochard, chef de projet

PQA

Centre de ressources régional - Tour 2000 - 1A terrasse du Front du Médoc - 33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 90 81 00 - pqa@aquitaine-pqa.fr
Hervé Castelli, Bruno Bertrand, Xavier Steffan, chargés de mission ; Stéphane Denjean, chargé de la gestion de l'information

SNCF

54 bis rue Amédée Saint-Germain - 33077 Bordeaux Cedex
Christian Michelet, délégué régional sureté
Tél. : 05 56 33 11 15 - christian.michelet@sncf.fr

SPIP 33

37 rue du Général de Larminat - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 56 99 01
Jean-Michel Camu, directeur - jean-michel.camu@justice.fr

URSSAF de la Gironde

3 rue Théodore Blanc - Quartier du Lac - 33084 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 73 00
Michèle Audet, responsable du service documentation



5.2. Les opérateurs de terrain

5.2.1. Les associations

Liste non exhaustive

Nota : les numéros de champs d'action font référence au tableau chapitre 2 p. 28-29.

AAVG - Association des amis des voyageurs de Gironde

91 rue de la République - 33400 Talence
Tél. : 05 56 04 13 75 - amis.voyageurs@wanadoo.fr
Hélène Beaupère, responsable

Champs d'action : 2.1, 2.4, 2.5, 2.8, 2.9, 2.11, 3.6, 4.2
Territoires d'action : agglomération

ABCEFG - Association des habitants de la résidence Champ de Courses

2 résidence du Champ de Courses - Bât. A - Apt 16 - 33110 Le Bouscat
Tél. : 05 56 28 73 57

Catherine Foulquier, présidente

Champs d'action : 2.1

Territoires d'action : Le Bouscat

ABPEPP - Association bassennaise pour la protection de l'environnement et la promotion du patrimoine

Mairie de Bassens - 32 avenue Jean Jaurès - 33550 Bassens
Tél. : 05 56 06 36 43

Lucien Garcia, président ; Gérard Bourousse, directeur

Champs d'action : 1.2, 1.4, 5.5

Territoires d'action : Bassens

ACAQB - Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux

10 rue Vilaris - 33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 92 17 89

Marc Lajugie, président ; Jean-Luc Benguigui, directeur

Champs d'action : 2.4, 2.5

Territoires d'action : Les Aubiers, Grand Parc

ACRIJ - Association de création d'idées par les jeunes

Le Kiosque - La Marègue - Rue Pauline Kergomard - 33150 Cenon
Tél. : 05 57 80 03 64

Mohamed Fazani, président ; Driss Belfquih, coordinateur

Champs d'action : 2.4, 2.6, 3.1, 3.4, 5.1

Territoires d'action : Cenon

Action Jeunesse Pessac

22 boulevard Saint-Martin - 33600 Pessac

Tél. : 05 56 15 03 89 - actionjeunesse@wanadoo.fr

Jean Salardenne, président ; Alain Aviotte, directeur

Champs d'action : 3.2

Territoires d'action : Pessac

ADELE - Association pour le développement local et l'emploi

12 rue Émile Combes - 33130 Bègles

Tél. : 05 56 49 62 75 - adelepliedesgraves@wanadoo.fr

Noël Mamère, président ; Caroline Joandet, directrice

Champs d'action : 4.2, 4.3, 4.4

Territoires d'action : Bègles, communauté de communes de Montesquieu

ADIE - Association pour le droit à l'initiative économique

65 rue Lombard - 33300 Bordeaux

Tél. : 05 56 29 09 23 - aquitaine@adie.org

Jean Marc Ewald, directeur

Champs d'action : 4.3

Territoires d'action : département de la Gironde

ADIL33 - Association départementale information logement

105 avenue Émile Counord - 33300 Bordeaux

Tél. : 05 57 10 09 10

Bernard Garandeau, président ; André Barbe, directeur

Champs d'action : 2.11

Territoires d'action : agglomération

AFIJ

Boîte A20 - 55 rue des Ayres - 33000 Bordeaux

Tél. : 05 57 14 25 00 - Bordeaux@afij.org

Vincent Salette, président ; Daniel Lamar, directeur ;

Esther Manenti, responsable Gironde

Champs d'action : 4.2, 5.1

Territoires d'action : agglomération

AFIPS

ZI de Blanquefort - 22 rue de Saint-Exupéry - 33290

Blanquefort

Tél. : 05 56 95 07 04

Michel Allain, président

Champs d'action : 2.4, 3.1

Territoires d'action : agglomération

AGEP - Association girondine d'éducation spécialisée et de prévention sociale

60 rue de Pessac - 33000 Bordeaux

Tél. : 05 57 81 78 20 - ass-agep.bordeaux@wanadoo.fr

Léonard Gaudin, président ; Jacques Angelès, directeur

Champs d'action : 3.1, 3.2

Territoires d'action : Les Aubiers (Bordeaux)

AIM - Association d'insertion par la médiation

24 rue Paul Baudenon - 33100 Bordeaux

Tél. : 05 57 80 21 15 - aim2@wanadoo.fr

Annick Schott, présidente ; Rachid Belaid, directeur

Champs d'action : 3.6, 4.2, 5.1

Territoires d'action : Bordeaux (Bastide-Benauges), Lormont

Air Océan Formation

2 rue Blanqui - 33300 Bordeaux

Tél. : 05 56 39 52 23 - airocean.formation@wanadoo.fr

Franck Tison, président

Champs d'action : 4.2

Territoires d'action : agglomération

AJHaG - Association Jeunesse des Hauts-de-Garonne

Avenue de Paris - 33310 Lormont

Tél. : 05 56 06 28 25 - ajhag.siege@wanadoo.fr

Bernard Michaudet, président ; Monsieur Lautier, directeur

Champs d'action : 3.1, 3.2

Territoires d'action : Cenon, Lormont, Floirac, Carbon-

Blanc, Bassens

ALIFS - Association du lien interculturel familial et social

9 cours Pasteur - 33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 01 01 28 - asso.alifs@wanadoo.fr

Samira Zaryah, président ; Mohamed Fazani, directeur

Champs d'action : 2.4, 2.6, 3.1, 3.4, 3.6, 4.1, 5.1, 5.3

Territoires d'action : agglomération

Alternative Médiation

74 rue Georges Bonnac - Jardins Gambetta - Tour 5 -

33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 90 08 52 - alternativemediation@yahoo.fr

Jacques Faget, président ; Danielle Hannedouche, directrice

Champs d'action : 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.6, 5.1, 5.3

Territoires d'action : Bordeaux

AMI

10 rue de la Benauges - 33100 Bordeaux

Tél. : 05 56 86 91 70 - ami.bordeaux@wanadoo.fr

Aminata Diop-Ben Geloune, responsable

Champs d'action : 2.2, 2.4, 2.8, 2.9, 3.6, 4.2, 5.1, 5.3

Territoires d'action : agglomération

Amicale Laïque LARSENÉ

15 rue Louis Eloi - 33130 Bègles

Tél. : 05 56 85 95 22 - d.larsene@free.fr

Robert Pinaud, président ; David Pernollet, directeur

Champs d'action : 2.1, 2.6, 2.7, 5.1

Territoires d'action : Bègles

Amicale laïque d'Eysines

75 avenue Libération - 33320 Eysines

Tél. : 05 56 57 87 71 - amicalaïque@wanadoo.fr

Monique Moulin, présidente

Champs d'action : 2.4

Territoires d'action : Eysines

Amicale laïque Dupaty

81 rue Bourbon - 33300 Bordeaux

Tél. : 05 56 39 14 48 - amicale.laïque.dupaty@wanadoo.fr

Pierre Mazagot, président ; Victorien M'Bemba, directeur

Champs d'action : 2.1, 2.2, 2.4, 2.6, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.5

Territoires d'action : Bordeaux

Anabase

92 rue de Patay - 33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 96 72 92 - association.anabase@club-internet.fr

Michel Grollier, président ; Michèle Elbaz, responsable

Champs d'action : 2.1, 2.2, 2.4, 4.1, 5.1, 5.3

Territoires d'action : Bordeaux

Andromac

Maison d'activités culturelles - Domaine universitaire -

Village 4 - 33608 Pessac

Tél. : 05 56 46 09 47 - associationandromac@yahoo.fr

Pierre Coussy et Guillaume Odone, responsables

Champs d'action : 2.6

Territoires d'action : Pessac

APAFED - Association pour l'accueil des femmes en difficulté

BP 63 - 33151 Cenon Cedex

Tél. : 05 56 40 50 39 - asso.apafed@wanadoo.fr

Jeanine Canac-Bayle, présidente ; Monique Baudier,

directrice

Champs d'action : 3.1, 3.2, 3.6

Territoires d'action : agglomération

APIS - Association de promotion et d'insertion par le sport

Résidence Château-Raba - avenue François Rabelais -

33400 Talence

Tél. : 05 56 96 18 65

Gérard Prévot, président - gerardprevot@infonie.fr ;

Olivier Couperie, vice-président

Champs d'action : 2.6

Territoires d'action : Talence, Bordeaux

APRRES - Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

55 rue Saint-Joseph - 33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 44 76 66 - assaprres@wanadoo.fr

Françoise Robin, présidente ; Rachid Farahi, directeur

Champs d'action : 2.1, 3.2

Territoires d'action : Bordeaux

Arcins Environnement Service

7 allée Francs - 33130 Bègles

Tél. : 05 56 49 26 38 - arcins.aes@free.fr

Maïté Tsitsichvili, présidente ; Philippe Dauzan, directeur

Champs d'action : 4.2

Territoires d'action : Bègles, CUB

AREA - Association de recherche pour l'expression artistique

8 rue Ferrère - 33140 Villenave d'Ornon

Tél. : 05 56 75 80 89 - association.area@free.fr

Robert Jordi, président ; Micheline Monimaud, directrice

Champs d'action : 2.4, 4.1

Territoires d'action : Villenave d'Ornon

Arema Rock et Chanson

181 rue François Boucher - 33400 Talence

Tél. : 05 57 35 32 32 - info@arema.com

Alain Gois, président ; Patrice Dugornay, directeur

Champs d'action : 2.6

Territoires d'action : Talence

ARESCJ - Association de réadaptation sociale et contrôle judiciaire

67 rue Saint-Sernin - 33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 44 85 33 - arescj@wanadoo.fr

Dominique Delthil, président ; Alain Bastin, directeur

Champs d'action : 3.1, 3.2

Territoires d'action : département

ASAIS Réseau Icare - Association pour l'aide à l'insertion sociale

6 rue Ausone - 33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 52 60 59 - asais.icare@free.fr - www.asais-icare.org

Monsieur Comard, président ; Monsieur Lemasson, directeur

Champs d'action : 3.2, 3.3

Territoires d'action : agglomération

ASSO SAX

3 allée Jacqueline Maillan - 33600 Pessac

Tél. : 05 56 07 03 33 - assosax@free.fr

Daniel Gautier, président ; Didier Broussard, directeur

Champs d'action : 2.6

Territoires d'action : Pessac

Association Pour une route sûre

50 avenue Jean Jaurès - 33270 Floirac

Tél. : 05 56 32 15 25 - asso-purs@wanadoo.fr

Monsieur Uzureau, directeur

Champs d'action : 2.4

Territoires d'action : agglomération

Association des arts de la parole interculturelle
25 rue Permentade - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 91 32 08 - festiconte@voilà.fr
Joëlle Coulon, présidente ; Ramon Ortiz de Urbina, vice-président
Champs d'action : 2.6, 2.7, 5.5
Territoires d'action : Bordeaux

Association Frédéric Sévène
244 avenue de Thouars - 33400 Talence
Tél. : 05 56 80 67 75 - Preventionfredericsevene@wanadoo.fr - www.aps.fredericsevene
Noëlle Fredefon, présidente ; Monsieur Berges, directeur
Tél. : 05 56 80 67 33
Champs d'action : 2.4, 2.6, 3.1, 3.2, 5.1
Territoires d'action : Talence

Association Gustave
65 passage Perey - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 51 16 09 - associationgustave@wanadoo.fr
Marie-José Germain, responsable
Champs d'action : 2.6, 2.7, 5.5
Territoires d'action : Bordeaux Nord

Association Relais emplois familiaux
Résidence Raba - D48 Avenue F. Rabelais - 33400 Talence
Tél. : 0800 77 14 09 - relaiserv@wanadoo.fr
Paul Laurent, président ; Daila Nebreda, directrice
Champs d'action : 1.4, 2.1, 2.8, 4.4
Territoires d'action : Talence

ASTI - Association solidarité avec les travailleurs immigrés
10 rue Causserouge - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 92 65 98 - asti-bordeaux@wanadoo.fr
Jésus Hurtado, responsable
Champs d'action : 5.1
Territoires d'action : Gironde

Astrolabe
73 rue Lafaurie de Monbadon - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 44 02 50
Monsieur Pon, président
Champs d'action : 2.4, 4.1
Territoires d'action : Bordeaux

Bordeaux entreprises emploi
74 rue Georges Bonnac - Tour 6 - Les Jardins de Gambetta - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 57 85 60 - r.eynard.b2e@wanadoo.fr
Jean Le Gren, président ; Richard Eymard, directeur
Champs d'action : 4.2, 4.3
Territoires d'action : Bordeaux, CUB

Boulevard des Potes
29 rue Bergeret - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 31 94 62
Addou Tahari-Chaoui, président ; Ahmed Serraj, directeur - ahmed.serraj@boulevard-des-potes.org
Champs d'action : 2.4, 5.1, 5.3
Territoires d'action : agglomération

Bruit du Frigo
3 passage des Argentiers - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 81 86 12 - contact@bruitdufrigo.com
Gabi Farage, président ; Yvan Detraz, directeur
Champs d'action : 2.1, 2.4, 2.6, 2.7, 5.3, 5.5
Territoires d'action : agglomération

CALK - Centre d'animation Lafontaine Kléber
5 rue de la Sau - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 79 24 83 - calk@wanadoo.fr
Modjtaba Aliyari, président ; Jacques Lebeaux, directeur
Champs d'action : 2.4, 4.1
Territoires d'action : Bordeaux

CBA - Coopération des bibliothèques en Aquitaine
15 rue Maubec - BP 049 - 33037 Bordeaux
Tél. : 05 56 92 88 65 - c-b-a@wanadoo.fr
Eric des Garets, président ; Marie-Thérèse Cavignac, directrice
Champs d'action : 2.6, 3.2
Territoires d'action : agglomération

CEID - Centre d'étude et d'information sur la drogue
24 rue du Parlement Saint-Pierre - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 44 84 86 - ceid@ceid.asso.fr
Jean-Pierre Gachie, président ; Jean-Michel Delile, directeur
Champs d'action : 2.8, 3.3, 5.3
Territoires d'action : Bordeaux – Saint-Pierre – Saint-Michel – Bacalan

Centre social Foyer fraternel association
23 rue Gouffrand - 33300 Bordeaux
Tél. : 05 57 87 13 92 - foyer-frat33@wanadoo.fr
André Texier, président ; Pascal Vernier, directeur
Champs d'action : 2.1, 2.2, 2.4, 3.2, 4.1
Territoires d'action : agglomération

Cersau - Centre d'étude et de recherche scientifique en anthropologie urbaine et ethnopsychanalyse
34 rue Le Chapelier - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 51 95 00
Jacques Faget, président ; Annie Hubert et Xavier Nkoumou, anthropologues
Champs d'action : 2.4, 5.4
Territoires d'action : agglomération

CIDF
5 rue Jean-Jacques Rousseau - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 44 30 30 - cidf.gironde@wanadoo.fr
Monique Balestibaud, présidente ; Laurence Reiss, directrice
Champs d'action : 2.4, 5.1
Territoires d'action : Bordeaux Nord / Bacalan, Talence / Thouars, Bègles, Lormont

CIE - Le Sablier
129 rue de Clérac - Sillac - 16000 Angoulême
Tél. : 05 45 65 52 79 - cie.lesablier@wanadoo.fr
Pascal Dubo, directeur artistique ; Frédéric Saint-Pol, directeur administratif
Champs d'action : 2.6, 2.7, 5.5
Territoires d'action : Benauges (Bordeaux)

Cinécités
6 rue Franklin - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 44 35 17 - centre@jeanvigo.com
Alain Marty, directeur ; Christian Chaguette, programmateur
Champs d'action : 2.4, 2.6, 2.7, 5.3
Territoires d'action : Bordeaux

Cirese
13 rue des Arcs Saint-Cyprien - 31300 Toulouse
Tél. : 05 34 51 28 60 - ciresearl@aol.com
Guy Cauquil, directeur
Champs d'action : 2.1, 5.3, 5.4
Territoires d'action : agglomération

Cirkmu
37 rue Fusterie - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 59 10 50
Stéphane de Train, président ; Freddy Pacaud, coordinateur
Champs d'action : 2.1, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1
Territoires d'action : Bordeaux

Clap Sud-Ouest et Centre de ressources de l'illetrisme (CRI)
Comité de liaison des acteurs de la promotion - 223 avenue d'Arès - 33200 Bordeaux
Tél. : 05 57 01 56 90 - infos@clap-so.org
Pascal Pilet, président ; Lahbib Maouhoub, directeur
Champs d'action : 2.1, 3.6, 4.1, 5.1, 5.3, 5.4
Territoires d'action : agglomération

CLCV - Consommation, logement, cadre de vie
4 rue du Colonel Fabien - 33310 Lormont
Tél. : 05 56 06 65 27
Thérèse Genieys, responsable
Champs d'action : 3.4
Territoires d'action : Lormont

CLJ Gironde - Centre de loisirs des jeunes de Gironde
Salle Nelson Mandela - Avenue Jean Zay - 33150 Cenon
Tél. : 05 56 86 49 27 - clj-cenon@wanadoo.fr
Jean-Paul Pion, directeur ; Frédéric Chabailier, directeur adjoint
Champs d'action : 5.3
Territoires d'action : agglomération

CLLAJ - Comité local de logement autonomes pour les jeunes
9 avenue Thiers - 33100 Bordeaux
Tél. : 05 56 32 42 01 - claj.bordeaux@wanadoo.fr
Monique Balestibaud, présidente ; Thierry Lafond, directeur
Champs d'action : 2.1.1
Territoires d'action : agglomération

Club de Bordeaux Émulation Nautique
Centre Nautique Bordeaux Lac - Chemin du Pont Neuf - 33520 Bruges
Tél. : 05 56 50 70 60 - enb.clk@wanadoo.fr
Marie Duval, présidente
Champs d'action : 2.4, 2.6, 5.5
Territoires d'action : Bordeaux Lac – Les Aubiers

Collectif de ressources Bordonor
129 cours Édouard Vaillant - 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 43 53 08 - coucou@bordonor.org - www.bordonor.org
Mounir Kechich et Laurent Guyot, responsables
Champs d'action : 2.6
Territoires d'action : Bordeaux

Comité d'Aquitaine de boxe
119 boulevard Président Wilson - 33200 Bordeaux
Tél. : 05 57 22 29 83 - fib-cr09@wanadoo.fr
Bruno Petracco, président
Champs d'action : 2.6, 3.1
Territoires d'action : agglomération

Comité départemental de boxe
80 avenue Aristide Briand - 33110 Le Bouscat
Tél. : 05 56 50 58 74 - GGilier@aol.com
Aline Tuchaa, présidente ; Gérard Gilier, secrétaire général
Champs d'action : 2.6, 3.1
Territoires d'action : agglomération

Compagnie des Taupes Secrètes
19 avenue Pasteur - 33270 Floirac
Tél. : 05 56 40 20 44 - tssa@wanadoo.fr
Nathalie Devy-Moulinier, présidente ; Philippe Rousseau, directeur artistique
Champs d'action : 2.6
Territoires d'action : Floirac

Compagnons Bâtisseurs Grand Sud
2 rue de Sarette - 33800 Bordeaux
Tél. : 05 63 72 59 78 - insertion.cb.france@wanadoo.fr
Christian Perrutel, président ; Christian Pillard, directeur
Champs d'action : 1.4, 2.1, 2.4, 4.4, 5.1, 5.5
Territoires d'action : Bordeaux

Confédération syndicale des familles
Bât. C - résidence Parc Chambéry - 33140 Villenave d'Ornon
Tél. : 05 56 87 06 63 - csfvo@free.fr
Jeanne Cazenave, présidente
Champs d'action : 2.4, 4.1
Territoires d'action : Villenave d'Ornon

Cool'eurs du Monde
Château des Griffons - avenue des Griffons - 33530 Bassens
Tél. : 05 57 77 39 79 - coolleursdumonde@voila.fr
Abd Rahim Rchouk, président ; Gwanaëlle Aubert de Tregomain, permanente
Champs d'action : 3.1, 3.2
Territoires d'action : Bassens, agglomération

Créaction - Collectif d'artistes
Mairie - 33750 Saint-Quentin de Baron
Tél. : 05 57 24 21 73 - creaction@creaction-collectif.com
Christophe Lasnier, directeur
Champs d'action : 2.6, 2.7
Territoires d'action : Bordeaux

Diaconat Bordeaux
32 rue Commandant Arnould - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 44 76 17 - diaconat.bordeaux@wanadoo.fr
Françoise Prabonnaud, présidente ; Philippe Rix, directeur
Champs d'action : 2.1
Territoires d'action : agglomération



Emmaüs 33

250 cours de la Somme - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 92 00 33 - em250bx@wanadoo.fr
Pascal Laffargue, président
Champs d'action : 2.1
Territoires d'action : agglomération

Eurodéclics

79 bis avenue de la Libération - 33700 Mérignac
Tél. : 05 56 12 53 78 - contact@eurodeclics.asso.fr
Bruno Dubosc, responsable
Champs d'action : 3.1, 3.2
Territoires d'action : agglomération

Faire

Tour La Goëlette - 2 allée du 4 septembre 1870 - 33150 Cenon
Tél. : 05 56 40 28 96
François Joinville, président ; Geneviève George, directrice
Champs d'action : 2.4, 2.6, 3.1, 4.1, 5.1
Territoires d'action : Cenon

Familles de France

14 cours de l'Intendance - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 51 17 17 - federationfamillesgironde@wanadoo.fr
François-Xavier Leuret, responsable
Champs d'action : 3.6
Territoires d'action : agglomération

Festival international du film d'histoire

Place de la République - 33600 Pessac
Tél. : 05 56 46 25 43 - contact@cinema-histoire-pessac.com
Alain Rousset, président ; Ariane Tapinos, commissaire général
Champs d'action : 2.6, 2.7
Territoires d'action : Pessac

Flip Book

13 rue Lhôte - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 51 76 60
Fabrice de la Rosa, administrateur ; Alexis Madrid, réalisateur
Champs d'action : 2.6, 2.7
Territoires d'action : agglomération

Foyer Populaire

Salle de Lascalle - rue de la Camarde - 33310 Lormont
Tél. : 05 56 74 27 36
Philippe Quertinmont, président
Champs d'action : 2.6, 4.2
Territoires d'action : Lormont

Geza Roheim

Le Bourg - 33540 Saint-Sulpice de Pompiers
Tél. : 05 56 71 67 65 - geza.roheim@wanadoo.fr
Patrick Fermi, président
Champs d'action : 2.8, 2.9
Territoires d'action : Lormont, Cenon, Floirac, Bassens, Bordeaux

Gironde Initiative

Centre d'innovation et de formation - avenue Jean
Alfonséa - 33270 Floirac
Tél. : 05 56 32 69 35 - gironde-initiative@wanadoo.fr
Thierry Debouille, président ; Franck Maurras, directeur
Champs d'action : 4.4
Territoires d'action : agglomération

Greta - Capen

Lycée des Iris - 13 rue Saint-Cricq - BP 5 - 33305 Lormont
Tél. : 05 57 77 60 00 - app.lormont@app.tm.fr
Bernard Cros, président ; Jeanne-Françoise Orhan, directrice
Champs d'action : 4.1, 4.2
Territoires d'action : agglomération

Greta Bordeaux

Lycée Camille Jullian - 29 rue de la Croix Blanche - 33074
Bordeaux
Tél. : 05 56 56 04 04 - greta.bordeaux@ac-bordeaux.fr
Bernard Cros, président ; Jeanne-Françoise Orhan, directrice
Champs d'action : 4.1, 4.2
Territoires d'action : Bordeaux

Habitat et Humanisme de la Gironde

Cité du Grand Parc - Bât Q - 4 rue Jean Artus - 33000
Bordeaux
Tél. : 05 56 39 15 50 - habitatethumanisme.33@wanadoo.fr
Etienne de Charentenay, président ; Luce Bianco-Brun,
chargée de mission
Champs d'action : 2.1.1
Territoires d'action : agglomération, CUB

IFAIID - Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement

17 cours des Aubiers - 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 50 08 67 - ifaid@ifaid.org
Jean-Claude Cuisinier-Raynal, président ; Pierre-Jean Roca,
directeur
Champs d'action : 2.1, 5.3
Territoires d'action : Bordeaux

Image et Bande Dessinée

Résidence des Aubiers - Bât. G2 - Appt 540 - 19 rue
François Roganeau - 33300 Bordeaux
Tél. : 05 57 19 02 42 - image.et.bande.dessinee@wanadoo.fr
Richard Danier, président ; Denis Plagne, directeur
Champs d'action : 2.6, 2.7
Territoires d'action : GPV

Infodroits

23 allée des Tulipes - 33600 Pessac
Tél. : 05 56 45 25 21 - gironde@infodroits.org
Cédric Barbeyron et Olivier de Laulanie, responsables
Champs d'action : 2.4, 3.4
Territoires d'action : agglomération

Instep Formation Aquitaine

2 rue de la Gare - 33290 Blanquefort
Tél. : 05 56 95 21 17 - instep.initiatives@wanadoo.fr
Véronique Hanseler, directrice ; Hélène Perrel, consultante
Champs d'action : 4.1, 5.3
Territoires d'action : agglomération

INSUP

37 rue Labottière - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 01 31 70 - Info@insup.org
Michel Ferillot, président ; Bernard Garrigou, directeur
Champs d'action : 4.1, 5.3
Territoires d'action : agglomération

INSUP Hauts-de-Garonne

11 rue du 8 mai 1945 - 33150 Cenon
Tél. : 05 57 80 07 49 et 05 56 01 31 70 (siège social) -
hautdegaronne@insup.org
Michel Ferillot, président ; Bernard Garrigou, directeur ;
Muriel Pecassou, responsable du site
Champs d'action : 4.1, 5.3
Territoires d'action : Hauts-de-Garonne

IPPO - Information Prévention Proximité Orientation

4 place Sainte-Eulalie - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 92 25 37 - ippo@wanadoo.fr
Virginie Dally, présidente ; Naïma Charai, directrice
Champs d'action : 2.8, 2.9, 4.2
Territoires d'action : Bordeaux

Jeunes Loisirs Nature

BP 74 - 33492 Le Bouscat Cedex
Tél. : 05 57 22 51 10
Jean-Pierre Dumora, président
Champs d'action : 2.6
Territoires d'action : Le Bouscat

Jeunesse Universelle

Maison de quartier - Résidence Yves Farge - 33130 Bègles
Tél. : 05 56 85 45 30
Mohfoud Beucadi, responsable
Champs d'action : 2.4
Territoires d'action : Bègles

La Gigogne

79 bis avenue de la Libération - 33700 Mérignac
Tél. : 05 56 12 02 57 - texto-gigogne@yahoo.fr
Jean-François Hautin, président ; Denis Loulier,
responsable contrat de ville
Champs d'action : 5.5
Territoires d'action : Bordeaux

La Souris

Avenue Raoul Bourdieu - Château Beaumont - 33530
Bassens
Tél. : 05 56 74 79 46 - souriscsf@wanadoo.fr
Dominique Bonnet, directeur
Champs d'action : 4.1
Territoires d'action : Bassens

L'Autre Rive

90 avenue du Président François Mitterrand - 33270 Floirac
Tél. : 05 57 34 01 96 - echo.collines@wanadoo.fr
Véronique Bogati, présidente
Champs d'action : 2.7
Territoires d'action : rive droite

Le Mulot

87 avenue Jean Jaurès - Bât. I1 - Appt 104 - 33270 Floirac
Tél. : 05 56 40 41 34 - jcmj2@free.fr
Jacky Nouveau, président
Champs d'action : 4.1
Territoires d'action : Floirac

Les Francas de Gironde

113 rue Joseph Fauré - 33100 Bordeaux
Tél. : 05 57 77 28 10 - francas.gironde@libertysurf.fr
Odile Rapeau, présidente ; Sophie Dargelos, directrice
Champs d'action : 2.5
Territoires d'action : département

Les Jardins d'Aujourd'hui

42 rue Waldeck Rousseau - 33220 Sainte-Foy La Grande
Tél. : 05 57 46 04 37 - ljda@wanadoo.fr
Jean-Paul Collaert, président ; Danielle Gautraud, directrice
Champs d'action : 2.1
Territoires d'action : agglomération

Ligue de l'Enseignement - Fédération de la Gironde

12 rue Vauban - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 44 52 25 - ligue33@liguef33.asso.fr
Suzanne Lafond, présidente ; Patrick Hude, secrétaire général
Champs d'action : 2.1, 2.2, 2.4, 4.1, 5.1, 5.3
Territoires d'action : Bordeaux

Mai 33

Le Chalet bleu - 34 rue de Chouiney - 33170 Gradignan
Tél. : 05 56 89 45 11
Jean-Bernard Landèche, président
Champs d'action : 3.2
Territoires d'action : agglomération

MANA

Hôpital Saint-André - 91 cours d'Albret - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 79 57 14 - claire.mestre@chv-bordeaux.fr
Claire Mestre, responsable
Champs d'action : 2.8, 2.9, 3.6
Territoires d'action : agglomération

Marlou Films

20 rue Émile Combes - 33270 Floirac
Tél. : 05 56 32 23 30 - contact@marloufilms.com
Christiane Badaud, responsable
Champs d'action : 2.6, 2.7
Territoires d'action : agglomération

MC2A - Migration Culturelles Aquitaine Afrique

16 rue Ferrère - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 51 00 78 - mca.association@libertysurf.fr
Guy Lenoir, directeur
Champs d'action : 2.4, 2.6, 5.1
Territoires d'action : agglomération

Médecins du Monde

2 rue des Étables - 33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 92 51 89 - rdr.mdm.bx@wanadoo.fr
Claude Moncorge, président ; Véronique Latour, coordinatrice
Champs d'action : 2.8, 5.1
Territoires d'action : Bordeaux

MIE - Maison de l'initiative et de l'emploi

65 rue Lombard - 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 43 11 86 - miebe@wanadoo.fr
Michèle Cohadon-Brief, responsable ; Laetitia Ferrand,
chargée de mission
Champs d'action : 4.2, 4.3, 4.4
Territoires d'action : Bordeaux, CUB

Mouvement du Nid

24 place Ferdinand Buisson - 33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 85 36 22
Annie Barbe, responsable délégation
Tél. : 05 56 39 54 09
Champs d'action : 2.4, 2.8, 2.9, 5.1, 5.3
Territoires d'action : Bordeaux, agglomération

Musiques de Nuit diffusion

19-21 impasse Grateloup - 33000 Bordeaux

Tél.: 05 56 94 43 43 - mdn@free.fr

Leite José, président ; Patrick Duval, directeur ; Stéphane

Blanchon, chargé de la mission politique de la ville

Champs d'action : 2.6, 2.7

Territoires d'action : agglomération

O2 Radio - Hauts de radio

15 rue Louis Beydts - 33310 Lormont

Tél.: 05 56 74 72 55 / 76 85 - O2radio@hotmail.com -

www.O2Radio.fr

Jacques Brunet, président ; Ahmed Aafor, vice-président

Champs d'action : 2.6, 2.7, 5.5

Territoires d'action : agglomération, Hauts-de-Garonne

OCET - Office culturel et éducatif de Talence

Château Peixotto - BP 97 - 33400 Talence

Tél.: 05 56 84 78 85 - ocet@mairie-talence

Jacqueline Chadebost, présidente ; Agnès Pascal, directrice

Champs d'action : 2.6, 2.7

Territoires d'action : Talence

Oxygène

1 rue Géo Delville - 33000 Bordeaux

Tél.: 05 56 96 96 63

Geneviève Chêne, présidente

Champs d'action : 2.6

Territoires d'action : département

Parallèles Attitudes Diffusion

18 cours Barbey - 33800 Bordeaux

Tél.: 05 56 33 66 00 - contact@rockschool-barbey.com

Emmanuel Cunchinabe, président ; Eric Roux, directeur

Champs d'action : 2.6, 2.7

Territoires d'action : agglomération

PASS'SPORT

Centre sportif Palmer - Rue Aristide Briand - 33150 Lormont

Tél.: 05 56 32 98 18 - pass.sport@libertysurf.fr

Laurent Laporte, président ; Thierry Pons, directeur

Champs d'action : 2.6

Territoires d'action : agglomération

Périphéries Productions

BP 77 - 33151 Cenon

Tél.: 05 56 32 96 05 - contact@periph-prod.com

Judith Hélot, présidente ; Jean-Paul Lascar, directeur

Champs d'action : 2.6, 2.7

Territoires d'action : agglomération, GPV

Petits Débrouillards

Centre social de Saint-Pierre - 4 rue du Mulet - 33000 Bordeaux

Tél.: 05 56 52 30 35 - apda@wanadoo.fr

Anne-Marie Tillier, présidente ; Chantal Peyrucq, directrice

Champs d'action : 2.4

Territoires d'action : agglomération

Point Rencontre Bordeaux

17 rue Hustin - 33000 Bordeaux

Tél.: 05 56 44 65 13 - pointrencontre@tiscali.fr

Isabelle Desmoulins, présidente

Champs d'action : 3.6

Territoires d'action : agglomération, département

Prado 33

143-145 cours Gambetta - 33400 Talence

Tél.: 05 56 84 43 90 - asso.Prado33@wanadoo.fr

Christian Puech, président ; Francis Audureau, directeur ;

Sylvie Faugeras, directrice adjointe

Champs d'action : 2.1, 2.2, 2.4, 2.5, 2.11, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2

Territoires d'action : agglomération

Profil

Forum des services - 12 rue Émile Combes - 33130 Bègles

Tél.: 05 57 35 65 00 - profil2@wanadoo.fr

Monsieur Viannichi, président ; Madame Labastie, directrice

Champs d'action : 4.2

Territoires d'action : agglomération

Promo Jeunes – Promo Sports

Complexe sportif - Rue Aristide Briand - 33150 Cenon

Tél.: 05 56 40 83 58 - promojeune@voilà.fr

Abdallah Chaïbi, président

Champs d'action : 2.1, 2.6

Territoires d'action : Cenon

Promo-Femmes

16 rue Saurmenude - 33800 Bordeaux

Tél.: 05 56 94 64 07 - promofemmes.stmichel@wanadoo.fr

Anne Conchou, présidente ; Ahia Zaouali, coordinatrice

Champs d'action : 2.8, 2.9, 5.1

Territoires d'action : Bordeaux

Réagir - Association intermédiaire

Résidence Château Raba - Tour D - Appt 48 - Avenue

François Rabelais - 33400 Talence

Tél.: 05 56 84 10 20

Valérie Lorut, conseillère

Champs d'action : 4.2

Territoires d'action : Talence, Bègles

Régie de Quartier Habiter Bacalan

62 rue Joseph Brunet - Résidence Le Cordouan - 33300 Bordeaux

Tél.: 05 56 39 54 19 - rqhb@wanadoo.fr

Florence Da Ros, présidente ; Christian Labouheure, directeur

Champs d'action : 4.2

Territoires d'action : Bacalan – Claveau – Le Lac (Bordeaux)

Régie de quartier Génivert

8 avenue de la Libération - 33310 Lormont

Tél.: 05 56 06 32 17 - genivert.lormont@cnlrlq.org

Michèle Faora, présidente ; Guy Boulert, directeur

Champs d'action : 1.4, 4.2

Territoires d'action : Lormont / quartier Génicart III

Remue-Ménages

Résidence Yves Farge - 33130 Bègles

Tél.: 05 56 85 40 81 - asso.remuemenages@wanadoo.fr

Madame Subervie, présidente ; Madame Barraud, directrice

Champs d'action : 2.1, 2.4, 2.6, 2.7, 5.3, 5.5

Territoires d'action : Bègles

Renapsud

117 rue de Ségur - 33000 Bordeaux

Tél.: 05 56 90 00 09 - renapsud@wanadoo.fr

Jacques Dubernet, président

Champs d'action : 2.8, 2.9, 3.3, 5.3

Territoires d'action : Bordeaux, CUB

Réseau Girondin Petite Enfance

Université Bordeaux II - 4 rue du Parc d'Ornon - 33140

Villeneuve d'Ornon

Tél.: 05 56 87 92 79

Martine Jardiné, directrice

Champs d'action : 2.4

Territoires d'action : agglomération

Rock School Barbey

18 cours Barbey - 33800 Bordeaux

Tél.: 05 56 33 66 00 - contact@rockschool-barbey.com

Eric Cunchinabe, président ; Eric Roux, directeur

Champs d'action : 2.6

Territoires d'action : agglomération

RSS - Réseau santé solidarité

Forum des services - 10 rue Émile Combes - 33130 Bègles

Tél.: 05 56 49 04 70 - reseau-sante-solidarite@wanadoo.fr

Jacques Raynaud, président ; Monique Dubourg, directrice

Champs d'action : 2.8, 2.9

Territoires d'action : agglomération

Sage

51 rue Roger Lejard - 33130 Bègles

Tél.: 05 56 49 24 14 - sage.begles@free.fr

Jean-Étienne Surleve-Bazeille, président ; Marianne Borne,

directrice

Champs d'action : 2.4, 4.3

Territoires d'action : Bègles

Salon du Lire de Bacalan

165 rue Achard - 33300 Bordeaux

Tél.: 05 56 69 17 39 - salondulire.salondulire@club-internet.fr

Monsieur Puech, président

Champs d'action : 2.6, 4.1, 5.5

Territoires d'action : Bacalan-Claveau (Bordeaux)

Secours catholique - Association du Bouscat

13 rue Formigé - 33110 Le Bouscat

Tél.: 05 56 28 26 06

Nicole Robine, présidente

Champs d'action : 2.1

Territoires d'action : Le Bouscat

Secours Populaire Français - Comité de Lormont

6 rue du Colonel Fabien - BP 6 - 33365 Lormont

Tél.: 05 56 06 14 28

Pierrick Deleusme, secrétaire général

Champs d'action : 2.1

Territoires d'action : Lormont

Sonacotra - Agence de Gironde

6 quai de Bacalan - 33000 Bordeaux

Tél.: 05 56 69 45 70

Dominique Careil, directeur

Champs d'action : 2.1, 2.11, 5.1

Territoires d'action : département

Surf Insertion

31 rue Cursol - 33000 Bordeaux

Tél.: 05 56 81 38 57

Christel Diener, présidente ; Hassan El Houali, chef de projet

Champs d'action : 2.6, 4.2

Territoires d'action : agglomération

Théâtre Alizé

49 rue Jules Guesde - 33270 Floirac

Tél.: 05 56 86 21 45 - theatre.alize@free.fr

Marc Auffret, président ; Francis Brel, directeur artistique ;

Alexandra Martin, médiatrice

Champs d'action : 2.6, 2.7

Territoires d'action : Cenon, rive droite, département

Théâtre de la Source

2 rue du Prêche - 33130 Bègles

Tél.: 05 56 49 48 69 - theatre.de.la.source@free.fr

Daniel Texier, président ; Jean-Pierre Nercam, directeur

Champs d'action : 2.6, 2.7

Territoires d'action : Bordeaux et Bègles

Théâtre des Tafurs

139 rue Joseph Brunet - 33000 Bordeaux

Tél.: 05 56 50 43 47 - theatredestafurs@wanadoo.fr

Marie-Pierre Cappelli, présidente ; François Mauget,

directeur artistique

Champs d'action : 2.6, 2.7

Territoires d'action : Bordeaux

TNT - Tout Nouveau Théâtre

Manufacture de chaussures - 226 boulevard Albert I^{er} -

33800 Bordeaux

Tél.: 05 56 85 82 81 - tnt.boum@wanadoo.fr

Janick Premon, président ; Eric Chevance, directeur

Champs d'action : 2.6, 2.7

Territoires d'action : agglomération

UBAPS - Union de Bordeaux Nord des

associations de prévention spécialisées

26-28 rue Ducau - 33000 Bordeaux

Tél.: 05 57 87 02 27 - ubaps@wanadoo.fr

Dominique Haristoy, président ; Jacques Dugène, directeur

Champs d'action : 2.4, 3.1, 3.2

Territoires d'action : Bordeaux

UCL - Union culture et loisirs

4 avenue Camille Pelletan - 33270 Floirac

Tél.: 05 56 32 75 65

François Rattier, président

Champs d'action : 2.6

Territoires d'action : Floirac

UFJT Aquitaine - Union Aquitaine des foyers et

services pour les jeunes travailleurs

19 rue des Étuves - 33000 Pessac

Tél.: 05 56 52 49 30 - aquitaine@ufjt.fr

François Rabeau, président ; Yves Lepel-Cointet, délégué régional

Champs d'action : 2.11, 5.1

Territoires d'action : agglomération

UNION M - Union Maghreb

9 rue des Glycines - 33600 Pessac

Tél.: 05 56 15 03 89 - actionjeunesse.pessac@wanadoo.fr

Meryem Mortaji, présidente ; Mohammed Jamail, directeur

Champs d'action : 2.6, 5.1

Territoires d'action : Pessac

USB - Union sportive bouscataise

2 rue Jean Martial - 33110 Le Bouscat

Tél.: 05 56 17 22 12

Jean-Bernard Lassalle, président

Champs d'action : 2.6

Territoires d'action : Le Bouscat



Via la Rue

16 rue Saint-James - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 85 13 - vialarue@free.fr
Carole Garcia, présidente ; Blandine Deudon, déléguée
Champs d'action : 2.6, 2.7
Territoires d'action : agglomération

VICT'AID - Association départementale d'aide aux victimes

Palais de justice - Place de la République - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 01 28 69 - vict.aid@wanadoo.fr
Mireille Legras-Vallet, responsable
Champs d'action : 3.4, 3.5
Territoires d'action : Bordeaux

5.2.2. Les maisons et plates-formes de services publics

Délégués du médiateur de la République

17 ter rue Vital Carles - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 81 18 49
Maurice Dommartin et Pierre Laran, délégués départementaux

Maison des droits de l'homme et du citoyen

Mairie - Avenue Thouars - 33400 Talence
Tél. : 05 56 04 62 05
Philippe Emy, responsable

Maison des services publics de Floirac Dravemont

Avenue Salvador Allende - 33270 Floirac
Tél. : 05 56 86 01 04
Philippe Carles, permanent

MJD de Bordeaux-Nord

80 cours du Médoc - 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 50 21 18
Chantal Vidal, permanente

MJD des Hauts-de-Garonne Bastide

Avenue de Paris - 33305 Lormont Cedex
Tél. : 05 57 77 74 60
Annie Dousset, greffière ; Philippe Carle et Myriam Colignon, permanents

Plate-forme des services au public et Maison du droit de Pessac

Place de l'Horloge - 33600 Pessac
Tél. : 05 56 15 25 60 - plateforme@mairie-pessac.fr
Le délégué du médiateur de la République

5.2.3. Les structures sociales de proximité

CCAS - Centres communaux d'action sociale

CCAS de Bassens

Plateforme des services publics - 19 avenue Jean Jaurès - 33530 Bassens
Jacqueline Fraudeau
Tél. : 05 57 80 81 50

CCAS de Bègles

Rue Calixte Camelle - 33130 Bègles
Anne-Marie Baysset et Chantal Lagayete
Tél. : 05 56 49 76 76

CCAS de Bordeaux

74 cours Saint-Louis - BP 72 - 33027 Bordeaux Cedex
Véronique Delannoy
Tél. : 05 56 00 73 10

CCAS de Cenon

Hôtel de ville - 1 avenue Carnot - 33152 Cenon Cedex
Carole Zenaker-Sanchez
Tél. : 05 57 54 33 90

CCAS d'Eysines

Rue de l'Hôtel de Ville - BP 9 - 33320 Eysines Cedex
Marie-Laure Casamajor
Tél. : 05 56 16 18 14

CCAS de Floirac

6 avenue Pasteur - 33270 Floirac
Joël Rey
Tél. : 05 57 80 87 10

CCAS du Bouscat

15 rue Paul Bert - 33110 Le Bouscat
Jacques Bidalin - Tél. : 05 57 22 47 88

CCAS de Mérignac

Mairie - BP 44 - 33700 Mérignac
Danièle Segalas
Tél. : 05 56 55 66 55

CCAS de Pessac

22 boulevard Saint-Martin - 33600 Pessac
Jean-Bernard Saint-Pic
Tél. : 05 56 15 12 40

CCAS de Sainte-Eulalie

1 place Charles de Gaulle - 33560 Sainte-Eulalie
Christian Laur et Dominique Gaudin
Tél. : 05 57 77 15 85

CCAS de Talence

Rue du Professeur Arnozan - BP 35 - 33401 Talence Cedex
Line Henard
Tél. : 05 56 84 78 71

CCAS de Villenave d'Ornon

12 rue du Professeur Calmette - BP 97 - 33883 Villenave d'Ornon Cedex
Jacques Soule
Tél. : 05 56 75 69 05

Union départementale des CCAS

74 cours Saint-Louis - BP 72 - 33027 Bordeaux Cedex
Véronique Delannoy
Tél. : 05 56 00 73 10

CS - Centres sociaux

CSC - Centres sociaux et culturels

COGESC

Siège social : CS du Grand Parc - Place de l'Europe - 33300 Bordeaux
Siège administratif : Tour Mozart - 2 rue Jean Artus - 33300 Bordeaux
Daniel Soubabère
Tél. : 05 56 69 82 58 - Port. : 06 32 54 48 29

CSC Bassens - Jacques Prévert

30 rue Yves Montand - 33530 Bassens
Charly Duconge
Tél. : 05 56 06 24 65

Bordeaux

Centre Général

10 rue Vilaris - 33800 Bordeaux
Marc Lajugie et Jean-Luc Benguigui
Tél. : 05 56 92 17 89 - acaqb@alienor.fr

CSC Carle Vernet

5 place Oscar et Jean Aurillac - 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 85 76 96

CSC de Bordeaux-Lac

79 cours des Aubiers - 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 50 47 73

CSC de la Benaugue

23 rue Raymond Poincaré - 33100 Bordeaux
Tél. : 05 56 86 16 21

CSC Saint-Michel

25 rue Permentade - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 91 32 08

CSC Saint-Pierre

4 rue du Mulet - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 48 16 39

Centre d'Animation Bacalan-Claveau

139 rue Joseph Brunet - 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 50 82 18

Centre d'animation Barbey

22 cours Barbey - 33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 94 70 05

Centre d'animation Grand Parc

36 rue Robert Schuman - 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 50 31 63

Centre d'animation Monséjour

Rue François Coppée - 33200 Bordeaux
Tél. : 05 56 97 58 10

CS de Bordeaux Nord

58 rue Joséphine - 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 39 46 32

CS du Grand Parc

Place de l'Europe - BP 44 - 33030 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 50 38 22

Centre d'animation Mur d'escalade

22 cours Barbey - 33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 31 93 37

Centre d'animation Queyries

51 rue Reignier - BP 37 - 33100 Bordeaux
Tél. : 05 56 32 44 38

Cenon

CS La Colline

Rue du Professeur Langevin - BP 28 - 33153 Cenon Cedex
Tél. : 05 57 77 90 30

CS La Sarailière

4 rue P. Rubens - 33150 Cenon
Tél. : 05 56 40 93 79

Floirac

CS de Floirac

41 avenue Pierre Curie - 33270 Floirac
Tél. : 05 57 77 30 00

Centre d'animation du Haut-Floirac

1 rue Voltaire - 33270 Floirac
Tél. : 05 56 32 63 91

Lormont

CS de Mireport

Boulevard Odilon Redon - 33310 Lormont
Annick Bersihand
Tél. : 05 56 06 02 04

CS de Lormont-Génicart

Eplanade François Mitterrand - 33310 Lormont
Valérie Calmels
Tél. : 05 56 06 06 19

Mérignac

CS de Beaudésert

40 allée de l'Envol - 33700 Mérignac
Jean-Luc Prim
Tél. : 05 56 34 10 63

CS de Beutrie

210 avenue de l'Argonne - 33700 Mérignac
Pascal Dubernet
Tél. : 05 56 34 02 68

CS du Burck

Château du Burck - 33700 Mérignac
Maryse Cantin
Tél. : 05 56 45 18 07

CS de Capeyron

Rue Jean Giono - 33700 Mérignac
Patrice Greze
Tél. : 05 56 12 17 80

Pessac

CS de la Châtaigneraie

44 avenue de la Châtaigneraie - 33600 Pessac
François Castex
Tél. : 05 57 02 23 23

CS de Saige

Espace social et d'animation Alain Coudert - 68 rue de l'Horloge - 33600 Pessac
Stéphane Gest
Tél. : 05 56 45 57 50 / 47 49

Espace social Alouette

45 boulevard du Haut-Livrac - 33600 Pessac
Etienne Duconge
Tél. : 05 57 26 46 46

CS de Sainte-Eulalie

7 rue Laroque - 33560 Sainte-Eulalie
Claude Guillemane
Tél. : 05 56 38 02 64

CS de Talence

Avenue de Thouars - 33400 Talence
Philippe Mirande-David
Tél. : 05 56 04 04 49

5.2.4. Les structures d'accompagnement à l'emploi

ANPE - Agence nationale pour l'emploi

ALE Bègles

166 chemin Alexis Labro - 33323 Bègles
Madame Bellet
Tél. : 05 57 35 04 04

Bordeaux

ALE Bastide

Rue René Buthaut - Parc I^{er} - 33100 Bordeaux
Monsieur Passicot
Tél. : 05 56 38 55 20

ALE Chartrons

22-26 quai de Bacalan - 33000 Bordeaux
Madame Guillot
Tél. : 05 57 10 20 00

ALE Meriadeck Bordeaux II

I terrasse Front du Médoc - 33076 Bordeaux Cedex
Madame Mory
Tél. : 05 56 90 85 20

ALE Saint-Jean Bordeaux III

5 rue Charles Domercq - Immeuble Managers - 33800 Bordeaux
Monsieur Giraudeau
Tél. : 05 56 33 49 50

ALE Cenon

11 rue André Gide - 33152 Cenon
Madame Paradivin
Tél. : 05 56 38 67 50

ALE Le Bouscat

Avenue Maréchal de Tassigny - BP 83 - 33492 Le Bouscat Cedex
Monsieur Schmitt
Tél. : 05 57 22 21 20

Lormont

ALE Lormont

Rue des Garosses - 33310 Lormont
Madame Lemoigne
Tél. : 05 57 77 78 78

Espace emploi LORMONT

4 avenue de la libération - 33310 Lormont
Tél. : 05 57 77 10 80

ALE Mérignac

346-348 avenue d'Arès - 33700 Mérignac
Monsieur Lacoume
Tél. : 05 56 99 37 50

ALE Pessac

31 avenue du Général Leclerc - BP 42 - 33600 Pessac
Monsieur Gouneau
Tél. : 05 57 89 00 80

ANPE Espace Cadres

I terrasse Front du Médoc - 33076 Bordeaux Cedex
Monsieur Repos
Tél. : 05 56 90 85 10

CLI - Commission locale d'insertion

Bordeaux Nord

113 cours Balguerie Stutzenberg - 33000 Bordeaux
Monsieur Alonso, animateur local
Tél. : 05 57 19 06 70

Bordeaux Sud

Manager Saint-Jean - 23 quai Paludate - 33800 Bordeaux
Madame Bernard, animateur local
Tél. : 05 57 59 04 50

Cenon

Résidence Ariane I - 142 avenue René Cassagne - 33150 Cenon
Madame Lavedan, animateur local
Tél. : 05 56 86 84 11

Lormont

10-12 avenue de la Libération - 33310 Lormont
Monsieur Lescure, animateur local
Tél. : 05 56 31 65 91

Mérignac

346 avenue d'Arès - 33700 Mérignac
Madame Ollivier, animateur local

Pessac

Résidence Suffren - Bât. C - 11 allée des Tulipes - 33600 Pessac
Madame Chabot, animateur local
Tél. : 05 56 46 06 25

Villenave d'Ornon

451 route de Toulouse - 33140 Villenave d'Ornon
Madame Esposito, animateur local
Tél. : 05 57 35 88 10

ML - Mission locale

ML Bordeaux avenir jeunes

14 cours Pasteur - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 79 97 20
Ghislaine Rouxel, directrice
Territoire d'action : Bordeaux

ML des Hauts-de-Garonne

54 avenue Hubert Dubedout - 33151 Cenon
Tél. : 06 14 63 68 71
Bernard Cros, directeur
Territoire d'action : Cantons de Lormont, Cenon, Floirac, Carbon Blanc, Créon

ML Technowest

Square Robert Brettes - 33694 Mérignac Cedex
Tél. : 05 56 47 14 07
Hervé Gillé, directeur
Territoire d'action : Cantons de Mérignac I et 2, Blanquefort, Saint-Médard en Jalles, commune de Labarde, et bientôt intégration des PAIO de Bruges et Le Bouscat

ML des Graves

2-4 rue Eugène et Marc Dulout - 33606 Pessac Cedex
Hélène Scalieri, directrice
Territoire d'action : Communes de Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Communautés de communes de Cestas-Canéjan, communauté de communes de Montesquieu (canton de La Brède)

PLIE - Plan local pour l'insertion et l'emploi

PLIE de Bordeaux

74 cours Saint Louis - 33 000 Bordeaux
Tél. : 05 56 00 79 95 - plie.ccasbordeaux@free.fr
Sophie Coué-Cambon

PLIE des Graves

Mairie de Bègles - Rue Calixte Camelle - 33130 Bègles
Tél. : 05 56 49 88 88 - adelepliedesgraves@wanadoo.fr
Caroline Joandet

PLIE Technowest

1 rue Rudolph Diesel - 33700 Mérignac
Tél. : 05 57 92 05 50 - m.c.nigou@wanadoo.fr
Marie-Christine Nigou

PLIE des Hauts-de-Garonne

CIF - Avenue Jean Alfonséa - 33 270 Floirac
Tél. : 05 57 77 80 53 - plie.hdg@wanadoo.fr
Marina Cosset



5.3. Glossaire des sigles

Sigles dans l'atlas

*Sigles utiles non développés dans l'atlas

A		CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
AADELA	Association des Agents de Développement Locaux Aquitains	CDPD	Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance
AAH*	Allocation aux Adultes Handicapés	CDR	Centre de Ressources (DIV)
ACCRES*	Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises	CDSL*	Comité Des Sans Logis
ADJ*	Agence Départementale d'Insertion	CE	Contrat Enfance (CAF)
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Économique	CEC	Contrat Emploi Consolidé
ADIL	Association Départementale d'Information sur le Logement	CEDEFOP	Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle
ADL	Agent de Développement Local		Contrat Éducatif Local
ADELS	Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale et Sociale (publie la revue <i>Territoires</i>)	CEL	Centre Éducatif Renforcé
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	CER*	Centre d'Études et de Recherche sur la Vie Locale (IEP de Bordeaux)
ADMICAL	Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial	CERVIL	Conseil Économique et Social
ADRI	Agence pour le Développement des Relations Interculturelles	CES	Contrat Emploi Solidarité
ADS*	Adjoint de Sécurité (emplois jeunes en lien avec les CLS)	CES*	Centre d'Études et de Suivi pour l'Aménagement et l'Habitat
AEMO*	Action Éducative en Milieu Ouvert	CESAH*	Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (dispositif EN dans chaque collège)
AEPS	Animation Éducative Péri-Scolaire	CESC	Conseillère en Économie Sociale et Familiale
AFD*	Allocation de Fin de Droits	CESF*	Conseil Économique et Social Régional
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes	CESR*	Centre d'Études Techniques de l'Équipement
AFR*	Allocation de Formation Reclassement	CETE	Centre de Formation des Apprentis
AI*	Association Intermédiaire	CFA	Centre de Formation Continue
AI*	Allocation d'Insertion	CFC*	Centre de Formation Multi-métiers
AIES	Aquitaine Innovation Économique et Sociale (dispositif régional)	CFM	Centre de Formation Professionnelle Pour Adultes
AIVS	Agence Immobilière à Vocation Sociale (PDALPD)	CFPPA	Confédération Générale du Logement
ALE	Agence Locale pour l'Emploi	CGL	Commissariat Général du Plan
ALMS	Agent Local de Médiation Sociale (emploi jeune en lien avec les CLS)	CGP*	Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale
ALMS*	Agent Local de Médiation et de Sécurisation	CHRS*	Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire
ALS*	Allocation Logement Solidaire	CIADDT*	Comité Inter-services Départemental
AMF	Association des Maires de France	CID	Centre d'Information sur les Droits des Femmes
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	CIDF	Centre d'Information et de Documentation Jeunesse
ANCC*	Association Nationale de la Copropriété Coopérative	CIDJ	Contrat Initiative Emploi
ANCE*	Agence Nationale pour la Création d'Entreprises	CIE	Comité Interprofessionnel du Logement
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi (organisée en délégation régionale)	CIL	Comité d'Initiative Locale Habitants
ANRU	Agence Nationale pour le Rénovation Urbaine (créée par la LOPVRU)	CILH*	Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrées
ANT	Agence Nationale pour l'Insertion et la Promotion des Travailleurs	CILPI*	Classe d'Insertion Professionnelle Par Alternance (dispositif EN)
APA*	Allocation Personnalisée à l'Autonomie	CIPPA*	Comité Interministériel des Villes
APADSU*	Association des Professionnels Aquitains du Développement Social Urbain	CIV	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (mesure sept. 2003)
APCE*	Agence pour la Création d'Entreprises	CIVIS	Contrat Local pour l'Accueil et l'Intégration
APE*	Allocation Parentale d'Éducation	CLAI	Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion (centre ressources illettrisme)
APL*	Aide Personnelle au Logement	CLAP	Contrat Local d'Accompagnement Scolaire
ARH	Agence Régionale de l'Hospitalisation	CLAS	Confédération du Logement et du Cadre de Vie
ARIM*	Association de Restauration Immobilière (voir Pact-Arim)	CLCV	Commission Locale d'Insertion (dispositif RM)
AROHLM	Association Régionale des Organismes HLM	CLI	Comité Local de Logement Autonome pour les Jeunes
ARVEJ	Aménagement du Rythme de Vie des Enfants et des Jeunes	CLLAJ	Contrat Local de Sécurité
ASE*	Aide Sociale à l'Enfance	CLS	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (remplace le CCSDP depuis le oct. 2002)
ASI	Accompagnement Social Individualisé	CLSPD	Centre de Loisirs Sans Hébergement
ASPECT*	Action Spécifique Pour l'Égalité des Chances au Travail	CLSH*	Centre Médico Social
ASPI*	Accompagnement Socio-Professionnel Individualisé	CMS	Couverture Maladie Universelle
ASTI*	Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés	CMU	Caisse Nationale des Allocations Familiales
ASS*	Allocation Solidarité Spécifique	CNAF	Conseil National de l'Aménagement et du Développement du Territoire
ASSEDIC	Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce	CNADT*	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
ASV	Atelier Santé Ville	CNASEA	Comité National des Entreprises d'Insertion
A'URBA	Agence d'Urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine	CNEI*	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
B		CNEFT*	Conseil National de l'Insertion par l'Activité Économique
BEATEP	Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse	CNIDFF*	Centre National d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles
BTS	Brevet de Technicien Supérieur	CNIL*	Commission Nationale Informatique et Liberté
C		CNLE*	Conseil National des Politiques de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale
CAE*	Centre d'Actions Éducatives (dispositif de la PJJ)	CNLQ*	Comité National de Liaison des Régies de Quartier
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	CNPD	Conseil National de la Prévention de la Délinquance
CAFOC	Centre Académique de Formation Continue	CNPVC	Conseil National de Prévention de la Violence et de la Criminalité
CAIO	Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PDALPD)	CNV	Conseil National des Villes
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment	CNVA*	Conseil National de la Vie Associative
CAPS*	Contrat d'Action et de Prévention pour la Sécurité	CODAC	Commission Départementale d'Accès à la Citoyenneté
CAT*	Centre d'Aide par le Travail	COGES	Comité Girondin des Équipements Sociaux et Culturels
CATE*	Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant	COORACE*	Coordination des Associations d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi
CAUE	Conseil à l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement	COP	Contrat Opérationnel (CDD-CG)
CAVA*	Centre d'Aide par la Vie Active	CORALIE*	Comité Régional de Liaison pour l'Insertion par l'Économique
CAR*	Conférence d'Action Régionale (présidée par préfet de région)	COREF*	Comité Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (co-présidé par le préfet de région et le président du conseil régional)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	COSE	Commission des Situations Exceptionnelles (PDALPD)
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	COTOREP*	Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux	CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CCPD	Conseil Communal de Prévention de la Délinquance	CPAU	Conférence Permanente d'Aménagement et d'Urbanisme (association Aquitaine)
CDAC	Conseil Départemental d'Accès au Droit	CPCA*	Conférence Permanente des Coordinations Associatives
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations (organisée en délégation régionale)	CPER*	Contrat de Plan État-Région (actuellement pour une période de 7 ans - 2000/2006)
CDCI	Commission Départementale de Coopération Intercommunale	CPI*	Centre de Placement Immédiat
CDD	Contrat de Développement Durable (programme du conseil général de la Gironde)	CQ*	Convention de Quartiers
CDD	Contrat à Durée Déterminée		
CDDSU	Contrat de Développement Social et Urbain (ex-programme du conseil général de la Gironde remplacé depuis par les CDD)		
CDES	Commission Départementale d'Éducation Spécialisée		
CDI	Contrat à Durée Indéterminée		
CDIAE	Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique		

CRA*	Conseil Régional d'Aquitaine
CRADDT*	Conférence Régionale pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire
CRAES*	Comité Régional d'Aquitaine d'Éducation à la Santé
CREAHI*	Centre Régional d'Études et d'Actions sur les Handicaps et les Inadaptations
CREDES*	Centre de Recherche, d'Étude et de Documentation en Économie de la Santé
CREDOC*	Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie
CREPAH*	Centre de Recherche et d'Études pour l'Amélioration de l'Habitat
CRESS*	Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
CRDS	Contribution au Remboursement de la Dette Sociale
CRI	Centre de Ressources Régional sur l'Illettrisme (animé par le CLAP)
CRIPi*	Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées
CSF	Confédération Syndicale des Familles
CSG	Contribution Sociale Généralisée
CTUJ	Contrat Temps Libre Jeunes (CAF)
CUB	Communauté Urbaine de Bordeaux
D	
DARES*	Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques
DAS*	Direction de l'Action Sociale (ministère de l'Emploi et de la Solidarité)
DATAR*	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DDPJ	Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DEIP	Développement Économique et Insertion Professionnelle
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement (versée par l'État aux collectivités territoriales)
DGUHC	Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement)
DGS	Direction Générale de la Santé (ministère de l'Emploi et de la Solidarité)
DIJ	Délégation Interministérielle à l'Insertion professionnelle des Jeunes en Difficulté
DIISES*	Délégation Interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'Économie Sociale
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DIRMI*	Délégation Interministérielle au Revenu Minimum d'Insertion
DIV	Délégation Interministérielle de la Ville et au Développement Social Urbain
DOCUP	Document Unique de Programmation (programmes européens)
DPD*	Direction de la Programmation et du Développement (ministère de l'Éducation Nationale)
DPM	Direction de la Population et des Migrations (ministère de l'Emploi et de la Solidarité)
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DRCA	Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat
DRE	Direction Régionale de l'Équipement
DRIR	Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche
DRDJ	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
DRPJ	Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DRTEFP	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DS	Développement Social
DSQ	Développement Social des Quartiers (dispositif de 1984 à 1993)
DSU	Développement Social Urbain
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine (versée par l'État à certaines communes)
DUFA	Diplôme Universitaire de Formateur d'Adultes
E	
ECM*	Espace Culture Multimédia (label du ministère de la Culture)
EI*	Entreprise d'Insertion
EII*	Entreprise Intérimaire d'Insertion (néo ETTI)
EPA*	Établissement Public d'Aménagement
EPARECA*	Établissement Public d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux
EPCI	Établissement Public à Coopération Intercommunale
EPIC	Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
EPN	Espace Public Numérique (label du ministère délégué à la Ville)
ETD	Entreprise, Territoires et Développement
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ex ELL)
F	
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FAP	Fonds d'Aide à la Participation (créé par la CDC, le FAS et la Fondation de France en 1993)
FAQSV	Fonds d'Aide à la Qualité des Soins de Ville

FASILD	Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (nouveau nom du FAS depuis nov. 2001)
FCIL	Formation Complémentaire d'Initiative Locale (dispositif EN)
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FFPPS*	Fonds de la Formation Professionnelle et de la Promotion Sociale
FIDES*	Fonds d'Intervention pour le Développement d'une Économie Solidaire
FIL*	Fonds en faveur des Initiatives Locales
FIRU	Fonds d'Intervention pour le Renouvellement Urbain (créé par la CDC pour les GPV)
FISAC	Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde des Activités Agricoles
FIV	Fonds Interministériel d'Intervention pour la Politique de la Ville (mis en place en 1995)
FJT	Fonds d'Intervention pour la Ville (depuis 2000)
FNADT*	Foyer des Jeunes Travailleurs
FNAL	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FNARS*	Fond National d'Aide au Logement
FNAU	Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation Sociale
FNC Pact-Arim	Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
FNDS*	Fédération Nationale des Pact-Arim
FNDVA*	Fonds National pour le Développement du Sport
FOL*	Fonds National de Développement de la Vie Associative
FONJEP	Fédération des Oeuvres Laiques
FORS*	Fonds National de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
FPH	Fondation de la Recherche Sociale
FPT	Fonds de participation des Habitants
FRE	Fonction Publique Territoriale
FRU	Fonds de Revitalisation Économique (dispositif politique de la ville)
FSE	Fonds de Renouvellement Urbain
FSL	Fonds Social Européen
FSU	Fonds Solidarité Logement
FSU	Fonds Social Urbain
G	
GED	Groupement d'Études sur les Discriminations
GEIQ	Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GIE*	Groupe d'Intérêt Économique
GIP	Groupe d'Intérêt Public
GISTI*	Groupement d'Information et de Soutien aux Travailleurs Immigrés
GPLI*	Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (mission interministérielle placée auprès du ministre de l'Emploi créée en 1989)
GPU	Grand Projet Urbain (ex-dispositif politique de la ville)
GPV	Grand Projet de Ville (nouveau dispositif politique de la ville)
GRETA	Groupement d'Établissements pour la Formation Continue
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
H	
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HQE	Haute Qualité Environnementale (norme)
HVS	Habitat et Vie Sociale
I	
IA	Inspection Académique
IATU	Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme (université de Bordeaux III)
IDAC	Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (Gironde)
IEN	Inspecteur de l'Éducation Nationale (même rôle que les IPR-IA dans les écoles maternelles et élémentaires)
IERSO	Institut d'Économie Régionale du Sud-Ouest (université de Bordeaux IV)
IMDL	Institut des Managers du Développement Local (organisme de formation)
INED*	Institut National d'Études Démographiques
INRP*	Institut National de Recherche Pédagogique
INSEE*	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IREF*	Institut de Recherche et d'Éducation Permanente
IREs*	Institut de Recherches Économiques et Sociales
IRILL*	Insertion, Réinsertion, Lutte contre l'Illettrisme
IRTS*	Institut Régional des Travailleurs Sociaux
ITS*	Institut des Travailleurs Sociaux
L	
LFI*	Loi des Finances (tous les ans en fin d'année)
LOADT	Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (1995)
LOADDT	Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (1999)
LOF	Loi d'Orientation Forestière (2001)
LOTI	Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (1982)
LOV	Loi d'Orientation pour la Ville (1991)



M			
MAPI*	Mission Interministérielle pour l'Accès Public à la Microinformatique, à l'Internet et au Multimédia	PRV	Pacte de Relance pour la Ville (1996)
MFM	Mission Formation et Méthodes (DIV)	PRAPS*	Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins
MILDT*	Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie	PSI*	Programme de Sortie d'Insalubrité
MISP*	Médecin Inspecteur de Santé Publique	PST	Programme Social Thématique
MJC*	Maison des Jeunes et de la Culture	PUCA	Plan Urbanisme Construction Architecture (ministère de l'Équipement)
MJD	Maison de la Justice et du Droit (créée en 1990)		
MNGPV	Mission Nationale des GPV (DIV)	R	
MOUS	Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (équipe chargée de l'animation du contrat de ville)	RDS	Remboursement de la Dette Sociale
MOVSE	Mission Observation, Veille Scientifique et Évaluation	REAAP	Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (charte de 1999)
MSA	Mutualité Sociale Agricole	REP	Réseau d'Éducation Prioritaire
MSP	Maisons de Services Publics	RHI	Résorption de l'Habitat Insalubre
		RMI	Revenu Minimal d'Insertion
N		RPA	Résidence pour Personnes Agées
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	RSE	Réseau Solidarité École
		RU	Renouvellement Urbain
O		S	
OPAC	Office Public d'Aménagement et de Construction	SCI*	Société Civile Immobilière
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	SCIC	Société Centrale Immobilière de la CDC
OPAH-RR	OPAH Revitalisation Rurale	SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale (loi SRU)
OPAH-RU	OPAH Renouvellement Urbain	SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
OPAP	OPAH du Patrimoine (procédure habitat CG47)	SDAUC	Schéma Départemental des Déplacements Urbains
OPE	Opération Prévention Été (dispositif remplacé par les VVV)	SDEC*	Schéma de Développement de l'Espace Communautaire
OPHLM	Office Public d'HLM	SDSED*	Sous-Direction de la Statistique, des Études et de la Documentation (ministère de la Justice)
ORSA	Observatoire Régional de la Santé en Aquitaine	SEAT	Service Éducatif Auprès du Tribunal pour Enfants (dispositif PJJ)
ORU	Opération de Renouvellement Urbain (dispositif politique de la ville)	SEE	Stratégie Européenne pour l'Emploi
		SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
P		SEM	Société d'Économie Mixte
PACT	Propagande et Action Contre le Taudis (de 1942 à 1975)	SGAR	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (préfecture de région)
PACT	Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'Habitat (depuis 1976)	SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
PACT	Programme d'Aménagement Concerté des Territoires Urbains (ex-dispositif DIV)	SIFE	Stage Collectif d'Insertion et de Formation à l'Emploi
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (préalable au SCOT)	SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (ex SMIG)
PAIO	Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation	SNV*	Service National Ville
PAJECOT	Plan d'Accueil des Jeunes dans les Communes Touristiques	SPE*	Service Public de l'Emploi
PALULOS	Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale	SPIH	Service Politique d'Insertion et Habitat (CG)
PAP*	Plan d'Action Personnalisé (en lien avec le PARE)	SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
PAF*	Programme d'Action Foncière (outil de la CUB)	SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires
PARE*	Plan d'Aide au Retour à l'Emploi (aide personnalisée)	SRU	Solidarité et Renouvellement Urbains (loi)
PASS*	Permanences d'Accès aux Soins de Santé (dans les hôpitaux)	SSE	Service Social d'Aide aux Émigrants (organisé en délégation inter régionale)
PAT*	Prime d'Aménagement du Territoire		
PAZ*	Plan d'Aménagement de Zone (cf. ZAC)	T	
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées	TACA	Taxe d'Aide au Commerce et à l'Artisanat
PDI	Plan Départemental d'Insertion	TSCP	Transports en Commun en Site Propre
PDU*	Plan de Déplacement Urbain	TI	Tribunal d'Instance
PEEC	Participation des Employeurs à l'Effort de Construction	TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
PEL	Projet Éducatif Local	TGI	Tribunal de Grande Instance
PEP*	Poste à Exigence Particulière (bonification pour enseignants en ZEP ou REP)	TP	Taxe Professionnelle
PIC	Programme d'Initiative Communautaire (programme européen)	TP	Tranquillité publique
PIC-URBAN	Programme d'Initiative Communautaire	TPU	Taxe Professionnelle Unique
PIG	Programme d'Intérêt Général	TRACE	Trajet d'Accès à l'Emploi
PJT	Programme Intégré Territorial de Développement de l'Emploi et de la Formation en PME-PMI (dispositif d'AGEFOS PME)	U	
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse (ministère de la Justice)	UDAF*	Union Régionale des Associations Familiales
PLA	Prêt Locatif Aidé	UDASTI*	Union Régionale des ASTI
PLAI	Prêt Locatif Aidé pour l'Intégration	UEMO	Unité Éducative en Milieu Ouvert
PLATS	Prêt Locatif Aidé Très Social	UESL :	Union d'Économie Sociale pour le Logement
PLI	Prêt Locatif Intermédiaire	UFJT*	Union Régionale des FJT
PLI	Plan Local d'Intégration	UNCCASF*	Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale de France et d'outre mer
PLIE	Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi	UNFOHLM*	Union Nationale des Fédérations d'Organismes HLM
PLF	Projet de Loi des Finances (appelé aussi le jaune budgétaire)	UNISAT*	Union Nationale des Institutions Sociales d'Action pour les Tsiganes
PLH	Programme Local de l'Habitat	UNPI	Union Nationale de la Propriété Immobilière
PLS	Prêt Locatif Social	UREI*	Union Régionale des Entreprises d'Insertion
PLU	Plan Local d'Urbanisme (remplace le POS depuis la loi SRU)	URMLA	Union Régionale des Médecins Libéraux d'Aquitaine
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social (remplace tous les PLA sauf celui de l'intégration)	URPACT*	Union Régionale des PACT
PME	Petites et Moyennes Entreprises	URSSAF	Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
PMI	Petites et Moyennes Industries		
PMI	Protection Maternelle et Infantile	USH	Union Sociale pour l'Habitat
PNAE	Plan National d'Action pour l'Emploi	V	
PNRU	Programme National de Renouvellement Urbain	VVV	Ville Vie Vacances (dispositif qui relaie les OPE)
POS	Plan d'Occupation des Sols (remplacé par le PLU depuis la loi SRU)	Z	
PPU	Prêt Projet Urbain (CDC)	ZAC	Zone d'Aménagement Concertée
PQA	Pays et Quartiers d'Aquitaine (centre de ressources régional sur le développement territorial)	ZAP	Zone d'Animation Pédagogique (ancien district EN)
PRI	Programme de Résorption de l'Insalubrité	ZAT*	Zone d'Aménagement du Territoire
PRL	Points Relais Logement	ZEP	Zone d'Éducation Prioritaire
PRS*	Programme Régional de Santé Publique	ZFU	Zone Franche Urbaine (dispositif du PRV, une seule en Aquitaine)
PRU	Prêt Renouvellement Urbain (CDC)	ZNIEFF	Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
		ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
		ZRU	Zone de Redynamisation Urbaine (dispositif du PRV, 13 en Aquitaine)
		ZUP	Zone à Urbaniser en Priorité
		ZUS	Zone Urbaine Sensible (dispositif du PRV)

© 2004 a'urba.

Les droits de reproduction (textes, cartes, graphiques, photographies)
sous toutes formes sont réservés.

Imprimé en 2000 exemplaires - Offset Services Bordeaux

ISBN 2-9518291-1-6 Dépôt légal juin 2004